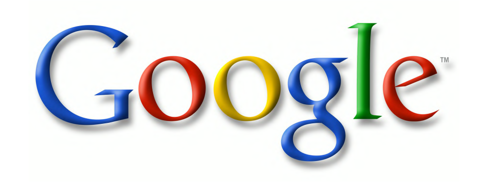




ANDOVER-HARVARD LIBRARY
AH 5UU4 A


SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

338

HISTOIRE

DE

SAINT LOUIS

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9, à Paris

HISTOIRE

DE

SAINT LOUIS IX

Jea.. de

PAR JOINVILLE

1st printed ed. 1547

TEXTE RAPPROCHÉ DU FRANÇAIS MODERNE

ET MIS A LA PORTÉE DE TOUS

PAR

M. NATALIS DE WAILLY

Membre de l'Institut

Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque impériale

338

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

BOULEVARD SAINT-GERMAIN, N° 77

1865

PRÉFACE.

Il n'est pas ordinaire qu'un écrivain ait beaucoup de réputation et peu de lecteurs; tel est pourtant le sort de Joinville, dont le nom est si célèbre et le livre si peu lu. Beaucoup savent, il est vrai, qu'il a écrit une histoire de saint Louis, dont il fut le compagnon d'armes et l'ami; mais qui a lu cette histoire, sauf un petit nombre d'érudits et d'hommes lettrés? Ce n'est pas pourtant qu'elle ait été composée pour cette classe restreinte de lecteurs, ni qu'elle manque des qualités qui la doivent recommander aux autres; tant s'en faut. Importance des événements, variété des récits, vivacité des peintures, naturel du style, tout concourrait à en faire un livre populaire et vraiment digne de l'être, si la langue de nos aïeux n'était devenue pour nous plus obscure que bien des langues étrangères. Oui, la langue de Joinville, quoi qu'elle soit éminemment française, arrête pour ainsi dire à chaque ligne tout lecteur français qui n'en a pas fait une étude persévérante, et je n'exagère peut-être pas en disant qu'on trouverait à peine en France une personne capable de la comprendre, contre cent qui sont en état de lire le latin ou quelque lan-

que langue moderne. Je n'entends pas dire qu'elle ne se compose que de mots vieillis ou tout à fait hors d'usage; il est certain au contraire que la plupart de ceux qu'on y rencontre subsistent encore maintenant. Mais ces mots, qui ont traversé six cents ans pour venir jusqu'à nous, ont rarement conservé le même sens et la même orthographe; ils se présentent souvent dans un ordre qui ne nous est plus familier, quelquefois sans être escortés des articles ou des pronoms qui en sont aujourd'hui presque inséparables : tout cela suffit pour qu'une phrase qui, prise en détail, semble n'offrir aucune difficulté, reste dans son ensemble obscure ou inintelligible.

Il n'en faut pas davantage pour expliquer comment il se fait que dans un temps où la curiosité historique est si vive, l'histoire la plus digne de piquer cette curiosité reste encore, comme au siècle dernier, reléguée dans le domaine solitaire de l'érudition. Le moment n'est-il pas venu de l'en faire sortir, et de la produire enfin au grand jour? N'y a-t-il pas un grand nombre de personnes qui saisiront avec empressement l'occasion de lire une vie de saint Louis écrite par un homme qui a passé de longues années dans l'intimité de ce grand roi, qui l'a connu mieux peut-être qu'aucun de ses contemporains, et qui a laissé de cette belle et sainte figure un portrait frappant de vérité? S'il était possible d'imaginer que Joinville lui-même pût reparaître au milieu de nous, et nous raconter tout ce qu'il a vu d'un siècle si éloigné et si différent du nôtre, tous n'accourraient-ils pas, avides d'entendre le plus sincère et le mieux informé des témoins? S'ils ne pouvaient comprendre son antique langage, s'il fallait pour

connaître la vérité recourir à un interprète même inhabile, ne s'y résigneraient-ils pas plutôt que de laisser échapper une telle occasion de s'instruire? Hé bien, ce que l'on ferait pour entendre Joinville nous parler de saint Louis et du treizième siècle, il faut le faire pour lire son admirable histoire; car en la lisant on entendra réellement ce vieux chevalier racontant tout ce qu'il sait de son bon et saint roi Louis.

Voilà pourquoi je me suis décidé à faire l'office d'interprète, tout incapable que je sois de bien remplir une tâche dont j'ai appris par expérience à connaître toutes les difficultés. Je ne me flatte pas d'avoir réussi à le mettre à la portée de tous sans lui rien ôter de la grâce naïve de son style; et je n'ai point cherché à offrir au lecteur un texte accommodé à notre goût moderne, en remédiant aux négligences et aux imperfections de la langue d'autrefois. J'aurais pu assurément le tenter sans y perdre tous mes efforts. Mais c'eût été un triste succès que de travestir ainsi Joinville sous la fausse élégance d'une telle traduction. J'aime bien mieux paraître plus inhabile encore que je ne suis, et laisser dans mon texte des phrases mal tournées et des expressions triviales ou même incorrectes. On y trouvera la preuve que j'ai respecté le langage de Joinville toutes les fois qu'il n'était pas nécessaire de le changer pour le rendre intelligible.

Ce que je n'ai point hésité à transformer radicalement, c'est l'orthographe ancienne, qui ne pouvait être bonne à rien dans une édition destinée à tous les lecteurs excepté aux érudits. Je ne crains pas d'ailleurs qu'on me blâme d'avoir sacrifié un détail si peu essentiel dans la langue de Joinville, et d'y avoir intro-

duit l'orthographe usuelle, sans laquelle bien des lecteurs méconnaîtraient les mots qui leur sont le plus familiers. Je n'ai point hésité non plus à remplacer par d'autres expressions celles qui ont définitivement disparu de nos dictionnaires. Mais fallait-il maintenir toutes celles qu'on y trouve, encore quoiqu'elles ne soient plus en usage; ou changer au contraire tout ce qui s'écarte des habitudes actuelles? Je ne me suis proposé de suivre absolument ni l'un ni l'autre système; j'ai plutôt essayé de garder entre ces deux extrêmes une certaine mesure : c'est à mes lecteurs qu'il appartient de décider si j'y ai réussi.

Ce texte qui dans la forme extérieure diffère à certains égards, et le moins possible pourtant, du texte original, le reproduit au fond avec une scrupuleuse exactitude. J'ai pris pour guide l'excellente édition publiée par M. Daunou en 1840, dans le vingtième volume du Recueil des historiens de France; il n'y en a pas qui représente plus fidèlement le texte du plus ancien manuscrit, avec les variantes que fournissent les premiers éditeurs et le volume connu sous le titre de manuscrit de Lucques[1]. Mon savant ami, M. Jules Marion, qui prépare, pour la Société de l'histoire de France, une édition de Joinville destinée aux travaux d'érudition, s'est assuré par une collation attentive que

1. J'ai fait rarement usage de ces variantes, et alors seulement qu'elles étaient nécessaires pour la clarté; mais j'ai cru inutile d'en avertir le lecteur : de tels détails ne doivent être signalés que dans une édition critique. Je me contente d'avertir ici que mon texte, presque toujours calqué sur le manuscrit 13 568 de la Bibliothèque impériale, ne s'appuie que très-rarement sur les leçons du manuscrit de Lucques (n[os] 10 148 et 10149).

le texte donné par M. Daunou est irréprochable, à deux ou trois mots près, qu'il a bien voulu me signaler. J'ai profité en outre des notes et des commentaires qui éclaircissent presque toutes les difficultés historiques et la plupart des obscurités que peut offrir le sens. J'étais bien jeune encore lorsque je voyais M. Daunou consacrer les loisirs de son active vieillesse à ce travail, qui est un modèle, et dont je ne songeais pas alors que je pourrais un jour tirer un tel profit.

Je dois aussi remercier tous ceux qui ont bien voulu m'aider de leurs conseils, à l'Institut, à la Bibliothèque Impériale et ailleurs; mais il est plus convenable que je m'abstienne de les nommer, sachant d'avance que mon travail est trop imparfait pour ne pas m'imposer de la discrétion dans ma reconnaissance. Eussé-je mieux réussi, je devrais m'attendre encore à beaucoup d'objections. On me dira, et non sans raison, que je publie un texte qui n'est d'aucun temps, et que désavoueront tous les admirateurs de Joinville. J'accepte cette critique, je me l'adresse à moi-même et je la proclame d'avance. Mais ce n'est ni pour la gloire de Joinville, ni pour la satisfaction de ses rares admirateurs que je publie ce petit volume; c'est dans l'intérêt de ceux qui ne l'admirent pas encore, ou qui ne l'admirent que sur parole. Ils apprendront, dans une certaine mesure, à l'admirer en connaissance de cause, s'ils lisent un livre où se retrouvent, sous une forme moins obscure pour eux, la plupart de ses qualités. Il ne s'agit pas, en effet, d'une œuvre purement littéraire, où la forme soit toujours nécessaire pour faire valoir le fond. Tout en regrettant de n'avoir pu conserver ce que Joinville, dans son vieux et hardi lan-

gage, communique de grâce à ses causeries, de fraîcheur à ses peintures et du mouvement à ses drames, j'ai du moins la consolation de penser que la vérité historique subsiste, dans son intégrité. A elle seule, elle fera en même temps et le vif attrait et la haute utilité de ce livre.

Oui, j'en suis convaincu, malgré les défauts que j'y ai pu mettre, ce livre plaira même à ceux qu'a blasés la lecture malsaine des romans, parce que le grand drame de la croisade leur mettra sous les yeux des scènes plus émouvantes dans leur réalité que les vains mensonges dont se repaît leur imagination. Il instruira ceux-là même qui se flattent de connaître à fond le moyen âge, et qui dans l'aveuglement de leur passion ou la préoccupation de leur système, sont toujours entraînés à l'exalter ou à le rabaisser outre mesure. Qu'est-ce que cette vérité artificielle et incomplète que les historiens modernes découvrent à grand'peine ou acceptent sans contrôle, au milieu des erreurs qui l'obscurcissent et la dénaturent, en comparaison de cette pleine lumière que répandent à grands flots les récits de Joinville? Ce n'est pas un livre écrit à tête reposée, et qui trahisse nul part l'étude ou le calcul; c'est une longue déposition dictée et comme improvisée, depuis la première page jusqu'à la dernière, par un témoin qui s'abandonne au courant naturel de ses souvenirs. Si le même fait lui revient à la pensée, il vous le contera de nouveau, comme il s'inquiétera peu de répéter deux ou trois fois le même mot dans le cours d'une même phrase. Il ne s'agit pas pour lui d'être éloquent, mais de laisser parler sa mémoire, son cœur, son imagination, sa conscience surtout, d'où

la vérité jaillit comme de source. Il ne l'épargne à personne, pas même au clergé qu'il respecte profondément, ni au saint roi qu'il a tant aimé sur la terre avant de le vénérer dans le ciel. Joinville a des saillies de brusque franchise qui étonnent, et qu'on serait tenté de prendre pour des inconséquences, si elles n'attestaient sa constance dans la sincérité. En un mot, quiconque ne l'a pas lu ne connaît véritablement ni saint Louis ni le treizième siècle. Son histoire est du petit nombre de celles qu'aucune autre ne peut remplacer, et les meilleures ne sauraient apporter plus d'instruction, mériter plus de confiance ni exciter plus d'intérêt.

Je n'applique point ce jugement à quelques passages qui, de l'aveu de Joinville ou à son insu, furent intercalés dans son livre, depuis le dernier alinéa du chapitre CXXXIX jusqu'à la fin du chapitre CXLIII[1]. J'en ai signalé les véritables auteurs; ne les connût-on pas, il serait facile de voir que ces pages, quoique dignes de foi, ne ressemblent guère au reste de l'histoire. Partout ailleurs c'est bien Joinville qui parle, qui raconte ce qu'il a vu, et qui sait se faire écouter et croire.

Je termine en rappelant les époques principales de sa vie. Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, naquit vers 1224, deux ans avant l'avénement de saint Louis. En 1241, il assistait à la cour plénière tenue à Saumur par le roi de France, dont le frère, Alfonse comte de Poitiers, venait d'être armé chevalier. Join-

1. Cette division par chapitres manque dans les manuscrits et les meilleures éditions; j'ai cru nécessaire de l'établir pour la commodité du lecteur et pour la clarté des citations.

ville, à peine âgé de dix-sept ans, remplissait alors l'office d'écuyer tranchant auprès de son seigneur Thibaud de Champagne, roi de Navarre. Devenu lui-même chevalier, il se croisa en 1245, et partit en 1248 pour la Terre sainte, d'où il revint en 1254, en même temps que saint Louis. Il refusa de prendre part à la croisade de 1270; le jour où il fit ses adieux à ce grand roi, qui partait miné par la maladie, il le porta dans ses bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre jusqu'aux Cordeliers. En 1282, il fut entendu comme témoin dans l'enquête sur la vie de saint Louis, dont la cour de France poursuivait la canonisation. Il assistait en 1298 à la levée du corps saint, et quelques années après, à la demande de Jeanne de Navarre, reine de France et comtesse de Champagne, il faisait écrire sous sa dictée la vie du saint roi. Jeanne de Navarre étant morte avant l'accomplissement de cette tâche pieuse, son fils, Louis le Hutin, alors roi de Navarre et comte de Champagne, reçut en 1309 la dédicace du livre nouvellement terminé. Joinville mourut lui-même en 1317, ayant élevé dans la chapelle de son château un autel au grand saint dont il vénérait la mémoire, et laissant un autre monument de sa pieuse affection dans un livre qui ne périra jamais.

HISTOIRE

DE

SAINT LOUIS

I. — Dédicace et division de l'ouvrage.

A son bon Seigneur Louis, fils du roi de France, par la grâce de Dieu roi de Navarre, comte palatin de Champagne et de Brie[1], Jean, sire de Joinville, son sénéchal de Champagne, salut, amour, honneur, et service tout disposé.

Cher sire, je vous fais savoir que Madame la reine votre mère, qui m'aimait beaucoup (à qui Dieu fasse bonne merci!), me pria aussi instamment

1. Louis X, surnommé le Hutin, fils de Philippe le Bel, était roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie, du chef de sa mère Jeanne de Navarre, morte le 2 avril 1305. Ce livre lui fut dédié en 1309, cinq ans avant qu'il ne succédât à son père comme roi de France.

qu'elle put que je lui fisse faire un livre[1] des saintes paroles et des bons faits de notre roi saint Louis ; je lui en fis la promesse, et avec l'aide de Dieu le livre est achevé, en deux parties.

La première partie raconte comment saint Louis se gouverna toute sa vie selon Dieu et selon l'Église, et au profit de son royaume.

La seconde partie du livre parle de ses grandes prouesses et de ses grands faits d'armes.

Sire, parce qu'il est écrit : « Fais premièrement ce qui appartient à Dieu, et il dirigera toutes tes autres besognes, » j'ai fait écrire ce qui appartient aux trois choses dessus dites, c'est à savoir ce qui appartient au profit des âmes et des corps, et ce qui appartient au gouvernement du peuple.

Pour ces autres choses, je les ai fait écrire aussi à l'honneur de ce vrai saint, parce que par ces choses dessus dites on pourra voir clairement que jamais laïque de notre temps ne vécut si saintement pendant tout son temps, depuis le commencement de son règne jusques à la fin de sa vie. A la fin de sa vie, je n'y fus pas ; mais le comte Pierre d'Alençon, son fils, y fut, lui qui m'aima beaucoup et qui me raconta la belle fin qu'il fit et que vous trouverez écrite à la fin de ce livre. Et sur cela, il me semble qu'on ne fit pas assez pour lui quand on ne le mit

1. C'est-à-dire que Joinville fit écrire le livre sous sa dictée.

pas au nombre des martyrs pour les grandes peines qu'il souffrit au pèlerinage de la croix par l'espace de six ans que je fus en sa compagnie, et parce que surtout il imita Notre-Seigneur au fait de la croix. Car si Dieu mourut en croix, aussi fit-il ; car il était croisé quand il fut à Tunis.

Le second livre parlera de ses grandes prouesses et de ses grandes hardiesses, qui sont telles que je lui vis quatre fois mettre son corps en aventure de mort, comme vous l'entendrez ci-après, pour épargner le dommage de son peuple.

II. — Exemples du dévouement de saint Louis.

Le premier fait où il mit son corps en aventure de mort, ce fut à notre arrivée devant Damiette[1], là où tout son conseil fut d'avis, ainsi que je l'entendis, qu'il demeurât dans son vaisseau, jusqu'à ce qu'il vît ce que ferait sa chevalerie, qui allait à terre. La raison pourquoi on lui conseilla ces choses était que s'il débarquait avec eux, et que ses gens fussent occis et lui avec, l'affaire serait perdue ; tandis que s'il demeurait dans son vaisseau, de sa personne il pourrait tenter de nouveau de

1. Voy. chap. xxxv.

conquérir la terre d'Égypte. Il ne voulut en croire personne, mais sauta dans la mer tout armé, l'écu au col, la lance[1] au poing, et fut des premiers à terre.

La seconde fois qu'il mit son corps en aventure de mort, ce fut qu'à son départ de Mansourah pour venir à Damiette[2], son conseil fut d'avis, ainsi qu'on me le donna à entendre, qu'il s'en vînt à Damiette en galère. Et ce conseil lui fut donné, ainsi qu'on le dit, pour que s'il arrivait malheur à ses gens, de sa personne il les pût délivrer de captivité. Et spécialement ce conseil lui fut donné pour le mauvais état de son corps, où il était par plusieurs maladies qui étaient telles : car il avait une fièvre double tierce, une dyssenterie très-forte, et la maladie de l'armée, dans la bouche et aux jambes. Il ne voulut jamais en croire personne ; mais il dit qu'il ne laisserait pas son peuple, et qu'il ferait la même fin qu'eux. Il lui advint ainsi qu'avec la dyssenterie qu'il avait, il lui fallut le soir couper le fond de ses chausses, et que par la force de la maladie de l'armée il se pâma le soir par plusieurs fois, ainsi que vous l'entendrez ci-après.

La troisième fois qu'il mit son corps en aventure de mort, ce fut quand il demeura quatre ans en Terre sainte après que ses frères en furent reve-

1. C'est le mot glaive qui se présente ici et ailleurs dans Joinville, mais il doit s'entendre d'une lance et non d'une épée.

2. Voy. chap. LXI.

nus[1]. Nous fûmes alors en grande aventure de mort; car quand le roi fut établi en Acre, pour un homme d'armes qu'il avait en sa compagnie, ceux d'Acre[2] en avaient bien trente, quand la ville fut occupée par nous. Je ne sais pas d'autre raison pourquoi les Turcs ne nous vinrent pas prendre dans la ville, sinon l'amour que portait au roi Dieu, qui mettait la peur au cœur de nos ennemis pour qu'ils n'osassent nous venir courir sus. Sur ce il est écrit : « Si tu crains Dieu, tout ce qui te verra te craindra. » Ce séjour, il le fit tout à fait malgré son conseil, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Il mit son corps en aventure pour garantir le peuple de la Terre sainte, qui eût été perdu dès lors s'il ne fût alors resté.

Le quatrième fait où il mit son corps en aventure de mort ce fut quand nous revînmes d'outre-mer et vînmes devant l'île de Chypre, là où notre vaisseau heurta si malheureusement que le fond où il heurta emporta trois toises de la quille sur laquelle notre vaisseau était construit[3]. Après cela, le roi envoya querir quatorze maîtres nautonniers, tant de ce vaisseau que d'autres qui étaient en sa compagnie, pour lui conseiller ce qu'il ferait. Tous furent d'avis, ainsi que vous l'entendrez ci-

1. Voy. chap. LXXXVI.
2. Les habitants du pays, les Sarrasins.
3. Voy. chap. CXXII et CXXIII.

après, qu'il entrât dans un autre vaisseau ; car ils ne voyaient pas comment le vaisseau pourrait supporter le choc des vagues, parce que les clous avec quoi les planches du vaisseau étaient attachées étaient tous disloqués. Et ils montrèrent au roi un exemple du péril de ce vaisseau, parce que, dans la traversée que nous fîmes en allant outre-mer, un vaisseau en semblable cas avait péri; et je vis chez le comte de Joigny la femme et l'enfant qui seuls échappèrent de ce vaisseau. A cela le roi répondit : « Seigneurs, je vois que si je descends de ce vaisseau, on n'en voudra plus; et je vois qu'il y a céans huit cents personnes et plus; et parce que chacun aime autant sa vie que je fais la mienne, nul n'oserait demeurer dans ce vaisseau, mais ils demeureraient en Chypre. C'est pourquoi, s'il plaît à Dieu, je ne mettrai pas autant de gens qu'il y en a céans en péril de mort, mais je demeurerai céans pour sauver mon peuple. » Et Dieu, sur qui il comptait, nous sauva, dans les périls de la mer, pendant dix semaines, et nous vînmes à bon port ainsi que vous l'entendrez ci-après. Or il advint qu'Olivier de Termes, qui s'était bien et vigoureusement comporté outre-mer, laissa le roi et demeura en Chypre; nous ne le revîmes qu'au bout d'un an et demi. C'est ainsi que le roi détourna le dommage de huit cents personnes qui étaient sur le vaisseau.

Dans la dernière partie de ce livre nous parlerons de sa fin, comment il trépassa saintement.

Or je vous dis, monseigneur le roi de Navarre, que je promis à Madame la reine votre mère (à qui Dieu fasse bonne merci!) que je ferais ce livre; et pour m'acquitter de ma promesse je l'ai fait. Et parce que je ne vois nul qui doive aussi bien l'avoir que vous, qui êtes son héritier, je vous l'envoie, pour que vous et vos frères, et les autres qui l'entendront, y puissent prendre bon exemple, et mettre les exemples en œuvre, pour que Dieu leur en sache gré.

III. — Commencement du premier livre. Principales vertus de saint Louis.

Au nom de Dieu le tout-puissant, je, Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, fais écrire la vie de nostre saint Louis, ce que je vis et ouïs par l'espace de six ans que je fus en sa compagnie au pèlerinage d'outre-mer, et depuis que nous revînmes. Et avant que je vous conte ses grands faits et ses prouesses, je vous conterai ce que je vis et ouïs de ses saintes paroles et de ses bons enseignements, afin qu'on les trouve l'un après l'autre pour édifier ceux qui les entendront.

Ce saint homme aima Dieu de tout son cœur et en imita les œuvres; et il y parut en ce que, de même que Dieu mourut pour l'amour qu'il avait de son peuple, lui aussi mit son corps en aventure plusieurs fois pour l'amour qu'il avait de son peuple; et il s'en fût bien dispensé s'il eût voulu, ainsi que vous l'entendrez ci-après. L'amour qu'il avait de son peuple parut à ce qu'il dit à son fils aîné dans une très-grande maladie qu'il eut à Fontainebleau : « Beau fils, dit-il, je te prie que tu te fasses aimer du peuple de ton royaume; car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt d'Écosse et gouvernât le peuple bien et loyalement, que si tu gouvernais mal au vu de tous. » Le saint homme aima tant la vérité que même avec les Sarrasins il ne voulut pas mentir sur ce qu'il leur avait promis, ainsi que vous l'entendrez ci-après[1].

De la bouche il fut si sobre que jamais de ma vie je ne l'ouïs parler d'aucuns mets, comme maints riches hommes le font; mais il mangeait bonnement ce que ses cuisiniers servaient devant lui. Il fut modéré dans ses paroles; car jamais de ma vie je ne l'ouïs médire de personne, ni jamais ne l'ouïs nommer le diable, lequel nom est bien répandu par le royaume, ce qui, je crois, ne plaît pas à Dieu[2].

1. Voy. chap. LXXVI.
2. Voy. chap. CXXXVIII.

Il trempait son vin avec mesure, selon qu'il voyait que le vin le pouvait supporter. Il me demanda en Chypre pourquoi je ne mettais pas d'eau dans mon vin ; et je lui dis que la cause en était aux médecins qui me disaient que j'avais une grosse tête et un froid estomac, et que pour cela je ne pouvais m'enivrer. Et il me dit qu'ils me trompaient; car si je n'apprenais en ma jeunesse à tremper mon vin, et que je voulusse le faire en ma vieillesse, les gouttes et les maladies d'estomac me prendraient, si bien que jamais je n'aurais de santé ; et si je buvais le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous les soirs; et c'était trop laide chose à un vaillant homme de s'enivrer.

Il me demanda si je voulais être honoré en ce siècle et avoir le paradis à la mort ; et je lui dis, oui. Et il me dit : « Gardez-vous donc de faire ou dire à votre escient, nulle chose dont, si tout le monde la savait, vous ne puissiez faire l'aveu et dire : j'ai fait ceci, j'ai dit cela. »

Il me dit que je me gardasse de démentir ni de dédire aucune personne de ce qu'elle dirait devant moi, pourvu qu'il n'y eût pour moi ni péché ni dommage à me taire, parce que des dures paroles naissent les mêlées dont mille hommes sont morts.

Il disait que l'on devait vêtir et armer son corps de telle manière que les prud'hommes de ce siècle ne dissent pas qu'on en fît trop, ni que les jeunes

gens ne dissent qu'on en fît trop peu[1]. Et cette chose me fut remise en mémoire par le père du roi qui existe maintenant[2], à propos des cottes d'armes brodées qu'on fait aujourd'hui; et je lui disais que jamais dans le voyage d'outre-mer où je fus, je ne vis cottes brodées ni celles du roi ni celles des autres. Et il me dit qu'il avait tels atours brodés à ses armes qui lui avaient coûté huit cents livres parisis[3]. Et je lui dis qu'il les eût mieux employées s'il les eût données pour l'amour de Dieu et qu'il eût fait ses atours en bon taffetas[4] garni de ses armoiries, comme son père faisait.

IV. — Horreur de saint Louis pour le péché; son amour pour les pauvres.

Il m'appela une fois et me dit : « Vous êtes un homme de sens si subtil que je n'ose vous parler de chose qui touche à Dieu; et j'ai appelé les moines qui sont ici parce que je vous veux faire une demande. » La demande fut telle : « Sénéchal, fit-il,

1. Voy. chap. VI.
2. Philippe le Hardi, père de Philippe le Bel.
3. Environ 20 000 francs de notre monnaie.
4. J'appelle *taffetas* ici et ailleurs ce que Joinville appelle *cendal* : cette interprétation est généralement admise.

qu'est-ce que Dieu? » Et je lui dis : « Sire, c'est si bonne chose que meilleure ne peut être. » — « Vraiment, fit-il, c'est bien répondu ; car la réponse que vous avez faite est écrite en ce livre que je tiens à ma main. Or je vous demande, fit-il, ce que vous aimeriez mieux ou d'être lépreux ou d'avoir fait un péché mortel? » Et moi, qui jamais ne lui mentis, je lui répondis que j'aimerais mieux en avoir fait trente que d'être lépreux. Quand les moines furent partis il m'appela tout seul, me fit asseoir à ses pieds et me dit : « Comment me dîtes-vous hier cela? » Et je lui dis, que je le disais encore. Et il me dit : « Vous parlâtes en étourdi et en fou ; car il n'y a pas de lèpre aussi laide que d'être en péché mortel, parce que l'âme qui est en péché mortel est semblable au diable ; c'est pourquoi il ne peut y avoir de lèpre si laide. Et il est bien vrai que quand l'homme meurt il est guéri de la lèpre du corps ; mais quand l'homme qui a fait le péché mortel meurt, il ne sait pas ni n'est certain qu'il ait eu tel repentir que Dieu lui ait pardonné. C'est pourquoi il doit avoir grand'peur que cette lèpre ne lui dure tant que Dieu sera en paradis. Aussi je vous prie, fit-il, autant que je puis, d'habituer votre cœur pour l'amour de Dieu et de moi, à mieux aimer que tout mal advînt à votre corps par la lèpre et toute autre maladie, que si le péché mortel venait dans votre âme. »

Il me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jour du jeudi saint[1]. « Sire, dis-je, quel malheur! les pieds de ces vilains je ne les laverai pas. » — « Vraiment, fit-il, ce fut mal dit; car vous ne devez pas avoir en dédain ce que Dieu fit pour notre enseignement. Je vous prie donc, pour l'amour de Dieu d'abord, et pour l'amour de moi, que vous vous accoutumiez à les laver. »

V. — Estime de saint Louis pour la prud'homie et la probité.

Il aima tant toutes sortes de gens qui croyaient en Dieu et l'aimaient, qu'il donna la connétablie de France à Monseigneur Gilles le Brun (qui n'était pas du royaume de France)[2], parce qu'il était en grande renommée de croire en Dieu et de l'aimer. Et je crois vraiment que tel fut-il.

Il faisait manger à sa table maître Robert de Sorbon[3], pour la grande renommée qu'il avait d'être prud'homme. Un jour il advint qu'il mangeait à côté de moi, et que nous causions bas l'un avec l'autre. Le roi nous reprit et dit : « Parlez haut, fit-il, car vos compaignons croient que vous

1. Voy. chap. CXXXIX.
2. Gilles de Trasegnies, dit le Brun, était originaire de Flandre.
3. Robert de Sorbon, fondateur du collége de Sorbonne.

pouvez médire d'eux. Si vous parlez, en mangeant, de chose qui nous doive plaire, parlez haut; ou sinon, taisez-vous. » Quand le roi était en gaieté, il me disait : « Sénéchal, dites-moi les raisons pourquoi prud'homme vaut mieux que béguin[1]. » Alors donc commençait la discussion entre moi et maître Robert. Quand nous avions longtemps disputé, alors le roi rendait sa sentence et disait ainsi : « Maître Robert, je voudrais avoir le nom de prud'homme, pourvu que je le fusse, et tout le reste je vous le laisserais; car ce nom de prud'homme est si grande chose et si bonne chose que même à le prononcer il emplit la bouche. »

Au contraire il disait que c'était mauvaise chose de prendre le bien d'autrui, « car rendre était si dur, que même à le prononcer *rendre* écorchait la gorge par les *r* qui y sont, lesquels signifient les râteaux du diable, qui toujours tire en arrière ceux qui veulent rendre le bien d'autrui. Et le diable le fait bien subtilement; car avec les grands usuriers et les grands voleurs, il les excite de telle sorte qu'il leur fait donner pour Dieu ce qu'ils devraient rendre. » Il me dit que je disse au roi Thibaut[2] de sa part de prendre garde à la maison des frères prêcheurs de Provins, qu'il faisait, de peur qu'il n'em-

1. Dévôt.

2. Thibaut II, roi de Navarre, cinquième du nom comme comte de Champagne, gendre de saint Louis.

barrassât son âme pour les grandes sommes qu'il y mettait. « Car les hommes sages, tandis qu'ils vivent, doivent faire de leurs biens tout comme des exécuteurs testamentaires en devraient faire; c'est à savoir que les bons exécuteurs réparent d'abord les torts du mort, et rendent le bien d'autrui; et du reste des biens du mort, ils font des aumônes. »

VI. — Comment saint Louis pensait qu'on se doit vêtir.

Le saint roi fut à Corbeil un jour de Pentecôte, là où il y avait quatre-vingts chevaliers. Le roi descendit après dîner au préau sous la chapelle, et il parlait à l'entrée de la porte au comte de Bretagne[1], le père du duc qui existe à présent, que Dieu garde! Maître Robert de Sorbon vint me querir là et me prit par le bout de mon manteau, et me mena au roi; et tous les autres chevaliers vinrent après nous. Alors je demandai à maître Robert: « Maître Robert, que me voulez-vous? » Et il me dit: « Si le roi s'asseyait dans ce préau, et si vous alliez vous asseoir sur son banc plus haut que lui, je veux vous demander si on vous en devrait bien blâmer. » Et

1. Jean Ier, comte de Bretagne, dont le fils Jean II porta le premier le titre de duc, et mourut le 18 novembre 1305.

je lui dis que oui. Et il me dit : « Donc vous faites chose bien à blâmer, quand vous êtes plus noblement vêtu que le roi ; car vous vous vêtez de fourrures et de drap vert, ce que le roi ne fait pas. » Et je lui dis : « Maître Robert, sauf votre permission, je ne fais rien à blâmer si je me vêts de fourrures et de drap vert ; car c'est l'habit que me laissèrent mon père et ma mère. Au contraire vous faites chose à blâmer ; car vous êtes fils de vilain et de vilaine, et avez laissé l'habit de votre père et de votre mère, et êtes vêtu de plus riche camelin[1] que le roi ne l'est. » Et alors je pris le pan de son surcot[2] et du surcot du roi et lui dis : « Or regardez si je dis vrai. » Et le roi entreprit de tout son pouvoir de défendre maître Robert par ses paroles.

Après ces choses, monseigneur le roi appela monseigneur Philippe son fils, le père du roi qui existe à présent, et le roi Thibaut[3], et s'assit à l'entrée de son oratoire, et mit la main à terre, et dit : « Asseyez-vous ici bien près de moi, pour qu'on ne nous entende pas. » — « Ah ! sire, firent-ils, nous n'oserions nous asseoir si près de vous. » Et il me dit : « Sénéchal, asseyez-vous ici. » Ainsi fis-je, et si près de lui que ma robe touchait à la sienne. Et il les fit

1. Étoffe de laine.
2. Vêtement qui se mettait par-dessus la cotte. (Voy. chap. CXXII.)
3. Ceci se passa au plus tôt en 1255, date du mariage de Thibaut II, roi de Navarre, avec Isabelle fille de saint Louis.

asseoir après moi, et leur dit : « Vous avez vraiment mal fait, vous qui êtes mes fils, et qui n'avez pas fait du premier coup tout ce que je vous ai commandé ; et gardez que cela ne vous advienne jamais. » Et ils dirent qu'ils ne le feraient plus. Et alors il me dit qu'il nous avait appelés pour se confesser à moi de ce qu'il avait à tort défendu maître Robert contre moi. « Mais, fit-il, je le vis si ébahi qu'il avait bien besoin que je l'aidasse. Et toutefois ne vous tenez pas à ce que j'en ai pu dire pour défendre maître Robert ; car, ainsi que le sénéchal le dit, vous devez vous bien vêtir et proprement, parce que vos femmes vous en aimeront mieux, et vos gens vous en priseront plus. Car, dit le sage, on se doit parer en vêtements et en armures de telle manière que les prud'hommes de ce siècle ne disent pas qu'on en fasse trop, ni les jeunes gens de ce siècle qu'on en fasse trop peu[1]. »

VII. — Profit à tirer des menaces de Dieu.

Vous entendrez ci-après un enseignement qu'il me fit en mer, quand nous revenions d'outre-mer. Il advint que notre vaisseau heurta devant l'île de

1. Voy. chap. III.

Chypre par un vent qui a nom garban, qui n'est pas un des quatre maîtres vents[1]. Et du coup que reçut notre vaisseau, les nautonniers furent si désespérés qu'ils déchiraient leurs robes et leurs barbes. Le roi sauta de son lit sans chausses (car il était nuit), vêtu d'une cotte, sans plus, et s'alla mettre en croix devant le corps de Notre-Seigneur, comme quelqu'un qui n'attendait que la mort. Le lendemain de cet événement, le roi m'appela tout seul, et me dit[2] : « Sénéchal, Dieu nous a montré tout à l'heure une partie de son pouvoir ; car un de ces petits vents, qu'on sait à peine nommer, faillit noyer le roi de France, ses enfants, sa femme et ses gens. Or saint Anselme dit que ce sont des menaces de Notre-Seigneur, tout comme si Dieu voulait dire : je vous eusse bien fait mourir si je l'eusse voulu. Sire Dieu, dit le saint, pourquoi nous menaces-tu ? Car si tu nous fais des menaces, ce n'est pas pour ton profit ni pour ton avantage : car si tu nous avais tous perdus tu n'en serais déjà ni plus pauvre ni plus riche. Donc ce n'est pas pour ton avantage la menace que tu nous as faite, mais pour notre profit, si nous en savons tirer parti. Nous devons tirer parti de cette menace que Dieu nous a faite, de telle manière que si nous sentons que nous ayons en nos cœurs et en nos corps, chose qui déplaise à Dieu, nous devons l'ôter prompte-

1. Voy. chap. CXXII.
2. Voy. chap. CXXV.

ment; et tout ce que nous croirons qui lui plaise, nous devons nous efforcer promptement de l'entreprendre. Et si nous faisons ainsi, Notre-Seigneur nous donnera plus de biens en ce siècle et en l'autre que nous ne saurions dire; et si nous ne faisons pas ainsi, il fera tout comme le bon Seigneur doit faire à son mauvais serviteur; car après la menace, quand le mauvais serviteur ne se veut pas amender, le Seigneur frappe ou de mort ou d'autres plus grands malheurs, qui sont pires que la mort. » Qu'il y prenne donc garde le roi qui existe à présent[1] : car il est échappé d'aussi grand péril ou de plus grand que nous ne fîmes; qu'il s'amende donc de ses méfaits, en telle manière que Dieu ne frappe pas cruellement sur lui ni sur ses biens.

VIII. — Ce que saint Louis pensait de la foi.

Le saint roi s'efforça, de tout son pouvoir, par ses paroles, de me faire croire fermement en la loi chrétienne que Dieu nous a donnée, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Il disait que nous devions croire si fermement les articles de la foi que pour

1. Philippe le Bel, à qui s'adressent les sévères paroles qui vont suivre.

mort ni pour malheur qui menaçât notre corps, nous n'eussions nulle volonté d'aller à l'encontre en paroles ni en actions. Et il disait que l'ennemi est si subtil que quand les gens se meurent, il travaille tant qu'il peut afin qu'il les puisse faire mourir dans quelque doute sur les points de la foi; car il voit que les bonnes œuvres que les hommes ont faites, il ne les leur peut ôter, et il voit qu'ils sont perdus pour lui s'ils meurent dans la vraie foi. C'est pourquoi, on se doit garder et défendre de ce piége, en telle manière qu'on dise à l'ennemi quand il envoie pareille tentation : « Va-t'en! tu ne me tenteras pas, doit-on dire à l'ennemi, jusqu'à faire que je ne croie fermement tous les articles de la foi; mais quand même tu me ferais trancher tous les membres, je veux vivre et mourir en ce point. » Et qui fait ainsi, bat l'ennemi avec les armes et les épées dont l'ennemi le voulait occire.

Il disait que la foi et la croyance étaient une chose à quoi nous devions bien croire fermement, encore que nous n'en fussions certains que par ouï-dire. Sur ce point, il me fit une demande (comment mon père avait nom); et je lui dis qu'il avait nom Simon. Et il me demanda comment je le savais. Et je lui dis que j'en pensais être certain, et le croyais fermement parce que ma mère m'en était témoin. « Donc vous devez croire fermement tous les articles de la foi, dont les apôtres témoi-

gnent, ainsi que vous l'entendez chanter le dimanche au *Credo*. »

IX. — Guillaume III, évêque de Paris, console un théologien.

Il me dit que l'évêque Guillaume de Paris[1] lui avait conté qu'un grand maître en théologie était venu à lui, et lui avait dit qu'il voulait lui parler. Et l'évêque lui dit : « Maître, dites ce que vous voulez. » Et comme le maître pensait parler à l'évêque, il commença à pleurer très-fort. Et l'évêque lui dit : « Maître, parlez, ne vous découragez pas; car nul ne peut tant pécher que Dieu ne puisse plus pardonner. » — « Je vous le dis, sire, dit le maître, je n'en puis mais si je pleure; car je pense être mécréant parce que je ne puis forcer mon cœur à croire au sacrement de l'autel, tout comme la sainte Église l'enseigne ; et pourtant je sais bien que c'est des tentations de l'ennemi. » — « Maître, fit l'évêque, dites-moi si quand l'ennemi vous envoie cette tentation, elle vous plaît. » Et le maître dit : « Sire, au contraire, elle m'ennuie autant que chose me peut ennuyer. » — « Or je vous demande, fit l'évêque, si vous prendriez ni or ni argent à condition que

1. Guillaume III, dit d'Auvergne, évêque de Paris de 1228 à 1248.

vous feriez sortir de votre bouche nulle chose qui fût contre le sacrement de l'autel ou contre les autres saints sacrements de l'Église. » — « Moi, sire, fit le maître, sachez qu'il n'est nulle chose au monde que je prisse à cette condition; mais j'aimerais mieux qu'on m'arrachât tous les membres du corps que de rien dire de pareil. » — « Maintenant je vous dirai autre chose, fit l'évêque; vous savez que le roi de France guerroie avec le roi d'Angleterre, et vous savez que le château qui est le plus sur la frontière d'entre eux deux c'est la Rochelle en Poitou. Or je vous veux faire une demande : si le roi vous avait donné à garder la Rochelle, qui est sur la frontière, et qu'il m'eût donné à garder le château de Montlhéri, qui est au cœur de la France et en terre de paix, auquel le roi devrait-il savoir meilleur gré à la fin de sa guerre, ou à vous qui auriez gardé la Rochelle sans perdre, ou à moi qui lui aurais gardé le château de Montlhéri sans perdre? » — « Au nom de Dieu, sire, fit le maître, ce serait à moi qui aurais gardé la Rochelle sans perdre. » — « Maître, dit l'évêque, je vous dis que mon cœur est semblable au château de Montlhéri; car je n'ai nulle tentation ni nul doute sur le sacrement de l'autel. A cause de quoi je vous dis que pour une fois que Dieu me sait gré de ce que j'y crois fermement et en paix, Dieu vous en sait gré quatre fois, parce que vous lui gardez votre cœur dans la guerre de tribulation, et avez si

bonne volonté envers lui que vous pour aucun bien de la terre, ni pour mal qu'on fît à votre corps, vous ne l'abandonneriez. Donc je vous dis que vous soyez tout aise; que votre état plaît mieux à Notre-Seigneur en ce cas que ne fait le mien. » Quand le maître ouït cela, il s'agenouilla devant l'évêque, et se tint bien pour satisfait.

X. — Foi du comte de Montfort. Il ne faut pas discuter avec les Juifs.

Le saint roi me conta que plusieurs gens d'entre les Albigeois vinrent au comte de Montfort, qui gardait alors la terre d'Albigeois pour le roi, et lui dirent qu'il vînt voir le corps de Notre-Seigneur, qui était devenu en sang et en chair entre les mains du prêtre. Et il leur dit : « Allez le voir, vous qui ne le croyez pas ; car moi, je le crois fermement, tout comme la sainte Église nous raconte le sacrement de l'autel. Et savez-vous ce que j'y gagnerai, fit le comte, de ce que je le crois en cette vie mortelle tout comme la sainte Église nous l'enseigne ? J'en aurai une couronne dans les cieux plus que les anges, qui le voient face à face ; à cause de quoi il faut qu'ils le croient. »

Il me conta qu'il y eut une grande conférence de

clercs et de Juifs au monastère de Cluny. Il y eut là un chevalier à qui l'abbé avait donné le pain en ce lieu pour l'amour de Dieu; et il demanda à l'abbé qu'il lui laissât dire la première parole, et on le lui octroya avec peine. Et alors il se leva et s'appuya sur sa béquille, et dit qu'on lui fît venir le plus grand clerc et le plus grand maître des Juifs; et ainsi firent-ils. Et il lui fit une demande qui fut telle : « Maître, fit le chevalier, je vous demande si vous croyez que la vierge Marie, qui porta Dieu en ses flancs et en ses bras, ait enfanté vierge et qu'elle soit mère de Dieu. » Et le Juif répondit que de tout cela il ne croyait rien. Et le chevalier lui répondit qu'il avait vraiment agi en fou quand, ne croyant en elle ni ne l'aimant, il était entré en son église et en sa maison. « Et vraiment, fit le chevalier, vous le payerez. » Et alors il leva sa béquille et frappa le Juif près de l'oreille, et le jeta par terre. Et les Juifs se mirent en fuite, et emportèrent leur maître tout blessé : et ainsi finit la conférence. Alors l'abbé vint au chevalier, et lui dit qu'il avait fait une grande folie. Et le chevalier répondit que l'abbé avait fait une plus grande folie encore d'assembler une telle conférence; car avant que la conférence fût menée à fin, il y avait céans grande foison de bons chrétiens qui fussent partis de là tous mécréants, parce qu'ils n'eussent pas bien entendu les Juifs. « Aussi vous dis-je, fit le

roi, que nul, s'il n'est très-bon clerc, ne doit disputer avec eux ; mais un laïque quand il entend médire de la loi chrétienne, ne doit pas défendre la loi chrétienne sinon avec l'épée, dont il doit donner dans le ventre autant qu'elle y peut entrer[1]. »

XI. — Habitudes de saint Louis. Un cordelier lui prêche la justice.

Le gouvernement de sa terre fut réglé de telle sorte que tous les jours il entendait ses heures avec chant, et une messe de *Requiem* sans chant, et puis, s'il y avait lieu, la messe du jour ou du saint avec chant. Tous les jours il se reposait dans son lit, après avoir mangé ; et, quand il avait dormi et reposé, il disait dans sa chambre premièrement l'office des morts, lui et un de ses chapelains, avant qu'il entendît ses vêpres. Le soir il entendait ses complies.

Un cordelier vint à lui au château d'Hyères, là où nous quittâmes la mer[2], et pour enseigner le roi il dit en son sermon qu'il avait lu la Bible et les livres qui parlent des princes mécréants; et il

1. Je dois faire observer que loin de mettre cette théorie en pratique, saint Louis a converti beaucoup de Juifs par la persuasion, et se les est attachés par ses bienfaits.

2. Voy. chap. CXXXII.

disait qu'il ne trouvait, ni chez les croyants ni chez les mécréants, que jamais royaume se perdît où passât d'une seigneurie à une autre excepté par défaut de justice. « Or que le roi qui s'en va en France, fit-il, prenne bien garde à faire bonne et prompte justice à son peuple, afin que Notre-Seigneur lui permette de tenir son royaume en paix tout le cours de sa vie. » On dit que ce prud'homme qui enseignait le roi, gît à Marseille, là où Notre-Seigneur fait pour lui maint beau miracle. Et il ne voulut jamais demeurer avec le roi (quelque prière qu'il lui sût faire) qu'une seule journée.

XII. — Comment saint Louis rendait la justice.

Le roi n'oublia pas cet enseignement, mais gouverna sa terre bien et loyalement et selon Dieu, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Il avait sa besogne réglée en telle manière que monseigneur de Nesle[1] et le bon comte de Soissons[2], et nous autres qui étions autour de lui, qui avions ouï nos messes, allions ouïr les plaids de la porte qu'on appelle

1. Simon, sire de Nesle, qui fut l'un des régents du royaume pendant la seconde croisade de saint Louis.

2. Jean II de Nesle, dit le Bon et le Bègue, comte de Soissons de 1237 à 1270. Il était cousin germain de Joinville.

maintenant les requêtes. Et quand il revenait de l'église, il nous envoyait querir, et s'asseyait au pied de son lit et nous faisait tous asseoir autour de lui, et nous demandait s'il y en avait aucuns à expédier qu'on ne pût expédier sans lui; et nous les lui nommions, et il ordonnait de les envoyer querir, et il leur demandait : « Pourquoi ne prenez-vous pas ce que nos gens vous offrent? » Et ils disaient : « Sire, c'est qu'ils nous offrent peu. » Et il leur disait ainsi : « Vous devriez bien prendre cela de qui voudrait vous l'offrir. » Et le saint homme s'efforçait ainsi, de tout son pouvoir, de les mettre en voie droite et raisonnable.

Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après sa messe, et s'accotait à un chêne; et nous faisait asseoir autour de lui. Et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler sans empêchement d'huissier ni d'autres gens. Et alors il leur demandait de sa propre bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un qui ait sa partie? » Et ceux qui avaient leur partie se levaient, et alors il disait : « Taisez-vous tous, et on vous expédiera l'un après l'autre. » Et alors il appelait monseigneur Pierre de Fontaines et monseigneur Geoffroi de Villette[1], et disait à l'un d'eux : « Expédiez-moi cette partie. »

1. L'un est célèbre comme jurisconsulte, l'autre fut bailli de Tours en 1261 et 1262.

Et quand il voyait quelque chose à amender dans les paroles de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même l'amendait de sa bouche. Je vis quelquefois en été que pour expédier ses gens, il venait dans le jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surcot de tiretaine sans manches, un manteau de taffetas[1] noir autour de son cou, très-bien peigné et sans coiffe, et un chapeau de paon blanc[2] sur sa tête. Et il faisait étendre des tapis pour nous asseoir autour de lui ; et tout le peuple qui avait affaire par-devant lui, se tenait autour de lui debout ; et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dite avant pour le bois de Vincennes.

XIII. — Saint Louis repousse une demande injuste des évêques.

Je le revis une autre fois à Paris, là où tous les prélats de France lui mandèrent qu'ils voulaient lui parler; et le roi alla au palais pour les ouïr[3]. Et là était l'évêque Gui d'Auxerre, qui fut fils de

1. Je n'ai rien à dire du camelot et de la tiretaine, qui désignent encore aujourd'hui des étoffes de laine. Je rappelle que le surcot se mettait par-dessus la cotte, et que c'est le mot *cendal* que je rends par *taffetas*.

2. En plumes de paon blanc.

3. Voy. chap. CXXXV.

monseigneur Guillaume de Mello; et il parla au roi pour tous les prélats en telle manière : « Sire, ces seigneurs qui sont ici, archevêques et évêques, m'ont dit que je vous disse que la chrétienté périt entre vos mains. » Le roi se signa, et dit : « Or dites-moi comment cela se fait? » — « Sire, fit-il, c'est parce qu'on prise si peu les excommunications aujourd'hui, que les gens se laissent mourir excommuniés avant qu'ils se fassent absoudre, et ne veulent pas faire satisfaction à l'Église. Ces seigneurs vous requièrent donc, sire, pour l'amour de Dieu et parce que vous le devez faire, que vous commandiez à vos prévôts et à vos baillis que tous ceux qui resteront excommuniés un an et un jour, qu'on les contraigne par la saisie de leurs biens à ce qu'ils se fassent absoudre. »

A cela le roi répondit qu'il le leur commanderait volontiers pour tous ceux dont on lui donnerait la certitude qu'ils eussent tort. « Et l'évêque dit que les prélats ne le feraient à aucun prix, qu'ils lui contestaient la juridiction de leurs causes. Et le roi lui dit qu'il ne le ferait pas autrement; car ce serait contre Dieu et contre raison s'il contraignait les gens à se faire absoudre quand le clergé leur ferait tort. « Et sur cela, fit le roi, je vous donne l'exemple du comte de Bretagne, qui a plaidé sept ans avec les prélats de Bretagne tout excommunié, et a tant fait que le Pape les a condamnés tous.

Donc si j'eusse contraint le comte de Bretagne, la première année, de se faire absoudre, j'eusse péché contre Dieu et contre lui. » Alors les prélats se résignèrent; et jamais depuis je n'ai ouï dire qu'une demande fût faite sur les choses dessus dites.

XIV. — Loyauté de saint Louis.

La paix qu'il fit avec le roi d'Angleterre, il la fit contre la volonté de son conseil[1], lequel lui disait: « Sire, il nous semble que vous perdez la terre que vous donnez au roi d'Angleterre, parce qu'il n'y a pas droit; car son père la perdit par jugement. » Et à cela le roi répondit qu'il savait bien que le roi d'Angleterre n'y avait pas droit; « mais il y avait une raison pour quoi il la lui devait bien donner. Car nous avons pour femmes les deux sœurs[2], et nos enfants sont cousins-germains; c'est pourquoi il importe bien que la paix soit entre eux. Il y a pour moi très-grand honneur dans la paix que je fais avec le roi d'Angleterre, c'est qu'il devient mon homme[3], ce qu'il n'était pas avant. »

1. Voy. chap. CXXXVII.

2. Marguerite, femme de saint Louis, et Éléonore, femme de Henri III, roi d'Angleterre, étaient filles de Raimond Bérenger IV, comte de Provence.

3. C'est-à-dire mon vassal.

On peut faire voir la loyauté du roi dans le fait de monseigneur de Trie, qui apporta au saint homme une charte, laquelle disait que le roi avait donné aux héritiers de la comtesse de Boulogne, qui était morte en dernier[1], le comté de Dammartin en Gouelle. Le sceau de la charte était brisé, de sorte qu'il n'y avait de reste que la moitié des jambes de l'image du sceau du roi et l'escabeau sur quoi le roi tenait ses pieds. Et il nous le montra à tous qui étions de son conseil, et dit que nous l'aidassions à prendre un parti. Nous dîmes tous, sans nul désaccord, qu'il n'était tenu en rien de mettre la charte à exécution. Et alors il dit à Jean Sarrasin, son chambellan, qu'il lui baillât la charte qu'il lui avait demandée. Quand il tint la charte, il nous dit : « Seigneurs, voici le sceau dont j'usais avant que j'allasse outre-mer, et on voit clairement par ce sceau que l'empreinte du sceau brisé est semblable au sceau entier : c'est pourquoi je n'oserais en bonne conscience retenir ledit comté. » Et alors il appela monseigneur Renaud de Trie, et lui dit : « Je vous rends le comté. »

1. Mahaut, comtesse de Boulogne, morte en janvier 1258. Voyez plus loin (chap. CVIII) ce qui oblige à traduire le mot *nouvellement* par *en dernier*.

XV. — Commencement du second livre. Naissance et couronnement de saint Louis.

Au nom de Dieu le tout-puissant, nous avons écrit ci-devant une partie des bonnes paroles et des bons enseignements de notre saint roi Louis, pour que ceux qui les entendront les trouvent les uns après les autres, de sorte que ceux qui les entendront en puissent mieux faire leur profit que si on les eût écrits au milieu des faits suivants. Et ci-après nous commencerons à parler de ses faits au nom de Dieu et en son nom.

Ainsi que je le lui ai ouï dire, il naquit le jour de saint Marc l'évangéliste après Pâques[1]. Ce jour on porte des croix aux processions en beaucoup de lieux, et en France on les appelle les croix noires. Ce fut donc comme une prophétie de la grande foison de gens qui moururent dans ces deux croisades, c'est à savoir dans celle d'Égypte, et dans l'autre, là où il mourut à Carthage; car maints grands deuils en furent en ce monde, et maintes grandes joies en sont au paradis pour ceux qui dans ces deux pèlerinages moururent vrais croisés.

1. Le 25 avril 1214 ou 1215.

Il fut couronné le premier dimanche des Avents [1]. Le commencement de la messe de ce dimanche est ainsi : *Ad te levavi animam meam*, et ce qui s'ensuit après, c'est-à-dire : « Beau sire Dieu, je lèverai mon âme à toi, je me fie en toi. » Il eut très-grande confiance en Dieu jusques à la mort; car au moment de mourir, en ses dernières paroles il invoquait Dieu et ses saints, et spécialement monseigneur saint Jacques et madame sainte Geneviève.

XVI. — Premiers troubles du règne de saint Louis.

Dieu, en qui il mit sa confiance, le gardait toujours dès son enfance jusques à la fin; et spécialement dans son enfance il le garda alors qu'il en fut bien besoin, ainsi que vous l'entendrez bientôt. Quant à son âme, Dieu le garda par les bons enseignements de sa mère [2], qui lui enseigna à croire et à aimer Dieu, et attira autour de lui toutes gens de religion. Et elle lui faisait, si enfant qu'il fût, ouïr toutes ses heures, et faire les sermons aux fêtes. Il rappelait que sa mère lui avait donné quelquefois à entendre qu'elle aimerait mieux qu'il fût mort plutôt qu'il fît un péché mortel.

1. 29 novembre 1226.
2. Blanche de Castille.

Grand besoin lui fut qu'il eût en sa jeunesse l'aide de Dieu ; car sa mère, qui était venue d'Espagne, n'avait ni parents ni amis dans tout le royaume de France. Et parce que les barons de France virent le roi enfant et la reine sa mère, femme étrangère, ils firent du comte de Boulogne [1], qui était oncle du roi, leur chef, et ils le tenaient tout comme pour leur seigneur. Après que le roi fut couronné, il y eut des barons qui demandèrent à la reine qu'elle leur donnât de grandes terres ; et parce qu'elle n'en voulut rien faire, tous les barons s'assemblèrent à Corbeil [2]. Et le saint roi me conta que ni lui ni sa mère, qui étaient à Montlhéri, n'osèrent revenir à Paris jusques à tant que les habitants de Paris les vinrent querir en armes. Et il me conta que depuis Montlhéri, le chemin était tout plein de gens en armes et sans armes jusques à Paris, et que tous criaient à Notre-Seigneur qu'il lui donnât bonne et longue vie, et le défendît et gardât contre ses ennemis. Et Dieu le fit, ainsi que vous l'entendrez bientôt.

A ce parlement que les barons firent à Corbeil, les barons qui furent là établirent, ainsi qu'on le dit, que le bon chevalier le comte Pierre de Bretagne se révolterait contre le roi ; et ils convinrent encore que de leur personne ils iraient au mandement que le roi ferait contre le comte, et que cha-

1. Philippe, dit Hurepel, frère de Louis VIII.
2. En 1227.

cun n'aurait avec lui que deux chevaliers. Et ils firent cela pour voir si le comte de Bretagne pourrait vaincre la reine, qui était femme étrangère, ainsi que vous l'avez ouï. Et beaucoup de gens disent que le comte eût vaincu la reine et le roi, si dans ce besoin le roi n'eût eu l'aide de Dieu, qui jamais ne lui faillit. L'aide que Dieu lui donna fut telle, que le comte Thibaut de Champagne, qui depuis fut roi de Navarre, vint servir le roi avec trois cents chevaliers; et à cause de l'aide que le comte donna au roi, il fallut que le comte de Bretagne se rendît à la merci du roi : d'où il laissa au roi, en faisant la paix, le comté d'Anjou, ainsi qu'on le dit, et le comté du Perche.

XVII. — Croisade de Richard Cœur-de-Lion. Droits d'Alix, reine de Chypre, sur la Champagne.

Parce qu'il importe de rappeler certaines choses que vous entendrez ci-après, il me faut laisser un peu ma matière. Nous dirons donc que le bon comte Henri le Large eut de la comtesse Marie, qui fut sœur du roi de France[1] et sœur du roi Richard d'Angleterre, deux fils, dont l'aîné eut nom Henri,

1. Philippe Auguste, grand-père de saint Louis.

et l'autre Thibaut. Ce Henri, l'aîné, s'en alla croisé dans la terre sainte en pèlerinage, quand le roi Philippe et le roi Richard assiégèrent Acre et la prirent[1]. Sitôt qu'Acre fut prise, le roi Philippe s'en revint en France, dont il fut fort blâmé; et le roi Richard demeura en terre sainte, et fit tant de hauts faits que les Sarrasins le redoutaient beaucoup, ainsi qu'il est écrit au livre de la terre sainte; que quand les enfants des Sarrasins braillaient, les femmes leur criaient et leur disaient pour les faire taire : « Taisez-vous, voici le roi Richard. » Et quand les chevaux des Sarrasins et des Bédouins avaient peur d'un buisson, ils disaient à leurs chevaux : « Crois-tu que ce soit le roi Richard[2]? »

Ce roi Richard négocia tant qu'il donna au comte Henri de Champagne, qui était demeuré avec lui, la reine de Jérusalem, qui était héritière directe du royaume. De ladite reine, le comte Henri eut deux filles, dont la première fut reine de Chypre[3], et l'autre épousa messire Érard de Brienne, dont un grand lignage est issu, ainsi que cela est connu en France et en Champagne. Je ne vous dirai rien

1. 13 juillet 1191.

2. Voy. chap. CVIII.— Ces traditions sont consignées dans l'*Histoire de Eracles empereur* (voy. *Historiens occidentaux des croisades*, t. II, p. 189).

3. Alix, fille de Henri II, comte de Champagne, et d'Isabelle, héritière d'Amauri I, roi de Jérusalem, devint reine de Chypre par son mariage avec Hugues de Lusignan.

maintenant de la femme de monseigneur Érard de Brienne; mais je vous parlerai de la reine de Chypre, qui touche maintenant à ma matière; et nous dirons ainsi.

XVIII. — Les barons attaquent Thibaut IV, comte de Champagne.

Après que le roi eut vaincu le comte Pierre de Bretagne, tous les barons de France furent si irrités envers le comte Thibaut de Champagne, qu'ils résolurent d'envoyer querir la reine de Chypre, qui était fille du fils aîné de Champagne, pour déshériter le comte Thibaut, qui était fils du second fils de Champagne. Quelques-uns d'entre eux s'entremirent pour réconcilier le comte Pierre avec le comte Thibaut, et la chose fut négociée en telle manière que le comte Thibaut promit de prendre pour femme la fille du comte Pierre de Bretagne[1]. La journée fut prise où le comte de Champagne dut épouser la demoiselle, et on dut la lui amener, pour l'épouser, à une abbaye de Prémontré qui est près Château-Thierry, et qu'on appelle Val-Secret, ainsi que je le crois. Les barons de France, qui étaient

1. Elle se nommait Yolande.

presque tous parents du comte Pierre, prirent la peine de faire amener la demoiselle à Val-Secret pour être épousée, et mandèrent le comte de Champagne, qui était à Château-Thierry. Et pendant que le comte de Champagne venait pour l'épouser, monseigneur Geoffroy de la Chapelle vint à lui de par le roi, avec une lettre de créance, et dit ainsi : « Sire comte de Champagne, le roi a appris que vous avez fait convention avec le comte Pierre de Bretagne de prendre sa fille en mariage. Aussi le roi vous mande, si vous ne voulez pas perdre tout ce que vous avez dans le royaume de France, que vous ne le fassiez pas ; car vous savez que le comte de Bretagne a fait pis au roi que nul homme qui vive. » Le comte de Champagne, de l'avis du conseil qu'il avait avec lui, s'en retourna à Château-Thierry.

Quand le comte Pierre et les barons de France qui l'attendaient à Val-Secret apprirent cela, ils furent tous comme enragés de dépit de ce qu'il leur avait fait, et à l'instant envoyèrent querir la reine de Chypre. Et sitôt qu'elle fut venue, ils prirent un commun accord qui fut tel, qu'ils manderaient ce qu'ils pourraient avoir de gens d'armes, et entreraient en Brie et en Champagne du côté de la France ; et que le duc de Bourgogne[1], qui avait

1. Hugues IV, qui accompagna saint Louis à la croisade de 1248 ; il mourut en 1272.

pour femme la fille du comte Robert de Dreux, entrerait dans le comté de Champagne du côté de la Bourgogne, pour prendre la cité de Troyes s'ils le pouvaient. Le duc manda tout ce qu'il put avoir de gens; les barons mandèrent aussi ce qu'ils en purent avoir. Les barons vinrent brûlant et détruisant d'une part, le duc de Bourgogne de l'autre; et le roi de France d'autre part, pour venir les combattre. Le trouble du comte de Champagne fut tel que lui-même brûlait ses villes avant la venue des barons, pour qu'ils ne les trouvassent pas garnies. Outre les autres villes que le comte de Champagne brûlait, il brûla Épernay et Vertus et Sézanne.

XIX. — Le père de Joinville défend Troyes. Paix entre le comte de Champagne et la reine de Chypre.

Les bourgeois de Troyes, quand ils virent qu'ils avaient perdu le secours de leur seigneur, mandèrent à Simon, seigneur de Joinville, le père du seigneur de Joinville qui existe à présent, qu'il les vînt secourir[1]. Et lui, qui avait mandé toutes ses gens en armes, partit de Joinville à la nuit, sitôt que ces nouvelles lui vinrent, et vint à Troyes avant

1. En 1229.

qu'il fût jour. Et par là les barons faillirent dans le projet qu'ils avaient de prendre ladite cité; et pour cela les barons passèrent par devant Troyes, et s'allèrent loger dans la prairie près de là où le duc de Bourgogne était.

Le roi de France, qui sut qu'ils étaient là, se dirigea tout droit là pour les combattre; et les barons lui mandèrent et le prièrent que lui de sa personne voulût bien se retirer en arrière, et qu'ils iraient combattre le comte de Champagne, le duc de Lorraine et le reste des gens du roi, avec trois cents chevaliers de moins que n'auraient le comte ni le duc. Et le roi leur manda qu'ils ne combattraient pas ses troupes sans que de sa personne il fût avec elles. Et ils revinrent à lui et lui mandèrent que, si cela lui plaisait, ils feraient volontiers entendre la reine de Chypre à la paix. Et le roi leur manda qu'il n'entendrait à nulle paix et ne souffrirait pas que le comte de Champagne y entendît jusqu'à ce qu'ils eussent vidé le comté de Champagne. Et ils le vidèrent en telle manière que d'Isles, là où ils étaient, ils s'allèrent loger sous Jully; et le roi se logea à Isles d'où il les avait chassés. Et quand ils surent que le roi fut allé là, ils s'allèrent loger à Chaource, et n'osèrent attendre le roi et s'allèrent loger à Laignes, qui était au comte de Nevers, qui était de leur parti. Et le roi accorda ainsi le comte de Champagne avec

la reine de Chypre, et la paix fut faite en telle manière : que ledit comte de Champagne donna à la reine de Chypre environ deux mille livres de rente en terres, et quarante mille livres que le roi paya pour le comte de Champagne. Et le comte de Champagne vendit au roi, moyennant ces quarante mille livres, les fiefs ci-après nommés ; c'est à savoir le fief du comté de Blois, le fief du comté de Chartres, le fief du comté de Sancerre, le fief de la vicomté de Châteaudun[1]. Et certaines gens disaient que le roi ne tenait ces devant dits fiefs qu'en gage ; mais ce n'est pas vrai, car je le demandai à notre saint roi Louis outre-mer.

La terre que le comte Thibaut donna à la reine de Chypre fut tenue depuis par le comte de Brienne qui existe à présent, et par le comte de Joigny, parce que l'aïeule du comte de Brienne fut fille de la reine de Chypre et femme du grand comte Gautier de Brienne[2].

1. Ce traité fut conclu en 1234 ; saint Louis acquit ainsi, non pas la propriété, mais l'hommage de ces trois comtés et de la vicomté de Châteaudun, dont les seigneurs cessèrent d'être vassaux du comte de Champagne pour devenir vassaux du roi.

2. Gautier IV, dit le Grand, comte de Brienne et de Jaffa, dont Joinville parle plus loin (chap. CII et CIII), épousa Marie, fille d'Alix reine de Chypre, et de leur fils Hugues naquit Gautier V, qui fut comte de Brienne au moins depuis 1301 jusqu'en 1312.

XX. — De Henri Ier dit le Large, comte de Champagne.

Pour que vous sachiez d'où vinrent ces fiefs que le sire de Champagne vendit au roi, je vous fais savoir que le grand comte Thibaut[1], qui gît à Lagny, eut trois fils : le premier eut nom Henri, le second eut nom Thibaut, et le troisième eut nom Étienne. Ce Henri dessus dit fut comte de Champagne et de Brie, et fut appelé le comte Henri le Large, et dut bien être ainsi appelé, car il fut large avec Dieu et avec le siècle : large avec Dieu, ainsi qu'il paraît à l'église Saint-Étienne de Troyes et aux autres églises qu'il fonda en Champagne; large avec le siècle, ainsi qu'il parut au fait d'Artaud de Nogent, et en beaucoup d'autres occasions que je vous conterais bien si je ne craignais d'embarrasser ma matière. Artaud de Nogent fut le bourgeois du monde que le comte croyait le plus, et il fut si riche qu'il fit le château de Nogent l'Artaud de ses deniers. Or il advint que le comte Henri descendit de ses salles de Troyes pour aller ouïr la messe à Saint-Étienne un jour de Pentecôte. Au pied des degrés s'agenouilla un pauvre chevalier,

1. Thibaut II, de 1102 à 1152.

et lui dit ainsi : « Sire, je vous prie, pour l'amour de Dieu, que vous me donniez du vôtre, avec quoi je puisse marier mes deux filles que vous voyez ici. » Artaud, qui allait derrière lui, dit au pauvre chevalier : « Sire chevalier, vous n'agissez pas en homme courtois de demander à Monseigneur, car il a tant donné qu'il n'a plus que donner » Le large comte se tourna vers Artaud, et lui dit : « Sire vilain, vous ne dites pas vrai de ce que vous dites que je n'ai plus que donner; si, je vous ai vous-même. Et tenez-le, sire chevalier, car je vous le donne, et de plus je vous le garantirai. » Le chevalier ne fut pas ébahi, mais le prit par la chape, et lui dit qu'il ne le laisserait pas jusques à tant qu'il aurait financé avec lui. Et avant qu'il lui échappât, Artaud avait financé avec lui de cinq cents livres.

Le second frère du comte Henri eut nom Thibaut, et fut comte de Blois; le troisième frère eut nom Étienne, et fut comte de Sancerre. Et ces deux frères tinrent du comte Henri tous leurs héritages et leurs deux comtés et leurs dépendances[1], et ils les tinrent après des héritiers du comte Henri qui tinrent le comté de Champagne, jusqu'à ce que le roi Thibaut les vendit au roi de France, ainsi qu'il est dit ci-devant.

1. C'est-à-dire, les tinrent en fief, comme vassaux du comte de Champagne.

XXI. — Saint Louis tient une cour plénière à Saumur, en 1241.

Nous reviendrons à notre matière, et nous dirons ainsi qu'après ces choses le roi tint une grande cour à Saumur en Anjou ; et je fus là, et je vous témoigne que ce fut la mieux ordonnée que j'aie jamais vue ; car à la table du roi mangeait auprès de lui le comte de Poitiers[1], qu'il avait fait nouveau chevalier à la Saint-Jean ; et, après le comte de Poitiers, mangeait le comte Jean de Dreux, qu'il avait fait aussi nouveau chevalier ; après le comte de Dreux, mangeait le comte de la Marche ; après le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne. Et devant la table du roi, vis-à-vis le comte de Dreux, mangeait monseigneur le roi de Navarre en cotte et en manteau de satin[2], bien paré d'une courroie, d'une agrafe et d'un chapeau d'or, et je tranchais devant lui[3]. Devant le roi, servait à manger le comte d'Artois[4], son frère ; devant le roi, tranchait

1. Alfonse, frère de saint Louis.

2. J'appelle *satin* ce que Joinville appelle *samit* : c'est l'opinion la plus générale.

3. Joinville, comme vassal de Thibaut de Champagne, roi de Navarre, remplissait près de lui l'office d'écuyer tranchant.

4. Robert Ier, qui était armé chevalier depuis 1237.

du couteau le bon comte Jean de Soissons. Pour garder la table, il y avait monseigneur Imbert de Beaujeu, qui depuis fut connétable de France, et monseigneur Enguerrand de Coucy et monseigneur Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons, il y avait bien trente de leurs chevaliers en cottes de drap de soie, pour les garder; et derrière ces chevaliers, il y avait une grande quantité de sergents, vêtus aux armes du comte de Poitiers appliquées sur taffetas[1]. Le roi avait vêtu une cotte de satin bleu, et un surcot et un manteau[2] de satin vermeil fourré d'hermines, et sur la tête un chapeau de coton qui lui seyait mal, parce qu'il était alors jeune homme. Le roi donna cette fête dans les halles de Saumur, et on disait que le grand roi Henri d'Angleterre[3] les avait faites pour donner ses grandes fêtes. Ces halles sont faites à la guise des cloîtres des moines blancs[4]; mais je crois qu'à beaucoup près il n'en est aucun de si grand. Et je vous dirai pourquoi cela me semble; car à la paroi du cloître où mangeait le roi, qui était environné de chevaliers et de sergents qui tenaient grand espace, mangeaient à une table

1. *Cendal*, dans le texte original.
2. Le manteau se mettait par-dessus le surcot, et le surcot par-dessus la cotte.
3. Henri II, fils de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou.
4. Moines de l'ordre de Cîteaux.

vingt évêques ou archevêques ; et encore après les évêques et les archevêques, mangeait à côté de cette table la reine Blanche, sa mère, au bout du cloître, du côté où le roi ne mangeait pas. Et pour servir la reine, il y avait le comte de Boulogne, qui depuis fut roi de Portugal[1], et le bon comte de Saint-Paul, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, que l'on disait fils de sainte Élisabeth de Thuringe ; à cause de quoi l'on disait que la reine Blanche le baisait au front par dévotion, parce qu'elle pensait que sa mère l'y avait maintes fois baisé.

Au bout du cloître, d'autre part, étaient les cuisines, les bouteilleries, les paneteries et les dépenses ; de ce cloître on servait devant le roi et devant la reine la viande, le vin et le pain. Et dans toutes les autres ailes et dans le préau du milieu, mangeait une si grande foison de chevaliers que je n'en sais pas le nombre ; et bien des gens disent qu'ils n'avaient jamais vu autant de surcots ni d'autres vêtements de drap d'or à une fête qu'il y en eut là ; et ils disent qu'il y eut bien trois mille chevaliers.

1. Alfonse, neveu de la reine Blanche; il avait épousé Mahaut comtesse de Boulogne, veuve de Philippe Hurepel.

XXII. — Bataille de Taillebourg, en 1242.

Après cette fête, le roi mena le comte de Poitiers à Poitiers pour reprendre ses fiefs[1]; et quand le roi vint à Poitiers, il eût bien voulu être de retour à Paris; car il trouva que le comte de la Marche[2], qui avait mangé à sa table le jour de la Saint-Jean, avait assemblé autant de gens d'armes à Lusignan près Poitiers qu'il en put avoir. Le roi fut à Poitiers près d'une quinzaine, que jamais il n'osa partir jusqu'à ce qu'il se fut accordé avec le comte de la Marche, et je ne sais comment. Plusieurs fois je vis le comte de la Marche venir de Lusignan parler au roi à Poitiers; et toujours il amenait avec lui la reine d'Angleterre, sa femme, qui était mère du roi d'Angleterre[3]. Et beaucoup de gens disaient que le roi et le comte de Poitiers avaient fait une mauvaise paix avec le comte de la Marche.

Après que le roi fut revenu de Poitiers, il ne se passa pas après grand temps que le roi d'Angle-

1. C'est-à-dire, pour recevoir l'hommage de ses vassaux, qui reconnaissaient tenir de lui leurs fiefs.

2. Hugues X, dit le Brun.

3, Isabelle d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre et mère de Henri III. Elle s'était remariée en 1217 avec Hugues X.

terre vint en Gascogne pour guerroyer contre le roi de France. Notre saint roi, avec tout ce qu'il put avoir de gens, chevaucha pour le combattre. Là vint le roi d'Angleterre, et le comte de la Marche, pour combattre devant un château qu'on appelle Taillebourg, qui est assis sur une mauvaise rivière qu'on appelle la Charente, là où on ne peut passer que sur un pont de pierre très-étroit. Sitôt que le roi vint à Taillebourg et que les armées se virent l'une l'autre, nos gens, qui avaient le château de leur côté, s'efforcèrent à grand'peine et passèrent périlleusement sur des bateaux et des ponts, et coururent sur les Anglais; et le combat commença fort et grand. Quand le roi vit cela, il se mit dans le péril avec les autres; car pour un homme que le roi avait quand il fut passé vers les Anglais, les Anglais en avaient bien cent. Toutefois il advint, ainsi que Dieu le voulut, que quand les Anglais virent le roi passer, ils se déconfirent, et se mirent dans la cité de Saintes; et plusieurs de nos gens entrèrent dans la cité mêlés à eux, et furent pris.

Ceux de nos gens qui furent pris à Saintes rapportèrent qu'ils ouïrent un grand discord naître entre le roi d'Angleterre et le comte de la Marche; et le roi disait que le comte de la Marche l'avait envoyé querir parce qu'il disait qu'il trouverait grande aide en France. Ce soir même, le roi d'Angleterre partit de Saintes et s'en alla en Gascogne.

XXIII. — Soumission du comte de la Marche.

Le comte de la Marche, comme un homme qui n'y pouvait remédier, s'en vint dans la prison du roi, et lui amena dans sa prison sa femme et ses enfants. A cause de cela, le roi eut, en faisant la paix, beaucoup de la terre du comte; mais je ne sais pas combien, car je ne fus pas à cette affaire, parce que je n'avais jamais alors vêtu le haubert[1]. Mais j'ai ouï dire qu'avec la terre, le roi y gagna dix mille livres parisis, que le comte avait dans les coffres du roi, et chaque année autant[2].

Quand nous fûmes à Poitiers, je vis un chevalier qui avait nom monseigneur Geoffroy de Rancon, qui pour un grand outrage que le comte de la Marche lui avait fait, ainsi qu'on le disait, avait juré sur reliques que jamais il ne serait tondu à la guise des chevaliers, mais qu'il porterait les cheveux en bandeaux ainsi que faisaient les femmes, jusques à tant ce qu'il se verrait vengé du

1. Le haubert était la cotte d'armes réservée aux chevaliers. On peut conclure de ce passage qu'en 1242 Joinville n'avait pas vingt et un ans, qui était l'âge où l'on pouvait être armé chevalier.

2. Cette rente était alors réduite à 5000 livres tournois, ou 101 319 francs.

comte de la Marche, ou par lui, ou par autrui. Et quand monseigneur Geoffroy vit le comte de la Marche, sa femme et ses enfants agenouillés devant le roi, qui lui criaient merci, il fit apporter un traiteau, et fit ôter ses bandeaux, et se fit tondre en présence du roi, du comte de la Marche et de ceux qui étaient là. Dans cette expédition contre le roi d'Angleterre et contre les barons, le roi donna de grands dons, ainsi que je l'ai ouï dire à ceux qui en revinrent. Mais ni pour les dons ni pour les dépenses que l'on fit dans cette expédition ou d'autres en deçà de la mer ou au delà, le roi ne requit ni ne prit jamais d'aide dont on se plaignît, ni de ses barons, ni de ses chevaliers, ni de ses hommes, ni de ses bonnes villes. Et ce n'était pas merveille ; car il faisait cela par le conseil de la bonne mère qui était avec lui, par le conseil de qui il opérait, et par celui des prud'hommes qui lui étaient demeurés du temps de son père et du temps de son aïeul.

XXIV. — Saint Louis tombe malade et se croise en 1244.

Après ces choses dessus dites, il advint, ainsi que Dieu le voulut, qu'une grande maladie prit le roi à Paris, dont il fut à telle extrémité, ainsi qu'on

le disait, que l'une des dames qui le gardait lui voulait tirer le drap sur le visage, et disait qu'il était mort. Et une autre dame, qui était de l'autre côté du lit, ne le souffrit pas; mais elle disait qu'il avait encore l'âme au corps. Comme il entendait le débat de ces deux dames, Notre-Seigneur opéra en lui et lui envoya tantôt la santé; car avant il était muet, et ne pouvait parler. Il requit qu'on lui donnât la croix, et ainsi fit-on. Alors la reine sa mère ouït dire que la parole lui était revenue, et elle en montra aussi grande joie qu'elle put. Et quand elle sut qu'il était croisé, ainsi que lui-même le contait, elle montra aussi grand deuil que si elle l'eût vu mort.

Après qu'il fut croisé, se croisèrent Robert comte d'Artois, Alfonse comte de Poitiers, Charles comte d'Anjou, qui depuis fut roi de Sicile, tous trois frères du roi; et se croisa aussi Hugues duc de Bourgogne, Guillaume comte de Flandre, frère du comte Gui de Flandre mort en dernier[1], le bon Hugues comte de Saint-Paul, monseigneur Gaucher son neveu, qui se comporta très-bien outre-mer et eût, beaucoup valu s'il eût vécu. Y furent aussi le comte de la Marche et monseigneur Hugues le Brun son fils; le comte de Sarrebruck, monseigneur Gobert

1. Gui de Dampierre mourut le 7 mars 1305. On peut voir plus loin (chap. CVII) ce qui oblige à traduire le mot *nouvellement* par *en dernier*.

d'Apremont son frère, en compagnie desquels moi Jean, seigneur de Joinville, je passai la mer dans un vaisseau que nous louâmes, parce que nous étions cousins; et nous passâmes outre-mer avec vingt chevaliers, dont il était lui dixième et moi dixième[1].

XXV. — Joinville se prépare à partir pour la croisade.

A Pâques, en l'an de grâce dont le millésime arrivait à 1248, je mandai mes hommes et mes fieffés à Joinville, et la veille de ladite Pâque, où toutes ces gens que j'avais mandés étaient venus, naquit Jean mon fils, sire d'Ancerville, de ma première femme, qui fut sœur du comte de Grandpré[2]. Nous fûmes en fêtes et en danses toute cette semaine, où mon frère le sire de Vaucouleurs, et les autres riches hommes qui étaient là, donnèrent à manger chacun l'un après l'autre, le lundi, le mardi, le mercredi, et le jeudi.

Je leur dis le vendredi : « Seigneurs, je m'en vais outre-mer, et je ne sais si je reviendrai. Or avancez; si je vous ai fait tort de rien, je vous le

1. C'est-à-dire que le comte de Sarrebruck et Joinville étaient chefs chacun de neuf chevaliers.

2. Alix, sœur de Henri VI comte de Grandpré.

réparerai, l'un après l'autre, ainsi que j'ai accoutumé, à tous ceux qui voudront rien demander de moi ou de mes gens. » Je le leur réparai de l'avis de tous les habitants de ma terre; et pour que je n'eusse point d'influence, je me levai du conseil, et je maintins sans débat tout ce qu'ils décidèrent.

Parce que je ne voulais emporter nuls deniers à tort, j'allai à Metz en Lorraine laisser en gage une grande foison de ma terre. Et sachez qu'au jour où je partis de notre pays pour aller en la terre sainte, je ne tenais pas mille livres de rente en terre [1]; car Madame ma mère [2] vivait encore. Et pourtant j'y allai moi dixième de chevaliers et moi troisième de bannerets [3]. Et je vous rappelle ces choses parce que si Dieu, qui jamais ne me faillit, ne m'eût aidé, j'y eusse résisté à peine pendant un temps aussi long que l'espace de six ans que je demeurai en la terre sainte.

Au moment où je me préparais pour partir, Jean, sire d'Apremont et comte de Sarrebruck par sa femme, envoya vers moi et me manda qu'il avait arrangé sa besogne pour aller outre-mer lui dixième de chevaliers, et me manda que si je voulais nous louerions un vaisseau entre lui et moi;

1. Environ 20 000 francs de notre monnaie.

2. Béatrix, fille d'Étienne III comte d'Auxonne et de Béatrix comtesse de Châlon-sur-Saône.

3. Il était un des trois chevaliers portant bannière.

et je l'octroyai : ses gens et les miens louèrent un vaisseau à Marseille.

XXVI. — D'un clerc qui tua trois sergents du roi.

Le roi manda ses barons à Paris et leur fit faire serment qu'ils garderaient foi et loyauté à ses enfants, si quelque chose lui arrivait dans le voyage. Il m'en demanda autant; mais je ne voulus point faire de serment, car je n'étais point son homme [1]. Pendant que je venais, je trouvai sur une charrette trois hommes morts, qu'un clerc avait tués, et on me dit qu'on les menait au roi. Quand j'ouïs cela, j'envoyai un mien écuyer après, pour savoir comment c'était arrivé. Et mon écuyer, que j'y envoyai, me conta que le roi, quand il sortit de la chapelle, alla au perron pour voir les morts, et demanda au prévôt de Paris comment c'était arrivé. Et le prévôt lui conta que les morts étaient trois de ses sergents du Châtelet, et qu'ils allaient par les rues écartées pour dérober les gens. « Et ils

1. Joinville n'était alors l'homme ou le vassal que du comte de Champagne; mais il devint aussi dans la suite l'homme de saint Louis (voy. chap. CXXXVI). Ce fut sans doute pendant la croisade, lorsque le roi le retint à ses gages (voy. chap. XXIX, LXXXVI et XCVIII).

trouvèrent, dit-il au roi, le clerc que vous voyez ici, et lui enlevèrent tous ses habits. Le clerc s'en alla en chemise à son logement, et prit son arbalète, et fit apporter à un enfant son coutelas. Quand il les vit, il cria après eux et leur dit qu'ils y mourraient. Le clerc tendit son arbalète, et tira et en frappa un au cœur; et les deux autres prirent la fuite; et le clerc prit le coutelas que l'enfant tenait, et les poursuivit grâce à la lune qui était belle et claire. L'un d'eux pensa passer à travers une haie en un jardin, et le clerc frappa du coutelas, fit le prévôt, et lui trancha toute la jambe, de telle manière qu'elle ne tint plus qu'à la botte, ainsi que vous voyez. Le clerc se reprit à poursuivre l'autre, qui pensa descendre dans une maison étrangère, là où des gens veillaient encore; et le clerc le frappa du coutelas au milieu de la tête, si bien qu'il la fendit jusqu'aux dents, ainsi que vous pouvez voir, fit le prévôt au roi. Sire, fit-il, le clerc exposa son fait au prévôt voisin de la rue, et puis s'en vint se mettre en votre prison; et je vous l'amène, sire, vous en ferez votre volonté; et le voici. » — « Sire clerc, fit le roi, vous avez manqué à être prêtre par votre prouesse; et pour votre prouesse je vous retiens à mes gages, et vous vous en viendrez avec moi outre-mer. Et ce traitement je vous le fais encore parce que je veux que mes gens voient que je ne les soutiendrai en

nullés de leurs méchancetés. » Quand le peuple qui était assemblé là ouït ces paroles, ils acclamèrent notre seigneur, et lui souhaitèrent que Dieu lui donnât bonne et longue vie, et le ramenât en joie et en santé.

XXVII. — Joinville quitte son château.

Après ces choses, je revins en notre pays, et nous convînmes, le comte de Sarrebruck et moi, que nous enverrions notre harnais en charrettes à Auxonne, pour le mettre là sur la rivière de Saône jusques au Rhône.

Le jour que je partis de Joinville j'envoyai querir l'abbé de Cheminon, qu'on tenait pour le plus prud'homme de l'ordre des moines blancs[1]. Je lui ouïs rendre un témoignage à Clairvaux, le jour d'une fête de Notre-Dame que le saint roi y était, par un moine qui le montra, et me demanda si je le connaissais. Et je lui dis : « Pourquoi me le demandez-vous? » Et il me répondit : « C'est que je pense que c'est le plus prud'homme qui soit en tout l'ordre des moines blancs. Sachez encore, fit-il, ce que j'ai ouï conter à un prud'homme qui était couché

1. L'ordre de Cîteaux.

au dortoir là où l'abbé de Cheminon dormait : l'abbé avait découvert sa poitrine à cause de la chaleur qu'il avait; et ce prud'homme, qui était couché au dortoir où l'abbé de Cheminon dormait, vit la Mère de Dieu qui alla au lit de l'abbé, et lui ramena sa robe sur la poitrine de peur que le vent ne lui fît mal. »

Cet abbé de Cheminon me donna donc mon écharpe et mon bourdon; et alors je partis de Joinville, sans rentrer au château jusques à mon retour, à pied, sans chausses et en chemise; et j'allai ainsi à Blécourt et à Saint-Urbain et à d'autres reliques qui sont là. Et pendant que j'allais à Blécourt et à Saint-Urbain, je ne voulus jamais retourner mes yeux vers Joinville, de peur que le cœur ne m'attendrît pour le beau château que je laissais et mes deux enfants.

Moi et mes compagnons nous mangeâmes à la Fontaine-l'Archevêque devant Dongeux; et là, l'abbé Adam de Saint-Urbain (que Dieu absolve !) donna une grande foison de beaux joyaux à moi et aux chevaliers que j'avais. De là nous allâmes à Auxonne ; et nous en partîmes avec notre harnais, que nous avions fait mettre en bateaux pour aller depuis Auxonne jusques à Lyon en descendant la Saône ; et à côté des bateaux on menait les grands destriers.

A Lyon, nous nous embarquâmes sur le Rhône

pour aller à Arles-le-Blanc; et sur le Rhône nous trouvâmes un château que l'on appelle Roche-de-Glun, que le roi avait fait abattre parce que Roger, le seigneur du château, était accusé de dérober les pèlerins et les marchands.

XXVIII. — Embarquement des croisés, au mois d'août 1248.

Au mois d'août nous entrâmes dans nos vaisseaux à la Roche-de-Marseille. Le jour que nous entrâmes dans nos vaisseaux, l'on fit ouvrir la porte du vaisseau, et l'on mit dedans tous nos chevaux que nous devions mener outre-mer; et puis l'on referma la porte et on la boucha bien, comme quand on noie un tonneau, parce que quand le vaisseau est en mer toute la porte est dans l'eau. Quand les chevaux furent dedans, notre maître nautonier cria à ses nautoniers qui étaient à la proue du vaisseau et leur dit : « Votre besogne est-elle prête? » Et ils répondirent : « Sire, que les clercs et les prêtres s'avancent. » Aussitôt qu'ils furent venus, il leur cria : « Chantez, de par Dieu ! » Et ils s'écrièrent tout d'une voix : « *Veni, creator Spiritus.* » Et le maître cria à ses nautoniers : « Faites voile, de par Dieu ! » Et ainsi firent-ils. Et en peu de temps le vent frappa sur les voiles, et nous eut enlevé la

vue de la terre, tellement que nous ne vîmes que le ciel et l'eau; et chaque jour le vent nous éloigna des pays où nous étions nés. Et par là je vous montre que celui-là est un fou bien hardi qui s'ose mettre en tel péril avec le bien d'autrui ou en péché mortel; car l'on s'endort le soir là où on ne sait si l'on se trouvera au fond de la mer au matin.

En mer il nous advint une fière merveille; car nous trouvâmes une montagne toute ronde, qui était devant la côte de Barbarie. Nous la trouvâmes vers l'heure de vêpres, et naviguâmes toute la nuit, et crûmes bien avoir fait plus de cinquante lieues, et le lendemain nous nous trouvâmes devant cette même montagne; et ainsi nous advint-il par deux fois ou par trois. Quand les mariniers virent cela, ils furent tout ébahis et nous dirent que nos vaisseaux étaient en grand péril; car nous étions devant la terre aux Sarrasins de Barbarie. Alors un prêtre prud'homme, qu'on appelait le doyen de Maurupt, nous dit qu'il n'eut jamais à souffrir en sa paroisse ni par défaut d'eau ni par trop de pluie, ni de tout autre fléau, sans que, aussitôt qu'il avait fait trois processions trois samedis, Dieu et sa mère le délivrassent[1]. C'était samedi; nous fîmes la première procession autour des deux mâts du vaisseau; moi-même je m'y fis porter à bras, parce que j'étais

1. Voy. chap. XXXVIII.

grièvement malade. Jamais depuis nous ne vîmes la montagne, et nous vînmes en Chypre le troisième samedi.

XXIX. — Séjour en Chypre; ambassade des Tartares; Joinville retenu aux gages du roi.

Quand nous vînmes en Chypre, le roi était déjà en Chypre, et nous trouvâmes grande foison des approvisionnements du roi, c'est à savoir les celliers du roi, et les deniers et les greniers. Les celliers du roi étaient tels, que ses gens avaient fait, au milieu des champs, sur le rivage de la mer, de grands tas de tonneaux de vin qu'ils avaient achetés dès deux ans avant que le roi vînt; et ils les avaient mis les uns sur les autres, de sorte que quand on les voyait par devant, il semblait que ce fussent des granges. Les froments et les orges, ils les avaient mis par monceaux au milieu des champs; et quand on les voyait il semblait que ce fussent des montagnes; car la pluie qui avait battu les bleds depuis longtemps, les avait fait germer par-dessus, si bien qu'il n'y paraissait que l'herbe verte. Or il advint que quand on les voulut mener en Égypte, l'on abattit les croûtes de dessus avec l'herbe verte, et l'on trouva le froment et l'orge aussi frais que si on les eût nouvellement battus.

Le roi fût très-volontiers allé en avant, sans s'arrêter, jusqu'en Égypte, ainsi que je le lui ai ouï dire, sans ses barons qui lui conseillèrent d'attendre ses gens qui n'étaient pas encore tous venus.

En ce temps que le roi séjournait en Chypre, le grand roi des Tartares lui envoya ses messagers, et lui manda des paroles très-débonnaires. Entre autres choses il lui manda qu'il était prêt à l'aider à conquérir la terre sainte, et à délivrer Jérusalem des mains des Sarrasins. Le roi reçut très-débonnairement ses messagers, et lui renvoya les siens, qui demeurèrent deux ans avant qu'ils revinssent à lui. Et par ses messagers le roi envoya au roi des Tartares une tente faite en guise de chapelle, qui coûta beaucoup, car elle fut toute faite de bonne écarlate fine. Et le roi, pour voir s'il pourrait les attirer à notre croyance fit tailler en images, dans ladite chapelle, l'Annonciation de Notre-Dame, et tous les autres points de la foi[1]. Et il leur envoya ces choses par deux frères prêcheurs qui savaient le sarrasinois, pour leur montrer et enseigner comment ils devaient croire. Les deux religieux revinrent au roi au moment où ses deux frères retournèrent en France, et trouvèrent le roi qui était parti d'Acre, où ses frères l'avaient laissé, et était venu à Césarée qu'il fortifiait, et qui n'avait ni

1. Voy. chap. XCIII.

paix ni trêve avec les Sarrasins. Comment les messagers du roi de France furent reçus, je vous le dirai ainsi qu'ils le contèrent eux-mêmes au roi; et dans ce qu'ils rapportèrent au roi vous pourrez ouïr beaucoup de nouvelles[1], lesquelles je ne veux pas conter maintenant, parce qu'il me faudrait interrompre ma matière que j'ai commencée et qui est telle.

Moi qui n'avais pas mille livres de rente en terre, je me chargeai quand j'allai outre-mer de moi dixième de chevaliers, et de deux chevaliers portant bannière; et il m'advint ainsi que, quand j'arrivai en Chypre, il ne m'était demeuré de reste que deux cent quarante livres tournois, mon vaisseau payé. A cause de quoi quelques-uns de mes chevaliers me mandèrent que si je ne me pourvoyais pas de deniers, ils me laisseraient. Et Dieu, qui jamais ne me faillit, me pourvut en telle manière que le roi, qui était à Nicosie, m'envoya querir, et me retint à ses gages, et me mit huit cents livres dans mes coffres; et alors j'eus plus de deniers qu'il ne m'en fallait.

1. Voy. chap. XCIII à XCV.

XXX. — L'impératrice de Constantinople arrive en Chypre.

En ce temps que nous séjournâmes en Chypre, l'impératrice de Constantinople[1] me manda qu'elle était arrivée à Baffe, une cité de Chypre, et que je l'allasse querir, moi et monseigneur Érard de Brienne. Quand nous vînmes là, nous trouvâmes qu'un fort vent avait rompu les cordes des ancres de son vaisseau et avait emmené le vaisseau en Acre, et qu'il ne lui était demeuré de tout son bagage que la chape qu'elle avait vêtue, et un surcot de table. Nous l'amenâmes à Limisso, là où le roi, la reine et tous les barons la reçurent très-honorablement. Le lendemain je lui envoyai du drap pour un vêtement, et du taffetas[2] pour le doubler. Monseigneur Philippe de Nanteuil, le bon chevalier, qui était auprès du roi, trouva mon écuyer qui allait vers l'impératrice. Quand le prud'homme vit cela, il alla au roi et lui dit qu'il s'était fait et avait fait grande honte aux autres barons de ce vêtement que j'avais envoyé à l'impératrice, quand eux ne s'en étaient pas avisés auparavant.

1. Marie, fille de Jean d'Acre ou de Brienne, femme de Beaudouin II.

2. *Cendal*, dans le texte original.

L'impératrice vint demander du secours au roi pour son seigneur, qui était demeuré à Constantinople, et elle négocia tant qu'elle emporta cent paires de lettres et plus, tant de moi que des autres amis qu'elle avait là; dans lesquelles lettres nous étions tenus par nos serments, si le roi ou le légat voulaient envoyer trois cents chevaliers à Constantinople après que le roi serait parti d'outre-mer, nous étions tenus, dis-je, par nos serments d'y aller. Et moi, pour acquitter mon serment, au moment où nous partîmes, je requis le roi, pardevant le comte d'Eu, dont j'ai la lettre, disant que s'il y voulait envoyer trois cents chevaliers, j'irais pour acquitter mon serment. Et le roi me répondit qu'il n'avait pas de quoi, et qu'il n'avait si bon trésor qu'il n'eût vidé jusqu'à la lie. Après que nous fûmes arrivés en Égypte, l'impératrice s'en alla en France, et emmena avec elle monseigneur Jean d'Acre, son frère, lequel elle maria à la comtesse de Montfort[1].

1. Jean d'Acre, frère de l'impératrice Marie, épousa en 1251 Jeanne de Châteaudun, veuve de Jean comte de Montfort, mort en Chypre en 1249. Il avait épousé en premières noces Marie de Coucy, veuve d'Alexandre II roi d'Écosse.

XXXI. — Du soudan d'Iconium, du roi d'Arménie et du soudan de Babylone.

En ce temps que nous vînmes en Chypre, le soudan d'Iconium était le plus riche roi de toute la contrée païenne, et il avait fait une merveille; car il avait fait fondre une grande partie de son or en pots de terre, et il fit briser les pots; et les masses d'or étaient demeurées à découvert au milieu d'un sien château, si bien que chacun qui entrait au château y pouvait toucher et voir; et il y en avait bien six ou sept. Sa grande richesse apparut en un pavillon que le roi d'Arménie envoya au roi de France, qui valait bien cinq cents livres; et le roi d'Arménie lui manda qu'un *ferrais* du soudan d'Iconium le lui avait donné. *Ferrais* est celui qui tient les pavillons du soudan et qui lui nettoie ses maisons.

Le roi d'Arménie, pour se délivrer du servage du soudan d'Iconium, s'en alla au roi des Tartares, et se mit en leur servage pour avoir leur aide; et il ramena une si grande foison de gens d'armes qu'il put combattre le soudan d'Iconium. Et la bataille dura longtemps, et les Tartares tuèrent tant d'hommes au soudan que depuis on n'ouït plus de ses nouvelles. A cause de la renommée qui était

grande en Chypre de la bataille qui devait avoir lieu, des sergents à nous passèrent en Arménie pour gagner et pour être à la bataille; et jamais nul d'eux n'en revint.

Le soudan de Babylone[1], qui s'attendait que le roi viendrait en Égypte au printemps, eut la pensée d'aller renverser le soudan d'Émesse[2], qui était son ennemi, et l'alla assiéger dans la cité d'Émesse. Le soudan d'Émesse ne savait comment venir à bout du soudan de Babylone; car il voyait bien que ce soudan, s'il vivait longtemps, le renverserait. Il fit tant négocier avec le ferrais[3] du soudan que le ferrais l'empoisonna. Et la manière de l'empoisonnement fut telle, que le ferrais s'avisa que le soudan venait tous les jours jouer aux échecs, après dîner, sur la natte qui était au pied de son lit; laquelle natte, sur quoi il sut que le soudan s'asseyait tous les jours, il l'empoisonna. Or il advint ainsi, que le soudan, qui était sans chausses, se tourna sur une écorchure qu'il avait à la jambe; tout aussitôt le venin se jeta dans le vif, et lui ôta tout mouvement de la moitié du corps, de ce côté vers le cœur. Il

1. Cette Babylone, dont il sera souvent parlé dans la suite du récit, est celle d'Égypte, aujourd'hui le grand Caire. Le soudan dont il est question ici, se nommait Malek-Saleh Nagem-eddin Ayoub.

2. Malek-Nasser, prince d'Alep, qui s'était emparé d'Émesse, ville de Syrie située sur l'Oronte et dépendant de l'Égypte.

3. Voy. p. 64 l'explication de ce mot.

fut bien deux jours qu'il ne but, ni ne mangea, ni ne parla. Ses gens laissèrent en paix le soudan d'Émesse, et menèrent leur maître en Égypte.

XXXII. — Départ de Chypre en 1249.

Aussitôt que mars commença, le roi, et par son commandement les barons et les autres pèlerins, commandèrent que les vaisseaux fussent rechargés de vins et de vivres pour partir quand le roi le commanderait. D'où il advint que quand la chose fut bien préparée, le roi et la reine se retirèrent dans leurs vaisseaux le vendredi[1] avant la Pentecôte; et le roi dit à ses barons qu'ils allassent à sa suite sur leurs vaisseaux droit vers l'Égypte. Le samedi, le roi fit voile et tous les autres vaisseaux aussi, ce qui fut très-belle chose à voir; car il semblait que toute la mer, autant que l'œil en pouvait voir, fût couverte de la toile des voiles des vaisseaux, qui furent évalués dix-huit cents vaisseaux, tant grands que petits. Le roi jeta l'ancre au bout d'une terre que l'on appelle la pointe de Limisso, et tous les autres vaisseaux autour de lui. Le roi descendit à terre le jour de la Pentecôte.

1. Le 21 mai 1249.

Quand nous eûmes ouï la messe, un vent rude et fort qui venait d'Égypte se leva en telle manière, que de deux mille et huit cents chevaliers que le roi mena en Égypte, il n'en demeura que sept cents que le vent n'eût pas séparés de la compagnie du roi et menés en Acre et en autres terres étrangères, et qui depuis ne revinrent pas au roi de longtemps.

Le lendemain de la Pentecôte, le vent était tombé; le roi et nous qui étions demeurés avec lui, ainsi que Dieu le voulut, nous fîmes voile derechef, et rencontrâmes le prince de Morée et le duc de Bourgogne, qui avait séjourné en Morée. Le jeudi après la Pentecôte, le roi arriva devant Damiette, et nous trouvâmes là toutes les forces du soudan sur le rivage de la mer, fort belles gens à voir; car le soudan porte des armoiries d'or, où frappait le soleil qui faisait resplendir les armoiries. Le bruit qu'ils faisaient avec leurs timbales et leurs cors sarrasinois était épouvantable à écouter.

Le roi manda ses barons pour avoir conseil sur ce qu'il ferait. Beaucoup lui conseillèrent qu'il attendît jusqu'à ce que ses gens fussent revenus, parce qu'il ne lui était pas demeuré la troisième partie de ses gens; et il ne les en voulut jamais croire. La raison qu'il dit pour cela fut que par là il donnerait du cœur à ses ennemis; et surtout qu'en la mer devant Damiette il n'y a point de

port où il pût attendre ses gens, de peur qu'un fort vent ne nous prît et ne nous menât en d'autres terres, ainsi que les autres l'avaient été le jour de la Pentecôte.

XXXIII. — Préparatifs du débarquement en Égypte.

Il fut convenu que le roi descendrait à terre le vendredi avant la Trinité, et qu'il irait combattre les Sarrasins si eux ne s'y refusaient. Le roi commanda à monseigneur Jean de Beaumont qu'il fît bailler une galère à monseigneur Érard de Brienne et à moi pour nous débarquer nous et nos chevaliers, parce que les grands vaisseaux ne pouvaient venir jusques à terre. Ainsi que Dieu le voulut, quand je revins à mon vaisseau, je trouvai un petit vaisseau que madame de Baruth, qui était cousine germaine du comte de Montbéliard et la nôtre, m'avait donné, là où il y avait huit de mes chevaux. Quand vint le vendredi, moi et monseigneur Érard tout armés, nous allâmes au roi pour demander la galère; sur quoi monseigneur Jean de Beaumont nous répondit que nous n'en aurions pas.

Quand nos gens virent que nous n'aurions point de galère, ils se laissèrent choir du grand vaisseau dans la chaloupe, qui plus plus, qui mieux mieux.

Quand les mariniers virent que la chaloupe s'enfonçait peu à peu, ils s'enfuirent dans le grand vaisseau et laissèrent mes chevaliers dans la chaloupe. Je demandai au maître combien il y avait de gens de trop, et aussi je lui demandai s'il mènerait bien nos gens à terre, si je le déchargeais de tant de gens; et il me répondit : « Oui. » Et je le déchargeai en telle manière que par trois fois il les mena dans mon vaisseau où étaient mes chevaux. Pendant que je menais nos gens, un chevalier qui était à monseigneur Érard de Brienne, qui avait nom Plonquet, pensa descendre du grand vaisseau dans la chaloupe; et la chaloupe s'éloigna, et il tomba dans la mer et fut noyé.

Quand je revins à mon vaisseau, je mis dans ma petite chaloupe un écuyer que je fis chevalier, qui avait nom monseigneur Hugues de Vaucouleurs, et deux très-vaillants bacheliers, dont l'un avait nom monseigneur Villain de Versey, et l'autre monseigneur Guillaume de Dammartin, qui étaient en grande haine l'un contre l'autre. Et nul ne pouvait leur faire faire la paix, parce qu'ils s'étaient pris par les cheveux en Morée; je les fis se pardonner leur rancune et s'embrasser l'un l'autre, parce que je leur jurai sur reliques que nous n'irions pas à terre avec leur rancune. Alors nous nous mîmes en mouvement pour aller à terre, et vînmes le long de la chaloupe du grand vaisseau

du roi, là où le roi était. Et ses gens commencèrent à crier après moi parce que nous allions plus vite qu'ils ne faisaient, disant que j'abordasse à l'enseigne de Saint-Denis, qui s'en allait sur un autre vaisseau devant le roi; mais je ne les en crus pas; au contraire, je fis aborder devant un gros corps de Turcs, là où il y avait bien six mille hommes à cheval. Sitôt qu'ils nous virent à terre, ils vinrent piquant des éperons vers nous. Quand nous les vîmes venir, nous fichâmes les pointes de nos écus dans le sable et le fût de nos lances dans le sable, et les pointes vers eux. Du moment qu'ils les virent sur le point de leur entrer au milieu du ventre, ils tournèrent devant derrière et s'enfuirent.

XXXIV. — Les croisés débarquent en face des Sarrasins.

Monseigneur Beaudoin de Reims, un prud'homme qui était descendu à terre, me manda par son écuyer que je l'attendisse; et je lui mandai qu'ainsi ferais-je bien volontiers, qu'un prud'homme tel qu'il était devait bien être attendu dans un tel besoin; de quoi il me sut bon gré toute sa vie. Avec lui nous vinrent mille chevaliers; et soyez certain que quand j'abordai je n'eus ni écuyer, ni chevalier, ni valet que j'eusse amené avec moi de

mon pays; et pourtant Dieu ne laissa pas de m'en pourvoir.

A notre main gauche, aborda le comte de Jaffa, qui était cousin germain du comte de Montbéliard, et du lignage de Joinville[1]. Ce fut celui qui aborda le plus noblement; car sa galère aborda toute peinte, dedans et dehors, d'écussons à ses armes, lesquelles armes sont d'or à une croix de gueules patée. Il avait bien trois cents rameurs dans sa galère, et pour chaque rameur il y avait une targe à ses armes, et à chaque targe il y avait un pennon à ses armes en or appliqué. Pendant qu'ils venaient, il semblait que la galère volât, par les rameurs qui la poussaient à force d'avirons; et il semblait que la foudre tombât des cieux au bruit que menaient les pennons, les timbales, les tambours et les cors sarrasinois qui étaient dans la galère. Sitôt que la galère fut entrée dans le sable aussi avant que l'on put l'y mener, et lui et ses chevaliers sautèrent de la galère très-bien armés et en très-bel attirail, et se vinrent arranger près de nous.

J'avais oublié de vous dire que quand le comte de Jaffa fut descendu à terre, il fit tendre ses pavillons, et sitôt que les Sarrasins les virent tendus, ils se vinrent tous assembler devant nous, et revinrent

1. Jean d'Ibelin, seigneur de Baruth et comte de Jaffa, était fils de Balian d'Ibelin et d'Eschive de Montbéliard. Il était, selon Du Cange, allié par les femmes à la famille de Joinville.

piquant des éperons pour nous courir sus; et quand ils virent que nous ne fuirions pas, ils s'en retournèrent tantôt en arrière.

A notre main droite, à un bon trait de grande arbalète, aborda la galère là où l'enseigne de Saint-Denis était; et il y eut un Sarrasin, quand ils furent abordés, qui se vint lancer au milieu d'eux, ou parce qu'il ne put retenir son cheval, ou parce qu'il pensait que les autres le dussent suivre; mais il fut tout taillé en pièces.

XXXV. — Saint Louis prend possession de Damiette.

Quand le roi ouït dire que l'enseigne de Saint-Denis était à terre, il traversa à grands pas son vaisseau, et malgré le légat qui était avec lui, jamais il ne voulut la laisser, et sauta dans la mer[1], où il fut dans l'eau jusqu'aux aisselles. Et il alla l'écu au col, le heaume en tête et la lance en main jusques à ses gens qui étaient sur le rivage de la mer. Quand il vint à terre et qu'il aperçut les Sarrasins, il demanda quelles gens c'étaient; et on lui dit que c'étaient des Sarrasins; et il mit la lance sous son aisselle et l'écu devant lui, et il eût couru

1. Voy. chap. II.

sus aux Sarrasins, si ses prud'hommes, qui étaient avec lui, l'eussent souffert.

Les Sarrasins annoncèrent par trois fois au soudan, par des pigeons messagers, que le roi était abordé, sans que jamais ils en eussent de message, parce que le soudan était dans sa maladie; et quand ils virent cela, ils crurent que le soudan était mort, et laissèrent Damiette. Le Roi y envoya en message pour s'en assurer un chevalier. Le chevalier s'en vint au roi, et dit qu'il avait été dans les maisons du soudan, et que c'était vrai. Alors le roi envoya querir le légat et tous les prélats de l'armée, et on chanta à haute voix: *Te Deum laudamus.* Alors le roi monta à cheval et nous tous aussi, et nous allâmes loger devant Damiette. Ce fut bien maladroitement que les Turcs partirent de Damiette sans faire couper le pont qui était de bateaux, ce qui nous eût causé grand embarras; mais ils nous firent grand dommage à leur départ en mettant le feu au bazar, là où étaient toutes les marchandises et tout ce qui se vend au poids; il advint de cette chose comme si quelqu'un demain (dont Dieu nous garde!) mettait le feu au Petit-Pont[1].

Or disons donc que le Dieu tout-puissant nous fit grande grâce quand il nous préserva de mort et de

1. Il y avait alors beaucoup de boutiques sur le Petit-Pont, à Paris.

péril au débarquement, là où nous abordâmes à pied et courûmes sus à nos ennemis qui étaient à cheval. Le Seigneur nous fit encore grande grâce pour Damiette qu'il nous livra, laquelle nous n'aurions pas dû prendre sans l'affamer; et nous pouvons le voir tout clairement, puisque c'est par famine que le roi Jean[1] la prit au temps de nos pères.

XXXVI. — Faute de saint Louis; désordres des croisés.

Notre-Seigneur peut dire autant de nous qu'il dit des fils d'Israël, là où il dit: « Ils ont considéré comme rien une terre digne d'envie. » Et que dit-il après? Il dit qu'ils oublièrent Dieu qui les avait sauvés. Et moi je vous dirai ci-après comment nous l'oubliâmes.

Je vous parlerai premièrement du roi, qui fit querir ses barons, les clercs et les laïcs, et leur requit qu'ils l'aidassent à décider comment on partagerait ce qu'on avait gagné dans la ville. Le patriarche fut le premier qui parla et il dit ainsi: « Sire, il me semble qu'il sera bon que vous reteniez les froments, les orges et le riz, et tout ce de quoi on peut vivre, pour approvisionner la ville; et que l'on fasse crier

1. Jean de Brienne, roi de Jérusalem, prit Damiette en 1219.

dans le camp que tous les autres meubles soient apportés à l'hôtel du légat, sous peine d'excommunication. » A ce conseil se rangèrent tous les autres barons. Or il advint ainsi que tous les meubles que l'on apporta à l'hôtel du légat ne montèrent qu'à six mille livres.

Quand ce fut fait, le roi et les barons firent querir monseigneur Jean de Valery le prud'homme, et lui dirent ainsi : « Sire de Valery, dit le roi, nous sommes convenus que le légat vous baillera les six mille livres à partager, là où vous croirez que ce soit le mieux. — Sire, fit le prud'homme, vous me faites grand honneur, grand merci à vous ! mais cet honneur et cette offre que vous me faites, je ne l'accepterai pas, s'il plaît à Dieu, car je déferais les bonnes coutumes de la terre sainte, qui sont telles, que quand l'on prend les cités des ennemis, sur les biens que l'on trouve dedans, le roi doit en avoir le tiers et les pèlerins en doivent avoir les deux tiers. Et cette coutume le roi Jean la tint bien quand il prit Damiette ; et ainsi que les anciens le disent, les rois de Jérusalem, qui furent avant le roi Jean tinrent bien cette coutume. Et s'il vous plaît que vous veuillez me bailler les deux tiers des froments, des orges, du riz et des autres vivres, je m'entremettrai volontiers pour les partager aux pèlerins. » Le roi ne se décida pas à le faire, et l'affaire demeura ainsi ; d'où maintes gens se tinrent pour mal satis-

faits de ce que le roi défit les bonnes coutumes anciennes.

Les gens du roi, qui auraient dû par leur débonnaireté retenir les marchands, leur louèrent, comme l'on disait, aussi cher qu'ils purent les boutiques pour vendre leurs denrées; et pour cela le bruit en courut en pays étranger; d'où maints marchands renoncèrent à venir au camp. Les barons, qui auraient dû garder le leur pour le bien employer en temps et lieu, se prirent à donner de grands repas avec excès de viandes. Les gens du commun se prirent aux mauvaises femmes, d'où il advint que le roi donna congé à tout plein de ses gens quand nous revînmes de captivité. Et je lui demandai pourquoi il avait fait cela; et il me dit qu'il avait su certainement qu'à la distance du jet d'une menue pierre autour de son pavillon, des lieux de débauche se tenaient par ceux à qui il avait donné congé, et cela au temps des plus grandes misères où l'armée eût jamais été.

XXXVII. — Les Sarrasins attaquent le camp; mort de Gautier d'Autrèche.

Or revenons à notre matière, et disons ainsi qu'un peu après que nous eûmes pris Damiette,

toute la chevalerie du soudan vint devant le camp et assiégea notre camp du côté de la terre. Le roi et toute la chevalerie s'armèrent. J'allai tout armé parler au roi, et le trouvai tout armé assis sur une chaise, et avec lui, tout armés, plusieurs des prud'hommes chevaliers qui étaient de son corps de bataille. Je lui requis la permission pour moi et mes gens, d'aller jusque hors du camp pour que les Sarrasins ne se jetassent pas au milieu de nos tentes. Quand monseigneur Jean de Beaumont ouït ma requête, il cria très-fort après moi, et me commanda de par le roi que je ne partisse pas de ma tente jusques à tant que le roi me le commanderait.

Je vous ai parlé des prud'hommes chevaliers qui étaient avec le roi, parce qu'il y en avait avec lui huit, tous bons chevaliers, qui avaient eu de beaux faits d'armes en deçà de la mer et au delà; et de tels chevaliers s'appelaient ordinairement bons chevaliers. Les noms de ceux qui étaient chevaliers auprès du roi sont tels : monseigneur Geoffroy de Sargines, monseigneur Matthieu de Marly, monseigneur Philippe de Nanteuil, monseigneur Imbert de Beaujeu, connétable de France, qui n'était pas là, mais était au dehors du camp, lui et le maître des arbalétriers avec la plupart des sergents d'armes du roi, à garder le camp de peur que les Turcs n'y fissent dommage.

Or il advint que monseigneur Gautier d'Autrèche se fit armer en son pavillon de tous points, et quand il fut monté sur son cheval, l'écu au cou, le heaume en tête, il fit lever les pans de son pavillon, et piqua des éperons pour aller aux Turcs; et au moment où il partait de son pavillon tout seul, toute sa suite s'écria : Chatillon! Or il advint ainsi qu'avant d'arriver aux Turcs il tomba, et son cheval lui passa sur le corps, et le cheval s'en alla, couvert de ses armes, à nos ennemis, parce que la plupart des Sarrasins étaient montés sur des juments; et pour cela le cheval tira vers les Sarrasins. Et ceux qui le virent nous contèrent que quatre Turcs vinrent sur le seigneur Gautier, qui gisait à terre, et en passant devant lui, ils lui donnaient de grands coups de leurs masses là où il gisait. C'est alors que le délivrèrent le connétable de France, et avec lui plusieurs des sergents du roi qui le ramenèrent sur leurs bras jusques à son pavillon. Quand il vint là, il ne put parler : plusieurs des chirurgiens et des médecins du camp allèrent à lui, et parce qu'il leur semblait qu'il n'y avait point de péril de mort ils le firent saigner des deux bras. Le soir, très-tard, monseigneur Aubert de Narcy me dit que nous l'allassions voir parce que nous ne l'avions pas encore vu, et c'était un homme de grand nom et de grande valeur. Nous entrâmes dans son pavillon, et son

chambellan vint à notre rencontre, pour que nous allassions doucement et pour que nous n'éveillassions pas son maître. Nous le trouvâmes gisant sur des couvertures de menu vair, et nous approchâmes tout doucement de lui, et le trouvâmes mort. Quand on le dit au roi, il répondit qu'il n'en voudrait pas avoir mille pareils, puisqu'ils voudraient agir sans son commandement, comme l'avait fait celui-là.

XXXVIII. — Nouvelles attaques des Sarrasins; le roi se décide à attendre l'arrivée du comte de Poitiers.

Les Sarrasins à pied entraient toutes les nuits dans le camp et tuaient les gens là où ils les trouvaient dormant; d'où il advint qu'ils tuèrent la sentinelle du seigneur de Courtenay, et le laissèrent gisant sur une table, et lui coupèrent la tête, et l'emportèrent; et ils firent cela parce que le soudan donnait de chaque tête de chrétien un besant d'or. Et cette persécution advenait parce que les corps de batailles gardaient le camp, chacun sa nuit, à cheval; et quand les Sarrasins voulaient entrer dans le camp, ils attendaient que le bruit des chevaux et des troupes fût passé; alors ils s'introduisaient dans le camp par derrière le dos

des chevaux, et ressortaient avant qu'il fût jour. Et pour cela le roi ordonna que les corps de bataille qui avaient coutume de faire le guet à cheval le feraient à pied, en sorte que tout le camp était en sûreté par nos gens qui faisaient le guet, parce qu'ils étaient répandus de telle manière que l'un touchait à l'autre.

Après que cela fut fait, le roi prit le parti de ne pas partir de Damiette jusques à tant que fût venu son frère le comte de Poitiers, qui amenait l'arrière-ban de France. Et pour que les Sarrasins ne s'élançassent pas dans le camp à cheval, le roi fit clore tout le camp de grands fossés; et sur les fossés faisaient le guet, tous les soirs, des arbalétriers et des sergents, et aux entrées du camp aussi.

Quand la Saint-Remi fut passée, sans qu'on ouït nulles nouvelles du comte de Poitiers (de quoi le roi et tous ceux de l'armée étaient en grand trouble, car ils craignaient que quelque malheur ne lui fût advenu), alors je rappelai au légat comment le doyen de Maurupt nous avait fait trois processions en mer, par trois samedis de suite, et comment avant le troisième samedi, nous abordâmes en Chypre [1]. Le légat me crut et fit crier les trois processions dans le camp par trois same-

1. Voy. chap. XXVIII.

dis. La première procession commença en l'hôtel du légat, et ils allèrent à l'église Notre-Dame dans la ville; laquelle église était faite dans la mosquée des Sarrasins, et le légat l'avait dédiée en l'honneur de la Mère de Dieu. Le légat fit le sermon par deux samedis. Là fut le roi et les riches hommes de l'armée, auxquels le légat donna indulgence plénière.

Avant le troisième samedi, vint le comte de Poitiers, et il n'était pas besoin qu'il fût venu auparavant; car dans l'intervalle des trois samedis, il y eut une si grande tempête en mer devant Damiette, qu'il y eut bien deux cent quarante vaisseaux, tant grands que petits, brisés et perdus, avec les gens qui étaient dedans noyés et perdus. Si donc le comte de Poitiers fût venu auparavant, et lui et ses gens eussent été tous abîmés.

Quand le comte de Poitiers fut venu, le roi manda tous ses barons de l'armée pour savoir dans quelle voie il marcherait, ou vers Alexandrie ou vers Babylone. D'où il advint ainsi, que le bon comte Pierre de Bretagne, et la plupart des barons de l'armée furent d'accord que le roi allât assiéger Alexandrie, parce que devant la ville il y avait un bon port là où abordent les vaisseaux qui apportent des vivres à l'armée. A cela le comte d'Artois fut contraire, et dit qu'il ne conseillerait pas qu'on allât ailleurs qu'à Babylone, parce que c'était le

chef-lieu de tout le royaume d'Égypte; et il dit que qui voulait tuer tout d'abord le serpent, il lui devait écraser le chef. Le roi laissa tous les autres conseils de ses barons et s'en tint au conseil de son frère.

XXXIX. — L'armée se met en marche.

En l'entrée des Avents, le roi se mit en mouvement avec l'armée pour aller vers Babylone, ainsi que le comte d'Artois l'avait conseillé. Assez près de Damiette, nous trouvâmes un cours d'eau qui sortait de la grande rivière, et il fut décidé que l'armée séjournât un jour pour boucher le dit bras, afin qu'on pût passer. La chose fut faite assez facilement, car on boucha le dit bras tout contre la grande rivière. Au passage de ce bras, le soudan envoya cinq cents de ses chevaliers, les mieux montés qu'il put trouver dans toute son armée, pour harceler l'armée du roi, et retarder notre marche.

Le jour de la Saint-Nicolas[1], le roi commanda qu'on se préparât à chevaucher, et défendit que nul ne fût si hardi que de faire une pointe sur ces

1. Le 6 décembre 1249.

Sarrasins qui étaient venus. Or il advint que quand l'armée s'ébranla pour chevaucher, et que les Turcs virent qu'on ne ferait pas de pointe sur eux, et surent par leurs espions que le roi l'avait défendu, ils s'enhardirent et attaquèrent les Templiers, qui formaient le premier corps; et l'un des Turcs renversa un des chevaliers du Temple à terre, juste devant les pieds du cheval de frère Renaud de Bichiers, qui était alors maréchal du Temple. Quand il vit cela, il cria aux autres frères : « Or à eux, de par Dieu ! car je ne le pourrais plus souffrir. » Il piqua des éperons, et toute l'armée aussi : les chevaux de nos gens étaient frais, et les chevaux des Turcs étaient déjà fatigués; d'où j'ai ouï rapporter que nul n'y avait échappé, mais que tous y périrent, et que plusieurs d'entre eux étaient entrés dans le fleuve et furent noyés.

XL. — Du Nil.

Il nous faut premièrement parler du fleuve qui vient d'Égypte et du Paradis terrestre; et je vous raconte cela pour vous faire comprendre certaines choses qui touchent à ma matière. Ce fleuve est différent de toutes les autres rivières; car plus les autres rivières viennent en aval, plus il y tombe

de petites rivières et de petits ruisseaux; et en ce fleuve il n'en tombe aucune; au contraire il advient ainsi qu'il vient par un seul canal jusques en Égypte, et alors il fait sortir de lui ses branches, qui se répandent parmi l'Égypte. Quand a passé la Saint-Remi, les sept rivières se répandent par le pays et couvrent les plaines; et quand elles se retirent, les laboureurs vont chacun labourer dans sa terre avec une charrue sans roues, avec quoi ils retournent dans la terre, les froments, les orges, les cumins, le riz; et tout cela vient si bien que nul ne saurait quoi y amender. Et l'on ne sait pas d'où cette crue vient, sinon de la volonté de Dieu; et si elle ne se faisait, aucun bien ne viendrait dans le pays à cause de la grande chaleur du soleil, qui brûlerait tout, parce qu'il ne pleut jamais dans le pays. Le fleuve est toujours trouble; aussi ceux du pays qui en veulent boire, prennent de l'eau vers le soir, et écrasent quatre amandes ou quatre fèves, et le lendemain elle est si bonne à boire que rien n'y manque. Avant que le fleuve entre en Égypte, les gens qui sont accoutumés à le faire jettent leurs filets déployés dans le fleuve au soir; et quand on vient au matin, ils trouvent dans leurs filets les denrées qu'ils vendent au poids, que l'on apporte en ce pays, c'est à savoir le gingembre, la rhubarbe, le bois d'aloès et la canelle. Et l'on dit que ces choses viennent du paradis terrestre, que

le vent abat des arbres qui sont en paradis ainsi que le vent abat dans les forêts de ce pays le bois sec; et ce qui tombe de bois sec dans le fleuve, les marchands nous le vendent en ce pays. L'eau du fleuve est de telle nature, que quand nous la suspendions aux cordes de nos pavillons dans des pots de terre blancs que l'on fait au pays, elle devenait à la chaleur du jour aussi froide qu'eau de fontaine. Ils disaient au pays que le soudan de Babylone avait maintes fois essayé de savoir d'où le fleuve venait, et qu'il y envoyait des gens qui emportaient une espèce de pains que l'on appelle biscuits parce qu'ils sont cuits par deux fois; et ils vivaient de ce pain jusqu'à ce qu'ils revinssent près du soudan. Et ils rapportaient qu'ils avaient remonté le fleuve, et qu'ils étaient venus à un grand tertre de roches à pic, là où nul ne pouvait monter. De ce tertre tombait le fleuve; et il leur semblait qu'il y avait une grande foison d'arbres sur la montagne en haut; et ils disaient qu'ils avaient trouvé des merveilles de diverses bêtes sauvages et de diverses façons, lions, serpents, éléphants, qui les venaient regarder de dessus la rive du fleuve, pendant qu'ils allaient en amont.

Or revenons à notre première matière, et disons ainsi que quand le fleuve vient en Égypte il fait sortir ses branches, ainsi que je l'ai déjà dit ci-devant. L'une de ses branches va à Damiette, l'autre

à Alexandrie, la troisième à Tanis, la quatrième à Rexi[1]. C'est à cette branche qui va à Rexi, que vint le roi de France avec son armée, et il campa entre le fleuve de Damiette et celui de Rexi; et toutes les forces du soudan campèrent sur le fleuve de Rexi, d'autre part, en face de notre armée, pour nous défendre le passage; laquelle chose leur était facile, car nul ne pouvait passer l'eau pour aller par devers eux, sinon en la passant à la nage.

XLI. — Construction d'une chaussée sur le fleuve.

Le roi prit le parti de faire faire une chaussée parmi la rivière pour passer vers les Sarrasins. Pour protéger ceux qui travaillaient à la chaussée, le roi fit faire deux beffrois que l'on appelle *chats-châteaux*[2]; car il y avait deux châteaux devant les *chats* et deux maisons derrière les châteaux, pour garantir ceux qui feraient le guet contre les coups des engins des Sarrasins, qui avaient seize engins

1. Cette branche du Nil part de Mansourah, et les Arabes la nomment Aschmoum-Thenah.

2. On appelait *chats* des galeries couvertes où les hommes pouvaient cheminer à l'abri. Comme on construisit des châteaux devant ces galeries, on donnait à l'ensemble le nom de *chats-châteaux*.

tout dressés. Quand nous vînmes là, le roi fit faire dix-huit engins, dont Jocelin de Cornaut était maître ingénieur. Nos engins tiraient contre les leurs et les leurs contre les nôtres; mais jamais je n'ouïs dire que les nôtres fissent beaucoup. Les frères du roi faisaient le guet de jour, et nous, les autres chevaliers, faisions le guet de nuit auprès des *chats*. Nous vînmes à la semaine devant Noël.

Aussitôt que les *chats* furent faits, l'on entreprit de faire la chaussée, parce que le roi ne voulait pas que les Sarrasins, qui tiraient sur nous à découvert à travers le fleuve, blessassent ceux qui portaient la terre. Pour ce qui est de cette chaussée, le roi et tous les barons de l'armée agirent en aveugles; car parce qu'ils avaient bouché l'un des bras du fleuve, ainsi que je vous l'ai dit ci-devant (ce qu'ils firent facilement, parce qu'ils entreprirent de le boucher là où il se séparait du grand fleuve), par cette raison ils crurent pouvoir boucher le bras de Rexi, qui était déjà séparé du grand fleuve depuis une demi-lieue. Et pour empêcher la chaussée que le roi faisait, les Sarrasins faisaient faire des trous en terre du côté de leur armée; et sitôt que le fleuve arrivait aux trous, il se précipitait dans les trous et refaisait une grande fosse. D'où il advenait ainsi que tout ce que nous avions fait en trois semaines, ils nous le défaisaient tout en un jour, parce que tout ce que nous

bouchions du fleuve devers nous, ils le rélargissaient devers eux par les trous qu'ils faisaient.

Au lieu du soudan qui était mort de la maladie qu'il prit devant la cité d'Émesse, ils avaient fait leur chef d'un Sarrasin qui avait nom Scecedin[1] le fils du scheick. L'on disait que l'empereur Frédéric l'avait fait chevalier. Celui-ci manda à une partie de ses gens qu'ils vinssent assaillir notre armée du côté de Damiette, et ainsi firent-ils; car ils allèrent passer à une ville qui est sur le fleuve de Rexi, qui a nom Sharmesah. Le jour de Noël[2], moi et mes chevaliers nous mangions avec monseigneur Pierre d'Avallon : tandis que nous mangions, ils vinrent piquant des éperons jusques à notre camp, et occirent plusieurs pauvres gens qui étaient allés dans les champs à pied. Nous allâmes nous armer. Nous ne sûmes jamais revenir assez tôt pour trouver monseigneur Pierre notre hôte, qui était en dehors du camp et qui s'en était allé après les Sarrasins. Nous piquâmes des éperons après lui et le délivrâmes des Sarrasins, qui l'avaient jeté à terre; et nous ramenâmes de là au camp lui et son frère le seigneur du Val. Les Templiers, qui étaient venus au cri d'alarme, firent l'arrière-garde bien et hardiment. Les Turcs vinrent

1. Ce Scecedin paraît être le même personnage que l'émir Fakr-eddin, fils du scheick Sadr-eddin.

2. Le 25 décembre 1249.

nous harcelant jusques en notre camp; c'est pourquoi le roi commanda que l'on fermât notre camp de fossés du côté de Damiette jusques au fleuve de Rexi.

XLII. — Une attaque des Sarrasins est repoussée.

Scecedin, que je vous ai ci-devant nommé (le chef des Turcs), était le plus prisé de tous les païens. Sur ses bannières, il portait les armes de l'empereur[1] qui l'avait fait chevalier. Sa bannière était bandée, et une des bandes était aux armes de l'empereur qui l'avait fait chevalier; sur l'autre étaient les armes du soudan d'Alep; sur l'autre étaient celles du soudan de Babylone. Son nom était Scecedin le fils du scheick, autant vaut dire le vieux fils du vieux. Ce nom ils le tenaient pour chose très-importante parmi les païens, car ce sont les gens du monde qui honorent le plus les gens âgés, du moment où il se trouve que Dieu les a préservés de vilains reproches jusques en leur vieillesse. Scecedin, ce vaillant Turc, ainsi que les espions du roi le rapportèrent, se vanta qu'il mangerait le jour de la fête de saint Sébastien dans les pavillons du roi.

Le roi, qui sut ces choses, disposa son armée de

1. Frédéric II.

telle manière que le comte d'Artois son frère garderait les *chats* et les engins; le roi et le comte d'Anjou, qui depuis fut roi de Sicile, furent établis pour garder le camp du côté de Babylone; le comte de Poitiers et nous autres de Champagne devions garder le camp du côté de Damiette. Or il advint que le prince des Turcs ci-devant nommé fit passer ses gens dans l'île qui est entre le fleuve de Damiette et le fleuve de Rexi, là où notre armée était campée; et il fit ranger ses corps de bataille de l'un des fleuves jusques à l'autre. Le roi de Sicile attaqua ces gens et les déconfit. Il y en eut beaucoup de noyés dans l'un et l'autre fleuve; et toutefois il en demeura une grande partie qu'on n'osa attaquer, parce que les engins des Sarrasins tiraient entre les deux fleuves. A l'attaque que le roi de Sicile fit contre les Turcs, le comte Gui de Forez traversa l'armée des Turcs à cheval, et attaqua lui et ses chevaliers un corps de bataille de sergents sarrasins qui le renversèrent à terre; et il eut la jambe brisée, et deux de ses chevaliers le ramenèrent sur leurs bras. C'est à grand peine qu'on fit retirer le roi de Sicile du péril là où il s'était mis, et il fut très-prisé pour cette journée.

Les Turcs vinrent au comte de Poitiers et à nous, et nous leur courûmes sus et les poursuivîmes longtemps; il y eut de leurs gens occis, et nous revînmes sans pertes.

XLIII. — Le feu grégeois lancé contre les *chats-châteaux*.

Un soir où nous faisions le guet de nuit près des *chats-châteaux*, il advint qu'ils nous amenèrent un engin qu'on appelle *pierrière*[1], ce qu'ils n'avaient pas encore fait, et qu'ils mirent le feu grégeois dans la fronde de l'engin. Quand monseigneur Gautier du Cureil, le bon chevalier, qui était avec moi, vit cela, il nous dit ainsi : « Seigneurs, nous sommes dans le plus grand péril où nous ayons jamais été ; car s'ils brûlent nos châteaux et que nous demeurions, nous sommes perdus et brûlés ; et si nous laissons nos postes qu'on nous a baillés à garder, nous sommes honnis ; c'est pourquoi nul ne nous peut défendre de ce péril, excepté Dieu. Je suis donc d'avis et vous conseille que toutes les fois qu'ils nous lanceront le feu, nous nous mettions sur nos coudes et nos genoux et priions Notre-Seigneur qu'il nous tire de ce péril. » Sitôt qu'ils lancèrent le premier coup, nous nous mîmes sur nos coudes et nos genoux, ainsi qu'il nous l'avait enseigné. Le premier coup qu'ils lancèrent vint

1. Cet engin, comme son nom l'indique, servait ordinairement à lancer des pierres ; mais les Sarrasins l'employèrent alors à lancer le feu grégeois.

entre nos deux *chats-châteaux*, et tomba devant nous sur la place que l'armée avait faite pour boucher le fleuve. Nos hommes chargés d'éteindre furent préparés pour éteindre le feu ; et parce que les Sarrasins ne pouvaient tirer sur eux à cause des deux ailes des pavillons que le roi y avait fait faire, ils tiraient tout droit vers les nues, en sorte que les traits leur tombaient tout droit vers eux. La nature du feu grégeois était telle qu'il venait bien par devant aussi gros qu'un tonneau de verjus, et la queue du feu qui en sortait était bien aussi grande qu'une grande lance. Il faisait un tel bruit en venant, qu'il semblait que ce fût la foudre du ciel ; il semblait un dragon qui volât dans les airs. Il jetait une si grande clarté que l'on voyait parmi le camp comme s'il eût été jour, pour la grande foison du feu qui jetait la grande clarté. Trois fois ils nous jetèrent le feu grégeois ce soir-là, et ils nous le lancèrent quatre fois avec l'arbalète à tour. Toutes les fois que notre saint roi entendait qu'ils nous jetaient le feu grégeois, il se revêtait sur son lit, et tendait ses mains vers Notre-Seigneur et disait en pleurant : « Beau sire Dieu, gardez-moi mes gens ! » Et je crois vraiment que ses prières nous rendirent bien service dans le besoin. Le soir, toutes les fois que le feu était tombé, il nous envoyait un de ses chambellans pour savoir en quel état nous étions, et si le feu nous avait fait quelque dommage. L'une des

fois qu'ils nous le jetèrent, il tomba près le *chat-château* que les gens de monseigneur de Courtenay gardaient, et frappa sur la rive du fleuve. Alors voilà un chevalier qui avait nom l'Aubigoiz : « Sire, me dit-il, si vous ne nous aidez, nous sommes tous brûlés, car les Sarrasins ont tant lancé de leurs traits qu'il y en a tout comme une grande haie qui vient brûlant vers notre château. » Nous nous élançâmes et allâmes là, et trouvâmes qu'il disait vrai. Nous éteignîmes le feu, et, avant que nous l'eussions éteint, les Sarrasins nous chargèrent tous de traits qu'ils lançaient au travers du fleuve.

XLIV. — Les *chats-châteaux* brûlés par le feu grégeois.

Les frères du roi faisaient le guet sur le haut des *chats-châteaux*, pour tirer contre les Sarrasins, avec les arbalètes, des carreaux qui allaient parmi le camp des Sarrasins. Or le roi avait arrangé que quand le roi de Sicile faisait le guet de jour pour les *chats-châteaux*, nous devions faire le guet de nuit. A cette journée que le roi de Sicile fit le guet de jour et que nous devions faire le guet de nuit, nous étions en grand malaise de cœur, parce que les Sarrasins avaient tout fracassé nos *chats-châteaux*. Les Sarrasins amenèrent la *pierrière* au grand

jour, ce qu'ils n'avaient encore fait que de nuit, et lancèrent le feu grégeois sur nos *chats-châteaux*. Ils avaient approché leurs engins si près des chaussées que l'armée avait faites pour boucher le fleuve, que nul n'osait aller aux *chats-châteaux*, à cause des engins qui lançaient les grandes pierres qui tombaient sur la voie. D'où il advint que nos deux châteaux furent brûlés, et le roi de Sicile en était si hors de sens qu'il se voulait aller lancer dans le feu pour l'éteindre; et s'il en fut courroucé, moi et mes chevaliers nous en louâmes Dieu; car si nous eussions fait le guet le soir, nous eussions été tous brûlés.

Quand le roi vit cela, il envoya querir tous les barons, et les pria que chacun lui donnât du bois de ses vaisseaux pour faire un *chat* pour boucher le fleuve; et il leur montra bien clairement qu'il n'y avait pas de bois dont on le pût faire, si ce n'était le bois des vaisseaux qui avaient amené nos bagages en amont du fleuve. Ils en donnèrent ce que chacun voulut, et quand ce *chat* fut fait, le bois fut prisé à dix mille livres et plus.

Le roi décida aussi que l'on n'avancerait pas le *chat* sur la chaussée jusques à tant que le jour viendrait où le roi de Sicile devait faire le guet, pour réparer le malheur arrivé aux autres *chats-châteaux* qui furent brûlés pendant son guet. Ainsi qu'on l'avait réglé, ainsi fut fait; car, sitôt que le roi de Sicile fut venu à son guet, il fit pousser

le *chat* jusques au lieu où les deux autres *chats-châteaux* avaient été brûlés. Quand les Sarrasins le virent, ils arrangèrent que tous leurs seize engins tireraient sur la chaussée où le *chat* était venu. Et quand ils virent que nos gens redoutaient d'aller au *chat* à cause des pierres des engins qui tombaient sur la chaussée par où le *chat* était venu, ils amenèrent la *pierrière*, et lancèrent le feu grégeois sur le *chat* et le brûlèrent tout. C'est une grande courtoisie que Dieu fit à moi et à mes chevaliers ; car nous eussions le soir fait le guet en grand péril, ainsi que nous eussions fait à l'autre guet dont je vous ai parlé ci-devant.

XLV. — Passage du fleuve à gué; mort du comte d'Artois.

Quand le roi vit cela, il manda tous ses barons pour tenir conseil. Or ils tombèrent d'accord entre eux qu'ils ne pourraient faire de chaussée par où ils pussent passer du côté des Sarrasins, parce que nos gens ne savaient autant boucher d'une part que les Sarrasins en débouchaient de l'autre. Alors le connétable, monseigneur Imbert de Beaujeu, dit au roi qu'un Bédouin était venu qui lui avait dit qu'il enseignerait un bon gué, pourvu que l'on lui donnât cinq cents besants. Le roi dit qu'il consen-

tait qu'on les lui donnât pourvu qu'il tînt en vérité ce qu'il promettait. Le connétable en parla au Bédouin, et il dit qu'il n'enseignerait pas le gué si l'on ne lui donnait les deniers d'avance. Il fut convenu que l'on les lui baillerait, et ils lui furent donnés.

Le roi décida que le duc de Bourgogne, et les riches hommes d'outre-mer qui étaient dans le camp, garderaient le camp pour que l'on n'y fît pas de dommage; et que le roi et ses trois frères passeraient au gué à l'endroit que le Bédouin devait enseigner. Cette entreprise fut préparée pour se faire le jour du mardi gras[1], à laquelle journée nous vînmes au gué du Bédouin. Comme l'aube du jour paraissait, nous nous préparâmes de tous points, et quand nous fûmes préparés, nous allâmes au fleuve, et nos chevaux furent à la nage. Quand nous fûmes allés jusqu'au milieu du fleuve, alors nous trouvâmes le fond où nos chevaux prirent pied; et sur la rive du fleuve, nous trouvâmes bien trois cents Sarrasins tous montés sur leurs chevaux. Alors je dis à mes gens : « Seigneurs, ne regardez qu'à main gauche, pour que chacun tire par là; les rives sont mouillées; et les chevaux tombent sur le corps des gens et les noient. » Et il était bien vrai qu'il y en eut plusieurs de noyés

1. Le 8 février 1250.

au passage, et entr'autres fut noyé monseigneur Jean d'Orléans, qui portait une bannière vivrée. Nous nous arrangeâmes de telle manière que nous tournâmes contre le courant de l'eau, et trouvâmes la voie essuyée; et passâmes de telle manière, grâce à Dieu, que nul de nous n'y tomba; et dès que nous fûmes passés, les Turcs s'enfuirent.

L'on avait ordonné que le Temple ferait l'avant-garde, et que le comte d'Artois aurait le second corps de bataille après le Temple. Or il advint ainsi, que sitôt que le comte d'Artois eut passé le fleuve, lui et tous ses gens se lancèrent sur les Turcs qui s'enfuyaient devant eux. Les Templiers lui mandèrent qu'il leur faisait grand affront quand, devant aller après eux, il allait devant; et ils le priaient qu'il les laissât aller devant, ainsi qu'il avait été réglé par le roi. Or il advint que le comte d'Artois ne leur osa répondre, à cause de monseigneur Foucaud du Merle qui lui tenait le frein de son cheval; et ce Foucaud du Merle, qui était très-bon chevalier, n'entendait rien de ce que les Templiers disaient au comte, parce qu'il était sourd; et il s'écriait: « Or à eux! or à eux! » Quand les Templiers virent cela, ils pensèrent qu'ils seraient honnis s'ils laissaient le comte d'Artois aller devant eux; ils piquèrent donc des éperons qui plus plus et qui mieux mieux, et poursuivirent les Turcs qui s'enfuyaient devant eux, tout à travers la ville de

Mansourah jusques aux champs du côté de Babylone. Quand ils pensèrent retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent des poutres et des bois parmi les rues, qui étaient étroites. Là fut tué le comte d'Artois, le sire de Couci que l'on appelait Raoul, et tant d'autres chevaliers qu'ils furent estimés à trois cents. Le Temple, ainsi que l'on me le dit, y perdit deux cent quatre-vingts hommes armés, et tous à cheval.

XLVI. — Joinville, blessé et bloqué par les Sarrasins, est délivré par le comte d'Anjou.

Moi et mes chevaliers nous décidâmes que nous irions courir sus à plusieurs Turcs qui chargeaient leurs bagages à main gauche dans leur camp, et nous leur courûmes sus. Pendant que nous les poursuivions parmi le camp, j'aperçus un Sarrasin qui montait sur son cheval : un sien chevalier lui tenait le frein. Au moment où il tenait ses deux mains à la selle pour monter, je lui donnai de ma lance par dessous les aisselles et le renversai mort ; et quand son chevalier vit cela, il laissa son seigneur et son cheval, et me frappa, à mon passage, de sa lance entre les deux épaules, et me coucha sur le cou de mon cheval, et me tint si pressé que je ne pouvais tirer mon épée que j'avais

à ma ceinture ; il me fallut donc tirer l'épée qui était après mon cheval, et quand il vit que j'eus mon épée tirée, alors il ramena sa lance à lui et me laissa.

Quand moi et mes chevaliers vînmes hors du camp des Sarrasins, nous trouvâmes bien six mille Turcs, par évaluation, qui avaient laissé leurs tentes et s'étaient retirés dans les champs. Quand ils nous virent, ils nous vinrent courir sus, et occirent monseigneur Hugues de Trichâtel, seigneur de Conflans, qui était avec moi portant bannière. Moi et mes chevaliers piquâmes des éperons et allâmes délivrer monseigneur Raoul de Wanou, qui était avec moi, qu'ils avaient jeté à terre. Pendant que j'en revenais, les Turcs me frappèrent de leurs lances ; mon cheval s'agenouilla sous le faix qu'il sentit, et je m'en allai en avant par-dessus ses oreilles. Et je me redressai l'écu au cou et l'épée à la main ; et monseigneur Érard de Siverey (que Dieu absolve !) qui était près de moi, vint à moi et nous dit de nous retirer près d'une maison ruinée, et que là nous attendrions le roi qui venait. Comme nous nous en allions à pied et à cheval, une grande troupe de Turcs vint nous heurter, et ils me renversèrent à terre, et passèrent par-dessus moi et firent voler mon écu de mon cou. Et quand ils furent passés outre, monseigneur Érard de Siverey revint sur moi et m'emmena, et nous nous en allâmes jusqu'aux murs de la maison ruinée ; et là

revinrent à nous monseigneur Hugues d'Escoz, monseigneur Frédéric de Loupey, monseigneur Renaud de Menoncourt. Là les Turcs nous assaillaient de toutes parts; une partie d'entr'eux entrèrent dans la maison ruinée, et nous piquaient de leurs lances par-dessus. Alors mes chevaliers me dirent que je les prisse par le frein; et ainsi fis-je, de peur que les chevaux ne s'enfuissent; et ils se défendaient contre les Turcs si vigoureusement qu'ils en furent loués de tous les prud'hommes de l'armée, et de ceux qui virent le fait et de ceux qui l'ouïrent conter. Là fut blessé monseigneur Hugues d'Escoz de trois coups de lance au visage, et monseigneur Raoul et monseigneur Frédéric de Loupey d'un coup de lance entre les épaules; et la plaie fut si large que le sang lui venait du corps ainsi que par la bonde d'un tonneau. Monseigneur Érard de Siverey fut frappé d'un coup d'épée au visage, tellement, que le nez lui tombait sur la lèvre. Et alors il me souvint de monseigneur saint Jacques : « Beau sire saint Jacques, que j'ai invoqué, aidez-moi et me secourez dans ce besoin. » Aussitôt que j'eus fait ma prière, monseigneur Érard de Siverey me dit : « Sire, si vous croyiez que ni moi ni mes héritiers n'en eussions de reproche, je vous irais querir du secours au comte d'Anjou que je vois là au milieu des champs. » Et je lui dis : « Messire Érard, il me semble que vous vous feriez grand

honneur si vous nous alliez querir de l'aide pour sauver nos vies; car la vôtre est bien en aventure. » Et je disais bien vrai, car il mourut de cette blessure. Il demanda conseil à tous nos chevaliers qui étaient là, et tous approuvèrent l'avis que je lui avais donné; et quand il ouït cela, il me pria de lui laisser aller son cheval, que je lui tenais par le frein avec les autres; et ainsi fis-je. Il vint au comte d'Anjou, et le pria qu'il vînt me secourir moi et mes chevaliers. Un riche homme qui était avec lui le déconseilla; et le comte d'Anjou lui dit qu'il ferait ce que mon chevalier requérait : il tourna son frein pour nous venir aider, et plusieurs de ses sergents piquèrent des éperons. Quand les Sarrasins les virent, alors ils nous laissèrent. Avant ces sergents, arriva monseigneur Pierre d'Auberive, l'épée au poing, et quand ils virent que les Sarrasins nous eurent laissés, il courut sur tout plein de Sarrasins qui tenaient monseigneur Raoul de Wanou, et le délivra très-fort blessé.

XLVII. — Le corps de bataille du roi attaque les Sarrasins.

Comme j'étais à pied avec mes chevaliers, blessé ainsi qu'il est dit ci-devant, vint le roi avec tout son corps de bataille, à grands cris et à grand

bruit de trompettes et de timbales; et il s'arrêta sur un chemin en chaussée. Jamais je ne vis si beau chevalier : car il paraissait au-dessus de toutes ses gens, les dépassant à partir des épaules, un heaume doré sur la tête, une épée d'Allemagne à la main. Quand il fut arrêté là, ses bons chevaliers qu'il avait dans son corps de bataille, que je vous ai ci-devant nommés, se lancèrent au milieu des Turcs, avec plusieurs des vaillants chevaliers qui étaient dans le corps de bataille du roi. Et sachez que ce fut un très-beau fait d'armes; car nul n'y tirait de l'arc ou de l'arbalète, mais c'était un combat à la masse et à l'épée entre les Turcs et nos gens, qui tous étaient mêlés. Un mien écuyer, qui s'était enfui avec ma bannière et était revenu à moi, me bailla un mien roussin sur quoi je montai, et allai vers le roi tout côte à côte. Pendant que nous étions ainsi, monseigneur Jean de Valery, le prud'homme, vint au roi et lui dit qu'il lui conseillait qu'il se portât à main droite sur le fleuve, pour avoir l'aide du duc de Bourgogne et des autres qui gardaient le camp que nous avions laissé, et pour que ses sergents eussent à boire; car la chaleur s'était déjà fort élevée. Le roi ordonna à ses sergents qu'ils lui allassent querir ses bons chevaliers qu'il avait auprès de lui pour le conseiller, et il les nomma tous par leur nom. Les sergents les allèrent querir dans la mêlée, où la lutte était

grande entr'eux et les Turcs. Ils vinrent au roi, et il leur demanda conseil; et ils dirent que monseigneur Jean de Valery le conseillait très-bien; et alors le roi commanda au gonfanon de Saint-Denis et à ses bannières de se porter à main droite sur le fleuve. Quand l'armée du roi s'ébranla, il y eut de nouveau grand bruit de trompettes et de cors sarrasinois. Il n'avait guère marché, quand il reçut plusieurs messages du comte de Poitiers, son frère, du comte de Flandre et de plusieurs autres riches hommes qui avaient là leurs troupes, qui tous le priaient qu'il ne se mût pas, car ils étaient si pressés par les Turcs qu'ils ne le pouvaient suivre. Le roi rappela tous ses prud'hommes chevaliers de son conseil, et tous furent d'avis qu'il attendît; et un peu après revint monseigneur Jean de Valery, qui blâma le roi et son conseil de ce qu'ils étaient arrêtés. Après, tout son conseil fut d'avis qu'il se portât vers le fleuve ainsi que le sire de Valery l'avait conseillé. Et à l'instant le connétable monseigneur Imbert de Beaujeu vint à lui, et lui dit que le comte d'Artois, son frère, se défendait dans une maison à Mansourah, et qu'il l'allât secourir. Et le roi lui dit: « Connétable, allez devant, et je vous suivrai. » Et je dis au connétable que je serais son chevalier, et il m'en remercia beaucoup. Nous nous mîmes en chemin pour aller à Mansourah. Alors un sergent à masse

vint au connétable, tout effrayé, et lui dit que le roi était arrêté, et que les Turcs s'étaient mis entre lui et nous. Nous nous retournâmes et vîmes qu'il y en avait bien mille et plus entre lui et nous; et nous n'étions que six. Alors je dis au connétable : « Sire, nous ne pouvons aller au roi à travers ces gens; mais allons en amont, et mettons ce fossé que vous voyez devant vous entre nous et eux, et ainsi nous pourrons revenir au roi. » Ainsi que je le conseillai, le connétable le fit; et sachez que s'ils eussent pris garde à nous, ils nous eussent tous tués; mais ils ne pensaient qu'au roi et aux autres gros corps de bataille; c'est pourquoi ils croyaient que nous étions des leurs.

XLVIII. — Les chrétiens refoulés sur le fleuve; pont défendu par Joinville; retraite du comte de Bretagne au retour de Mansourah.

Tandis que nous revenions en aval sur la rive entre le ruisseau et le fleuve, nous vîmes que le roi était venu près du fleuve, et que les Turcs ramenaient les autres corps de bataille du roi, frappant à grands coups de masses et d'épées, et ils rejetèrent sur le fleuve tous les autres corps avec le corps du roi. La déconfiture fut alors si grande que plusieurs de nos gens pensèrent repasser à la nage du côté du duc de Bourgogne, ce qu'ils ne purent

faire ; car les chevaux étaient lassés, et le jour était devenu très-chaud ; en sorte que nous voyions, pendant que nous venions en aval, que le fleuve était couvert de lances et d'écus, et de chevaux et de gens qui se noyaient et périssaient. Nous vînmes à un ponceau qui était sur le ruisseau, et je dis au connétable que nous demeurassions pour garder ce ponceau, « car si nous le laissons, ils s'élanceront sur le roi par deçà, et si nos gens sont assaillis de deux côtés, ils pourront bien succomber. » Et nous fîmes ainsi. Et l'on dit que nous étions tous perdus dès cette journée, si le roi n'y eût été de sa personne. Car le sire de Courtenay et monseigneur Jean de Saillenay me contèrent que six Turcs étaient venus saisir le cheval du roi par le frein et qu'ils l'emmenaient prisonnier ; et lui tout seul s'en délivra, à grands coups d'épée qu'il leur donna. Et quand ses gens virent la défense que faisait le roi, ils prirent courage, et laissèrent le passage du fleuve, et se portèrent vers le roi pour l'aider.

Tout droit à nous vint le comte Pierre de Bretagne, qui venait tout droit de Mansourah, et était blessé d'un coup d'épée au visage, en sorte que le sang lui tombait dans la bouche. Il était sur un cheval bas bien membré ; il avait jeté ses rênes sur l'arçon de sa selle et le tenait à deux mains, de peur que ses gens qui étaient derrière, qui le pressaient fort, ne le jetassent hors du passage du ponceau. Il semblait

bien qu'il prisât peu les Turcs ; car quand il crachait le sang de sa bouche, il disait : « Voyez, par le chef de Dieu ! Avez-vous vu de ces goujats ? » A la fin de son corps de bataille, venait le comte de Soissons et monseigneur Pierre de Neuville, que l'on appelait Caier, qui avaient essuyé assez de coups cette journée. Quand ils furent passés et que les Turcs virent que nous gardions le pont, ils les laissèrent parce qu'ils virent que nous avions le visage tourné vers eux. Je vins au comte de Soissons, dont j'avais épousé la cousine germaine, et lui dis : « Sire, je crois que vous feriez bien si vous demeuriez à garder ce ponceau ; car si nous laissons le ponceau, ces Turcs que vous voyez ici devant vous, se lanceront par là ; et ainsi le roi sera assailli par derrière et par devant. » Il me demanda si en cas qu'il demeurât, je demeurerais aussi ; et je lui répondis : « Oui, bien volontiers. » Quand le connétable ouït cela, il me dit que je ne partisse pas de là jusqu'à ce qu'il revînt, et qu'il nous irait querir du secours.

XLIX. — Joinville, attaqué par les Sarrasins, continue à défendre le pont.

Là où je demeurai ainsi sur mon roussin, demeura avec moi le comte de Soissons à droite et monsei-

gneur Pierre de Neuville à gauche. Alors voilà un Turc qui vint des environs du corps de bataille du roi, qui était derrière nous, et frappa par derrière monseigneur Pierre de Neuville d'une masse, et le coucha sur le cou de son cheval du coup qu'il lui donna, et puis se précipita outre le pont et s'élança parmi les siens. Quand les Turcs virent que nous ne laisserions pas le ponceau, ils passèrent le ruisseau et se mirent entre le ruisseau et le fleuve, comme nous avions fait pour venir en aval; et nous nous portâmes vers eux de telle manière que nous étions tout prêts à leur courir sus, soit qu'ils voulussent passer vers le roi, ou qu'ils voulussent passer le ponceau.

Devant nous, il y avait deux sergents du roi, dont l'un avait nom Guillaume de Boon, et l'autre Jean de Gamaches, contre lesquels les Turcs qui s'étaient mis entre le fleuve et le ruisseau, amenèrent tout plein de vilains à pied qui leur lançaient des mottes de terre : jamais ils ne purent les jeter jusqu'à nous. En dernier lieu, ils amenèrent un vilain à pied qui leur lança trois fois le feu grégeois : une fois, Guillaume de Boon reçut le pot de feu grégeois avec son bouclier; car si le feu eût pris à rien sur lui, il eût été brûlé. Nous étions tous couverts des traits qui n'atteignaient par les sergents. Or il advint que je

trouvai une veste rembourrée[1] d'étoupes à un Sarrasin; je tournai le côté fendu vers moi, et fis un écu de la veste qui me rendit grand service; car je ne fus blessé de leurs traits qu'en cinq endroits, et mon roussin en quinze endroits. Or il advint aussi qu'un mien bourgeois de Joinville m'apporta une bannière avec un fer de lance; et toutes les fois que nous voyions qu'ils pressaient les sergents, nous leur courions sus et ils s'enfuyaient.

Le bon comte de Soissons, au point où nous en étions, plaisantait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons huer cette canaille; car par la Coiffe-Dieu (c'était son juron), nous en parlerons encore de cette journée dans les chambres des dames. »

L. Joinville rejoint le roi. Les Sarrasins sont vaincus, et leur camp est pillé par les Bédouins.

Le soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers à pied du roi, et ils se rangèrent devant nous; et quand les Sarrasins virent mettre le pied à l'étrier des arbalètes[2], ils s'enfui-

1. C'est le mot *gamboison* que je traduis, ici et plus bas, par *veste rembourrée*.

2. Certaines arbalètes étaient munies d'un étrier qui permettait de les tendre avec le pied.

rent. Et alors le connétable me dit : « Sénéchal, voilà qui est bien; maintenant allez-vous-en vers le roi, et ne le quittez plus jusques à tant qu'il sera descendu dans son pavillon. » Sitôt que je vins au roi, monseigneur Jean de Valery vint à lui, et lui dit : « Sire, monseigneur de Châtillon vous prie que vous lui donniez l'arrière-garde. » Et le roi le fit très-volontiers, et puis se mit en chemin. Pendant que nous nous en venions, je lui fis ôter son heaume, et lui baillai mon chapeau de fer pour qu'il eût de l'air. Et alors vint à lui frère Henri de Ronnay, qui avait passé la rivière, et il lui baisa la main tout armée. Et le roi lui demanda s'il savait quelques nouvelles du comte d'Artois, son frère; et il lui dit qu'il en savait bien des nouvelles, car il était certain que son frère le comte d'Artois était en paradis. « Hé, Sire, ayez-en bon réconfort; car si grand honneur n'advint jamais au roi de France que celui qui vous est advenu : car pour combattre vos ennemis, vous avez passé une rivière à la nage, et les avez déconfits et chassés du champ de bataille, et pris leurs engins et leurs tentes là où vous coucherez encore cette nuit. » Et le roi répondit que Dieu fût adoré pour les dons qu'il lui faisait; et alors les larmes lui tombaient des yeux bien grosses.

Quand nous vînmes au camp, nous trouvâmes que les Sarrasins à pied tenaient d'un côté une tente

qu'ils avaient détendue, et nos menues gens de l'autre. Nous leur courûmes sus, le maître du Temple et moi; et ils s'enfuirent, et la tente demeura à nos gens.

En cette bataille, il y eut bien des gens de grand air qui s'en vinrent très-honteusement fuyant par le ponceau dont je vous ai parlé avant, et ils s'enfuirent à grand effroi, et jamais nous n'en pûmes faire rester aucun près de nous; j'en nommerais bien, desquels je m'abstiendrai de parler, car ils sont morts.

Mais de monseigneur Guyon Mauvoisin, je ne m'en abstiendrai pas; car il s'en vint de Mansourah honorablement; et tout le chemin que le connétable et moi nous fîmes en amont, il le faisait en aval; et de la manière dont les Turcs ramenèrent le comte de Bretagne et son corps de bataille, ils ramenèrent aussi monseigneur Guyon Mauvoisin et son corps; il eut grand honneur, lui et ses gens, de cette journée. Et ce ne fut pas merveille si lui et ses gens se montrèrent bien cette journée; car l'on me dit (ceux-là qui savaient bien ses dispositions), que tout son corps, ou guère s'en fallait, était composé de chevaliers de son lignage et de chevaliers qui étaient ses hommes-liges.

Quand nous eûmes déconfit et chassé les Turcs de leurs tentes, et que nuls de nos gens ne furent demeurés dans le camp, les Bédouins se précipi-

tèrent dans le camp des Sarrasins, qui étaient de très-grandes gens. Ils ne laissaient nulle chose au monde dans le camp des Sarrasins, mais emportaient tout ce que les Sarrasins avaient laissé ; et je n'ai jamais ouï dire que les Bédouins, qui étaient sujets des Sarrasins, en valussent pis pour leur avoir rien pris ou dérobé, parce que leur coutume est telle et leur usage, qu'ils courent toujours sus aux plus faibles.

LI. — Des Bédouins.

Parce que cela importe à la matière, je vous dirai quelles gens sont les Bédouins. Les Bédouins ne croient point en Mahomet, mais ils croient à la loi d'Ali, qui fut oncle de Mahomet[1]; et ainsi ils croient au Vieux de la Montagne, celui qui nourrit les Assassins. Et ils croient que quand un homme meurt pour son Seigneur ou à quelque bonne intention, son âme s'en va dans un corps meilleur et plus

1. Ali n'était pas l'oncle, mais le cousin et le gendre de Mahomet. Ceux qui reconnaissent la succession légitime au califat dans la personne d'Ali et dans celle des imans sortis de son sang par Ismaël, fils de Djafar, portent le nom d'Ismaéliens. Ces Ismaéliens se sont partagés en plusieurs sectes, au nombre desquelles figure celle des Ismaéliens de Syrie ou Assassins.

heureux que devant; et à cause de cela les Assassins se soucient peu si on les occit quand ils exécutent le commandement du Vieux de la Montagne [1]. Nous nous tairons quant à présent du Vieux de la Montagne [2], et parlerons des Bédouins.

Les Bédouins ne demeurent ni en des villages, ni en des cités, ni en des châteaux, mais couchent toujours aux champs; et ils établissent leurs ménages, leurs femmes et leurs enfants, le soir pour la nuit, ou de jour quand il fait mauvais temps, dans une espèce de logement qu'ils font avec des cercles de tonneaux liés à des perches, comme sont les chars des dames; et sur ces cercles ils jettent des peaux de moutons que l'on appelle peaux de Damas, préparées à l'alun : les Bédouins eux-mêmes en ont de grandes pelisses qui leur couvrent tout le corps, les jambes et les pieds. Quand il pleut le soir et qu'il fait mauvais temps la nuit, ils s'enveloppent dans leurs pelisses, et ôtent les freins de leurs chevaux, et les laissent paître près d'eux. Quand vient le matin, ils étendent leurs pelisses au soleil et leur donnent un apprêt; et ensuite il ne paraît en rien qu'elles aient été mouil-

1. Le Vieux de la Montagne, chef des Ismaéliens de Syrie, résidait à Alamout. Le nom d'Assassins, donné à ses sujets, est dérivé du mot *haschisch*, qui désigne le chanvre, une des substances dont les Orientaux se servent pour se procurer l'ivresse.

2. Il en reparle plus loin, chap. LXXXIX et XC.

lées le soir. Leur croyance est telle, que nul ne peut mourir qu'à son jour, et pour cela ils ne veulent pas mettre d'armure; et quand ils maudissent leurs enfants, ils leur disent : « Ainsi sois-tu maudit comme le Franc qui met une armure par crainte de la mort[1]. » En bataille, ils ne portent rien que l'épée et la lance. Presque tous sont vêtus de surplis ainsi que les prêtres; leurs têtes sont entortillées de toiles qui leur vont par dessous le menton; à cause de quoi ce sont de laides gens et hideux à regarder; car les cheveux de la tête et la barbe sont tout noirs. Ils vivent du lait de leurs bêtes, et achètent dans les plaines des riches hommes les pâturages de quoi leurs bêtes vivent.

Leur nombre, nul ne le saurait dire; car il y en a au royaume d'Égypte, au royaume de Jérusalem, et en toutes les autres terres des Sarrasins et des mécréants, à qui ils rendent de grands tributs chaque année.

J'ai vu en ce pays, depuis que je revins d'outremer, quelques déloyaux chrétiens, qui suivaient la loi des Bédouins, et disaient que nul ne pouvait mourir qu'à son jour; et leur croyance est si déloyale qu'il vaut autant dire que Dieu n'a pas pouvoir de nous aider; car ils seraient bien fous ceux qui serviraient Dieu, si nous ne croyions

1. Voy. chap. xc.

qu'il eût le pouvoir d'allonger nos vies et de nous garder de mal et d'accident; aussi devons-nous croire qu'il a pouvoir de faire toute chose.

LII. — Le camp est attaqué pendant la nuit. Le prêtre de Joinville met en fuite huit Sarrasins.

Or disons qu'à la nuit nous revînmes de la périlleuse bataille dessus dite, le roi et nous, et que nous logeâmes au lieu d'où nous avions chassé nos ennemis. Mes gens, qui étaient demeurés dans notre camp d'où nous étions partis, m'apportèrent une tente que les Templiers m'avaient donnée, et me la tendirent devant les engins que nous avions pris aux Sarrasins; et le roi fit établir des sergents pour garder les engins. Quand je fus couché dans mon lit, là où j'eusse eu bien besoin de reposer, pour les blessures que j'avais eues le jour d'avant, il ne m'en advint pas ainsi; car avant qu'il fût bien jour, l'on cria dans notre camp, aux armes! aux armes! Je fis lever mon chambellan, qui couchait devant moi, et lui dis qu'il allât voir ce que c'était. Et il revint tout effrayé, et me dit : « Sire, or sus! or sus! car voici les Sarrasins qui sont venus à pied et à cheval, et ont déconfit les sergents du roi qui gardaient les engins, et les ont repoussés

jusque dans les cordes de nos pavillons. » Je me levai et jetai une veste rembourrée sur mon dos et un chapeau de fer sur ma tête, et criai à nos sergents : « Par saint Nicolas, ils ne demeureront pas ici ! » Mes chevaliers me vinrent tout blessés qu'ils étaient, et nous repoussâmes les sergents des Sarrasins hors des engins, jusque devant un gros corps de Turcs à cheval qui étaient tout contre les engins que nous avions pris. Je mandai au roi qu'il nous secourût, car moi ni mes chevaliers ne pouvions vêtir nos hauberts à cause des plaies que nous avions eues; et le roi nous envoya monseigneur Gaucher de Châtillon, lequel se logea entre nous et les Turcs, devant nous.

Quand le sire de Châtillon eut repoussé en arrière les sergents à pied des Sarrasins, ils se retirèrent sur un gros corps de Turcs à cheval, qui était rangé devant notre camp pour empêcher que nous ne surprissions l'armée des Sarrasins, qui était campée derrière eux. De ce corps de Turcs à cheval étaient descendus à pied huit de leurs chefs très-bien armés, qui avaient fait un retranchement de pierres de tailles, pour que nos arbalétriers ne les blessassent pas : ces huit Sarrasins tiraient au hasard dans notre camp, et ils blessèrent plusieurs de nos gens et de nos chevaux. Moi et mes chevaliers nous nous concertâmes et convînmes que quand serait venue la nuit, nous empor-

terions les pierres dont ils se retranchaient. Un mien prêtre, qui avait nom monseigneur Jean de Voysset, tint son conseil à part, et n'attendit pas tant; mais il partit de notre camp tout seul, et se dirigea vers les Sarrasins, ayant vêtu une veste rembourrée, un chapeau de fer sur la tête, une lance (dont le fer traînait) sous l'aisselle pour que les Sarrasins ne l'aperçussent pas. Quand il vint près des Sarrasins, qui le méprisaient parce qu'il le voyaient tout seul, il tira sa lance de dessous l'aisselle et leur courut sus : il n'y en eut aucun des huit qui se mît en défense, mais ils prirent tous la fuite. Quand les Sarrasins à cheval virent que leurs seigneurs s'en venaient fuyant, ils piquèrent des éperons pour les délivrer, et il sortit bien de notre camp jusques à cinquante sergents; et les Sarrasins à cheval vinrent piquant des éperons et n'osèrent engager le combat avec nos gens de pied, mais gauchirent devant eux. Quand ils eurent fait cela ou deux ou trois fois, un de nos sergents prit sa lance par le milieu, et la lança à un des Turcs à cheval, et lui en donna parmi les côtes. Quand les Turcs virent cela, ils n'osèrent plus aller et venir, et nos sergents emportèrent les pierres. Dorénavant, mon prêtre fut bien connu dans le camp, et on se le montrait l'un à l'autre, et on se disait : « Voici le prêtre de monseigneur de Joinville, qui a déconfit les huit Sarrasins. »

LIII. — Les Sarrasins préparent une attaque générale du camp.

Ces choses advinrent le premier jour de carême[1]. Ce jour même, un vaillant Sarrasin que nos ennemis avaient fait chef à la place de Scecedin le fils du Scheick, qu'ils avaient perdu à la bataille le jour du mardi gras, prit la cotte d'armes du comte d'Artois, qui avait été tué à cette bataille, et la montra à tout le peuple des Sarrasins, et leur dit que c'était la cotte d'armes du roi, qui était tué. « Et je vous montre ces choses, ajouta-t-il, parce que corps sans chef n'est pas à redouter, ni peuple sans roi. Donc, s'il vous plaît, nous les attaquerons samedi ou vendredi, et vous y devez consentir, ainsi qu'il me semble; car nous ne devons pas manquer de les prendre tous, parce qu'ils ont perdu leur chef. » Et tous convinrent qu'ils nous viendraient assaillir vendredi.

Les espions du roi qui étaient dans le camp des Sarrasins vinrent dire au roi ces nouvelles, et alors le roi commanda à tous les chefs des corps qu'ils fissent armer leurs gens dès minuit, et se portassent hors des pavillons jusques à l'enceinte qui

1. Le 9 février 1250.

était telle, qu'il y avait de longues pièces de bois pour que les Sarrasins ne se jetassent pas dans le camp; et elles étaient attachées en terre de telle manière que l'on pouvait passer parmi le bois à pied. Et ainsi que le roi l'avait commandé, il fut fait.

Juste au soleil levant, le Sarrasin devant nommé, dont ils avaient fait leur chef, nous amena bien quatre mille Turcs à cheval, et les fit ranger tous autour de notre camp, et cela depuis le fleuve qui vient de Babylone jusques au fleuve qui partait de notre camp et s'en allait vers une ville que l'on appelle Rexi. Quand ils eurent fait cela, ils nous ramenèrent une si grande foison de Sarrasins à pied, qu'ils nous environnèrent derechef tout notre camp ainsi qu'ils l'avaient environné de gens à cheval. Après ces deux corps de troupes que je vous conte, ils firent ranger toutes les forces du soudan de Babylone, pour les aider, si besoin était. Quand ils eurent fait cela, le chef vint sur un petit roussin voir la disposition de notre camp, et selon qu'il voyait que nos corps de bataille étaient plus gros en un lieu qu'en un autre, il retournait querir de ses gens et renforçait les corps de bataille opposés aux nôtres. Après cela, il fit passer les Bédouins, qui étaient bien trois mille, entre les deux rivières; et il le fit parce qu'il croyait que le roi aurait envoyé une partie de ses

gens au duc de Bourgogne pour l'aider contre les Bédouins; par quoi l'armée du roi en eût été plus faible.

LIV. — Bataille du premier vendredi de carême[1].

Il mit jusques à midi à arranger ces choses; et alors il fit battre ses tambours qu'on appelle *nacaires*, et alors les gens de pied et de cheval nous coururent sus. Je vous parlerai d'abord du roi de Sicile (qui alors était comte d'Anjou), parce qu'il était le premier du côté de Babylone. Ils vinrent à lui de la manière que l'on joue aux échecs; car ils lui firent courir sus par leurs gens de pied de telle manière que les gens de pied lui jetaient le feu grégeois; et les gens de cheval et les gens de pied les pressaient tant qu'ils déconfirent le roi de Sicile, qui était au milieu de ses chevaliers à pied. Et l'on vint au roi et on lui dit le danger où son frère était. Quand il ouït cela, il piqua des éperons parmi les troupes de son frère, l'épée au poing, et se lança entre les Turcs si avant qu'ils lui jetèrent sur la croupière de son cheval du feu grégeois. Par cette pointe que fit le roi, il secourut le roi de Sicile et ses gens; et ils chassèrent les Turcs de leur camp.

1. Le 11 février 1250.

Après le corps de bataille du roi de Sicile, était le corps des barons d'outremer, dont messire Gui d'Ibelin et messire Baudouin, son frère, étaient chefs. Après leur corps était le corps de monseigneur Gautier de Châtillon, plein de prud'hommes et de bonne chevalerie. Ces deux corps se défendirent si vigoureusement que jamais les Turcs ne les purent ni percer ni repousser.

Après le corps de monseigneur Gautier, était frère Guillaume de Sonnac, maître du Temple, avec ce peu de frères qui lui étaient demeurés de la bataille du mardi. Il avait fait faire des défenses en face de lui avec les engins des Sarrasins que nous avions pris. Quand les Sarrasins le vinrent assaillir, ils jetèrent le feu grégeois sur le retranchement qu'il avait fait faire, et le feu y prit facilement; car les Templiers y avaient fait mettre de grandes planches de sapin. Et sachez que les Turcs n'attendirent pas que le feu fût tout brûlé, mais qu'ils allèrent courir sus aux Templiers parmi le feu ardent. Et à cette bataille, frère Guillaume, le maître du Temple, perdit un œil, et l'autre il l'avait perdu le jour du mardi gras; et il en mourut ledit seigneur, que Dieu absolve! Et sachez qu'il y avait bien un journal de terre, derrière les Templiers, qui était si chargé des traits que les Sarrasins leur avaient lancés, qu'il n'y paraissait point de terre à cause de la grande foison de traits.

Après le corps du Temple, était le corps de monseigneur Guyon de Mauvoisin, lequel corps, les Turcs ne purent jamais vaincre; et toutefois il advint que les Turcs couvrirent monseigneur Guyon de Mauvoisin de feu grégeois, qu'à grand'peine ses gens purent éteindre.

LV. — Suite de la même bataille.

A partir du corps de bataille de monseigneur Guyon de Mauvoisin, l'enceinte qui fermait notre camp descendait et venait vers le fleuve bien à un jet de pierre moyenne. De là, l'enceinte se redressait par devant le camp du comte Guillaume de Flandre, et s'étendait jusques au fleuve qui coulait vers la mer. Sur la ligne qui venait de monseigneur Guyon de Mauvoisin était notre corps de bataille; et parce que le corps du comte Guillaume de Flandre faisait face aux Sarrasins, ils n'osèrent venir à nous, en quoi Dieu nous fit grande courtoisie; car moi ni mes chevaliers n'avions ni hauberts ni écus, parce que nous étions tous blessés de la bataille du jour du mardi gras.

Ils coururent sus au comte de Flandres très-vivement et vigoureusement, et à pied et à cheval. Quand je vis cela, je commandai à nos arbalétriers

de tirer sur les gens à cheval. Quand les Sarrasins à cheval virent qu'on les blessait de notre côté, ils prirent la fuite. Quand les gens du comte virent cela, ils laissèrent le camp, et se lancèrent par dessus l'enceinte, et coururent sus aux Sarrasins à pied et les déconfirent. Il y en eut plusieurs de tués, et plusieurs de leurs targes furent prises. Là se montra vigoureusement Gautier de la Horgne, qui portait la bannière de monseigneur d'Apremont.

Après le corps du comte de Flandre, était le corps du comte de Poitiers, le frère du roi, lequel corps du comte de Poitiers était à pied, et lui tout seul était à cheval; lequel corps du comte les Turcs déconfirent tout net, et ils emmenaient le comte de Poitiers prisonnier. Quand les bouchers et les autres hommes du camp, et les femmes qui vendaient les denrées ouïrent cela, ils poussèrent le cri d'alarme dans le camp, et avec l'aide de Dieu on secourut le comte et on chassa du camp les Turcs.

Après le corps du comte de Poitiers, était le corps de monseigneur Josserand de Brancion, qui était venu avec le comte en Égypte, l'un des meilleurs chevaliers qui fût dans l'armée. Il avait disposé ses gens de manière que tous ses chevaliers étaient à pied; et lui était à cheval, ainsi que son fils monseigneur Henri, et le fils de monsei-

gneur Josserand de Nanton; ceux-là, il les retint à cheval parce qu'ils étaient enfants. Par plusieurs fois, les Turcs lui déconfirent ses gens. Toutes les fois qu'il voyait déconfire ses gens, il piquait des éperons et prenait les Turcs par derrière; et ainsi les Turcs laissèrent par plusieurs fois ses gens pour lui courir sus. Toutefois cela ne leur eût pas servi à empêcher que les Turcs ne les eussent tous tués sur le champ de bataille, n'eût été monseigneur Henri de Cône, qui était dans le camp du duc de Bourgogne, sage chevalier, et preux, et réfléchi; et toutes les fois qu'il voyait que les Turcs venaient courir sus à monseigneur de Brancion, il faisait tirer les arbalétriers du roi contre les Turcs à travers la rivière. Et toutefois le sire de Brancion échappa aux dangers de cette journée; mais de vingt chevaliers qu'il avait autour de lui, il en perdit douze, sans compter les autres gens d'armes; et lui-même fut si mal arrangé que jamais depuis il ne se tint sur ses pieds, et qu'il mourut de cette blessure au service de Dieu.

Je vous parlerai du seigneur de Brancion. Il avait été, quand il mourut, à trente-six batailles et combats d'où il avait remporté le prix de vaillance. Je le vis dans une expédition du comte de Chalon, dont il était cousin; et il vint à moi et à mon frère, et nous dit le jour d'un vendredi saint: « Mes neveux, venez m'aider et vous et vos gens;

car les Allemands brisent l'église. » Nous allâmes avec lui, et leur courûmes sus, l'épée à la main; et à grand'peine, et à grande lutte les chassâmes de l'église. Quand ce fut fait, le prud'homme s'agenouilla devant l'autel, et s'écria à Notre-Seigneur à haute voix, et dit : « Sire, je te prie qu'il te prenne pitié de moi, et que tu m'ôtes de ces guerres entre chrétiens là où j'ai vécu longtemps, et que tu m'octroies de pouvoir mourir à ton service, pour que je puisse avoir ton royaume de paradis. » Et je vous ai raconté ces choses parce que je crois que Dieu le lui octroya, ainsi que vous pouvez l'avoir vu ci-devant.

Après la bataille du premier vendredi de carême, le roi manda tous ses barons devant lui et leur dit : « Nous devons, fit-il, grandes grâces à Notre-Seigneur de ce qu'il nous a fait deux fois en cette semaine un tel honneur, que mardi, le jour qui précède le carême, nous les chassâmes de leur camp là où nous sommes logés; et que le vendredi suivant, qui vient de passer, nous nous sommes défendus contre eux, nous à pied, et eux à cheval. » Et il leur dit beaucoup d'autres belles paroles pour les réconforter.

LVI. — De la Halca ou garde du soudan.

Parce qu'il nous faut poursuivre notre matière, il nous la faut un peu entremêler pour faire comprendre comment les soudans tenaient leurs troupes en ordre et en arroi. Et il est certain qu'ils avaient composé la plus grande partie de leur cavalerie d'étrangers que des marchands prenaient en terres étrangères pour les vendre; et ils les achetaient très-volontiers et chèrement. Et ces gens que les marchands menaient en Égypte, ils les prenaient en Orient, parce que quand l'un des rois d'Orient avait déconfit l'autre, il prenait les pauvres gens qu'il avait conquis, et les vendait aux marchands; et les marchands les revenaient vendre en Égypte.

La chose était tellement ordonnée que le soudan élevait les enfants dans sa maison jusques à tant que la barbe leur venait; de telle manière que selon ce qu'ils étaient, le soudan leur faisait faire des arcs à leur taille; et sitôt qu'ils se fortifiaient, ils jetaient leurs arcs dans l'arsenal du soudan, et le maître artilleur leur baillait des arcs aussi forts qu'ils les pouvaient tendre. Les armoieries du soudan étaient d'or; et les armoiries que le soudan

portait, ces jeunes gens les portaient aussi ; et ils étaient appelés bahariz[1]

Dès que la barbe leur venait, le soudan les faisait chevaliers. Et ils portaient les armoiries du soudan, excepté qu'il y avait une différence[2], c'est à savoir des pièces vermeilles, des roses, ou des bandes vermeilles, ou des oiseaux, ou d'autres pièces telles qu'il leur plaisait, qu'ils ajoutaient sur les armoiries d'or. Et ces gens que je vous nomme, s'appelaient *de la Halca*[3] ; car les bahariz couchaient dans les tentes du soudan. Quand le soudan était au camp, ceux de la Halca étaient logés autour de la demeure du soudan, et établis pour garder le corps du soudan. A la porte de la demeure du soudan, étaient logés dans une petite tente les portiers du soudan et ses ménétriers, qui avaient des cors sarrasinois, des tambours et des timbales ; et ils faisaient un tel bruit au point du jour et à la nuit que ceux qui étaient près d'eux ne se pouvaient entendre l'un l'autre ; et on les entendait clairement parmi le camp. Et les ménétriers n'auraient pas été si hardis que de sonner de leurs instruments pendant le jour, sinon

1. C'est-à-dire *maritimes*, du mot *bahr*, mer ou fleuve ; ils occupaient une caserne, sur les bords du Nil, dans l'île de Rauda, en face du Caire.

2. La *différence* ou *brisure* consistait dans une pièce accessoire ajoutée aux armoiries principales.

3. Mot arabe qui signifie *cercle*, et par extension *garde*.

par l'ordre du maître de la Halca; d'où il advenait que quand le soudan voulait donner un ordre, il envoyait querir le maître de la Halca et lui faisait son commandement; alors le maître faisait sonner les instruments du soudan; et alors toute l'armée venait pour ouïr le commandement du soudan : le maître de la Halca le disait, et toute l'armée le faisait.

Quand le soudan combattait, les chevaliers de la Halca, selon qu'ils se montraient bien dans la bataille, étaient faits émirs par le soudan, et il leur baillait en leur compagnie deux cents chevaliers ou trois cents; et mieux ils se montraient, plus le soudan leur en donnait.

Le prix réservé à ces chevaliers, c'est que quand ils sont si preux et si riches qu'il n'y ait rien à en dire, et que le soudan a peur qu'ils ne le tuent ou qu'ils ne le dépossèdent, il les fait prendre et périr dans sa prison, et ôte à leurs femmes ce qu'elles ont. Et c'est ce que fit le soudan de ceux qui prirent le comte de Montfort et le comte de Bar[1], et autant en fit Bondocdar de ceux qui avaient déconfit le roi d'Arménie[2]; car parce qu'ils

1. Le comte de Montfort et le comte de Bar furent faits prisonniers en 1239, dans un combat livré à Gaza. Ils faisaient partie de la croisade dont Thibaut Ier, roi de Navarre, était le chef.

2. Il s'agit probablement de Bibars Bondocdar, sultan d'Égypte, qui fit la guerre en 1265 à Haiton, roi de la petite Arménie.

croyaient avoir une récompense, ils descendirent de cheval et l'allèrent saluer pendant qu'il chassait aux bêtes sauvages. Il leur répondit : « Je ne vous salue pas ; » car ils lui avaient troublé sa chasse. Et il leur fit couper la tête.

LVII. — Conspiration des émirs contre le nouveau soudan[1].

Or revenons à notre matière, et disons que le soudan qui était mort avait un sien fils de l'âge de vingt-cinq ans, sage, adroit et malicieux ; et parce qu'il redoutait qu'il ne le dépossédât, il lui donna un royaume qu'il avait en Orient. Dès que le soudan fut mort, les émirs l'envoyèrent querir, et sitôt qu'il vint en Égypte, il ôta et enleva au sénéchal de son père, et au connétable et au maréchal les verges d'or[2], et les donna à ceux qui étaient venus avec lui d'Orient. Quand ils virent cela ils en eurent très-grand dépit, et tous les autres aussi qui étaient du conseil du père, à cause du déshonneur qu'il leur avait fait. Et parce qu'ils redoutaient qu'il ne fît d'eux comme son aïeul avait fait de ceux qui avaient pris le comte

1. Voy. chap. LXIX.
2. Insignes de la puissance militaire et judiciaire.

de Bar et le comte de Montfort, ainsi qu'il est dit auparavant, ils négocièrent tant avec ceux de la Halca (qui sont nommés plus haut, qui devaient garder le corps du soudan), que ceux-ci leur promirent qu'à leur requête ils leur occiraient le soudan.

LVIII. — Les chrétiens commencent à souffrir de la maladie et de la famine.

Après les deux batailles devant dites, commencèrent à venir les grandes misères dans l'armée; car au bout de neuf jours, les corps de nos gens qu'ils avaient tués vinrent au-dessus de l'eau (et l'on dit que c'était parce que les fiels en étaient pourris); et ils vinrent flottant jusques au pont qui était entre nos deux camps, et ne purent passer, parce que le pont touchait à l'eau. Il y en avait grande foison, de sorte que tout le fleuve était plein de morts depuis une rive jusques à l'autre, et en long à la distance du jet d'une menue pierre. Le roi avait loué cent goujats, qui y furent bien huit jours. Les corps des Sarrasins, qui étaient circoncis, ils les rejetaient de l'autre côté du pont, et les laissaient aller outre au cours de l'eau; et les chrétiens, ils les faisaient mettre dans de grandes fosses, les uns avec les autres. Je vis là

les chambellans du comte d'Artois, et beaucoup d'autres, qui cherchaient leurs amis entre les morts; et jamais je n'ai ouï dire qu'aucun y eût été retrouvé.

Nous ne mangions nuls poissons dans le camp pendant tout le carême excepté des bourbettes; et les bourbettes mangeaient les gens morts, parce que ce sont des poissons gloutons. Et à cause de ce malheur, et à cause de l'insalubrité du pays, où il ne tombe jamais une goutte d'eau, nous vint la maladie de l'armée, qui était telle, que la chair de nos jambes séchait toute, et la peau de nos jambes devenait tachetée de noir et de couleur de terre ainsi qu'une vieille botte; et à nous qui avions telle maladie, il venait de la chair pourrie aux gencives, et nul ne réchappait de cette maladie, mais il lui en fallait mourir. Le signe de la mort était tel, que quand le nez saignait, il fallait mourir. A la quinzaine après, les Turcs pour nous affamer (de quoi bien des gens s'émerveillèrent), prirent plusieurs de leurs galères au-dessus de notre camp, et les firent traîner par terre et mettre, à une bonne lieue au dessous de notre camp, dans le fleuve par où on venait de Damiette. Et ces galères nous donnèrent la famine; car nul n'osait venir à nous de Damiette pour nous apporter des provisions en remontant l'eau, à cause de leurs galères. Nous ne sûmes aucune nouvelle de ces

choses jusques à tant qu'un petit vaisseau du comte de Flandre, qui leur échappa par force, nous le dit, alors que les galères du soudan avaient bien pris quatre-vingts de nos galères qui étaient venues de Damiette, et tué les gens qui étaient dedans.

Il advint par là une si grande cherté dans le camp que tantôt que la Pâque fut venue, un bœuf valait dans le camp quatre-vingts livres, et un mouton trente livres, et un porc trente livres, et un œuf douze deniers, et un muid de vin dix livres[1].

LIX. — L'armée repasse le fleuve. Six chevaliers de Joinville punis de leur impiété.

Quand le roi et les barons virent cela, ils convinrent que le roi ferait passer son camp, qui était du côté de Babylone, dans le camp du duc de Bourgogne, qui était sur le fleuve qui allait à Damiette. Pour recueillir ses troupes plus sûrement, le roi fit faire un réduit[2] devant le pont qui était entre nos deux camps, de telle manière que l'on pouvait entrer de deux côtés dans le réduit à cheval. Quand

1. Dix livres tournois valaient à peu près 202 francs de notre monnaie.

2. Je traduis par *réduit* le mot *barbacane*, qui n'a plus le sens où l'employait Joinville.

le réduit fut arrangé, tout le camp du roi s'arma, et il y eut un grand assaut des Turcs contre le camp du roi. Toutefois le camp ni les gens ne bougèrent jusques à tant que tous les bagages furent portés outre; et alors le roi passa et son corps de bataille après lui, et tous les autres barons après, excepté monseigneur Gautier de Châtillon, qui fit l'arrière-garde. Et au moment d'entrer dans le réduit, monseigneur Érard de Valery délivra monseigneur Jean, son frère, que les Turcs emmenaient prisonnier.

Quand toute l'armée fut passée, ceux qui demeurèrent dans le réduit furent en grand danger; car le réduit n'était pas haut, en sorte que les Turcs à cheval tiraient sur eux en plein, et les Sarrasins à pied leur jetaient des mottes de terre au milieu du visage. Tous étaient perdus ne fût le comte d'Anjou (qui depuis fut roi de Sicile), qui les alla délivrer et les emmena sains et saufs. L'honneur de cette journée c'est monseigneur Geoffroi de Mussambourc qui le remporta, entre tous ceux qui étaient dans le réduit.

La veille du mardi gras, je vis une merveille que je vous veux raconter; car ce jour-là même, fut mis en terre monseigneur Hugues de Landricourt, qui était avec moi portant bannière. Comme il était en bière dans ma chapelle, six de mes chevaliers étaient appuyés sur des sacs pleins d'orge;

et parce qu'ils parlaient haut dans ma chapelle et qu'ils faisaient du bruit au prêtre, je leur allai dire qu'ils se tussent, et leur dis que c'était vilaine chose que des chevaliers et des gentilshommes qui parlaient tandis que l'on chantait la messe. Et ils commencèrent à rire, et me dirent en riant qu'ils lui remarieraient sa femme. Et je les réprimandai et leur dis que de telles paroles n'étaient ni bonnes ni belles, et qu'ils avaient bientôt oublié leur compagnon. Et Dieu en tira telle vengeance que le lendemain fut la grande bataille du mardi gras, où ils furent tués ou blessés à mort; c'est pourquoi leurs femmes durent se remarier toutes six.

LX. — Joinville tombe malade; arrangement tenté avec les Sarrasins; triste état de l'armée.

A cause des blessures que j'eus le jour du mardi gras, la maladie de l'armée me prit dans la bouche et aux jambes, et une fièvre double tierce et un rhume de cerveau si grand que le rhume me coulait de la tête par les narines ; et pour lesdites maladies, je me mis au lit malade à la mi-carême; d'où il advint que mon prêtre me chantait la messe devant mon lit en mon pavillon; et il avait la maladie que j'avais. Or, il advint qu'en fesant la con-

sécration, il se pâma. Quand je vis qu'il voulait choir, moi qui avais vêtu ma cotte, je sautai de mon lit sans être chaussé, et je le pris dans mes bras, et lui dis qu'il fît tout à loisir et tout bellement sa consécration, que je ne le laisserais pas jusques à tant qu'il l'eût toute faite. Il revint à lui, et fit sa consécration et acheva de chanter la messe bien entièrement; et jamais depuis il ne la chanta.

Après ces choses, le conseil du roi et le conseil du soudan prirent jour pour s'accorder. Les conditions de l'accord furent que l'on devait rendre au soudan Damiette, et que le soudan devait rendre au roi le royaume de Jérusalem; et le soudan lui dut garder les malades qui étaient à Damiette, et les chairs salées (parce qu'ils ne mangeaient pas de porc), et les engins du roi, jusques à tant que le roi pût renvoyer querir toutes ces choses. Ils demandèrent au conseil du roi quelle sûreté on leur donnerait de ravoir Damiette. Le conseil du roi leur offrit qu'ils détinssent un des frères du roi jusqu'à la remise de Damiette, ou le comte d'Anjou ou le comte de Poitiers. Les Sarrasins dirent qu'ils ne traiteraient pas si on ne leur laissait la personne du roi en gage; à cause de quoi monseigneur Geoffroy de Sargines, le bon chevalier, dit qu'il aimerait mieux que les Sarrasins les eussent tous tués ou pris que de s'entendre reprocher d'avoir laissé le roi en gage. La maladie commença à empirer dans

le camp de telle manière, qu'il venait tant de chair morte aux gencives de nos gens qu'il fallait que les barbiers[1] ôtassent la chair morte, pour leur donner moyen de mâcher les aliments et d'avaler. C'était grand'pitié d'ouïr crier dans le camp les gens auxquels on coupait la chair morte; car ils criaient ainsi que des femmes qui sont en mal d'enfant.

LXI. — On tente une retraite par terre et par eau.

Quand le roi vit qu'il ne pouvait demeurer sans qu'il lui fallût mourir lui et ses gens, il ordonna et arrangea qu'il partirait le mardi[2] au soir, à la nuit, après les octaves de Pâques, pour revenir à Damiette. Le roi commanda à Josselin de Cornaut, à ses frères et aux autres ingénieurs, qu'ils coupassent les cordes qui tenaient les ponts entre nous et les Sarrasins; et ils n'en firent rien. Nous nous embarquâmes le mardi dans l'après-midi après dîner, moi et deux de mes chevaliers que j'avais de reste de ma compagnie. Quand vint l'heure où il commença à faire nuit, je dis à mes mariniers qu'ils levassent leur ancre et que nous descendis-

1. Autrefois les barbiers faisaient certaines opérations de chirurgie.
2. Le 5 avril 1250.

sions le courant; et ils dirent qu'ils n'oseraient parce que les galères du soudan, qui étaient entre nous et Damiette, nous occiraient. Les mariniers avaient fait de grands feux pour recueillir les malades dans leurs galères, et les malades s'étaient approchés de la rive du fleuve. Tandis que je priais les mariniers de partir, les Sarrasins entrèrent dans le camp, et je vis à la clarté du feu qu'ils tuaient les malades sur la rive. Pendant que mes mariniers levaient leur ancre, les mariniers qui devaient emmener les malades, coupèrent les cordes de leurs ancres et de leurs galères, et avancèrent sur nos petits vaisseaux et nous entourèrent les uns d'un côté, les autres d'un autre, en sorte que peu s'en fallut qu'ils ne nous coulassent à fond. Quand nous fûmes échappés de ce péril, et que nous allions en aval du fleuve, le roi, qui avait la maladie de l'armée et la dyssenterie très-fort, se serait bien sauvé dans les galères s'il eût voulu; mais il dit que, s'il plaisait à Dieu, il ne laisserait pas son peuple[1]. Le soir, il se pâma par plusieurs fois, et à cause de la forte dyssenterie qu'il avait, il lui fallut couper le fond de ses chausses toutes les fois qu'il descendait pour aller à la garde-robe. On nous criait à nous qui naviguions sur le fleuve, que nous attendissions le roi; et quand nous ne le

1. Voy. chap. II.

voulions pas attendre, on tirait sur nous avec des carreaux; c'est pourquoi il nous fallait rester jusques à tant qu'ils nous donnassent congé de naviguer.

LXII. — Le roi est fait prisonnier; les Sarrasins violent la trêve promise.

Or je vous dirai comment le roi fut pris, ainsi que lui-même me le conta. Il me dit qu'il avait laissé son corps de bataille, et s'était mis, lui et monseigneur Geoffroy de Sargines, dans le corps de monseigneur Gaucher de Châtillon, qui faisait l'arrière-garde. Et le roi me conta qu'il était monté sur un petit roussin, vêtu d'une housse de soie; et il dit que derrière lui il ne demeura de tous les chevaliers et de tous les sergents que monseigneur Geoffroy de Sargines, lequel amena le roi jusques au village là où le roi fut pris; de telle manière que le roi me conta que monseigneur Geoffroy de Sargines le défendait contre les Sarrasins ainsi que le bon valet défend la coupe de son seigneur contre les mouches; car toutes les fois que les Sarrasins l'approchaient, il prenait sa pique, qu'il avait mise entre lui et l'arçon de la selle, et la mettait sous son aisselle, et recommençait à leur courir sus, et les chassait d'auprès du roi. Et il

mena ainsi le roi jusques au village; et on le descendit dans une maison et on le coucha au giron d'une bourgeoise de Paris presque comme mort, et on croyait qu'il n'irait pas jusqu'au soir. Là vint monseigneur Philippe de Montfort, et il dit au roi qu'il voyait l'émir avec lequel il avait traité de la trêve; que s'il voulait il irait à lui pour refaire la trêve de la manière que les Sarrasins voulaient. Le roi le pria d'y aller, et dit qu'il le voulait bien. Il alla au Sarrasin; et le Sarrasin avait ôté l'étoffe de sa coiffure, et il ôta son anneau de son doigt pour assurer qu'il tiendrait la trêve. Pendant cela il advint un très-grand malheur à nos gens; car un traître sergent, qui avait nom Marcel, commença à crier à nos gens : « Seigneurs chevaliers, rendez-vous, car le roi vous le mande; et ne faites pas occire le roi! » Tous crurent que le roi le leur avait mandé, et ils rendirent leurs épées aux Sarrasins. L'émir vit que les Sarrasins amenaient nos gens prisonniers. L'émir dit à monseigneur Philippe qu'il ne convenait pas qu'il donnât une trêve à nos gens; car il voyait bien qu'ils étaient prisonniers. Or il advint ainsi à monseigneur Philippe, que nos gens étaient tous prisonniers, et que lui ne le fut pas parce qu'il était messager. Or il y a une autre mauvaise coutume au pays chez les païens, c'est que quand le roi envoie des messagers au soudan ou le soudan au roi, et que le roi meurt

ou le soudan avant que les messagers reviennent, les messagers sont prisonniers ou esclaves de quelque part qu'ils soient, ou chrétiens ou sarrasins[1].

LXIII. — Joinville arrêté sur le fleuve par un vent contraire.

Quand ce malheur advint à nos gens d'être pris à terre, autant il en advint à nous, qui fûmes pris sur l'eau ainsi que vous l'entendrez ci-après; car le vent nous vint de Damiette, et nous ôta le courant de l'eau ; et les chevaliers que le roi avait mis sur ses bâtiments légers pour défendre nos malades, s'enfuirent. Nos mariniers perdirent le cours du fleuve et se mirent dans une anse, à cause de quoi il nous fallut retourner en arrière vers les Sarrasins.

Nous qui allions par eau, nous vînmes, un peu avant que l'aube ne perçât, au passage là où étaient les galères du soudan qui avaient empêché de venir à nous les vivres de Damiette. Là il y eut grand tumulte, car ils tiraient contre nous et nos gens, qui étaient sur la rive du fleuve, à cheval, une si grande foison de traits avec le feu grégeois, qu'il semblait que les étoiles du ciel tombassent.

Quand nos mariniers nous eurent ramenés du

1. Voy. chap. LXXI.

bras du fleuve là où ils nous avaient engagés, nous trouvâmes les bâtiments légers du roi, que le roi nous avait donnés pour défendre nos malades, qui s'en allaient fuyant vers Damiette. Alors s'éleva un vent qui venait de Damiette, si fort qu'il nous ôta le cours de l'eau. A l'une des rives du fleuve et à l'autre, il y avait une très-grande foison de petits vaisseaux à nos gens qui ne pouvaient aller en aval, que les Sarrasins avaient pris et arrêtés; et ils tuaient les gens et les jetaient à l'eau, et tiraient les coffres et les bagages des vaisseaux qu'ils avaient pris à nos gens. Les Sarrasins qui étaient à cheval sur la rive, tiraient sur nous des traits parce que nous ne voulions pas aller à eux. Mes gens m'avaient mis un haubert de tournoi, que j'avais revêtu de peur que les traits qui tombaient sur notre vaisseau ne me blessassent. En ce moment, mes gens qui étaient au bout du vaisseau en aval, me crièrent : « Sire, sire, vos mariniers, parce que les Sarrasins les menacent, vous veulent mener à terre. » Je me fis lever par les bras, tout faible que j'étais, et tirai l'épée contre eux, et leur dis que je les occirais s'ils me menaient à terre. Ils me répondirent que je choisisse ce que je voudrais : ou ils me mèneraient à terre, ou ils m'ancreraient au milieu du fleuve jusques à tant que le vent fût tombé. Et je leur dis que j'aimais mieux qu'ils m'ancrassent au milieu du fleuve plutôt que d'être

mené à terre, là où je voyais notre occision; et ils m'ancrèrent.

Nous ne tardâmes guère à voir venir quatre galères du soudan, là où il y avait bien mille hommes. Alors j'appelai mes chevaliers et mes gens, et leur demandai ce qu'ils voulaient que nous fissions, ou de nous rendre aux galères du soudan ou de nous rendre à ceux qui étaient à terre.

Nous nous accordâmes tous à mieux aimer nous rendre aux galères du soudan parce qu'ils nous tiendraient ensemble, que nous rendre à ceux qui étaient à terre parce qu'ils nous éparpilleraient et nous vendraient aux Bédouins. Alors un mien cellerier, qui était né à Doullens, dit : « Sire, je ne me rallie pas à cet avis. » Je lui demandai auquel il se ralliait, et il me dit : « Je suis d'avis que nous nous laissions tous tuer; ainsi nous irons tous en paradis. » Mais nous ne le crûmes pas.

LXIV. — Joinville se rend prisonnier ; sa vie est menacée ; il passe pour cousin du roi.

Quand je vis qu'il fallait nous laisser prendre, je pris mon écrin et mes joyaux, et je les jetai dans le fleuve, et mes reliques aussi. Alors un de mes mariniers me dit : « Sire, si vous ne me lais-

sez dire que vous êtes le cousin du roi, l'on vous occira tous et nous avec. » Et je dis que je voulais bien qu'il dît ce qu'il voudrait. Quand les gens de la première galère qui venait vers nous pour heurter notre vaisseau en travers ouïrent cela, ils jetèrent leurs ancres près de notre vaisseau. Alors Dieu envoya un Sarrasin qui était de la terre de l'empereur[1], et qui s'en vint nageant jusqu'à notre vaisseau, et m'embrassa par les flancs, et me dit : « Sire, vous êtes perdu, si vous n'y mettez de la résolution ; car il vous faut sauter de votre vaisseau sur la pointe de la quille de cette galère ; et si vous sautez ils ne vous regarderont pas, car ils pensent au butin de votre vaisseau. » On me jeta une corde de la galère, et je sautai sur la pointe de la quille ainsi que Dieu le voulut. Et sachez que je chancelai, et que si le Sarrasin ne fût sauté après moi pour me soutenir, je serais tombé à l'eau.

On me mit dans la galère, là où il y avait bien deux cent quatre-vingts hommes de leurs gens, et il me tint toujours embrassé. Et alors les autres me jetèrent à terre et me sautèrent sur le corps pour me couper la gorge ; car celui qui m'eût occis eût cru en être honoré. Et ce Sarrasin me tenait toujours embrassé, et criait : « Cousin du roi ! »

1. Frédéric II, empereur d'Allemagne, avait des possessions en Orient. (Voy. chap. LXV.)

De cette manière ils me jetèrent deux fois à terre et une fois à genoux; et alors je sentis le couteau à la gorge. Dans cette épreuve, Dieu me sauva à l'aide du Sarrasin, lequel me mena jusques au château[1], là où les chevaliers sarrasins étaient. Quand je vins au milieu d'eux ils m'ôtèrent mon haubert, et par pitié pour moi, ils jetèrent sur moi une mienne couverture d'écarlate doublée de menu vair, que madame ma mère m'avait donnée; et l'un d'eux m'apporta une courroie blanche, et je me ceignis par dessus ma couverture, où j'avais fait un trou, et que j'avais vêtue; et l'autre m'apporta un chaperon que je mis sur ma tête. Et alors, à cause de la peur que j'avais, je commençai à trembler bien fort, et à cause de la maladie aussi. Et alors je demandai à boire, et l'on m'apporta de l'eau dans un pot, et sitôt que je la mis dans ma bouche pour l'avaler, elle me jaillit dehors par les narines. Quand je vis cela, j'envoyai querir mes gens, et leur dis que j'étais mort, que j'avais un apostume dans la gorge. Et ils me demandèrent comment je le savais, et sitôt qu'ils virent que l'eau me jaillissait par la gorge et par les narines, ils se prirent à pleurer. Quand les chevaliers sarrasins qui étaient là virent mes gens pleurer,

1. Il y avait sur les vaisseaux des espèces de petits châteaux disposés pour abriter les combattants.

ils demandèrent au Sarrasin qui nous avait sauvés pourquoi ils pleuraient; et il répondit qu'il pensait que j'avais un apostume dans la gorge; c'est pourquoi je ne pouvais en échapper. Et alors un des chevaliers sarrasins dit à celui qui nous avait sauvés qu'il nous reconfortât; car il me donnerait quelque chose à boire avec quoi je serais guéri dans deux jours : et ainsi fit-il.

Monseigneur Raoul de Wanou, qui était de ma compagnie, avait eu les jarrets coupés à la grande bataille du mardi gras, et ne pouvait se tenir sur ses pieds; et sachez qu'un vieux chevalier sarrasin, qui était dans la galère, le portait à la garderobe suspendu à son cou.

LXV. — Entrevue de Joinville avec l'amiral des galères; massacre des malades; il rejoint les autres prisonniers à Mansourah.

Le grand amiral des galères m'envoya querir, et me demanda si j'étais cousin du roi; et je lui dis que non, et lui contai comment et pourquoi le marinier avait dit que j'étais cousin du roi. Il me dit que j'avais agi en sage; car autrement nous eussions été tous morts. Et il me demanda si je tenais en rien au lignage de l'empereur Frédéric d'Allemagne, qui vivait alors; et je lui répondis que je

pensais que madame ma mère était sa cousine germaine ; il me dit qu'il m'en aimait d'autant mieux. Tandis que nous mangions, il fit venir un bourgeois de Paris devant nous. Quand le bourgeois fut venu, il me dit : « Sire, que faites-vous? — Que fais-je donc? dis-je. — Au nom de Dieu, fit-il, vous mangez de la viande le vendredi. » Quand j'ouïs cela, je mis mon écuelle derrière moi. Et l'amiral demanda à mon Sarrasin pourquoi j'avais fait cela ; et il le lui dit ; et l'amiral répondit que Dieu ne m'en saurait pas mauvais gré puisque je ne l'avais pas fait sciemment. Et sachez que le légat me fit cette réponse quand nous fûmes hors de prison ; et pour cela je ne laissai pas de jeûner tous les vendredis du carême d'après au pain et à l'eau; de quoi le légat se fâcha très-fortement contre moi, parce qu'il n'était demeuré auprès du roi que moi de riche homme. Le dimanche d'après l'amiral fit descendre sur la rive du fleuve, moi et tous les autres prisonniers qui avaient été pris sur l'eau. Pendant qu'on tirait monseigneur Jean, mon bon prêtre, hors de la soute de la galère, il se pâma ; et on le tua, et on le jeta dans le fleuve. Son clerc, qui se pâma aussi à cause de la maladie de l'armée qu'il avait, on lui jeta un mortier sur la tête ; et il fut tué, et on le jeta dans le fleuve. Tandis que l'on descendait les autres malades des galères où ils avaient été en prison, il y avait des Sarrasins

prêts, l'épée toute nue, en sorte que ceux qui tombaient ils les tuaient et les jetaient tous dans le fleuve. Je leur fis dire par mon Sarrasin qu'il me semblait que ce n'était pas bien fait; car c'était contre les enseignements de Saladin, qui dit que l'on ne doit occire nul homme après qu'on lui a donné à manger de son pain et de son sel. Et l'amiral me répondit que ce n'étaient pas des hommes qui valussent rien, parce qu'ils ne pouvaient se soutenir à cause des maladies qu'ils avaient. Il fit amener mes mariniers devant moi, et me dit qu'ils avaient tous renié; et je lui dis qu'il n'eût pas confiance en eux; car aussi vite qu'ils nous avaient laissés aussi vite les laisseraient-ils, s'ils voyaient ou temps ou lieu pour le faire. L'amiral me fit cette réponse, c'est qu'il était d'accord avec moi; car Saladin disait qu'on ne vit jamais devenir de bon chrétien bon sarrasin, ni de bon sarrasin bon chrétien. Et après ces choses, il me fit monter sur un palefroi, et il me menait à côté de lui. Et nous passâmes un pont de bateaux et allâmes à Mansourah, là où le roi et ses gens étaient prisonniers; et nous vînmes à l'entrée d'un grand pavillon, là où les écrivains du soudan étaient; et là ils firent écrire mon nom. Alors mon Sarrasin me dit : « Sire, je ne vous suivrai plus, car je ne puis; mais je vous prie, sire, que vous teniez toujours par la main cet enfant que vous avez avec vous,

de peur que les Sarrasins ne vous l'enlèvent. » Et cet enfant avait nom Barthelemy, et il était fils bâtard du seigneur de Montfaucon[1]. Quand mon nom fut mis en écrit, alors l'amiral me mena dans le pavillon là où étaient les barons, et plus de dix mille personnes avec eux. Quand j'entrai là, les barons montrèrent tous si grande joie qu'on ne pouvait entendre goutte; et ils en louaient Notre-Seigneur, et disaient qu'ils croyaient m'avoir perdu.

LXVI. — Les prisonniers, menacés par les Sarrasins, apprennent le traité conclu par le roi.

Nous n'eûmes guère demeuré là, quand on fit lever un des plus riches hommes qui fût là, et on nous mena dans un autre pavillon. Les Sarrasins tenaient beaucoup de chevaliers et d'autres gens prisonniers dans une cour close d'un mur de terre. De ce clos où ils les avaient mis, ils les faisaient tirer l'un après l'autre, et leur demandaient : « Veux-tu renier? » Ceux qui ne voulaient pas renier, on les faisait mettre d'un côté et on leur coupait la tête ; et ceux qui reniaient, d'un autre côté. En ce moment, le soudan nous envoya son conseil pour

1. Voy. chap. LXXX.

nous parler ; et ils demandèrent à qui ils diraient ce que le soudan nous mandait. Et nous leur dîmes qu'ils le dissent au bon comte Pierre de Bretagne. Il y avait là des gens qui savaient le sarrasinois et le françois, que l'on appelle drogmans, qui mettaient en français le sarrasinois pour le comte Pierre. Et les paroles furent telles : « Sire, le soudan nous envoie à vous pour savoir si vous voudriez être délivrés. » Le comte répondit : « Oui. — Et que donneriez-vous au soudan pour votre délivrance ? — Ce que nous pourrions faire et supporter raisonnablement, fit le comte. — Et donneriez-vous, firent-ils, pour votre délivrance aucuns des châteaux des barons d'outre-mer ? » Le comte répondit qu'il n'avait pas de pouvoir sur ces châteaux, parce qu'on les tenait de l'empereur d'Allemagne qui vivait alors[1]. Ils demandèrent si nous rendrions aucuns des châteaux du Temple ou de l'Hôpital pour notre délivrance. Et le comte répondit que ce ne pouvait être ; que quand l'on y mettait les châtelains, on leur fesait jurer sur reliques que pour délivrance de corps d'homme ils ne rendraient aucun des châteaux. Et ils nous répondirent qu'il leur semblait que nous n'avions pas envie d'être délivrés, et qu'ils s'en iraient et nous enverraient ceux qui joueraient avec nous

1. Voy. chap. LXIV.

de l'épée, comme ils avaient fait aux autres. Et ils s'en allèrent.

Dès qu'ils s'en furent allés, il s'élança dans notre pavillon une grande foule de jeunes Sarrasins, l'épée au côté ; et ils amenaient avec eux un homme de grande vieillesse, tout chenu, lequel nous fit demander s'il était vrai que nous crussions en un Dieu qui avait été pris pour nous, blessé et mis à mort pour nous, et au troisième jour ressuscité. Et nous répondîmes, « oui. » Et alors il nous dit que nous ne nous devions pas déconforter si nous avions souffert ces persécutions pour lui ; « car, dit-il, vous n'êtes pas encore morts pour lui ainsi qu'il est mort pour vous ; et s'il a eu le pouvoir de se ressusciter, soyez certains qu'il vous délivrera quand il lui plaira. » Alors il s'en alla et tous les autres jeunes gens après lui ; de quoi je fus très-content, car je croyais certainement qu'ils étaient venus nous trancher la tête. Et il ne se passa guère de temps après, quand les gens du soudan vinrent qui nous dirent que le roi avait négocié notre délivrance.

Après que s'en fut allé le vieil homme qui nous avait réconfortés, les conseillers du soudan revinrent à nous et nous dirent que le roi nous avait négocié notre délivrance, et que nous envoyassions vers lui quatre de nos gens pour ouïr comment il avait fait. Nous y envoyâmes monseigneur Jean de Valery le prud'homme, monseigneur Philippe de

Montfort, monseigneur Baudouin d'Ibelin, sénéchal de Chypre, et monseigneur Gui d'Ibelin, connétable de Chypre, l'un des chevaliers les mieux doués que j'eusse jamais vus, et celui qui aimait le plus les gens de ce pays. Ces quatre seigneurs nous rapportèrent en quelle manière le roi nous avait négocié notre délivrance ; et ce fut ainsi.

LXVII. — Saint Louis est menacé de la torture; il traite avec les Sarrasins.

Les conseillers du soudan éprouvèrent le roi de la manière qu'ils nous avaient éprouvés, pour voir si le roi leur voudrait promettre de livrer aucun des châteaux du Temple ou de l'Hôpital, ou aucun des châteaux des barons du pays ; et ainsi que Dieu le voulut, le roi leur répondit tout à fait de la manière que nous avions répondu. Et ils le menacèrent, et lui dirent que puisqu'il ne le voulait pas faire, ils le feraient mettre dans les bernicles. Les bernicles sont le plus cruel tourment que l'on puisse souffrir; et ce sont deux morceaux de bois pliants, munis de dents au bout, et ils entrent l'un en l'autre, et sont liés au bout avec de fortes courroies de cuir de bœuf. Et quand ils veulent mettre les gens dedans, ils les couchent sur le côté et

leur mettent les jambes parmi les chevilles; et puis alors ils font asseoir un homme sur les morceaux de bois; ensuite de quoi il ne demeurera plus un demi-pied entier d'os qui ne soit tout brisé. Et pour faire du pis qu'ils peuvent, au bout de trois jours, quand les jambes sont enflées, alors ils remettent les jambes enflées dans les bernicles, et les rebrisent tout derechef. A ces menaces le roi leur répondit qu'il était leur prisonnier, et qu'ils pouvaient faire de lui à leur volonté.

Quand ils virent qu'ils ne pourraient vaincre le bon roi par les menaces, ils revinrent à lui et lui demandèrent combien il voudrait donner d'argent au soudan, et avec cela il leur rendrait Damiette. Et le roi leur répondit que si le soudan voulait lui prendre une somme raisonnable de deniers, il manderait à la reine qu'elle les payât pour leur délivrance. Et ils dirent: « Comment est-ce que vous ne voulez pas dire que vous ferez ces choses? » Et le roi répondit qu'il ne savait si la reine le voudrait faire, parce qu'elle était sa dame. Et alors les conseillers retournèrent parler au soudan, et rapportèrent au roi que si la reine voulait payer un million de besants d'or, qui valaient cinq cent mille livres[1], il délivrerait le roi. Et le roi leur

1. Environ dix millions cent trente-deux mille francs de notre monnaie, en supposant, comme cela est probable, qu'il s'agit de livres tournois.

demanda sur leur serment si le soudan les délivrerait pour autant, au cas que la reine le voulût faire. Et ils retournèrent parler au soudan, et au retour firent serment au roi qu'ils le délivreraient ainsi. Et dès qu'ils eurent juré, le roi dit et promit aux émirs qu'il payerait volontiers les cinq cent mille livres pour la délivrance de ses gens, et Damiette pour la délivrance de sa personne ; car il n'était pas tel qu'il se dût racheter à prix d'argent. Quand le soudan ouït cela, il dit : « Par ma foi, il est large le Franc de n'avoir pas marchandé sur une si grande somme de deniers : or allez lui dire, fit le soudan, que je lui donne cent mille livres pour payer la rançon. »

LXVIII. — Les prisonniers descendent le fleuve jusqu'au camp du soudan.

Alors le soudan fit mettre les riches hommes dans quatre galères pour les mener vers Damiette. Dans la galère où je fus mis, fut le bon comte Pierre de Bretagne, le comte Guillaume de Flandre, le bon comte Jean de Soissons, monseigneur Imbert de Beaujeu, connétable de France ; le bon chevalier monseigneur Jean d'Ibelin et monseigneur Gui, son frère, y furent mis. Ceux qui nous con-

duisaient en galère nous abordèrent devant un campement que le soudan avait fait tendre au bord du fleuve, de la manière que vous entendrez. Devant ce campement, il y avait une tour en perches de sapin et close à l'entour de toile teinte; c'était la porte du campement. Et en dedans de cette porte, il y avait un pavillon tendu, là où les émirs, quand ils allaient parler au soudan, laissaient leurs épées et leur équipement. Après ce pavillon, il y avait une porte comme la première, et par cette porte on entrait dans un grand pavillon qui était la salle du soudan. Après la salle, il y avait une tour telle que devant, par laquelle on entrait dans la chambre du soudan. Après la chambre du soudan, il y avait un préau, et au milieu du préau, une tour plus haute que toutes les autres, là où le soudan allait voir tout le pays et tout le camp. Du préau partait une allée qui allait au fleuve là où le soudan avait fait tendre dans l'eau un pavillon pour aller se baigner. Tout ce campement était clos de treillages de bois, et au dehors les treillages étaient couverts de toiles bleues, pour que ceux qui étaient dehors ne pussent voir dedans; et les tours étaient toutes quatre couvertes de toile.

Nous vînmes le jeudi[1] devant l'Ascension en ce lieu, là où ce campement était dressé. Les quatre

1. 28 avril 1250.

galères là où nous étions entre nous en prison, on les ancra devant la tente du soudan. C'est dans un pavillon qui était assez près du campement du soudan qu'on descendit le roi. Le soudan avait ainsi réglé les choses : que le samedi devant l'Ascension on lui rendrait Damiette, et lui rendrait le roi.

LXIX. — La conspiration des émirs éclate[1] ; le soudan est assassiné.

Les émirs que le soudan avait ôtés de son conseil pour y mettre les siens qu'il avait amenés de terres étrangères, tinrent conseil entre eux, et un sage sarrasin parla de cette manière : « Seigneurs, vous voyez la honte et le déshonneur que nous fait le soudan, quand il nous ôte de l'honneur là où son père nous avait mis. C'est pourquoi nous devons être certains que s'il se trouve dans la forteresse de Damiette, il nous fera prendre et mourir en sa prison, ainsi que son aïeul fit aux émirs qui prirent le comte de Bar et le comte de Montfort[2]. Et pour cela, il vaut mieux, ainsi qu'il me semble, que nous le fassions occire avant qu'il nous échappe des mains. »

1. Voy. chap. LVII.
2. Voy. chap. LVII.

Ils allèrent à ceux de la Halca, et leur requirent d'occire le soudan sitôt qu'eux auraient mangé avec le soudan, qui les en avait conviés. Or il advint qu'après qu'ils eurent mangé, et comme le soudan s'en allait en sa chambre et avait pris congé de ses émirs, un des chevaliers de la Halca, qui portait l'épée du soudan, frappa le soudan de son épée même au milieu de la main, entre les quatre doigts, et lui fendit la main jusques au bras. Alors le soudan se retourna vers ses émirs, qui lui avaient fait faire cela, et leur dit : « Seigneurs, je me plains à vous de ceux de la Halca, qui me voulaient occire, ainsi que vous le pouvez voir. » Alors les chevaliers de la Halca répondirent tout d'une voix au soudan, et dirent ainsi : « Puisque tu dis que nous te voulons occire, il nous vaut mieux t'occire que d'être occis par toi. »

Alors ils firent sonner les timbales, et toute l'armée vint demander ce que le soudan voulait. Et ils leur répondirent que Damiette était prise, et que le soudan allait à Damiette, et qu'il leur mandait qu'ils y allassent après lui. Tous s'armèrent et piquèrent des éperons vers Damiette. Et quand nous vîmes qu'ils s'en allaient vers Damiette, nous fûmes en grand malaise de cœur, parce que nous croyions que Damiette était perdue. Le soudan, qui était jeune et léger, s'enfuit dans la tour qu'il

avait fait faire, avec trois de ses évêques[1] qui avaient mangé avec lui; et cette tour était derrière sa chambre, ainsi que vous l'avez ouï ci-devant. Ceux de la Halca, qui étaient cinq cents à cheval, abattirent les pavillons du soudan et l'assiégèrent tout à l'entour et aux environs dans la tour qu'il avait fait faire, avec trois de ses évêques qui avaient mangé avec lui, et lui crièrent qu'il descendît. Et alors il dit qu'ainsi ferait-il pourvu qu'ils lui donnassent sûreté. Et ils dirent qu'ils le feraient descendre de force, et qu'il n'était pas dans Damiette. Ils lui lancèrent le feu grégeois, qui prit à la tour qui était faite de planches de sapin et de toile de coton. La tour prit rapidement, en sorte que jamais je ne vis feu si beau ni si droit. Quand le soudan vit cela, il descendit à la hâte, et s'en vint fuyant vers le fleuve tout le long de la voie dont je vous ai parlé avant. Ceux de la Halca avaient défoncé toute la voie avec leurs épées, et comme le soudan passait pour aller vers le fleuve, l'un d'eux lui donna d'une lance parmi les côtes, et le soudan s'enfuit au fleuve, traînant la lance. Et ils descendirent jusque là à la nage, et le vinrent occire au fleuve, assez près de notre galère, là où nous étions. L'un des chevaliers qui avait nom Faress-Eddin Octay, le fendit avec son

1. De ses imans.

épée et lui ôta le cœur du ventre, et alors il s'en vint au roi, la main tout ensanglantée, et lui dit : « Que me donneras-tu à moi qui t'ai occis ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût vécu? » Et le roi ne lui répondit rien.

LXX. — La vie des prisonniers est encore menacée. Nouveau traité du roi avec les émirs.

Il en vint bien trente à notre galère, tenant des épées toutes nues et des haches danoises. Je demandai à monseigneur Baudouin d'Ibelin, qui savait bien le sarrasinois, ce que ces gens disaient; et il me répondit qu'ils disaient qu'ils venaient nous trancher la tête. Il y avait tout plein de gens qui se confessaient à un frère de la Trinité, qui était au comte Guillaume de Flandre. Mais à mon endroit, il ne me souvint pas de péché que j'eusse fait; mais je réfléchis que plus je voudrais me défendre ou m'esquiver, et pis cela me vaudrait. Et alors je me signai et m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, qui tenait une hache danoise à charpentier, et je dis : « Ainsi mourut sainte Agnès. » Messire Gui d'Ibelin, connétable de Chypre, s'agenouilla près de moi et se confessa à moi; et je lui dis : « Je vous absous, avec tel pouvoir que Dieu

m'a donné. » Mais quand je me levai de là, il ne me souvint plus de chose qu'il m'eût dite ou racontée.

Ils nous firent lever de là où nous étions et nous mirent en prison dans la sentine de la galère; et beaucoup de nos gens crurent qu'ils l'avaient fait parce qu'ils ne voudraient pas nous assaillir tous ensemble, mais pour nous tuer l'un après l'autre. Là dedans nous fûmes dans une telle souffrance, le soir et toute la nuit, que nous gisions tout à l'étroit, au point que mes pieds étaient contre le bon comte Pierre de Bretagne, et les siens étaient contre mon visage. Le lendemain les émirs nous firent tirer de la prison là où nous étions, et leurs messagers nous dirent que nous allassions parler aux émirs pour renouveler les conventions que le soudan avait faites avec nous, et ils nous dirent que nous fussions certains que si le soudan eût vécu, il eût fait couper la tête au roi et à nous tous. Aussi ceux qui y purent aller y allèrent; le comte de Bretagne, le connétable et moi, qui étions grièvement malades, nous demeurâmes. Le comte de Flandre, le comte Jean de Soissons, les deux frères d'Ibelin, et les autres qui se purent soutenir, y allèrent.

Ils s'accordèrent avec les émirs, en telle manière que sitôt qu'on leur aurait délivré Damiette, eux délivreraient le roi et les autres riches hommes qui étaient là; car pour le menu peuple, le soudan

l'avait fait emmener vers Babylone, excepté ceux qu'il avait fait tuer. Et cette chose il l'avait faite contrairement aux conventions qu'il avait avec le roi; c'est pourquoi il semble bien qu'il nous eût aussi fait tuer sitôt qu'il aurait eu Damiette. Le roi leur devait jurer aussi de les satisfaire de deux cent mille livres avant qu'il partît du fleuve, et de deux cent mille livres en Acre. Les Sarrasins, par les conventions qu'ils avaient avec le roi, devaient garder les malades qui étaient à Damiette, les arbalétriers, les armuriers, les viandes salées, jusques à tant que le roi les enverrait quérir.

LXXI. — Serment des émirs; scrupules et résistance du roi.

Les serments que les émirs devaient faire au roi furent mis en écrit, et furent tels : que s'ils ne tenaient pas leurs conventions avec le roi, ils voulaient être aussi honnis que celui qui pour son péché allait en pèlerinage à Mahomet, à la Mecque, la tête découverte; et aussi honnis que ceux qui laissaient leurs femmes et les reprenaient après. Pour ce second cas, nul ne peut laisser sa femme, selon la loi de Mahomet, sans renoncer à la ravoir jamais, s'il ne voit un autre homme coucher avec elle avant qu'il la puisse ravoir. Leur troisième serment fut

tel : que s'ils ne tenaient leurs conventions avec le roi, ils voulaient être aussi honnis que le Sarrasin qui mange de la chair de porc. Le roi prit les serments dessus dits des émirs, parce que maître Nicole d'Acre, qui savait le sarrasinois, dit qu'ils ne les pouvaient faire plus forts selon leur loi.

Quand les émirs eurent juré, ils firent mettre en écrit le serment qu'ils voulaient avoir du roi ; et il le fut par le conseil des prêtres qui avaient renié par devers eux ; et l'écrit disait que si le roi ne tenait pas ses conventions avec les émirs, il voulait être aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa Mère, et qui se sépare de la compagnie de ses douze apôtres, de tous les saints et de toutes les saintes. A cela le roi y consentait bien. Le dernier point du serment fut tel : que s'il ne tenait pas ses conventions avec les émirs, il voulait être aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui en mépris de Dieu crache sur la Croix et marche dessus. Quand le roi ouït cela, il dit : « S'il plaît à Dieu, je ne ferai pas ce serment-là. » Les émirs envoyèrent au roi maître Nicole, qui savait le sarrasinois, et qui dit au roi ces paroles : « Sire, les émirs ont grand dépit de ce que ayant juré tout ce que vous avez requis, vous ne voulez pas jurer ce qu'ils vous requièrent ; et soyez certain que si vous ne le jurez, ils vous feront couper la tête ainsi qu'à tous vos gens. » Le roi répondit qu'ils en pou-

vaient faire leur volonté, car il aimait mieux mourir bon chrétien que de vivre dans la haine de Dieu et de sa Mère.

Le patriarche de Jérusalem, homme vieux et ancien de l'âge de quatre-vingts ans, avait négocié un sauf-conduit des Sarrasins, et était venu près du roi pour l'aider à négocier sa délivrance. Or telle est la coutume entre les chrétiens et les Sarrasins que quand le roi ou le soudan meurt, ceux qui sont en message, soit chez les mécréants soit chez les chrétiens, sont prisonniers et esclaves; et parce que le soudan qui lui avait donné le sauf-conduit était mort, le patriarche fut prisonnier ainsi que nous le fûmes[1]. Quand le roi eut fait sa réponse, l'un des émirs dit que le patriarche lui avait donné ce conseil, et il dit aux païens : « Si vous me voulez croire, je ferai jurer le roi, car je lui ferai voler la tête du patriarche en son giron. » Ils ne le voulurent pas croire, mais ils prirent le patriarche et l'enlevèrent d'auprès du roi, et le lièrent à une perche d'un pavillon les mains derrière le dos, et si étroitement que les mains lui devinrent aussi enflées et aussi grosses que la tête, et que le sang lui jaillissait parmi les mains. Le patriarche criait au roi : « Sire, jurez sûrement, car je prends sur mon âme le péché du serment que vous ferez, dès

1. Voy. chap. LXII.

que vous désirez bien le tenir. » Je ne sais pas comment le serment fut arrangé, mais les émirs se tinrent pour satisfaits du serment du roi et des autres riches hommes qui étaient là.

LXXII. — Exécution du traité : remise de Damiette aux Sarrasins.

Dès que le soudan fut occis, on fit venir les instruments du soudan devant la tente du roi, et l'on dit au roi que les émirs avaient grandement délibéré de le faire soudan de Babylone. Et il me demanda si je croyais qu'il eût pris le royaume de Babylone au cas qu'ils le lui eussent offert. Et je lui dis qu'il eût agi bien en fou, puisqu'ils avaient occis leur seigneur; et il me dit que vraiment il ne l'eût pas refusé. Et sachez que cela ne tint à autre chose sinon parce qu'ils disaient que roi était le plus ferme chrétien qu'on pût trouver. Et ils en donnaient cet exemple que quand il sortait de sa tente, il prenait sa croix, en se mettant à terre et se signait tout le corps. Et ils disaient que si Mahomet eût souffert qu'on leur fît autant de mal, ils n'eussent jamais cru à lui; et ils disaient que si les Sarrasins faisaient du roi leur soudan, il les occirait tous, ou qu'ils deviendraient chrétiens.

Après que les conventions du roi et des émirs furent arrêtées et jurées, il fut convenu qu'ils nous délivreraient le lendemain de l'Ascension; et que sitôt que Damiette serait livrée aux émirs, on délivrerait la personne du roi et les riches hommes qui étaient avec lui, ainsi qu'il est dit avant. Le jeudi[1] au soir, ceux qui menaient nos quatre galères vinrent ancrer nos quatre galères au milieu du fleuve, devant le pont de Damiette, et firent tendre un pavillon devant le pont, là où le roi descendit.

Au soleil levant, monseigneur Geoffroy de Sargines alla dans la ville, et fit rendre la ville aux émirs. On mit sur les tours de la ville les enseignes du soudan. Les chevaliers sarrasins se jetèrent dans la ville, et commencèrent à boire les vins et furent bientôt tous ivres. Après quoi l'un d'eux vint à notre galère, et tira son épée tout ensanglantée, et dit que pour son compte il avait tué six de nos gens. Avant que Damiette fût rendue, on avait embarqué la reine sur nos vaisseaux, avec toutes nos gens qui étaient dans Damiette, excepté les malades. Les Sarrasins les devaient garder, en vertu de leur serment : ils les tuèrent tous. Les engins du roi, qu'ils devaient garder aussi, ils les coupèrent en morceaux; et les porcs salés, qu'ils

1. Le jour de l'Ascension, 5 mai 1250.

devaient garder, parce qu'ils ne mangent pas de porc, ils ne les gardèrent pas; mais ils firent un lit de salaison et un autre de gens morts, et mirent le feu dedans; et il y eut un si grand feu qu'il dura le vendredi, le samedi et le dimanche.

LXXIII. — Le massacre des prisonniers est mis en délibération.

Le roi et nous, qu'ils durent délivrer dès le soleil levant, ils nous retinrent jusqu'au soleil couchant; et nous ne mangeâmes pas du tout, ni les émirs non plus; mais ils furent en discussion tout le jour. Et un émir disait au nom de ceux qui étaient de son parti : « Seigneurs, si vous me voulez croire moi et ceux qui sont ici de mon parti, nous occirons le roi et ces riches hommes qui sont ici; car d'ici à quarante ans nous ne risquons rien; car leurs enfants sont petits, et nous avons Damiette par devers nous; c'est pourquoi nous le pouvons faire plus sûrement. » Un autre Sarrasin, qui avait nom Sebreci, qui était natif de Mauritanie, parlait à l'encontre et disait ainsi : « Si nous tuons le roi après que nous avons tué le soudan, on dira que les Égyptiens sont les plus mauvaises gens et les plus déloyaux qui soient au monde. » Et celui qui voulait qu'on nous occît disait

à l'encontre : « Il est bien vrai que nous nous sommes très-méchamment défaits de notre soudan que nous avons tué ; car nous sommes allés contre le commandement de Mahomet, qui nous commande que nous gardions notre seigneur comme la prunelle de notre œil ; et voici en ce livre le commandement tout écrit. Or écoutez, fit-il, l'autre commandement de Mahomet qui vient après. » Il leur tournait un feuillet du livre qu'il tenait, et leur montrait l'autre commandement de Mahomet, qui était tel : « Pour la sûreté de la foi, occis l'ennemi « de la loi. » Or regardez combien nous avons méfait contre les commandements de Mahomet, de ce que nous avons tué notre seigneur ; et nous ferons pis encore si nous ne tuons le roi, quelque sûreté que nous lui ayons donnée ; car c'est le plus fort ennemi qu'ait la loi païenne. » Notre mort fut presque convenue ; d'où il advint ainsi, qu'un émir qui était notre adversaire, crut qu'on nous devait tous occire, et vint sur le fleuve, et commença à crier en sarrasinois à ceux qui menaient les galères, et ôta son turban de sa tête, et leur fit signe avec son turban. Et à l'instant ils levèrent l'ancre, et nous ramenèrent bien une grande lieue en arrière vers Babylone. Alors nous crûmes être tous perdus, et il y eut maintes larmes versées.

LXXIV. — Délivrance des prisonniers; Joinville monte sur la galère du roi; départ de quelques croisés pour la France.

Ainsi que le voulut Dieu, qui n'oublie pas les siens, il fut convenu, vers le coucher du soleil, que nous serions délivrés. Alors on nous ramena et l'on mit nos quatre galères à la rive. Nous requîmes qu'on nous laissât aller. Ils nous dirent qu'ils ne le feraient pas jusques à ce que nous eussions mangé, « car ce serait une honte pour les émirs si vous partiez de nos prisons à jeun. » Et nous dîmes qu'on nous donnât des vivres, et que nous mangerions; et ils nous dirent qu'on en était allé querir dans le camp. Les vivres qu'ils nous donnèrent ce furent des beignets de fromage, qui étaient rôtis au soleil pour que les vers n'y vinssent pas, et des œufs durs cuits depuis quatre ou cinq jours; et en notre honneur on les avait fait peindre au dehors de diverses couleurs.

On nous mit à terre, et nous nous en allâmes vers le roi, qu'ils amenaient vers le fleuve, du pavillon où ils l'avaient tenu; et il venait bien vingt mille Sarrasins l'épée à la ceinture, tous après lui à pied. Sur le fleuve, devant le roi, il y avait une galère de Génois, là où il ne paraissait

qu'un seul homme dessus. Dès qu'il vit le roi au bord du fleuve, il donna un coup de sifflet; et au son du sifflet, de la sentine de la galère s'élancèrent bien quatre vingts arbalétriers tout équipés, les arbalètes montées, et ils mirent à l'instant leurs carreaux en coche. Sitôt que les Sarrasins le virent, ils se mirent en fuite ainsi que des brebis, en sorte qu'il n'en demeura plus avec le roi excepté deux ou trois. On jeta une planche à terre pour embarquer le roi, et le comte d'Anjou son frère, et monseigneur Geoffroy de Sargines, et monseigneur Philippe de Nemours, et le maréchal de France qu'on appelait du Mez, et le maître de la Trinité et moi. Pour le comte de Poitiers, ils le retinrent en prison jusques à tant que le roi leur eût fait payer les deux cent mille livres qu'il leur devait faire payer pour la rançon avant qu'il partît du fleuve.

Le samedi[1] après l'Ascension, lequel samedi est le lendemain du jour où nous fûmes délivrés, vinrent prendre congé du roi le comte de Flandre[2], et le comte de Soissons, et plusieurs des autres riches hommes qui furent pris sur les galères. Le roi leur dit ainsi, qu'il lui semblait qu'ils feraient bien s'ils attendaient jusques à ce que le

1. Le 7 mai 1250.

2. Joinville se trompe; car il cite plus loin (chap. LXXXII et LXXXIII) le comte de Flandre comme étant à Acre avec le roi.

comte de Poitiers, son frère, fût délivré. Et ils dirent qu'ils ne le pouvaient pas, car les galères étaient tout appareillées. Ils montèrent sur leurs galères et s'en vinrent en France, et emmenèrent avec eux le bon comte Pierre de Bretagne, qui était si malade qu'il ne vécut depuis que trois semaines, et mourut en mer.

LXXV. — Payement de la rançon; argent pris par Joinville aux Templiers.

On commença à faire le payement le samedi au matin, et l'on mit à faire le payement le samedi et le dimanche toute la journée jusques à la nuit; on les payait à la balance, et chaque balance valait dix milles livres. Quand vint le dimanche au soir, les gens du roi qui faisaient le payement mandèrent au roi qu'il leur manquait bien trente mille livres. Il n'y avait alors avec le roi que le roi de Sicile et le maréchal de France, le ministre de la Trinité et moi; et tous les autres étaient à faire le payement. Je dis alors au roi qu'il serait bon qu'il envoyât querir le commandeur et le maréchal du Temple (car le maître était mort), et qu'il les requît de lui prêter trente mille livres pour délivrer son frère. Le roi les envoya querir; et le roi me

dit que je le leur disse. Quand je le leur eus dit, frère Étienne d'Otricourt, qui était commandeur du Temple, me dit ainsi : « Sire de Joinville, ce conseil que vous donnez n'est ni bon ni raisonnable; car vous savez que nous recevons les dépôts en telle manière, que par nos serments nous ne les pouvons délivrer excepté à ceux qui nous les baillent. » Il y eut assez de paroles dures et injurieuses entre moi et lui. Et alors frère Renaud de Vichiers, qui était maréchal du Temple, prit la parole et dit ainsi : « Sire, laissez aller la dispute du seigneur de Joinville et de notre commandeur; car, ainsi que notre commandeur le dit, nous ne pourrions rien bailler que nous ne fussions parjures; et quant à ce que le sénéchal vous conseille que, si nous ne vous en voulons prêter vous en preniez, il ne dit pas là bien grande merveille, et vous en ferez à votre volonté; et si vous prenez du nôtre, nous en avons bien assez du vôtre en Acre pour que vous nous dédommagiez bien. » Je dis au roi que j'irais, s'il le voulait; et il me le commanda. Je m'en allai vers une des galères du Temple, la maîtresse galère; et quand je voulus descendre dans la sentine de la galère, là où le trésor était, je demandai au commandeur du Temple qu'il vînt voir ce que je prendrais; et il n'y daigna pas venir. Le maréchal dit qu'il viendrait voir la violence que je lui ferais. Sitôt que je fus descendu là où le

trésor était, je demandai au trésorier du Temple, qui était là, qu'il me baillât les clefs d'une huche qui était devant moi; et lui, qui me vit maigre et décharné de la maladie, et avec l'habit que j'avais en prison, dit qu'il ne m'en baillerait pas. Et j'aperçus une coignée qui était là à terre; alors je la pris et dis que j'en ferais la clef du roi. Quand le maréchal vit cela, alors il me prit par le poing, et me dit : « Sire, nous voyons bien que c'est violence que vous nous faites, et nous vous ferons bailler les clefs. » Alors il commanda au trésorier qu'on me les baillât; et quand le maréchal eut dit au trésorier qui j'étais, il en fut tout ébahi. Je trouvai que cette huche que j'ouvris était à Nicolas de Choisi, un sergent du roi. Je jetai dehors ce que j'y trouvai d'argent, et ils me le laissèrent porter près de la proue de notre vaisseau, qui m'avait amené. Et je pris le maréchal de France et le laissai avec l'argent; et sur la galère je mis le ministre de la Trinité. Le maréchal tendait l'argent au ministre, et le ministre me le baillait sur le vaisseau là où j'étais. Quand nous vînmes vers la galère du roi, je commençai à crier au roi : « Sire, sire, regardez comme je suis garni. » Et le saint homme me vit bien volontiers et avec grande joie. Nous baillâmes à ceux qui faisaient le payement ce que j'avais apporté.

LXXVI. — Loyauté du roi dans l'exécution du traité.

Quand le payement fut fait, les conseillers du roi qui avaient fait le payement vinrent à lui et lui dirent que les Sarrasins ne voulaient pas délivrer son frère jusques à tant qu'ils eussent l'argent par devers eux. Il y en eut aucuns du conseil qui n'étaient pas d'avis que le roi leur délivrât les deniers jusques à tant qu'il pût ravoir son frère. Et le roi répondit qu'il les délivrerait, car il le leur avait promis, et que pour eux ils retinssent ce qu'ils lui avaient promis s'ils croyaient bien faire. Alors monseigneur Philippe de Nemours dit au roi qu'on avait fait mécompte aux Sarrasins d'une balance de dix mille livres. Et le roi se fâcha très-fort, et dit qu'il voulait qu'on leur rendît les dix mille livres, parce qu'il leur avait promis de payer les deux cent mille livres avant qu'il partît du fleuve. Alors je marchai sur le pied de monseigneur Philippe, et dis au roi qu'il ne le crût pas, parce qu'il ne disait pas vrai; car les Sarrasins étaient les plus grands attrapeurs qui fussent au monde. Et monseigneur Philippe dit que je disais vrai, car il ne le disait que par moquerie. Et le roi dit qu'une telle moquerie était malencontreuse : « Et

je vous commande, dit-il, à monseigneur Philippe, sur la foi, que vous me devez comme mon homme que vous êtes, si les dix milles livres ne sont pas payées, que vous les fassiez payer[1]. »

Beaucoup de gens avaient conseillé au roi qu'il se rendît vers son vaisseau, qui l'attendait en mer, afin de se tirer des mains des Sarrasins. Jamais le roi n'en voulut croire aucun; mais il disait qu'il ne partirait pas du fleuve, ainsi qu'il l'avait promis, jusques à tant qu'il leur eût payé deux cent mille livres. Sitôt que le payement fut fait, le roi, sans que nul l'en priât, nous dit que désormais son serment était acquitté, et que nous partissions de là, et que nous allassions au vaisseau qui était en mer. Alors notre galère se mit en mouvement et nous allâmes bien une grande lieue avant que l'un ne parlât à l'autre, à cause de l'inquiétude que nous avions du comte de Poitiers. Alors monseigneur Philippe de Montfort vint sur une galiote, et cria au roi : « Sire, sire, parlez à votre frère le comte de Poitiers, qui est sur cet autre vaisseau. » Alors le roi s'écria : « Illuminez, illuminez! » Et ainsi fit-on. Alors la joie fut aussi grande qu'elle pouvait être entre nous.

Le roi entra en son vaisseau, et nous aussi. Un pauvre pêcheur alla dire à la comtesse de Poitiers

1. Voy. chap. III.

qu'il avait vu le comte de Poitiers délivré; et elle lui fit donner vingt livres parisis.

LXXVII. — De Gaucher de Châtillon, de l'évêque de Soissons martyr, et d'un renégat.

Je ne veux pas oublier certaines choses qui advinrent en Égypte tandis que nous y étions. Tout premièrement je vous parlerai de monseigneur Gaucher de Châtillon, dont un chevalier qui avait nom monseigneur Jean de Monson, me conta qu'il vit monseigneur de Châtillon dans une rue qui était au village là où le roi fut pris; et cette rue passait toute droite parmi le village, si bien qu'on voyait les champs d'un côté et de l'autre. En cette rue était monseigneur Gaucher de Châtillon, l'épée au poing, toute nue. Quand il voyait que les Turcs se mettaient dans cette rue, il leur courait sus, l'épée au poing et les jetait hors du village; et tout en prenant la fuite devant lui, les Turcs, qui tiraient aussi bien derrière que devant, le couvraient tous de traits. Quand il les avait chassés hors du village, il se débarrassait de ces traits qu'il avait sur lui, et remettait sa cotte d'armes sur lui, et se dressait sur ses étriers, et étendait les bras avec l'épée, et criait : « Châtillon, chevalier! où sont mes prud'-

hommes? » Quand il se retournait et qu'il voyait que les Turcs étaient entrés par l'autre bout, il recommençait à leur courir sus l'épée au poing, et les en chassait; et ainsi fit-il par trois fois de la manière dessus dite. Quand l'amiral des galères m'eut amené vers ceux qui furent pris à terre, je m'enquis à ceux qui étaient autour de lui; mais je ne trouvai personne qui me dît comment il fut pris, si ce n'est que monseigneur Jean Frumons, le bon chevalier, me dit que quand on l'amena prisonnier à Mansourah, il trouva un Turc qui était monté sur le cheval de monseigneur Gaucher de Châtillon; et la croupière du cheval était tout ensanglantée. Et il lui demanda ce qu'il avait fait de celui à qui le cheval était; et le Turc lui répondit qu'il lui avait coupé la gorge sur son cheval même, ainsi qu'il apparut à la croupière qui en était ensanglantée.

Il y avait un très-vaillant homme dans l'armée qui avait nom monseigneur Jacques de Castel, évêque de Soissons. Quand il vit que nos gens s'en revenaient vers Damiette, lui qui avait grand désir d'aller à Dieu, ne s'en voulut pas revenir au pays où il était né; mais il se hâta d'aller à Dieu, et piqua des éperons et attaqua tout seul les Turcs, qui à coups d'épée l'occirent et le mirent dans la compagnie de Dieu au nombre des martyrs.

Pendant que le roi attendait le payement que ses

gens faisaient aux Turcs pour la délivrance de son frère le comte de Poitiers, un Sarrasin très-bien habillé, et homme très-loyal en apparence, vint au roi et lui présenta du lait pris en pots, et des fleurs de diverses espèces, de la part des enfants du nazac[1] de l'ancien soudan de Babylone ; et il lui fit le présent en parlant français. Et le roi lui demanda où il avait appris le français ; et cet homme dit qu'il avait été chrétien ; et le roi lui dit : « Allez vous-en, car je ne vous parlerai plus. » Je le tirai à part, et lui demandai quelle était sa position. Il me dit qu'il était né à Provins, et qu'il était venu en Égypte avec le roi Jean, et qu'il était marié en Égypte et qu'il était un grand seigneur. Et je lui dis : « Ne savez-vous pas bien que si vous mouriez en cet état, vous iriez en enfer ? » Et il dit : « Oui (car il était certain que nulle religion n'était aussi bonne que la chrétienne), mais je redoute, si j'allais vers vous, la pauvreté là où je serais et les reproches. Tous les jours on me dirait : Voici le renégat ! Aussi j'aime mieux vivre riche et tranquille, plutôt que de me mettre dans une position telle que je la prévois. » Et je lui dis qu'au jour du jugement, là où chacun verrait son péché, les reproches seraient plus grands que ne seraient

1. Probablement un officier ou un fermier du soudan. On suppose que *nazac* pourrait être une altération de *nazer*, mot arabe qui signifie *inspecteur*.

ceux qu'il me contait. Je lui dis beaucoup de bonnes paroles qui n'eurent guère d'effet. C'est ainsi qu'il me quitta, et jamais depuis je ne le vis.

LXXVIII. — Des souffrances de la reine à Damiette.

Or vous avez ouï ci-devant les grandes persécutions que le roi et nous nous souffrîmes; ces persécutions, la reine n'y échappa point, ainsi que vous l'entendrez ci-après. Car trois jours avant qu'elle accouchât, lui vint la nouvelle que le roi était pris; de laquelle nouvelle elle fut si effrayée que toutes les fois qu'elle s'endormait dans son lit, il lui semblait que toute sa chambre fût pleine de Sarrasins, et elle s'écriait : « A l'aide! à l'aide! » Et de peur que l'enfant dont elle était grosse ne pérît, elle faisait coucher devant son lit un vieux chevalier de l'âge de quatre-vingts ans, qui la tenait par la main. Toutes les fois que la reine criait, il disait : « Madame, n'ayez pas peur, car je suis ici. » Avant qu'elle fût accouchée, elle fit sortir de sa chambre tous, excepté ce chevalier, et s'agenouilla devant lui et lui requit une grâce; et le chevalier la lui octroia par serment; et elle lui dit : « Je vous demande, fit-elle, par la foi que vous m'avez engagée, que si les Sarrasins prennent cette ville, vous

me coupiez la tête avant qu'ils me prennent. » Et le chevalier répondit : « Soyez certaine que je le ferai volontiers, car je l'avais déjà bien pensé, que je vous occirais avant qu'ils nous eussent pris. »

La reine accoucha d'un fils qui eut nom Jean; et on l'appelait Tristan pour la grande douleur là où il naquit. Le jour même qu'elle fut accouchée, on lui dit que ceux de Pise et de Gênes, et les autres communes, voulaient s'enfuir. Le lendemain qu'elle fut accouchée, elle les manda tous devant son lit, si bien que la chambre fut toute pleine : « Seigneurs, pour l'amour de Dieu, ne laissez pas cette ville ; car vous voyez que monseigneur le roi serait perdu avec tous ceux qui sont pris, si elle était perdue. Et s'il ne vous plaît, du moins que pitié vous prenne de cette chétive créature qui est ici gisante, et attendez jusques à tant que je sois relevée. » Et ils répondirent : « Madame, comment ferons-nous? Car nous mourrons de faim en cette ville. » Et elle leur dit qu'ils ne s'en iraient point par famine : « car je ferai acheter tous les vivres en cette ville, et je vous retiens tous dès à présent aux dépens du roi. » Ils se consultèrent, et revinrent à elle, et lui octroièrent qu'ils demeureraient volontiers; et la reine (que Dieu absolve !) fit acheter tous les vivres de la ville, qui lui coûtèrent trois cent soixante mille livres. De plus, elle dut se relever avant son terme, pour la cité qu'il fallait

rendre aux Sarrasins. La reine s'en vint en Acre pour attendre le roi.

LXXIX. — Le roi ajourne ses réclamations contre les Sarrasins. Récit de sa traversée.

Tandis que le roi attendait la délivrance de son frère, le roi envoya le frère Raoul, frère prêcheur, à un émir qui avait nom Faress-Eddin Octay, l'un des plus loyaux Sarrasins que j'eusse jamais vu. Et il lui manda qu'il s'étonnait fort comment lui et les autres émirs souffrirent qu'on lui eût si vilainement violé son traité. Car on lui avait tué les malades qu'ils devaient garder; et mis ses engins en pièces, et brûlé les malades et la chair de porc salée qu'ils devaient garder aussi. Faress-Eddin Octay répondit à frère Raoul et dit : « Frère Raoul, dites au roi, qu'à cause de ma loi je n'y puis remédier; et cela me pèse. Et dites-lui de ma part qu'il ne laisse en rien paraître que cela lui fasse peine, tant qu'il sera en nos mains, car il serait mort. » Et il fut d'avis que sitôt que le roi viendrait en Acre, il lui en souvînt.

Quand le roi vint en son vaisseau, il ne trouva pas que ses gens lui eussent rien préparé, ni lit, ni vêtement; mais il dut coucher jusques à tant que

nous fûmes en Acre, sur les matelas que le soudan lui avait baillés. Et il revêtit l'habillement que le soudan lui avait fait bailler et tailler, qui était en satin[1] noir, fourré de vair et de petit-gris; et il y avait une grande foison de boutons tout d'or.

Pendant six jours, tandis que nous fûmes en mer, moi qui étais malade je m'asseyais toujours à côté du roi. Et alors il me conta comment il avait été pris, et comment il avait négocié sa rançon et la nôtre, avec l'aide de Dieu. Et il me fit conter comment j'avais été pris sur l'eau; et après il me dit que je devais savoir grand gré à Notre-Seigneur quand il m'avait délivré de si grands périls. Il regrettait beaucoup la mort du comte d'Artois, son frère, et disait que celui-là se fût, bien malgré lui, abstenu de le venir voir, comme faisait le comte de Poitiers, et que rien n'eût empêché qu'il ne le fût venu voir sur les galères.

Il se plaignait aussi à moi du comte d'Anjou, qui était sur son vaisseau, et qui ne lui tenait nullement compagnie. Un jour, il demanda ce que le comte d'Anjou faisait, et on lui dit qu'il jouait aux tables avec monseigneur Gautier de Nemours; et il y alla tout chancelant à cause de la faiblesse causée par sa maladie, et il prit les dés et les tables et les jeta dans la mer; et se courrouça très-fort

1. *Samit* dans le texte original.

contre son frère de ce qu'il s'était si tôt mis à jouer aux dés. Mais monseigneur Gautier en fut le mieux payé ; car il jeta en son giron tous les deniers qui étaient sur les tables (dont il y avait grande foison), et les emporta.

LXXX. — Tribulations de Joinville à Acre.

Vous entendrez ci-après le récit de plusieurs persécutions et tribulations que j'eus en Acre, desquelles me délivra Dieu, en qui je me confiais et en qui je me confie. Et je ferai écrire ces choses pour que ceux qui les entendront aient confiance en Dieu dans leurs persécutions et tribulations ; et Dieu les aidera ainsi qu'il fit pour moi.

Or disons donc que quand le roi vint en Acre, toutes les processions d'Acre vinrent à sa rencontre le recevoir jusques à la mer, avec une bien grande joie. On m'amena un palefroi. Sitôt que je fus monté dessus, le cœur me faillit, et je dis à celui qui m'avait amené le palefroi, qu'il me tînt de peur que je ne tombasse. A grand peine on me fit monter les degrés de la salle du roi. Je m'assis à une fenêtre, et un enfant s'assit près de moi ; et il avait environ dix ans d'âge, et avait nom Barthelemy, et était fils bâtard de monseigneur Ami de Montbéliard, sei-

gneur de Montfaucon[1]. Pendant que j'étais assis là où nul ne prenait garde à moi, vint à moi un valet[2] en cotte vermeille à deux raies jaunes; et il me salua et me demanda si je le reconnaissais; et je lui dis que non. Et il me dit qu'il était d'Oiselay, le château de mon oncle. Et je lui demandai à qui il était; et il me dit qu'il n'était à personne, et qu'il demeurerait avec moi, si je voulais; et je lui dis que je le voulais très-bien. Il m'alla aussitôt querir des coiffes blanches, et me peigna très-bien. Et alors le roi m'envoya querir pour manger avec lui, et j'y allai avec le corset que l'on m'avait fait en prison des rognures de ma couverture; et je laissai à Barthelemy l'enfant ma couverture et quatre aunes de camelin[3] qu'on m'avait données pour l'amour de Dieu en prison. Guillemin, mon nouveau valet, vint trancher devant moi, et procura de la nourriture à l'enfant pendant que nous mangeâmes.

Mon nouveau valet me dit qu'il m'avait procuré un hôtel tout près des bains, pour me laver de l'ordure et de la sueur que j'avais apportées de la prison. Quand vint le soir que je fus au bain, le cœur me

1. Voy. chap. LXV.

2. Autrement dit *un écuyer*, comme l'appelle plus loin Joinville (chap. LXXXI). Il y avait une classe de valets qui remplissaient certains offices de la domesticité, quoiqu'ils fussent nobles et destinés souvent à devenir chevaliers.

3. Étoffe de laine.

manqua et je me pâmai, et à grand peine on me tira hors du bain jusques à mon lit. Le lendemain, un vieux chevalier qui avait nom monseigneur Pierre de Bourbonne me vint voir, et je le retins pour être près de moi : il me cautionna dans la ville, pour ce qui me manquait pour me vêtir et m'équiper. Quand je me fus arrangé, bien quatre jours après que nous fûmes venus, j'allai voir le roi ; et il me gronda, et me dit que je n'avais pas bien fait quand j'avais tant tardé à le voir, et il me commanda, tout autant que son amour m'était cher, de manger avec lui tous les jours et le soir et le matin, jusques à tant qu'il eût arrangé ce que nous ferions ou d'aller en France ou de demeurer. Je dis au roi que monseigneur Pierre de Courtenai me devait quatre cents livres de mes gages, lesquelles il ne me voulait pas payer. Et le roi me répondit qu'il me ferait bien payer sur les deniers qu'il devait au seigneur de Courtenai ; et ainsi fit-il par le conseil de monseigneur Pierre de Bourbonne. Nous prîmes quarante livres pour nos dépenses, et le reste nous le confiâmes à garder au commandeur du palais du Temple. Quand il advint que j'eus dépensé les quarante livres, j'envoyai le père Jean Caym de Sainte-Menehould, que j'avais engagé outre-mer, pour querir quarante autres livres. Le commandeur lui répondit qu'il n'avait pas de deniers à moi, et qu'il ne me connaissait pas. J'allai à frère

Renaud de Vichiers, qui était devenu maître du Temple à l'aide du roi, à cause de la courtoisie dont je vous ai parlé qu'il nous avait faite au temps de notre prison; et je me plaignis à lui du commandeur du palais, qui ne me voulait pas rendre mes deniers que je lui avais confiés. Quand il ouït cela, il s'émut fort, et me dit : « Sire de Joinville, je vous aime beaucoup; mais soyez certain que si vous ne voulez vous désister de cette demande, je ne vous aimerai plus; car vous voulez faire entendre aux gens que nos frères sont des larrons. » Et je lui dis que je ne me désisterais pas, s'il plaisait à Dieu. Je fus quatre jours en ce malaise de cœur, comme celui qui n'avait plus du tout de deniers à dépenser. Après ces quatre jours, le maître vint vers moi tout riant, et me dit qu'il avait retrouvé mes deniers. Pour la manière dont ils furent trouvés, ce fut parce qu'il avait changé le commandeur du palais, et l'avait envoyé à un bourg qu'on appelle Séphouri; et celui-là me rendit mes deniers.

LXXXI. — Maladie de Joinville. Générosité du comte d'Anjou.

L'évêque d'Acre qui était alors (qui était atif de Provins), me fit prêter la maison du curé de Saint-Michel. J'avais engagé Caym de Sainte-Mene-

hould, qui me servit très-bien pendant deux ans, mieux que nul autre que j'eusse jamais eu près de moi. Or il se trouvait qu'il avait à mon chevet une petite loge par où l'on entrait dans l'église. Or il advint qu'une fièvre continue me prit, pour laquelle je me mis au lit, et tous mes gens aussi. Et pas un jour en tout ce temps je n'eus qui me pût aider ou lever; et je n'attendais que la mort, à cause d'un signal qui était près de mon oreille; car il n'était pas de jour que l'on n'apportât bien vingt morts ou plus à l'église; et de mon lit, toutes les fois qu'on les apportait, j'entendais chanter : *Libera me, Domine.* Alors je pleurai, et rendis grâces à Dieu, et lui dis ainsi : « Sire, sois adoré pour cette souffrance que tu m'envoies; car j'ai mis bien du faste à me faire habiller et lever; et je te prie, Sire, que tu m'aides et me délivres de cette maladie moi et mes gens. »

Après ces choses, je demandai un compte à Guillemin, mon nouvel écuyer, et ainsi fit-il; et je trouvai qu'il m'avait bien fait tort de dix livres tournois et de plus. Et il me dit, quand je les lui demandai, qu'il me les rendrait quand il pourrait. Je lui donnai congé, et lui dis que je lui donnais ce qu'il me devait, car il l'avait bien mérité. J'appris par les chevaliers de Bourgogne, quand ils revinrent de prison, qu'ils l'avaient amené en leur compagnie, et que c'était le plus courtois larron qui

fût jamais : car quand il manquait à un chevalier couteau ou courroie, gants ou éperons, ou autre chose, il l'allait dérober, et puis alors le lui donnait.

En ce temps que le roi était en Acre, les frères du roi se prirent à jouer aux dés; et le comte de Poitiers jouait si courtoisement que quand il avait gagné, il faisait ouvrir la salle et faisait appeler les gentilshommes et les dames, s'il y en avait, et donnait à poignées ses propres deniers aussi bien qu'il faisait de ceux qu'il avait gagnés. Et quand il avait perdu, il achetait par estimation les deniers de ceux avec qui il avait joué, de son frère le comte d'Anjou et des autres; et il donnait tout, et son bien et celui d'autrui.

LXXXII. — Le retour du roi en France est mis en délibération.

En ce temps que nous étions en Acre, le roi envoya querir ses frères et le comte de Flandre, et les autres riches hommes, un dimanche, et leur dit ainsi : « Seigneurs, Madame la reine, ma mère, m'a mandé et prié, autant qu'elle peut, que je m'en aille en France; car mon royaume est en grand péril; car je n'ai ni paix ni trêves avec le roi d'Angleterre. Ceux de cette terre, à qui j'ai parlé, m'ont

dit que si je m'en vais, cette terre est perdue; car ceux qui sont en Acre s'en viendront tous après moi, parce que nul n'y osera demeurer avec si peu de gens. Aussi je vous prie, fit-il, que vous y pensiez; et parce que c'est une grosse affaire, je vous donne répit pour me répondre ce que bon vous semblera jusques à aujourd'hui en huit jours....[1] Le légat me dit ainsi qu'il ne comprenait pas comment le roi pourrait demeurer; et il me pria très-instamment que je m'en voulusse venir en son vaisseau. Et je lui répondis que je ne le pouvais pas, car je n'avais rien, ainsi qu'il le savait, parce que j'avais tout perdu sur l'eau, là où j'avais été pris. Et si je lui fis cette réponse, ce n'était pas que je ne fusse très-volontiers allé avec lui, sans une parole que monseigneur de Boulaincourt, mon cousin germain (que Dieu absolve!), me dit quand je m'en allai outre mer : « Vous vous en allez outre-mer, fit-il; or prenez garde au retour; car nul chevalier ni pauvre, ni riche, ne peut revenir qu'il ne soit honni, s'il laisse aux mains des Sarrasins le menu peuple de Notre-Seigneur, en compagnie duquel il est allé. » Le légat se fâcha contre moi, et me dit que je ne l'aurais pas dû refuser.

1. Il y a ici une lacune dans les manuscrits; les mots *le légat* y manquent aussi, mais le sens permet de les rétablir.

LXXXIII. — Avis divers soutenus dans le conseil; Joinville s'oppose au départ.

Le dimanche après, nous revînmes devant le roi; et alors le roi demanda à ses frères, et aux autres barons et au comte de Flandre, quel conseil ils lui donneraient ou de s'en aller ou de demeurer. Ils répondirent tous qu'ils avaient chargé monseigneur Gui de Mauvoisin de dire le conseil qu'ils voulaient donner au roi. Le roi lui commanda qu'il dît ce dont ils l'avaient chargé, et il dit ainsi: « Sire, vos frères et les riches hommes qui sont ici ont regardé à votre état, et ont vu que vous ne pouvez demeurer en ce pays avec honneur pour vous et votre royaume; car de tous les chevaliers qui vinrent en votre compagnie et dont vous en amenâtes en Chypre deux mille huit cents, il n'y en a pas en cette ville cent de reste. Aussi vous conseillent-ils, sire, que vous vous en alliez en France et vous procuriez des troupes et des deniers, avec quoi vous puissiez promptement revenir en ce pays vous venger des ennemis de Dieu qui vous ont tenu en prison. » Le roi ne s'en voulut pas tenir à ce que monseigneur Gui de Mauvoisin avait dit; mais il interrogea le comte d'Anjou, le comte

de Poitiers et le comte de Flandre, et plusieurs autres riches hommes qui étaient assis après eux, et tous s'accordèrent avec monseigneur Gui de Mauvoisin. Le légat demanda au comte Jean de Jaffa, qui était assis après eux, ce qu'il lui semblait de ces choses. Le comte de Jaffa le pria qu'il s'abstînt de cette demande, « parce que, fit-il, mes châteaux sont sur la frontière, et si je conseillais au roi de demeurer, on croirait que ce serait pour mon profit. » Alors le roi lui demanda aussi instamment qu'il put de dire ce qu'il lui en semblait. Et le comte lui dit que s'il pouvait tant faire que de tenir la campagne pendant un an, il se ferait grand honneur s'il demeurait. Alors le légat interrogea ceux qui étaient assis après le comte de Jaffa, et tous s'accordèrent avec monseigneur Gui de Mauvoisin. J'étais bien le quatorzième assis, en face du légat. Il me demanda ce qu'il m'en semblait, et je lui répondit que j'étais bien d'accord avec le comte de Jaffa. Et le légat me dit tout fâché : « Comment pourrait-il se faire que le roi pût tenir la campagne avec aussi peu de troupes qu'il en a ? » Et je lui répondis aussi d'un air fâché, parce qu'il me semblait qu'il le disait pour me piquer : « Sire, je vous le dirai, puisqu'il vous plaît. On dit, sire (je ne sais si c'est vrai), que le roi n'a encore rien dépensé de ses deniers, mais seulement des deniers du clergé. Donc que le roi dépense ses deniers, et

que le roi envoie querir des chevaliers en Morée et outre-mer; et quand on entendra dire que le roi donne bien largement, les chevaliers lui viendront de toutes parts, et par là il pourra tenir la campagne pendant un an, s'il plaît à Dieu. Et en demeurant il fera délivrer les pauvres prisonniers qui ont été pris au service de Dieu et au sien, et qui jamais n'en sortiront si le roi s'en va. » Il n'y en avait aucun là qui n'eût de ses proches amis en prison; aussi nul ne me reprit, mais ils se prirent tous à pleurer. Après moi le légat interrogea monseigneur Guillaume de Beaumont, qui alors était maréchal de France; et il dit que j'avais très-bien dit, « et je vous en dirai la raison, » ajouta-t-il. Monseigneur Jean de Beaumont, le bon chevalier, qui était son oncle et avait grande envie de retourner en France, l'apostropha fort injurieusement, et lui dit: « Sale ordure! que voulez-vous dire? Rasseyez-vous tout coi! » Le roi lui dit: « Messire Jean, vous faites mal; laissez-le dire. — Certes, sire, je ne le ferai pas. » Le maréchal dut se taire, et nul ne s'accorda depuis avec moi, excepté le sire de Chatenai.

Alors le roi nous dit: « Seigneurs, je vous ai bien ouïs, et je vous répondrai sur ce qu'il me plaira de faire, d'aujourd'hui en huit jours. »

LXXXIV. — Reproches adressés à Joinville; son entretien secre avec le roi.

Quand nous fûmes partis de là, l'assaut commença contre moi de toutes parts : « Or le roi est fou, sire de Joinville, s'il ne vous croit contre tout le conseil du royaume de France ! » Quand les tables furent mises, le roi me fit asseoir près de lui pendant le repas, là où il me faisait toujours asseoir quand ses frères n'y étaient pas. Il ne me parla pas du tout tant que le repas dura, ce qu'il n'avait pas coutume de faire, car il ne restait pas sans faire toujours attention à moi en mangeant. Et je croyais vraiment qu'il était fâché contre moi parce que j'avais dit qu'il n'avait encore rien dépensé de ses deniers, au lieu qu'il dépensait largement. Tandis que le roi ouït ses grâces, j'allai à une fenêtre grillée, qui était en un renfoncement vers le chevet du lit du roi, et je tenais mes bras passés parmi les barreaux de la fenêtre ; et je pensais que si le roi s'en venait en France, je m'en irais vers le prince d'Antioche[1] (qui me tenait pour parent et qui m'avait envoyé querir), jusques à tant qu'une

1. Boémond V. (Voy. chap. CI.)

autre croisade vînt au pays, par quoi les prisonniers fussent délivrés selon le conseil que le sire de Boulaincourt m'avait donné. Au moment où j'étais là, le roi se vint appuyer sur mes épaules et me tint ses deux mains sur la tête. Et je crus que c'était monseigneur Philippe de Nemours, qui m'avait causé trop d'ennui ce jour-là pour le conseil que j'avais donné au roi, et je dis ainsi : « Laissez-moi en paix, monseigneur Philippe! » Par aventure, en faisant tourner ma tête, la main du roi me tomba au milieu du visage, et je reconnus que c'était le roi à une émeraude qu'il avait au doigt. Et il me dit : « Tenez-vous tout coi ; car je vous veux demander comment vous, qui êtes un jeune homme, vous fûtes si hardi que vous m'osâtes conseiller de demeurer, contre tous les grands hommes et les sages de France qui me conseillaient de m'en aller. — Sire, fis-je, j'aurais une mauvaise pensée dans le cœur, que je ne vous conseillerais à aucun prix de l'exécuter. — Dites-vous, fit-il, que je ferais une mauvaise action si je m'en allais? — Oui, Sire, fis-je; que Dieu me soit en aide! » Et il me dit : « Si je demeure, demeurerez-vous? » Et je lui dis : « Oui, si je puis, ou à mes frais, ou aux frais d'autrui. — Or soyez tout aise, me dit-il; car je vous sais bien bon gré de ce que vous m'avez conseillé; mais ne le dites à personne toute cette semaine. » Je fus

plus à l'aise de cette parole, et je me défendais plus hardiment contre ceux qui m'assaillaient. On appelle les paysans du pays, poulains. Aussi monseigneur Pierre d'Avallon me recommanda que je me défendisse contre ceux qui m'appelaient poulain, et que je leur disse que j'aimais mieux être poulain que roussin fourbu, ainsi qu'ils l'étaient.

LXXXV. — Le roi annonce qu'il reste en terre sainte.

A l'autre dimanche, nous revînmes tous devant le roi, et quand il vit que nous étions tous venus, il se signa la bouche et nous dit ainsi (après qu'il eut appelé l'aide du Saint-Esprit, ainsi que je le pense; car madame ma mère me dit que toutes les fois que je voudrais dire quelque chose, j'appelasse l'aide du Saint-Esprit et que je me signasse la bouche). Telles furent les paroles du roi : « Seigneurs, fit-il, je remercie beaucoup tous ceux qui m'ont conseillé de m'en aller en France, et je rends grâce aussi à ceux qui m'ont conseillé de demeurer. Mais je me suis avisé que, si je demeure, je n'y vois point de péril que mon royaume se perde; car madame la reine a bien des gens pour le défendre. Et j'ai regardé aussi que les barons de ce pays disent que si je m'en vais, le royaume de Jérusalem est

perdu, et que nul n'y osera demeurer après moi. J'ai donc regardé qu'à nul prix je ne laisserais le royaume de Jérusalem, lequel je suis venu pour garder et pour conquérir ; ainsi ma résolution est telle que je suis demeuré quant à présent. Aussi vous dis-je à vous riches hommes qui êtes ici, et à tous autres chevaliers qui voudront demeurer avec moi, que vous veniez me parler hardiment; et je vous donnerai tant, que la faute n'en sera pas à moi mais à vous si vous ne voulez demeurer. » Il y en eut beaucoup qui ouïrent cette parole, qui en furent ébahis, et il y en eut beaucoup qui pleurèrent.

LXXXVI. — Saint Louis décide le départ de ses frères; il retient Joinville à ses gages.

Le roi ordonna, ainsi qu'on le dit, que ses frères retourneraient en France. Je ne sais si ce fut à leur requête ou par la volonté du roi. Ces paroles que le roi dit pour annoncer qu'il demeurait, ce fut vers la saint Jean. Or il advint ainsi que le jour de la saint Jacques[1], dont j'étais le pèlerin et qui m'avait fait beaucoup de bien, le roi revint dans sa chambre de la messe, et appela ceux de son

1. Le 25 juillet 1250.

conseil qui étaient demeurés avec lui, c'est à savoir monseigneur Pierre le chambellan, qui fut l'homme le plus loyal et le plus droit que j'eusse jamais vu en hôtel de roi; monseigneur Geoffroy de Sargines, le bon chevalier et le prud'homme; monseigneur Gille le Brun, bon chevalier et prud'homme, à qui le roi avait donné la connétablie de France après la mort de monseigneur Imbert de Beaujeu, le prud'homme. A ceux-là le roi parla en telle manière, tout haut, et comme fâché : « Seigneurs, il y a déjà un mois que l'on sait que je demeure, et je n'ai pas encore ouï dire que vous m'ayez retenu aucuns chevaliers. » — « Sire, firent-ils, nous n'en pouvons mais; car chacun se fait si cher, parce qu'ils s'en veulent aller en leur pays, que nous ne leur oserions donner ce qu'ils demandent. » — « Et qui, fit le roi, trouveriez-vous à meilleur marché? » — Certes, sire, firent-ils, c'est le sénéchal de Champagne; mais nous ne lui oserions donner ce qu'il demande. » J'étais dans la chambre du roi et j'ouïs ces paroles. Alors le roi dit : « Appelez-moi le sénéchal. » J'allai à lui et m'agenouillai devant lui; et il me fit asseoir et me dit ainsi : « Sénéchal, vous savez que je vous ai toujours beaucoup aimé; et mes gens me disent qu'ils vous trouvent dur; comment est-ce? » — « Sire, fis-je, je n'en puis mais; car vous savez que je fus pris sur l'eau, et qu'il ne me demeura rien,

mais que je perdis tout ce que j'avais. » Et il me demanda ce que je demandais. Et je lui dis que je demandais deux mille livres jusques à Pâques[1] pour les deux tiers de l'année. « Or, dites-moi, fit-il, avez-vous marchandé aucuns chevaliers? » Et je dis : « Oui, monseigneur Pierre de Pontmolain, lui troisième de bannerets, qui coûtent chacun quatre cents livres jusques à Pâques. » Et il compta sur ses doigts. « Ce sont, fit-il, douze cents livres que vos nouveaux chevaliers coûteront. » — « Or regardez, sire, fis-je, s'il me faudra bien huit cents livres pour me monter et pour m'armer, et pour donner à manger à mes chevaliers; car vous ne voulez pas que nous mangions en votre hôtel. » Alors il dit à ses gens : « Vraiment, fit-il, je ne vois point ici d'excès; et je vous retiens, » me fit-il, à moi.

LXXXVII. — Les frères du roi s'embarquent. Envoyés de l'empereur Frédéric II et du soudan de Damas.

Après ces choses, les frères du roi et les autres riches hommes qui étaient en Acre préparèrent leurs navires. Au moment de partir d'Acre, le comte de Poitiers emprunta des joyaux à ceux qui

1. Jusqu'à Pâques de l'an 1251. (Voy. chap. XCVIII.)

s'en allèrent en France; et à nous, qui demeurâmes, il en donna bien et largement. L'un et l'autre frère me prièrent beaucoup que je prisse garde au roi; et ils me disaient qu'il ne demeurait personne en qui ils espérassent autant qu'en moi. Quand le comte d'Anjou vit qu'il lui faudrait s'embarquer sur le vaisseau; il montra une telle douleur que tous s'en étonnèrent; et toutefois il s'en vint en France.

Il ne tarda pas longtemps après que les frères du roi furent partis d'Acre, lorsque les messagers de l'empereur Frédéric vinrent au roi et lui apportèrent des lettres de créance, et dirent au roi que l'empereur les avait envoyés pour notre délivrance. Ils montrèrent au roi les lettres que l'empereur envoyait au soudan (qui était mort, ce que l'empereur ne pensait pas); et l'empereur lui mandait qu'il crût ses messagers au sujet de la délivrance du roi. Beaucoup de gens dirent qu'il ne nous eût pas été avantageux que les messagers nous eussent trouvés en prison; car l'on croyait que l'empereur avait envoyés ses messagers plutôt pour nous arrêter que pour nous délivrer. Les messagers nous trouvèrent délivrés; alors ils s'en allèrent.

Tandis que le roi était en Acre, le soudan de Damas envoya ses messagers au roi, et se plaignit beaucoup à lui des émirs d'Égypte, qui avaient tué son cousin le soudan; et il promit au roi, s'il le voulait aider, qu'il lui livrerait le royaume de Jé-

rusalem, qui était en ses mains. Le roi prit le parti de faire réponse au soudan de Damas par des messagers à lui, lesquels il envoya au soudan. Avec les messagers qui allèrent là, alla frère Yves le Breton, de l'ordre des frères Prêcheurs, qui savait le sarrasinois. Tandis qu'ils allaient de leur hôtel à l'hôtel du soudan, frère Yves vit une vieille femme qui traversait la rue, et portait à la main droite une écuelle pleine de feu, et à la gauche une fiole pleine d'eau. Frère Yves lui demanda : « Que veux-tu faire de cela? » Elle lui répondit qu'elle voulait avec le feu brûler le paradis, et avec l'eau éteindre l'enfer, afin qu'il n'y en eût plus jamais. Et il lui demanda : « Pourquoi veux-tu faire cela? » — « Parce que je ne veux pas que nul fasse jamais le bien pour avoir la récompense du paradis ni par peur de l'enfer; mais simplement pour avoir l'amour de Dieu, qui vaut tant, et qui nous peut faire tout le bien possible. »

LXXXVIII. — Dé Jean l'Ermin, artilleur du roi.

Jean l'Ermin, qui était artilleur du roi, alla alors à Damas pour acheter de la corne et de la glu pour faire des arbalètes; et il vit un vieil homme, très-âgé, assis dans le bazar de Damas. Ce vieil homme

l'appela, et lui demanda s'il était chrétien; et il lui dit qu'oui. Et le vieil homme lui dit : « Vous devez, vous haïr beaucoup entre chrétiens; car j'ai vu telle fois que le roi Baudouin de Jérusalem, qui fut lépreux, déconfit Saladin; et il n'avait que trois cents hommes d'armes, et Saladin, trois milliers; or vous êtes amenés par vos péchés à ce point, que nous vous prenons dans les champs comme des bêtes. » Alors Jean l'Ermin lui dit qu'il se devrait bien taire sur les péchés des chrétiens, à cause des péchés que les Sarrasins faisaient, qui sont beaucoup plus grands. Et le Sarrasin répondit qu'il avait répondu follement. Et Jean lui demanda pourquoi. Et il lui dit qu'il le lui dirait, mais qu'il lui ferait avant une demande. Et il lui demanda s'il avait un enfant. Et Jean lui dit, « Oui, un fils. » Et le Sarrasin lui demanda de quoi il se chagrinerait le plus s'il recevait un soufflet d'un autre ou de son fils. Et Jean lui dit qu'il serait plus irrité contre son fils s'il le frappait que contre lui. « Or je te fais, dit le Sarrasin, ma réponse en telle manière : c'est que vous autres chrétiens, vous êtes fils de Dieu, et de son nom de Christ êtes appelés chrétiens; et il vous fait une telle grâce qu'il vous a baillé des docteurs par qui vous sachiez quand vous faites le bien et quand vous faites le mal. C'est pourquoi Dieu vous sait plus mauvais gré d'un petit péché quand vous le faites, que d'un

grand à nous, qui ne connaissons rien, et qui sommes aveugles ; car nous croyons être quittes de tous nos péchés si nous pouvons nous laver dans l'eau avant que nous mourions, parce que Mahomet nous dit qu'à la mort nous serions sauvés par l'eau. »

Jean l'Ermin était en ma compagnie, depuis que je revins d'outre-mer, une fois que je m'en allais à Paris. Pendant que nous mangions dans un pavillon, une grande foule de pauvres gens nous demandaient pour l'amour de Dieu, et faisaient grand bruit. Un des nôtres, qui était là, commanda et dit à un de nos valets : « Lève-toi sus, et chasse dehors ces pauvres. » — « Ah ! fit Jean l'Ermin, vous avez très-mal dit ; car si le roi de France nous envoyait maintenant par ses messagers à chacun cent marcs d'argent, nous ne les chasserions pas dehors ; et vous chassez ces envoyés qui vous offrent de vous donner tout ce que l'on vous peut donner : c'est à savoir qu'ils vous demandent que vous leur donniez pour Dieu, c'est-à-dire que vous leur donniez du vôtre et qu'ils vous donneront Dieu. Et Dieu le dit de sa bouche, qu'ils ont pouvoir de nous faire don de lui ; et les saints disent que les pauvres nous peuvent accorder avec lui, en telle manière que comme l'eau éteint le feu, l'aumône éteint le péché. Ainsi qu'il ne vous advienne jamais, dit Jean, de chasser les pauvres dehors ; mais donnez leur, et Dieu vous donnera. »

LXXXIX. — **Envoyés du Vieux de la Montagne; réponse à leurs menaces.**

Tandis que le roi demeurait en Acre, les messagers du Vieux de la Montagne[1] vinrent à lui. Quand le roi revint de sa messe, il les fit venir devant lui. Le roi les fit asseoir en telle manière, qu'il y avait un émir devant, bien vêtu et bien équipé; et derrière l'émir, il y avait un bachelier bien équipé, qui tenait à la main trois couteaux dont l'un entrait dans le manche de l'autre, parce que si l'émir eût été refusé, il eût présenté au roi ces trois couteaux pour le défier. Derrière celui qui tenait les trois couteaux, il y en avait un autre qui tenait du bougran entortillé autour de son bras, qu'il eût aussi présenté au roi pour l'ensevelir, s'il eût refusé la requête du Vieux de la Montagne.

Le roi dit à l'émir qu'il lui dît ses intentions; et l'émir lui bailla des lettres de créance, et dit ainsi : « Mon seigneur m'envoie vous demander si vous le connaissez. » Et le roi répondit qu'il ne le connaissait point, car il ne l'avait jamais vu; mais il avait bien ouï parler de lui. — « Et quand vous

1. Voy. chap. LI.

avez ouï parler de mon seigneur, je m'étonne beaucoup que vous ne lui ayez pas envoyé du vôtre assez pour le retenir comme ami, ainsi que l'empereur d'Allemagne, le roi de Hongrie, le soudan de Babylone, et les autres font pour lui tous les ans, parce qu'ils sont certains qu'ils ne peuvent vivre qu'autant qu'il plaira à mon seigneur. Et si cela ne vous plaît pas à faire, alors faites-le acquitter du tribut qu'il doit à l'Hôpital et au Temple, et il se tiendra pour satisfait de vous. » Il rendait alors un tribut au Temple et à l'Hôpital, parce qu'ils ne redoutaient en rien les Assassins, parce que le Vieux de la Montagne n'y peut rien gagner s'il faisait tuer le maître du Temple ou de l'Hôpital; car il savait bien que s'il en eût fait tuer un, l'on en eût remis tantôt un autre aussi bon. Et pour cela il ne voulait pas perdre les Assassins là où il ne peut rien gagner. Le roi répondit à l'émir qu'il vînt dans l'après-dînée.

Quand l'émir fut revenu, il trouva que le roi était assis en telle manière, que le maître de l'Hôpital était d'un côté, et le maître du Temple de l'autre. Alors le roi lui dit qu'il lui redît ce qu'il lui avait dit au matin; et l'émir dit qu'il n'avait pas intention de le redire, excepté devant ceux qui étaient au matin avec le roi. Alors les deux maîtres lui dirent : « Nous vous commandons que vous le disiez. » Et il leur dit qu'il le leur dirait

puisqu'ils le commandaient. Alors les deux maîtres firent dire en sarrasinois qu'il vînt le lendemain leur parler à l'Hôpital ; et ainsi fit-il.

Alors les deux maîtres lui firent dire que son seigneur était bien hardi quand il avait osé mander au roi de si dures paroles ; et ils lui firent dire que, si ce n'eût été pour l'amour du roi, vers qui ils étaient venus en message, ils les eussent fait noyer dans la sale mer d'Acre, en dépit de leur seigneur. « Et nous vous commandons que vous vous en retourniez vers votre seigneur, et que dans la quinzaine vous soyez ici de retour, et que vous apportiez au roi de la part de votre seigneur des lettres et des joyaux tels, que le roi s'en tienne satisfait et qu'il vous en sache bon gré. »

XC. — Les envoyés du Vieux de la Montagne reviennent avec des paroles de paix ; message de frère Yves le Breton.

Dans la quinzaine, les messagers du Vieux de la Montagne revinrent en Acre, et apportèrent au roi la chemise du Vieux ; et ils dirent au roi de la part du Vieux que c'était signe que comme la chemise est plus près du corps que nul autre vêtement, de même le Vieux voulait tenir le roi plus près de son amour que nul autre roi. Et il lui envoya son an-

neau, qui était d'or très-fin, là où son nom était écrit; et il lui manda que par son anneau il épousait le roi, car il voulait que dorénavant ils fussent tout un. Entre autres joyaux qu'il envoya au roi, il lui envoya un éléphant de cristal très-bien fait, et une bête qu'on appelle giraffe aussi en cristal, des pommes de diverses espèces en cristal, et des jeux de tables et d'échecs; et toutes ces choses étaient semées de fleurs d'ambre, et l'ambre était lié au cristal par de belles vignettes de bon or fin. Et sachez que sitôt que les messagers ouvrirent leurs écrins là où ces choses étaient, il sembla que toute la chambre fût embaumée, tant elles fleuraient bon.

Le roi renvoya ces messagers au Vieux, et lui renvoya une grande foison de joyaux, draps d'écarlate, coupes d'or et freins d'argent; et avec les messagers, il y envoya frère Yves le Breton, qui savait le sarrasinois. Et frère Yves trouva que le Vieux de la Montagne ne croyait pas en Mahomet, mais croyait à la loi d'Ali, qui fut oncle de Mahomet. Cet Ali mit Mahomet au degré d'honneur là où il fut, et quand Mahomet se fut établi le seigneur du peuple, alors il méprisa son oncle et l'éloigna de lui. Et Ali, quand il vit cela, attira à lui ceux du peuple qu'il put avoir, et leur apprit une autre croyance, qu'il n'avait pas enseignée avec Mahomet; d'où il résulte encore que tous ceux qui

croient à la loi d'Ali disent que ceux qui croient à la loi de Mahomet sont mécréants; et aussi tous ceux qui croient à la loi de Mahomet disent que tous ceux qui croient à la loi d'Ali sont mécréants.

L'un des points de la loi d'Ali est que, quand un homme se fait tuer pour faire le commandement de son seigneur, son âme va dans un corps plus heureux qu'elle n'était devant; et pour cela les Assassins ne balancent pas à se faire tuer quand leur seigneur leur commande, parce qu'ils croient qu'ils seront plus heureux, quand ils seront morts, qu'ils n'étaient devant[1].

L'autre point est tel, qu'ils croient que nul ne peut mourir avant le jour qui lui est fixé; et cela nul ne le doit croire; car Dieu a pouvoir d'allonger ou de raccourcir nos vies. Et c'est un point auquel croient les Bédouins, [et pour cela ils ne veulent pas mettre d'armures quand ils vont à la bataille ; car ils croiraient agir contre le commandement de leur loi; et quand ils maudissent leurs enfants, ils leur disent : « Ainsi sois-tu maudit comme le Franc, qui met une armure par crainte de la mort![2] »

Frère Yves trouva un livre, au chevet du lit du Vieux, où étaient écrites plusieurs paroles que

1. Voy. chap. LI.
2. Voy. p. 113.

Notre-Seigneur dit à Saint-Pierre, quand il était sur terre. Et frère Yves lui dit : « Ah ! pour Dieu, Sire, lisez souvent ce livre; car ce sont de très-bonnes paroles. » Et il dit qu'ainsi fesait il : « car j'aime beaucoup monseigneur Saint-Pierre, car au commencement du monde l'âme d'Abel, quand il fut tué, vint dans le corps de Noé; et quand Noé fut mort, alors elle revint dans le corps d'Abraham; et du corps d'Abraham, quand il mourut, elle vint dans le corps de Saint-Pierre quand Dieu vint en terre. » Quand frère Yves ouït cela, il lui montra que sa croyance n'était pas bonne, et lui enseigna beaucoup de bonnes paroles; mais il ne le voulut pas croire. Et frère Yves expliqua ces choses au roi, quand il fut revenu à nous. Quand le Vieux chevauchait, il avait un crieur devant lui qui portait une hache danoise à long manche tout couvert d'argent, avec tout plein de couteaux fichés dans le manche, et il criait : « Détournez-vous de devant celui qui porte la mort des rois entre ses mains[1]. »

1. On voit que chez les Ismaéliens de Syrie ou Assassins, le meurtre était pratiqué comme un devoir; de là viennent dans notre langue les mots *assassin*, *assassinat*, *assassiner*. Chez d'autres sectes d'Ismaéliens, le sens moral n'était pas moins perverti. M. Silvestre de Sacy l'attribue à la doctrine secrète des Ismaéliens, doctrine à laquelle n'étaient initiés qu'un petit nombre d'adeptes, et qui « avait pour but de substituer la philosophie à la religion, la raison à la croyance, la liberté indéfinie de pen-

---

XCI. — Réponse au soudan de Damas; Jean de Valenciennes, envoyé en Égypte, obtient la délivrance de nombreux prisonniers.

J'avais oublié de vous dire la réponse que le roi fit au soudan de Damas, et qui fut telle : qu'il n'avait pas l'intention d'aller à lui jusques à tant qu'il sût si les émirs d'Égypte lui feraient droit pour le traité qu'ils avaient rompu ; et qu'il enverrait à eux pour cela, et que s'ils ne voulaient pas rétablir le traité qu'ils avaient rompu, il l'aiderait volontiers à venger son cousin, le soudan de Babylone, que les émirs avaient tué.

Tandis que le roi était en Acre, il envoya monseigneur Jean de Valenciennes en Égypte, lequel requit les émirs de réparer les outrages et les dommages qu'ils avaient faits au roi. Et ils lui dirent qu'ainsi feraient-ils bien volontiers, pourvu que le

ser à l'autorité de la révélation. Cette liberté, ou plutôt cette licence, ne saurait demeurer longtemps une simple spéculation de l'esprit, elle passe au cœur, et son influence pernicieuse sur la morale ne tarde pas à se faire sentir. Aussi les Ismaéliens virent-ils naître parmi eux des partis qui réalisèrent toute l'immoralité dont leur doctrine avait posé les bases, et qui secouèrent, avec le joug de la croyance et du culte public, celui de la décence et des lois les plus sacrées de la nature. » (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, tome IV, p. 1.)

roi se voulût allier à eux contre le soudan de Damas. Monseigneur Jean de Valenciennes les blâma beaucoup des grands outrages qu'ils avaient faits au roi, et dont j'ai parlé plus haut; et il fut d'avis qu'il serait bon que, pour adoucir le cœur du roi envers eux, ils lui envoyassent tous les chevaliers qu'ils tenaient en prison. Et ainsi firent-ils, et de plus ils lui envoyèrent tous les os du comte de Brienne pour les mettre en terre bénite. Quand monseigneur Jean de Valenciennes fut revenu en Acre, avec deux cents chevaliers qu'il ramena de prison, sans compter les autres gens, madame de Sayette[1], qui était cousine du comte Gautier, et sœur de monseigneur Gautier seigneur de Resnel, dont Jean sire de Joinville prit la fille pour femme[2] depuis qu'il revint d'outre-mer, madame de Sayette, dis-je, prit lès os du comte Gautier, et les fit ensevelir chez les Hospitaliers en Acre. Et elle fit faire le service en telle manière, que chaque chevalier donna à l'offrande un cierge et un denier d'argent, et le roi un cierge et un besant, le tout aux frais de madame de Sayette. De quoi l'on s'émerveilla beaucoup quand le roi fit cela, car on ne l'avait jamais vu donner à l'offrande que de ses deniers; mais il le fit par courtoisie.

1. Marguerite de Resnel.

2. Alix de Resnel, nièce de Marguerite de Resnel.

XCII. — Le roi engage quarante chevaliers de Champagne; sa réponse aux envoyés d'Égypte.

Entre les chevaliers que monseigneur Jean de Valenciennes ramena, j'en trouvai bien quarante de la cour de Champagne : je leurs fis tailler des cottes et des surcots[1] de drap vert, et les menai devant le roi, et le priai de vouloir tant faire qu'ils demeurassent avec lui. Le roi ouït ce qu'ils demandaient, et se tut. Et un chevalier de son conseil dit que je ne faisais pas bien quand j'apportais au roi de telles propositions, là où il y avait bien sept mille livres d'excès. Et je lui dis que pût-il lui advenir mal d'en parler ainsi; et qu'entre nous autres de Champagne nous avions bien perdu trente-cinq chevaliers de la cour de Champagne, tous portant bannière; et je dis : « Le roi ne fera pas bien s'il vous en croit, dans le besoin qu'il a de chevaliers. » Après ces paroles, je commençai à pleurer très-fortement; et le roi me dit que je me tusse, et qu'il leur donnerait tout ce que je lui avais demandé. Le roi les reçut tout ainsi que je voulus, et les mit en mon corps de bataille.

Le roi répondit aux messagers d'Égypte qu'il ne

1. Vêtement qui recouvrait la cotte.

ferait nul traité avec eux s'ils ne lui envoyaient toutes les têtes des Chrétiens qui pendaient autour des murs du Caire, depuis le temps que le comte de Bar et le comte de Montfort furent pris; et s'ils ne lui envoyaient tous les enfants qui avaient été pris tout petits et qui avaient renié; et s'ils ne lui quittaient les deux cent mille livres qu'il leur devait encore. Avec les messagers des émirs d'Égypte, le roi envoya monseigneur Jean de Valenciennes, homme vaillant et sage.

A l'entrée[1] du carême, le roi se prépara, avec tout ce qu'il avait de troupes, pour aller fortifier Césarée, que les Sarrasins avaient ruinée, et qui était à douze lieues par devers Jérusalem. Monseigneur Raoul de Soissons, qui était demeuré malade en Acre, alla avec le roi fortifier Césarée. Je ne sais comment il se fit, sinon par la volonté de Dieu, que jamais ils ne nous firent nul dommage de toute l'année. Tandis que le roi fortifiait Césarée, les messagers des Tartares revinrent à nous, et nous vous dirons les nouvelles qu'ils nous apportèrent.

1. En 1251, le carême commença le 1er mars.

XCIII. — Comment les Tartares choisirent un chef pour s'affranchir du prêtre Jean et de l'empereur de Perse.

Ainsi que je vous l'ai dit devant[1], tandis que le roi séjournait en Chypre, les messagers des Tartares vinrent à lui, et lui firent entendre qu'ils l'aideraient à conquérir le royaume de Jérusalem sur les Sarrasins. Le roi leur envoya à son tour des messagers, et par ses messagers il leur envoya une chapelle qu'il leur fit faire en écarlate ; et pour les attirer à notre croyance il leur fit tailler en images, dans cette chapelle, toute notre croyance, l'Annonciation de l'ange, la Nativité, le baptême dont Dieu fut baptisé, et toute la Passion, et l'Ascension, et l'avénement du Saint-Esprit ; il leur envoya aussi calices, livres, et tout ce qu'il fallut pour chanter la messe, et deux frères prêcheurs pour chanter les messes devant eux. Les messagers du roi arrivèrent au port d'Antioche ; et depuis Antioche jusqu'au grand roi des Tartares ils trouvèrent bien un an de marche, à chevaucher dix lieues par jour. Ils trouvèrent toute la terre sujette aux Tartares, et plusieurs cités qu'ils avaient détruites, et de grands

1. Voy. chap. XXIX.

monceaux d'ossements de gens morts. Ils s'enquirent comment les Tartares étaient venus en assez grande autorité pour avoir tué et détruit tant de gens ; et voici de quelle manière, ainsi qu'ils le rapportèrent au roi. Les Tartares étaient venus et originaires d'une grande plaine de sable, là où il ne croissait nul bien. Cette plaine commençait à de très-grandes et très-merveilleuses roches qui sont au bout du monde vers l'Orient, lesquelles roches nul homme ne passa jamais, ainsi que les Tartares le témoignent; et ils disaient que dedans était enfermé le peuple de Gog et de Magog, qui doivent venir à la fin du monde, quand l'antechrist viendra pour le détruire. En cette plaine était le peuple des Tartares, et ils étaient sujets au prêtre Jean[1] et à l'empereur de Perse[2], dont la terre venait après la sienne, et à plusieurs autres rois mécréants, à qui ils devaient tribut et servage chaque année, à cause du pâturage de leurs bêtes; car ils ne vivaient pas d'autre chose. Ce prêtre Jean et l'empereur de Perse, et les autres rois, tenaient

1. Le nom de *prêtre Jean* désigne un prince d'Asie, chrétien-nestorien, qui fut détrôné par Gengis-Khan.

2. Le prince appelé ici empereur de Perse, est le roi du Kharism, Mohammed, et après lui, son fils, vaincus l'un et l'autre par Gengis-Khan. A la suite de ces catastrophes, les Kharismins ou Corasmins, chassés de Perse, s'avancèrent en Syrie, où ils remportèrent en 1244 une grande victoire sur les chrétiens. (Voy. chap. CII.)

en tel mépris les Tartares, que quand ils leur apportaient leurs rentes, ils ne les voulaient pas recevoir devant eux, mais leur tournaient le dos. Parmi eux il y eut un homme sage qui parcourut toutes les plaines, et parla aux hommes sages des plaines et des différents lieux, et leur montra le servage là où ils étaient, et les pria tous d'aviser comment ils sortiraient du servage là où le prêtre Jean les tenait. Il fit tant qu'il les assembla tous au bout de la plaine, en face la terre du prêtre Jean, et leur montra ces choses; et ils lui répondirent qu'il parlât et qu'ils exécuteraient. Et il leur dit qu'ils ne pouvaient réussir s'ils n'avaient un roi et un seigneur au-dessus d'eux; et il leur enseigna de quelle manière ils auraient un roi, et ils le crurent. Et la manière fut telle, que de cinquante-deux tribus qu'il y avait, chaque tribu lui apportât une flèche qu'elle eût marquée à son nom; et de l'accord de tout le peuple, il fut convenu que l'on mettrait ces cinquante-deux flèches devant un enfant de cinq ans, et celle que l'enfant prendrait d'abord fixerait la tribu d'où l'on ferait un roi. Quand l'enfant eut pris une des flèches, l'homme sage fit retirer en arrière toutes les autres tribus; et il fut établi en telle manière, que ceux de la tribu d'où l'on devait faire un roi éliraient entre eux cinquante-deux hommes des plus sages et des meilleurs qu'ils auraient. Quand ils furent élus,

chacun apporta une flèche marquée à son nom. Alors il fut convenu que celui dont l'enfant prendrait la flèche, de celui-là on ferait un roi. Et l'enfant en prit une qui était celle du sage qui les avait conseillés; et le peuple en fut si heureux, que chacun en montra une grande joie. Il les fit taire et leur dit : « Seigneurs, si vous voulez que je sois votre roi, vous me jurerez par Celui qui a fait le ciel et la terre que vous garderez mes commandements. » Et ils le jurèrent.

Les établissements qu'il leur donna ce fut pour tenir le peuple en paix; et ils furent tels, que nul n'y ravît la chose d'autrui, et que l'un ne frappât point l'autre s'il ne voulait perdre le poing, et que nul n'eût de rapports avec la femme d'autrui ni avec la fille d'autrui, s'il ne voulait perdre le poing ou la vie. Il leur donna beaucoup d'autres bons établissements pour avoir la paix.

XCIV. — Victoire des Tartares sur le prêtre Jean; vision d'un de leurs princes; sa conversion.

Après qu'il eut mis chez eux ordre et arrangement, il leur dit : « Seigneurs, le plus fort ennemi que nous ayons, c'est le prêtre Jean; et je vous commande que vous soyez demain tous préparés

pour lui courir sus; et s'il arrive qu'il nous déconfise (dont Dieu nous garde !), que chacun fasse le mieux qu'il pourra; et si nous le déconfisons, je commande que la chose dure trois jours et trois nuits, et que nul ne soit si hardi qu'il mette la main à faire nul butin, mais seulement à occire les gens; car après que nous aurons remporté la victoire, je vous partagerai le butin si bien et si loyalement que chacun s'en tiendra satisfait. » C'est à quoi ils s'accordèrent tous.

Le lendemain ils coururent sus à leurs ennemis et ainsi que Dieu le voulut, ils les déconfirent. Tous ceux qu'ils trouvèrent en armes à pouvoir se défendre, ils les occirent tous; et ceux qu'ils trouvèrent en habit de religion, comme les prêtres et les autres religieux, ils ne les occirent pas. Le reste du peuple de la terre du prêtre Jean, qui ne fut pas à cette bataille, se mit tout entier en leur sujétion.

L'un des princes de l'une des tribus nommées plus haut fut bien perdu trois mois sans que l'on en sût aucunes nouvelles; et quand il revint, il n'avait ni faim ni soif, car il ne croyait avoir demeuré qu'une nuit au plus. Les nouvelles qu'ils en rapportèrent furent qu'il avait trouvé un très-haut tertre, et là-dessus qu'il avait trouvé les plus belles gens qu'il eût jamais vus, les mieux vêtus, les mieux parés; et au bout du tertre, il vit un roi

plus beau que les autres, mieux vêtu et mieux paré, assis sur un trône d'or. A sa droite siégeaient six rois couronnés, bien parés de pierres précieuses, et à sa gauche autant. Près de lui, à sa main droite, il y avait une reine agenouillée, qui lui disait et le priait qu'il pensât à son peuple. A sa gauche, il y avait un très-bel homme, qui avait deux ailes aussi resplendissantes que le soleil; et autour du roi, il y avait une grande foison de belles gens avec des ailes. Le roi appela ce prince, et lui dit : « Tu es venu de l'armée des Tartares? » Et il répondit : « Sire, j'en suis venu vraiment. » — « Tu t'en iras à cette armée, et tu lui diras que tu m'as vu, moi qui suis le Seigneur du ciel et de la terre; et tu lui diras qu'elle me rende grâces de la victoire que je lui ai donnée, sur le prêtre Jean et sur son peuple. Et tu lui diras encore de par moi que je lui donne pouvoir de mettre en sa sujétion toute la terre. » — « Sire, fit le prince, comment me croira-t-elle? » — « Tu lui diras qu'elle te croie à telles enseignes que tu iras combattre l'empereur de Perse avec trois cents hommes sans plus de ton peuple; et pour que votre grand roi croie que j'ai le pouvoir de faire toutes choses, je te donnerai la force de déconfire l'empereur de Perse, qui combattra contre toi avec trois cent mille hommes armés et plus. Avant que tu ailles le combattre, tu requerras de votre roi qu'il te donne les prêtres et

les gens de religion qu'il a pris dans la bataille; et ce qu'ils t'enseigneront, tu le croiras fermement toi et tout ton peuple. » — « Sire, fit-il, je ne m'en saurai aller si tu ne me fais conduire. » Et le roi se tourna vers une grande foison de chevaliers si bien armés que c'était merveille de les regarder; et il appela et dit : « Georges, viens ça. » Et celui-ci vint et s'agenouilla. Et le roi lui dit : « Lève-toi, et me mène cet homme au camp sain et sauf. » Et ainsi fit-il en un instant. Sitôt que ses gens le virent, ils montrèrent, et tout le camp aussi, une si grande joie que nul ne la pourrait raconter. Il demanda les prêtres au grand roi, qui les lui donna; et ce prince et tout son peuple reçurent leurs enseignements si débonnairement qu'ils furent tous baptisés. Après ces choses, il prit trois cents hommes d'armes, et les fit confesser et préparer, et s'en alla combattre l'empereur de Perse, et le déconfit et chassa de son royaume. Celui-ci s'en vint fuyant jusques au royaume de Jérusalem; et ce fut cet empereur qui déconfit nos gens et prit le comte Gautier de Brienne, ainsi que vous l'entendrez ci-après[1].

1. Voy. chap. CII.

XCV. — Mœurs des Tartares; orgueil de leur roi; saint Louis se repent de lui avoir envoyé un message.

Le peuple de ce prince chrétien était si grand que les messagers du roi nous contèrent qu'il y avait dans leur camp huit cents chapelles sur des chars. Leur manière de vivre était telle, qu'ils ne mangeaient pas de pain, et vivaient de chair et de lait. La meilleure chair qu'ils aient c'est celle de cheval; et ils la mettent par couches dans la saumure, et la font sécher après, jusques à tant qu'ils la tranchent ainsi que du pain noir. Le meilleur breuvage qu'ils aient et le plus fort, c'est du lait de jument confit dans des herbes. On fit présent au grand roi des Tartares d'un cheval chargé de farine, qui était venu de trois mois de marche de loin; et il la donna aux messagers du roi.

Ils ont un grand nombre de chrétiens qui croient à la religion des Grecs, et ceux dont nous avons parlé, et d'autres. Ceux-là ils les envoient sur les Sarrasins quand ils veulent guerroyer avec les Sarrasins; et ils envoient les Sarrasins contre les chrétiens quand ils ont affaire aux chrétiens. Toute espèce de femmes qui n'ont pas d'enfants vont à la guerre avec eux; ils donnent aussi bien une

solde aux femmes qu'aux hommes, selon qu'elles sont plus vigoureuses. Et les messagers du roi contèrent que les hommes et les femmes soldés mangeaient ensemble aux hôtels des riches hommes à qui ils étaient ; et les hommes n'osaient toucher aux femmes en nulle manière, à cause de la loi que leur premier roi leur avait donnée. Ils emportent dans leur camp toute espèce de chairs ; ils mangent de toutes. Les femmes qui ont des enfants les conduisent, les gardent, et préparent le manger à ceux qui vont à la bataille. Ils mettent les chairs crues entre leurs selles et leurs pans d'habit[1], et quand le sang en est bien sorti, alors ils les mangent toutes crues. Ce qu'ils ne peuvent manger, ils le jettent dans un sac de cuir ; et quand ils ont faim, alors ils ouvrent le sac, et mangent toujours la plus vieille d'abord. Je vis un Corasmin, qui fut de l'armée de l'empereur de Perse, et qui nous gardait en prison ; quand il ouvrait son sac, nous nous bouchions le nez parce que nous ne pouvions y tenir, à cause de la puanteur qui sortait du sac.

Or, revenons à notre matière et disons que quand le grand roi des Tartares eut reçu les messagers et les présens, il envoya querir avec sauf conduit plusieurs rois qui n'étaient pas encore venus se mettre à sa merci ; et il leur fit tendre la chapelle, et leur dit en telle manière : « Seigneurs, le roi de France est venu en notre sujétion, et voici le tribut

qu'il nous envoie ; et si vous ne venez vous mettre en notre merci, nous l'enverrons querir pour vous vaincre. » Il y en eut assez de ceux-là qui, par peur du roi de France, se mirent en la merci de ce roi des Tartares.

Ses messagers vinrent avec ceux du roi ; ils apportèrent au roi de France des lettres de leur grand roi qui étaient ainsi conçues : « C'est une bonne chose que la paix ; car en terre de paix ceux qui vont à quatre pieds mangent l'herbe paisiblement ; et ceux qui vont à deux, labourent la terre dont les biens viennent paisiblement. Et nous te mandons cette chose pour t'avertir ; car tu ne peux avoir la paix si tu ne l'as avec nous ; et tel roi et tel (et ils en nommaient beaucoup), tous nous les avons passés au fil de l'épée. Ainsi nous te mandons que chaque année tu nous envoies assez de ton or et de ton argent pour que tu nous retiennes comme ami ; et si tu ne le fais, nous te détruirons toi et tes gens, ainsi que nous avons fait de ceux que nous avons ci-devant nommés. » Et sachez que le saint roi se repentit fort d'y avoir envoyé.

XCVI. — Chevaliers arrivés de Norvége.

Or, revenons à notre matière et disons que tandis que le roi fortifiait Césarée, arriva au camp monseigneur Alenars de Senaingan, qui nous conta qu'il avait fait son vaisseau au royaume de Norvége, qui est bout du monde vers l'Occident; et que dans le voyage qu'il fit vers le roi, il tourna tout autour de l'Espagne et dut passer par les détroits de Maroc. Il passa par de grands périls avant qu'il vînt a nous; le roi le retint lui dixième de chevaliers. Et il nous conta que dans la terre de Norvége les nuits étaient si courtes en été, qu'il n'était nulle nuit où l'on ne vît la clarté du jour qui finit et la clarté du jour qui se lève. Il se mit, lui et ses gens, à chasser aux lions, et ils en prirent plusieurs très-périlleusement. Car ils allaient tirer sur les lions en piquant des éperons tant qu'ils pouvaient; et quand ils avaient tiré, le lion s'élançait sur eux, et à l'instant il les eût atteints et dévorés, si ce n'eût été qu'ils laissaient choir quelque morceau de mauvais drap; et le lion s'arrêtait dessus, et déchirait le drap et le dévorait; car il croyait tenir un homme. Tandis qu'il déchirait ce drap, un autre allait tirer sur lui; et le lion lais-

sait le drap et allait courir sur le chasseur ; et sitôt que celui-ci laissait choir un morceau de drap, le lion se rejetait sur le drap. Et en faisant cela, ils tuaient les lions à coups de flèches.

XCVII. — Philippe de Toucy engagé par le roi.
Mœurs des Commains.

Tandis que le roi fortifiait Césarée, monseigneur Philippe de Toucy vint à lui ; et le roi disait qu'il était son cousin parce qu'il était issu d'une des sœurs du roi Philippe, que l'empereur même eut pour femme[1]. Le roi le retint lui dixième de chevaliers pendant un an ; et alors il partit, et s'en retourna en Constantinople, d'où il était venu. Il conta au roi que l'empereur de Constantinople[2] et les autres riches hommes qui étaient en Constantinople, étaient alors alliés à un peuple qu'on appelait Commains, afin d'avoir leur aide contre Vatace, qui alors était empereur des Grecs ; et pour que les uns aidassent les autres de bonne foi, il

1. Philippe de Toucy était petit-fils de la sœur de Philippe-Auguste, Agnès, et de Branas ou Vranas, seigneur grec, qu'elle avait épousée en secondes noces, étant veuve d'Andronic, empereur de Constantinople.

2. Beaudouin II, empereur français de Constantinople.

fallut que l'empereur et les autres riches hommes qui étaient avec lui, se saignassent et missent de leur sang dans une grande coupe d'argent. Et le roi des Commains et les autres riches hommes qui étaient avec lui, firent à leur tour ainsi, et mêlèrent leur sang avec le sang de nos gens, et le mirent dans du vin et de l'eau, et en burent, et nos gens aussi ; et alors ils dirent qu'ils étaient frères de sang. En outre ils firent passer un chien entre nos gens et les leurs, et découpèrent le chien avec leurs épées, et nos gens aussi; et ils dirent qu'ainsi fussent-ils découpés s'ils faillaient l'un à l'autre.

Il nous conta encore une grande merveille : tandis qu'il était dans leur camp, un riche chevalier mourut, et on lui avait fait une grande et large fosse en terre ; et on l'avait assis et paré très-noblement sur une chaise, et on lui mit avec lui le meilleur cheval qu'il eût et le meilleur sergent, tout vivants. Le sergent, avant qu'il fût mis dans la fosse avec son seigneur, allait au roi des Commains et aux autres riches seigneurs, et pendant qu'il prenait congé d'eux, ils lui mettaient dans son écharpe une grande foison d'or et d'argent, et lui disaient : « Quand je viendrai dans l'autre siècle, alors tu me rendras ce que je te baille. Et il disait : « Ainsi ferai-je bien volontiers. » Le grand roi des Commains lui bailla une lettre qui s'adressait à leur premier roi, où il lui mandait que ce prud'homme

avait très-bien vécu et qu'il l'avait très-bien servi, et le priait qu'il le récompensât de ses services. Quand ce fut fait, ils le mirent dans la fosse avec son seigneur et avec le cheval tout vivant; et puis lancèrent sur la fosse des planches bien chevillées, et tout l'armée courut prendre des pierres et de la terre; et avant que de dormir, ils eurent fait, en remembrance de ceux qu'ils avaient enterrés, une grande montagne au-dessus d'eux.

XCVIII. — Nouvel engagement de Joinville; comment il vivait outre-mer.

Tandis que le roi fortifiait Césarée, j'allai dans son pavillon pour le voir. Dès qu'il me vit entrer dans sa chambre, là où il parlait au légat, il se leva, et me tira à part et me dit : « Vous savez, fit le roi, que je ne vous retins que jusques à Pâques[1]; ainsi je vous prie de me dire ce que je vous donnerai de Pâques en un an. » Et je lui dis que je ne voulais pas qu'il me donnât plus de ses deniers que ce qu'il m'avait donné, mais que je voulais faire un autre marché avec lui. « Parce que, fis-je, vous

1. L'engagement de Joinville était fait jusqu'à Pâques de l'an 1251. (Voy. chap. LXXXVI.)

vous fâchez quand on vous demande quelque chose, je veux que vous conveniez avec moi que si je vous demande quelque chose pendant toute cette année, vous ne vous fâcherez pas; et si vous me refusez je ne me fâcherai pas non plus. » Quand il ouït cela, il commença à rire aux éclats, et me dit qu'il me retenait à cette condition. Et il me prit donc à cette condition, et me mena par devers le légat et vers son conseil, et leur répéta le marché que nous avions fait; et ils en furent très-joyeux, parce que j'étais le plus riche qui fût dans le camp.

Je vous dirai ci-après comment j'ordonnai et arrangeai mon affaire pendant quatre ans que j'y demeurai, depuis que les frères du roi s'en furent allés. J'avais deux chapelains avec moi qui me disaient mes heures; l'un me chantait ma messe sitôt que l'aube du jour paraissait, et l'autre attendait que mes chevaliers et les chevaliers de mon corps de bataille fussent levés. Quand j'avais ouï ma messe, je m'en allais avec le roi. Quand le roi voulait chevaucher, je lui tenais compagnie. Quelquefois il se trouvait que des messagers venaient à lui, à cause de quoi il nous fallait travailler pendant la matinée.

Mon lit était fait dans mon pavillon de telle manière que nul ne pouvait y entrer qu'il ne me vît couché dans mon lit; et je faisais cela pour ôter tout faux soupçon de commerce avec des femmes.

Quand approchait la Saint-Remi, je faisais acheter plein mon étable de porcs et ma bergerie de moutons; et de la farine et du vin pour les provisions de l'hôtel pendant tout l'hiver; et je faisais cela parce que les denrées enchérissent en hiver, à cause de la mer qui est plus mauvaise en hiver qu'en été. Et j'achetais bien cent tonneaux de vin, et je faisais toujours boire le meilleur avant; et je faisais tremper d'eau le vin des valets, et mettre moins d'eau dans le vin des écuyers. A ma table, on servait devant mes chevaliers une grande bouteille de vin et une grande bouteille d'eau; alors ils le trempaient comme ils voulaient.

Le roi m'avait baillé dans mon corps de bataille cinquante chevaliers; toutes les fois que je mangeais, j'avais dix chevaliers à ma table avec les dix miens; et ils mangeaient l'un devant l'autre, selon la coutume du pays, et s'asseyaient sur des nattes à terre. Toutes les fois que l'on criait aux armes, j'y envoyais cinquante-quatre chevaliers qu'on appelait dizeniers, parce que chacun menait une dizaine toutes les fois que nous chevauchions en armes : tous les cinquante chevaliers mangeaient à mon hôtel au retour. A toutes les fêtes annuelles, j'invitais tous les riches hommes du camp; à cause de quoi il fallait que le roi empruntât quelquefois de ceux que j'avais invités.

XCIX. — De quelques jugements prononcés à Césarée.

Vous ouïrez ci-après les condamnations et les jugements que je vis prononcer à Césarée, pendant que le roi y séjournait.

Tout en premier, nous vous parlerons d'un chevalier qui fut pris dans un mauvais lieu, et auquel on laissa un choix à faire, selon les usages du pays. Ce choix fut tel : ou que la femme de mauvaise vie le mènerait par le camp, en chemise, honteusement lié avec une corde ; ou qu'il perdrait son cheval et ses armes, et qu'on le chasserait du camp. Le chevalier laissa son cheval au roi et ses armes, et s'en alla du camp. J'allai prier le roi qu'il me donnât le cheval pour un pauvre gentilhomme qui était dans le camp. Et le roi me répondit que cette prière n'était pas raisonnable, et que le cheval valait encore quatre-vingts livres. « Comment avez-vous violé nos conventions en vous fâchant de ce que je vous ai demandé ? » Et il me dit tout en riant : « Dites tout ce que vous voudrez, je ne me fâche pas. » Et toutefois je n'eus pas le cheval pour le pauvre gentilhomme.

La seconde condamnation fut telle, que les chevaliers de notre corps de bataille chassaient une

bête sauvage que l'on appelle gazelle, qui est comme un chevreuil. Les frères de l'Hôpital se jetèrent sur eux, poussèrent et chassèrent nos chevaliers. Et je me plaignis au maître de l'Hôpital, et le maître de l'Hôpital me répondit qu'il me ferait droit selon l'usage de la Terre sainte, qui était tel, qu'il ferait manger à terre, sur leurs manteaux, les frères qui avaient fait l'outrage, jusques à tant que ceux à qui l'outrage avait été fait les en relevassent. Le maître leur en tint bien sa promesse; et quand nous vîmes qu'ils eurent mangé quelque temps sur leurs manteaux, j'allai au maître et le trouvai mangeant, et je le priai qu'il fît lever les frères qui mangeaient sur leurs manteaux devant lui; et les chevaliers auxquels l'outrage avait été fait l'en prièrent aussi. Et il me répondit qu'il n'en ferait rien, car il ne voulait pas que les frères fissent des vilenies à ceux qui viendraient en pèlerinage à la Terre sainte. Quand j'ouïs cela, je m'assis à terre avec les frères, et commençai à manger avec eux; et je lui dis que je ne me lèverais pas jusques à tant que les frères se levassent. Et il me dit que c'était lui faire violence, et m'octroya ma requête; et il me fit manger avec lui moi et mes chevaliers, qui étaient avec moi; et les frères allèrent manger à table avec les autres.

Le troisième jugement que je vis rendre à Césarée fut tel, qu'un sergent du roi, qui avait nom le

Goulu, mit la main sur un chevalier de mon corps de bataille. J'allai m'en plaindre au roi. Le roi me dit que je m'en pouvais bien désister, ce lui semblait; car le sergent n'avait fait que le pousser. Je lui dis que je ne m'en désisterais pas, et que s'il ne m'en faisait droit, je laisserais son service, puisque ses sergents battraient les chevaliers. Il me fit faire droit, et le droit fut tel, selon les usages du pays, que le sergent vint en mon pavillon, déchaussé, en caleçon, sans autre vêtement, une épée toute nue à la main, et s'agenouilla devant le chevalier, et lui dit : « Sire, je vous fais réparation de ce que je mis la main sur vous, et je vous ai apporté cette épée pour que vous me coupiez le poing, s'il vous plaît. » Et je priai le chevalier qu'il lui pardonnât son offense; et ainsi fit-il.

La quatrième punition fut telle, que frère Hugues de Jouy, qui était maréchal du Temple, fut envoyé au soudan de Damas de par le maître du Temple, pour obtenir que le soudan fît un accord au sujet d'une grande terre que le Temple avait coutume de tenir, en sorte que le soudan voulût bien que le Temple en eût la moitié et lui l'autre. Les conventions furent faites en telle manière, si le roi y consentait. Et frère Hugues amena un émir de par le soudan de Damas, et apporta les conventions dans un écrit qu'on appelait authentique. Le maître dit ces choses au roi; de quoi le roi fut fortement

surpris, et lui dit qu'il était bien hardi d'avoir conclu ou négocié aucune convention avec le soudan sans lui en parler; et le roi voulut que réparation lui en fût faite. Et la réparation fut telle, que le roi fit lever les tentures de trois de ses pavillons, et là fut tout le commun de l'armée en général qui venir y voulut; et là vint le maître du Temple et tous ses chevaliers, tout déchaussés, à travers le camp, parce que leurs tentes étaient en dehors du camp. Le roi fit asseoir devant lui le maître du Temple et le messager du soudan, et le roi dit au maître tout haut : « Maître, vous direz au messager du soudan qu'il vous pèse d'avoir fait aucun traité avec lui sans m'en parler; et parce que vous ne m'en aviez pas parlé, vous le tenez quitte de tout ce qu'il vous a promis et lui rendez toutes ses promesses. » Le maître prit les conventions et les bailla à l'émir. Et alors le roi dit au maître qu'il se levât et qu'il fît lever tous ses frères; et ainsi fit-il. « Or, agenouillez-vous, et me faites réparation de ce que vous y êtes allés contre ma volonté. » Le maître s'agenouilla, et tendit le bout de son manteau au roi, et abandonna au roi tout ce qu'ils avaient pour y prendre sa réparation, telle qu'il la voudrait régler. « Et je dis, fit le roi, tout d'abord, que frère Hugues, qui a fait les conventions, soit banni de tout le royaume de Jérusalem. » Ni le maître, ni un frère Hugues qui

était compère du roi comme parrain du comte d'Alençon né à Chatel-Pèlerin, ni la reine, ni autres, ne purent venir en aide à frère Hugues de Jouy, et empêcher qu'il ne lui fallût vider la Terre sainte et le royaume de Jérusalem.

C. — Traité avec les émirs d'Égypte; saint Louis fortifie Jaffa.

Tandis que le roi fortifiait la cité de Césarée, les messagers d'Égypte revinrent à lui, et lui apportèrent le traité tout ainsi qu'il est dit plus haut que le roi l'avait réglé; et les conventions entre le roi et eux furent telles, qu'à un jour qui fut désigné, le roi dut aller à Jaffa, et qu'à ce jour où le roi dut aller à Jaffa les émirs d'Égypte devaient, par serment, être à Gaza, pour délivrer le royaume de Jérusalem. Le roi et les riches hommes de l'armée jurèrent le traité tel que les messagers l'avaient apporté, et nous devions, par serment, les aider contre le soudan de Damas.

Quand le soudan de Damas sut que nous nous étions alliés avec ceux d'Égypte, il envoya bien quatre mille Turcs bien équipés à Gaza, là où ceux d'Égypte devaient venir, parce qu'il savait bien que s'ils pouvaient venir jusqu'à nous il y pourrait bien perdre. Toutefois le roi ne laissa pas de se mettre

en mouvement pour aller à Jaffa[1]. Quand le comte de Jaffa vit que le roi venait, il mit son château en tel état qu'il semblait bien que ce fût une place défendable; car à chacun des créneaux (et il y en avait bien cinq cents), il y avait une targe à ses armes et un drapeau, laquelle chose fut belle à regarder; car ses armes étaient d'or à une croix de gueules patée. Nous nous logeâmes autour du château dans les champs, et nous environnâmes le château, qui est situé sur la mer, depuis un rivage jusques à l'autre. Aussitôt le roi se mit à fortifier un bourg neuf tout autour du vieux château, depuis un rivage jusques à l'autre. J'y vis maintes fois le roi lui-même porter la hotte dans les fossés pour gagner l'indulgence.

Les émirs d'Égypte faillirent aux conventions qu'ils nous avaient faites; car ils n'osèrent venir à Gaza à cause des troupes du soudan de Damas qui y étaient. Toutefois ils nous tinrent parole en tant qu'ils envoyèrent au roi toutes les têtes des chrétiens qu'ils avaient pendues aux murs du château du Caire, depuis que le comte de Bar et le comte de Montfort furent pris[2] : le roi les fit mettre en terre bénite. Et ils lui envoyèrent aussi les enfants

1. C'est en 1252, vers le mois de mai, que saint Louis quitta Césarée pour se rendre à Jaffa, où il resta jusqu'au 29 juin 1253 (voy. chap. cx).

2. Voy. chap. LVI.

qui avaient été pris quand le roi fut pris; laquelle chose ils firent à regret, car ces enfants avaient déjà renié. Et avec ces choses, ils envoyèrent au roi un éléphant que le roi envoya en France.

Tandis que nous séjournions à Jaffa, un émir qui était du parti du soudan de Damas, vint couper des bleds dans un village à trois lieues du camp. Il fut convenu que nous lui courrions sus. Quand il nous vit venir, il prit la fuite. Pendant qu'il s'enfuyait, un jeune valet gentilhomme se mit à le poursuivre, et il jeta deux de ses chevaliers à terre sans briser sa lance, et il frappa l'émir en telle manière qu'il lui brisa le fer dans le corps.

Ces messagers des émirs d'Égypte prièrent le roi qu'il leur donnât un jour où les émirs pussent venir vers le roi, et qu'ils y viendraient sans faute. Le roi décida qu'il ne le refuserait pas, et il leur donna un jour; et ils lui promirent par serment qu'à ce jour les émirs seraient à Gaza.

CI. — Du comte d'Eu, du prince d'Antioche et de quatre ménétriers d'Arménie.

Tandis que nous attendions ce jour que le roi avait donné aux émirs d'Égypte, le comte d'Eu,

qui n'était pas encore chevalier[1], vint au camp et amena avec lui monseigneur Arnoul de Guines, le bon chevalier, et ses deux frères, lui dixième. Il demeura au service du roi, et le roi le fit chevalier.

En ce temps-là, revint au camp le prince d'Antioche et la princesse sa mère[2]; le roi lui fit grand honneur, et le fit chevalier très-honorablement. Son âge n'était pas de plus de seize ans, mais jamais je ne vis un enfant si sage. Il requit au roi de l'ouïr parler en présence de sa mère; et le roi le lui octroya. Les paroles qu'il adressa au roi en présence de sa mère furent telles: « Sire, il est bien vrai que ma mère me doit encore tenir quatre ans en sa tutelle; mais il n'est pas juste pour cela qu'elle doive laisser ma terre se perdre ni déchoir; et je dis ces choses, sire, parce que la cité d'Antioche se perd entre ses mains. Ainsi je vous demande, sire, que vous la priiez de me bailler de l'argent avec quoi je puisse aller secourir mes gens qui sont là, et les aider. Et, sire, elle le doit bien faire; car si je demeure dans la cité de Tripoli avec elle, ce ne sera pas sans grandes dépenses, et les grandes dépenses que je ferai seront faites pour

1. Jean, fils d'Alfonse de Brienne et de Marie, comtesse d'Eu. Ce jeune seigneur devint bientôt l'ami de Joinville (voy. chap. CXIII).

2. Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli, fils de Boémond V, mort en 1251, et de Lucie, fille du comte Paul de Rome. Joinville a parlé plus haut (chap. LXXXIV), de Boémond V, et il reparlera bientôt (chap. CXVIII) de Boémond VI.

rien. » Le roi l'ouït bien volontiers, et il négocia de tout son pouvoir avec sa mère pour qu'elle lui baillât autant que le roi put tirer d'elle. Sitôt qu'il quitta le roi, il s'en alla à Antioche, là où il se fit très-bien venir. Du gré du roi, il écartela ses armes, qui sont vermeilles, des armes de France, parce que le roi l'avait fait chevalier.

Avec le prince vinrent trois ménétriers de la grande Arménie; et ils étaient frères, et s'en allaient en Jérusalem en pèlerinage, et avaient trois cors dont les sons sortaient du côté de leur visage. Quand ils commençaient à donner du cor, vous eussiez dit que c'étaient les chants des cygnes qui partent de l'étang; et ils faisaient les plus douces mélodies et les plus gracieuses, en sorte que c'était merveille de l'ouïr. Ils faisaient tous trois des sauts merveilleux; car on leur mettait une toile sous les pieds, et ils faisaient la culbute tout debout, de sorte que leurs pieds revenaient tout debout sur la toile. Deux faisaient la culbute la tête en arrière, et l'aîné aussi; et quand on lui faisait faire la culbute la tête en avant, il se signait; car il avait peur qu'il ne se brisât le cou en tournant.

CII. — De Gautier, comte de Brienne et de Jaffa ; comment il fut fait prisonnier par l'empereur de Perse.

C'est une bonne chose à dire que la manière du comte de Brienne, qui fut comte de Jaffa pendant plusieurs années, et par sa vigueur il la défendit longtemps ; et il vivait en grande partie de ce qu'il gagnait sur les Sarrasins et sur les ennemis de la foi. D'où il advint une fois qu'il déconfit une grande quantité de Sarrasins qui menaient une grande foison de draps d'or et de soie, lesquels il gagna tous ; et quand il les eut gagnés, il partagea tout à Jaffa entre ses chevaliers sans que rien lui en demeurât. Sa manière était telle, que quand il avait quitté ses chevaliers, il s'enfermait en sa chapelle et était longuement en oraison avant qu'il allât le soir coucher avec sa femme, qui fut une dame très-bonne et très-sage, et sœur du roi de Chypre[1].

L'empereur de Perse, qui avait nom Barbaquan[2], que l'un des princes tartares avait déconfit, ainsi que je l'ai dit plus haut, s'en vint avec son armée au royaume de Jérusalem, et prit le château de

1. Marie, sœur de Henri Ier, roi de Chypre.

2. C'est le chef qui, après la mort du fils de Mohammed, prit e commandement des débris des Corasmins (voy. chap. XCIII).

Tabarie, qu'avait fortifié monseigneur Eudes de Montbéliard, le connétable, qui était seigneur de Tabarie de par sa femme. Il fit très-grand dommage à nos gens; car il ravagea tout ce qu'il trouva hors de Châtel-Pèlerin, et en dehors d'Acre, et en dehors de Sefed et en dehors de Jaffa aussi; et quand il eut fait ces dommages, il se dirigea sur Gaza à la rencontre du soudan de Babylone, qui devait venir là pour faire tort et nuire à nos gens. Les barons du pays et le patriarche décidèrent qu'ils iraient le combattre avant que le soudan de Babylone dût venir. Et pour les aider, ils envoyèrent querir le soudan de la Chamelle, l'un des meilleurs chevaliers qui fût en tout le pays des païens, et auquel ils firent si grand honneur en Acre qu'ils lui étendaient des draps d'or et de soie par où il devait aller. Ils s'en vinrent jusqu'à Jaffa, nos gens et le soudan avec eux. Le patriarche tenait en excommunication le comte Gautier, parce qu'il ne lui voulait pas rendre une tour qu'il avait en Jaffa, que l'on appelait la tour du patriarche. Nos gens prièrent le comte Gautier qu'il allât avec eux pour combattre l'empereur de Perse; et il dit qu'ainsi feraït-il bien volontiers pourvu que le patriarche lui donnât l'absolution jusques à leur retour. Jamais le patriarche n'en voulut rien faire, et toutefois le comte Gautier se mit en marche et s'en alla avec eux. Nos gens firent trois corps de bataille,

dont le comte Gautier en eut une, le soudan de la Chamelle l'autre, et le patriarche et ceux du pays le troisième. Dans le corps du comte de Brienne furent les Hospitaliers. Ils chevauchèrent jusqu'à ce qu'ils virent leurs ennemis devant leurs yeux. Dès que nos gens les virent, ils s'arrêtèrent, et les ennemis firent trois corps de bataille aussi. Pendant que les Corasmins arrangeaient leurs corps de bataille, le comte Gautier vint à nos gens et leur cria : « Seigneurs, pour Dieu, allons à eux; car nous leur donnons du temps, parce que nous nous sommes arrêtés. » Et il n'y en eut aucun qui l'en voulût croire. Quand le comte Gautier vit cela, il vint au patriarche et lui demanda l'absolution en la manière dessus dite; jamais le patriarche n'en voulut rien faire. Avec le comte de Brienne il y avait un vaillant clerc, qui était évêque de Rames, qui avait fait maintes belles prouesses dans la compagnie du comte; et il dit au comte : « Ne vous troublez pas la conscience parce que le patriarche ne vous absout pas; car il a tort et vous avez raison ; et je vous absous au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Allons à eux! » Alors ils piquèrent des éperons, et attaquèrent le corps de bataille de l'empereur de Perse qui était le dernier. Là il y eut une très-grande foison de gens tués de part et d'autre ; et là fut pris le comte Gautier; car tous nos gens s'enfuirent si laidement

qu'il y en eut plusieurs qui de désespoir se noyèrent dans la mer[1]. Ce désespoir leur vint parce qu'un des corps de bataille de l'empereur de Perse attaqua le soudan de la Chamelle, lequel se défendit tant contre eux que de deux mille Turcs qu'il y mena, il ne lui en demeura que deux cent quatre-vingts quand il quitta le champ de bataille.

CIII. — Comment le soudan de la Chamelle détruisit l'armée de l'empereur de Perse; mort du comte de Jaffa; alliance des émirs d'Égypte et du soudan de Damas.

L'empereur décida qu'il irait assiéger le soudan dans le château de la Chamelle, parce qu'il lui semblait qu'il ne devrait pas tenir longuement, après avoir perdu tant de ses gens. Quand le soudan vit cela, il vint à ses gens et leur dit qu'il irait combattre l'ennemi; car s'il se laissait assiéger, il serait perdu. Il arrangea son affaire en telle manière, que tous ceux de ses gens qui étaient mal armés il les envoya par une vallée couverte; et sitôt qu'ils ouïrent battre les tambours du soudan, ils se jetèrent sur le camp de l'empereur par derrière, et se prirent à occire les femmes et

1. Cette bataille de Gaza fut livrée en 1244.

les enfants. Et sitôt que l'empereur, qui était sorti dans la plaine pour combattre le soudan qu'il voyait devant ses yeux, ouït les cris de ses gens, il retourna en son camp pour secourir les femmes et les enfants; et le soudan leur courut sus, lui et ses gens; d'où il advint si bien que de vingt-cinq mille qu'ils étaient il ne leur demeura homme ni femme.

Avant que l'empereur de Perse allât devant la Chamelle, il amena le comte Gautier devant Jaffa, et ils le pendirent par les bras à une fourche, et lui dirent qu'ils ne le dépendraient pas jusques à tant qu'ils eussent le château de Jaffa. Tandis qu'il pendait par les bras, il cria à ceux du château que quelque mal qu'on lui fît ils ne rendissent pas la ville, et que s'ils la rendaient lui-même les occirait.

Quand l'empereur vit cela, il envoya le comte Gautier en Babylone et en fit présent au soudan, ainsi que du maître de l'Hôpital et de plusieurs prisonniers qu'il avait pris. Ceux qui menèrent le comte en Babylone étaient bien trois cents, et ils ne furent pas occis quand l'empereur périt devant la Chamelle. Et ces Corasmins combattirent contre nous le vendredi [1] où ils nous vinrent assaillir à pied. Leurs bannières étaient vermeilles, et elles étaient montées jusque vers

1. Voy. chap. LIV. Les Corasmins étaient une tribu de Turcs qui, après avoir traversé la Perse, d'où ils furent chassés par les Tartares, avaient pénétré en Syrie (voy. chap. XCIII).

les lances; et sur les lances ils avaient fait avec des chevelures des têtes qui semblaient des têtes de diables.

Plusieurs des marchands de Babylone criaient après le soudan qu'il leur fît justice du comte Gautier pour les grands dommages qu'il leur avait faits; et le soudan leur permit qu'ils s'allassent venger de lui. Et ils l'allèrent occire dans la prison et martyriser; d'où nous devons croire qu'il est aux cieux au nombre des martyrs.

Le soudan de Damas prit ses gens qui étaient à Gaza, et entra en Égypte. Les émirs le vinrent combattre. Le corps de bataille du soudan déconfit le corps de bataille des émirs contre lequel il combattit, et l'autre corps de bataille des émirs d'Égypte déconfit l'arrière-garde du soudan de Damas. Aussi le soudan de Damas s'en revint à Gaza blessé à la tête et à la main. Mais avant qu'il partît de Gaza, les émirs d'Égypte lui envoyèrent leurs messagers et firent la paix avec lui; et nous faillirent en toutes nos conventions; et nous fûmes dorénavant sans avoir ni paix ni trêve avec ceux de Damas ni avec ceux de Babylone. Et sachez que quand nous étions le plus de gens possible sous les armes, nous n'étions jamais plus de quatorze cents.

CIV. — Le maître de Saint-Lazare vaincu par les Sarrasins.

Tandis que le roi était au camp devant Jaffa, le maître de Saint-Lazare avait épié près de Rames, à trois grandes lieues, des bêtes et autres choses dont il croyait faire un grand butin; et lui qui ne tenait nul rang dans l'armée, mais qui faisait à sa volonté, y alla sans parler au roi. Quand il eut recueilli sa proie, les Sarrasins lui coururent sus et le déconfirent en telle manière, que de tous les gens qu'il avait avec lui en son corps de bataille il n'en échappa que quatre. Sitôt qu'il entra dans le camp, il commença à crier aux armes. Je m'allai armer et priai le roi qu'il m'y laissât aller; il m'en donna congé, et me commanda que je menasse avec moi le Temple et l'Hôpital. Quand nous vînmes là, nous trouvâmes que d'autres Sarrasins étrangers étaient descendus dans la vallée là où le maître de Saint-Lazare avait été déconfit. Pendant que ces Sarrasins étrangers regardaient les morts, le maître des arbalétriers du roi leur courut sus, et avant que nous fussions arrivés là, nos gens les eurent déconfits et en occirent plusieurs.

Un sergent du roi et un des Sarrasins s'y jetèrent à terre l'un l'autre d'un coup de lance. Un

autre sergent du roi, quand il vit cela, prit les deux chevaux, et il les emmenait pour les dérober ; et pour qu'on ne le vît pas, il se mit parmi les murailles de la cité de Rames. Tandis qu'il les emmenait, une vieille citerne sur quoi il passa, s'effondra sous lui ; les trois chevaux et lui allèrent au fond, et on me le dit. J'y allai voir et vis que la citerne s'écroulait encore sur eux, et qu'il ne s'en fallait guère qu'ils ne fussent tout couverts. Ainsi nous nous en revînmes sans rien perdre, excepté ce que le maître de Saint-Lazare y avait perdu.

CV. — Engagement entre le maître des arbalétriers et les troupes du soudan de Damas, près de Jaffa.

Sitôt que le soudan de Damas eut fait la paix avec ceux d'Égypte, il manda à ses gens qui étaient à Gaza qu'ils s'en revinssent vers lui ; et ainsi firent-ils. Et ils passèrent par devant notre camp à moins de deux lieues ; et jamais ils n'osèrent nous courir sus ; et pourtant ils étaient bien vingt mille Sarrasins et dix mille Bédouins. Avant qu'ils vinssent en face de notre camp, le maître des arbalétriers du roi et son corps de bataille les observèrent trois jours et trois nuits, de peur qu'ils ne se jetassent sur notre camp à l'improviste.

Le jour de la Saint-Jean[1] qui était après Pâques, le roi ouït son sermon. Tandis que l'on prêchait, un sergent du maître des arbalétriers entra dans la chapelle du roi tout armé, et lui dit que les Sarrasins avaient enclos le maître arbalétrier. Je demandai au roi qu'il m'y laissât aller, et il me l'octroya, et me dit que je menasse avec moi jusques à quatre ou cinq cents hommes d'armes, et me nomma ceux qu'il voulait que j'emmenasse. Sitôt que nous sortîmes du camp, les Sarrasins qui s'étaient mis entre le maître des arbalétriers et le camp, s'en allèrent à un émir qui était sur un tertre devant le maître des arbalétriers avec mille hommes d'armes au moins. Alors commença le combat entre les Sarrasins et les sergents du maître des arbalétriers, dont il y avait bien deux cent quatre-vingts ; car une fois que l'émir voyait que ses gens étaient pressés, il leur envoyait du secours et tant d'hommes qu'ils repoussaient nos sergents jusqu'au corps de bataille du maître ; quand le maître voyait que ses gens étaient pressés, il leur envoyait cent ou cent vingt hommes d'armes, qui rejetaient les ennemis jusque sur le corps de bataille de l'émir.

Tandis que nous étions là, le légat et les barons

1. Le 6 mai 1253, jour de la fête de saint Jean devant la porte Latine.

du pays, qui étaient demeurés avec le roi, lui dirent qu'il faisait une grande folie de me mettre en aventure ; et par leur conseil le roi me renvoya querir, et le maître des arbalétriers aussi. Les Turcs partirent de là, et nous revînmes au camp.

Beaucoup de gens s'émerveillèrent de ce que les Sarrasins ne vinrent pas nous attaquer, et quelques-uns dirent qu'ils ne s'en abstinrent que parce que eux et leurs chevaux étaient tout affamés à Gaza, là où ils avaient séjourné près d'un an.

CVI. — Les troupes du soudan de Damas passent devant Acre ; beau fait d'armes de Jean le Grand.

Quand ces Sarrasins furent partis de devant Jaffa, ils vinrent devant Acre et mandèrent au seigneur d'Assur, qui était connétable du royaume de Jérusalem, qu'ils détruiraient les jardins de la ville s'il ne leur envoyait cinquante mille besants[1] ; et il leur manda qu'il ne leur en enverrait pas un. Alors ils firent ranger leurs troupes, et s'en vinrent le long des sables d'Acre, si près de la ville que l'on y eût bien tiré avec une arbalète à tour. Le sire d'Assur sortit de la ville et se mit sur le mont

1. Environ 506 600 francs.

Saint-Jean, là où est le cimetière Saint-Nicolas, pour défendre les jardins. Nos sergents à pied sortirent d'Acre, et commencèrent à les harceler avec les arcs et les arbalètes.

Le sire d'Assur appela un chevalier qui avait nom monseigneur Jean le Grand, et lui commanda qu'il allât ramener les troupes légères qui étaient sorties de la ville d'Acre, pour qu'elles ne se missent pas en péril.

Tandis qu'il les ramenait, un Sarrasin commença à lui crier en sarrasinois qu'il jouterait avec lui s'il voulait; et celui-ci dit qu'ainsi ferait-il volontiers. Tandis que monseigneur Jean allait vers le Sarrasin pour jouter, il regarda à sa main gauche et vit une petite troupe de Turcs, là où il y en avait bien huit, qui s'étaient arrêtés pour voir la joute. Il laissa la joute du Sarrasin avec qui il devait jouter, et alla à la troupe de Turcs qui se tenaient tout cois pour regarder la joute, et en frappa un de sa lance parmi le corps et le renversa mort. Quand les autres virent cela ils lui coururent sus pendant qu'il revenait vers nos gens, et l'un d'eux le frappa d'un grand coup de masse sur son chapeau de fer; et au passage monseigneur Jean lui donna de son épée sur le turban dont il avait la tête entortillée, et lui fit voler le turban au milieu des champs. Ils portaient ces turbans alors qu'ils voulaient combattre, parce qu'ils supportent un grand coup

d'épée. L'un des autres Turcs piqua des éperons vers lui, et il lui voulait donner de sa lance parmi les épaules; et monseigneur Jean vit venir la lance, alors il esquiva le coup : au moment où le Sarrasin passait, monseigneur Jean lui donna un revers de son épée parmi les bras, si bien qu'il fit voler sa lance au milieu des champs. Et il s'en revint ainsi, et ramena ses gens de pied; et il fit ces trois beaux coups devant le seigneur d'Assur et les riches hommes qui étaient en Acre, et devant toutes les femmes qui étaient sur les murs pour voir ces gens.

CVII. — Sac de Sayette.

Quand cette grande foison de Sarrasins qui furent devant Jaffa, et n'osèrent combattre avec nous, ainsi que vous l'avez ouï, ni avec ceux d'Acre, ouïrent dire (et c'était la vérité) que le roi faisait fortifier la cité de Sayette, et avec peu de bonnes troupes, ils se dirigèrent de ce côté. Quand monseigneur Simon de Montceliard, qui était maître des arbalétriers du roi et chef des troupes du roi à Sayette, ouït dire que ces gens venaient, il se retira dans le château de Sayette, qui est très-fort et enclos par la mer en tous sens; et il fit cela

parce qu'il voyait bien qu'il ne pouvait leur résister. Il y abrita avec lui ce qu'il put de monde, mais il y en eut peu, car le château était trop étroit. Les Sarrasins s'élancèrent dans la ville, là où ils ne trouvèrent nulle résistance ; car elle n'était pas toute fermée. Ils occirent plus de deux mille personnes de nos gens, et avec tout le butin qu'ils firent là, s'en allèrent en Damas.

Quand le roi ouït ces nouvelles, il en fut très-irrité, cherchant s'il y pourrait porter remède; et les barons du pays s'en trouvèrent très-bien, parce que le roi voulait aller fortifier un tertre là où il y eut jadis un ancien château au temps des Machabées. Ce château se trouve quand l'on va de Jaffa à Jérusalem. Les barons d'outre-mer ne furent pas d'avis de rétablir les murs du château, parce qu'il était à cinq lieues loin de la mer; c'est pourquoi les vivres n'auraient pu nous venir par mer sans que les Sarrasins, qui étaient plus forts que nous n'étions, les enlevassent. Quand ces nouvelles vinrent de Sayette au camp, touchant le bourg qui était détruit, les barons du pays vinrent au roi et lui dirent que ce lui serait un plus grand honneur de refortifier le bourg de Sayette que les Sarrasins avaient détruit, que de faire une forteresse nouvelle; et le roi en tomba d'accord avec eux.

CVIII. — Pourquoi saint Louis refusa d'aller en pèlerinage à Jérusalem.

Tandis que le roi était à Jaffa, on lui dit que le soudan de Damas lui permettrait bien d'aller à Jérusalem avec un bon sauf-conduit. Le roi en tint un grand conseil, et le résultat du conseil fut tel, que personne n'engagea le roi à y aller, puisqu'il eût fallu qu'il laissât la cité dans les mains des Sarrasins.

L'on en montra au roi un exemple qui fut tel, que quand le grand roi Philippe partit d'Acre pour aller en France, il laissa toutes ses troupes demeurer dans le camp avec le duc Hugues de Bourgogne, aïeul de ce duc qui est mort en dernier[1].

1. *Mort nouvellement*, dit Joinville; mais ce mot doit s'entendre dans le sens du latin *novissime*, c'est-à-dire *en dernier*. En effet, Hugues III, mort à Tyr en 1193, était aïeul de Hugues IV, mort en 1272. Joinville, qui écrivait après la mort de Gui de Dampierre arrivée le 7 mars 1305 (voy. chap. XXIV), n'aurait pas dit qu'un duc de Bourgogne, mort trente-trois ans auparavant, fût mort *nouvellement* dans le sens actuel du mot. Mais il a pu dire que Hugues IV était mort *en dernier*, parce que Robert II, fils et successeur de Hugues IV, vécut jusqu'au mois de mars 1306. Ce passage, combiné avec celui du chapitre XXIV, prouve donc que Joinville écrivait après le mois de mars 1305 et avant le mois de mars 1306.

Tandis que le duc séjournait à Acre, et le roi Richard d'Angleterre aussi, nouvelles leur vinrent qu'ils pourraient prendre le lendemain Jérusalem s'ils voulaient, parce que toutes les forces de la chevalerie du soudan de Damas s'en étaient allées vers lui, à cause d'une guerre qu'il avait avec un autre soudan. Ils disposèrent leurs gens, et le roi d'Angleterre forma le premier corps de bataille, et le duc de Bourgogne l'autre après, avec les gens du roi de France. Tandis que le roi d'Angleterre avait l'espoir de prendre la ville, on lui manda du camp du duc qu'il n'allât pas plus loin; car le duc de Bourgogne s'en retournait en arrière, sans autre motif que d'empêcher qu'on ne dît que les Anglais eussent pris Jérusalem. Tandis qu'il était à cette conversation, un sien chevalier lui cria : « Sire, sire, venez jusqu'ici, et je vous montrerai Jérusalem. » Et quand il ouït cela, il jeta sa cotte d'armes devant ses yeux tout en pleurant, et dit à Notre-Seigneur : « Beau sire Dieu, je te prie que tu ne souffres pas que je voie ta sainte cité, puisque je ne la puis délivrer des mains de tes ennemis. »

On montra cet exemple au roi, parce que si lui, qui était le plus grand roi des chrétiens, faisait son pèlerinage sans délivrer la cité des ennemis de Dieu, tous les autres rois et les autres pèlerins, qui viendraient après lui, se tiendraient tous pour con-

tents de faire leur pèlerinage ainsi que le roi de France l'aurait fait, et ne s'inquiéteraient pas de la délivrance de Jérusalem.

Le roi Richard fit tant d'exploits outre-mer à cette fois qu'il y fut, que quand les chevaux des Sarrasins avaient peur d'un buisson, leurs maîtres leur disaient : « Crois-tu (faisaient-ils à leurs chevaux) que ce soit le roi Richard d'Angleterre ? » Et quand les enfants des Sarrasines braillaient, elles leur disaient : « Tais-toi, tais-toi, ou j'irai querir le roi Richard, qui te tuera[1]. »

CIX. — De Hugues III, duc de Bourgogne.
Dépenses de saint Louis à Jaffa.

Le duc de Bourgogne, de qui je vous ai parlé, fut très-bon chevalier, mais il ne fut jamais tenu pour sage à l'égard de Dieu ni du siècle ; et il y parut bien en ce fait devant dit. Et à cause de cela le grand roi Philippe, quand on lui dit que le comte Jean de Chalon avait un fils et qu'il avait nom Hugues à cause du duc de Bourgogne, dit qu'il souhaitait que Dieu le fît aussi preux homme que le duc pour qui il avait nom Hugues. Et on lui

1. Voy. chap. XVII.

demanda pourquoi il n'avait pas dit *aussi prud'-homme.* « Parce que, fit-il, il y a grande différence entre preux homme et prud'homme. Car il y a maints preux hommes chevaliers, dans la terre des chrétiens et des Sarrasins, qui jamais ne crurent à Dieu ni à sa Mère. D'où je vous dis, fit-il, que Dieu donne grand don et grande grâce au chevalier chrétien qu'il souffre être vaillant de corps et qu'il souffre en son service en le gardant du péché mortel; et celui qui ainsi se gouverne, on doit l'appeler prud'homme, parce que cette prouesse lui vient du don de Dieu. Et ceux de qui j'ai parlé avant, on peut les appeler preux hommes, parce qu'ils sont preux de leur corps, et ne redoutent ni Dieu ni le péché. »

Pour les grandes sommes que le roi employa à fortifier Jaffa, il ne convient pas d'en parler, parce que c'est sans nombre; car il fortifia le bourg depuis un rivage jusques à l'autre, là où il y avait bien vingt-quatre tours; et les fossés furent curés de boue dehors et dedans. Il y avait trois portes, dont le légat en fit une, et un pan de mur. Et pour vous montrer la dépense que le roi y fit, je vous fais savoir que je demandai au légat combien cette porte et ce pan de mur lui avaient coûté; et il me demanda combien je croyais qu'elle eût coûté; et j'estimai que la porte qu'il avait fait faire lui avait bien coûté cinq cents livres, et le pan de mur trois

cents livres. Et il me dit (prenant Dieu à témoin) que tant la porte que le pan lui avaient bien coûté trente mille livres.

CX. — Départ de saint Louis pour Sayette; pèlerins de la grande Arménie; Joinville renvoie un de ses chevaliers.

Quand le roi eut achevé les fortifications du bourg de Jaffa, il prit la résolution d'aller refortifier la cité de Sayette, que les Sarrasins avaient abattue. Il se mit en mouvement pour aller là le jour de la fête des apôtres saint Pierre et saint Paul[1], et le roi coucha avec son armée devant le château d'Assur, qui était très-fort. Ce soir-là, le roi convoqua ses gens et leur dit que s'ils étaient de cet avis, il irait prendre une cité des Sarrasins qu'on appelle Naplouse, laquelle cité les anciennes Écritures appellent Samarie. Les Templiers et les Hospitaliers lui répondirent unanimement qu'il était bon qu'on essayât de prendre la cité, mais qu'ils ne seraient pas d'avis qu'il y allât en personne, parce que, si quelque chose lui advenait, toute la terre serait perdue. Et il dit qu'il ne les y laisserait pas aller s'il n'y allait en personne avec

1. Le 29 juin 1253.

eux. Et cette entreprise fut arrêtée parce que les seigneurs du pays ne voulurent pas consentir qu'il y allât. De marche en marche, nous vînmes aux sables d'Acre, là où le roi et l'armée campèrent. En ce lieu vint à moi une grande troupe de la grande Arménie qui allait en pèlerinage en Jérusalem, en payant un grand tribut aux Sarrasins qui les conduisaient, avec un truchement qui savait leur langage et le nôtre. Ils me firent prier que je leur montrasse le saint roi. J'allai au roi là il où était assis en un pavillon, appuyé au mât du pavillon; et il était assis sur le sable sans tapis, et sans nulle autre chose sous lui. Je lui dis : « Sire, il y a là dehors une grande foule de la grande Arménie qui va en Jérusalem; et ils me prient, sire, que je leur fasse voir le saint roi; mais je ne désire pas encore baiser vos os. » Et il rit aux éclats, et me dit que je les allasse querir; et ainsi fis-je. Et quand ils eurent vu le roi, ils le recommandèrent à Dieu, et le roi en fit autant d'eux. Le lendemain, l'armée coucha en un lieu qu'on appelle Passe-Poulain, là où il y a de très-belles eaux avec quoi on arrose la plante d'où le sucre vient. Pendant que nous étions campés là, un de mes chevaliers me dit : « Sire, fit-il, or je vous ai logé en plus beau lieu que vous ne fûtes hier. » Un autre chevalier qui m'avait choisi la place d'avant, sauta sur lui tout irrité, et lui dit tout haut : « Vous êtes bien hardi de parler

de rien que je fasse ; » et il sauta sur lui et le prit par les cheveux. Et je sautai sur lui et le frappai du poing entre les deux épaules, et il le laissa ; et je lui dis : « Vite, hors de mon hôtel ! car, ainsi Dieu me soit en aide ! vous ne serez jamais avec moi. » Le chevalier s'en alla montrant un grand deuil, et m'amena monseigneur Gilles le Brun, le connétable de France ; et à cause du grand repentir qu'il voyait que le chevalier avait de la folie qu'il avait faite, il me pria, aussi instamment qu'il put, que je le ramenasse en mon hôtel. Et je répondis que je ne l'y ramènerais pas si le légat ne me déliait de mon serment. Ils s'en allèrent au légat, et lui contèrent le fait ; et le légat leur répondit qu'il n'avait pas pouvoir de me délier, parce que le serment était raisonnable ; car le chevalier l'avait bien mérité. Et je vous montre ces choses pour que vous vous gardiez de faire un serment qu'il ne convienne pas faire par raison ; « car, dit le sage, qui volontiers jure, volontiers se parjure. »

CXI. — Expédition contre Bélinas.

Le lendemain, le roi alla camper devant la cité de Sur, que l'on appelle Tyr dans la Bible. Là le

roi appela les riches hommes de l'armée, et leur demanda s'il serait bon qu'il allât prendre la cité de Bélinas avant qu'il allât à Sayette. Nous fûmes tous d'avis qu'il était bon que le roi y envoyât de ses gens, mais nul ne fut d'avis qu'il y allât en personne : à grande peine on l'en détourna. Il fut convenu ainsi que le comte d'Eu irait, et monseigneur Philippe de Montfort, le sire de Sur, monseigneur Gilles le Brun connétable de France, monseigneur Pierre le Chambellan, le maître du Temple et sa communauté, le maître de l'Hôpital et sa communauté, et son frère aussi. Nous nous armâmes à la tombée de la nuit, et vînmes un peu après le point du jour en une plaine qui est devant la cité qu'on appelle Bélinas; et les anciennes Écritures l'appellent Césarée de Philippe. En cette cité jaillit une fontaine qu'on appelle Jour; et au milieu des plaines qui sont devant la cité jaillit une autre très-belle fontaine qui est appelée Dan. Or il arrive que quand les deux ruisseaux de ces deux fontaines se joignent, on les appelle le fleuve du Jourdain, là où Dieu fut baptisé.

D'accord avec le Temple, le comte d'Eu, l'Hôpital et les barons du pays qui étaient là, il fut convenu que le corps de bataille du roi (dans lequel corps j'étais alors, parce que le roi avait retenu avec lui les quarante chevaliers qui étaient en mon corps de bataille, et monseigneur Geoffroy de Sar-

gines aussi) irait entre le château et la cité ; et que les barons du pays entreraient dans la cité à main gauche, et l'Hôpital à main droite ; et que le Temple entrerait dans la cité droit par la voie où nous étions venus. Nous nous mîmes alors en mouvement jusqu'à ce que nous vînmes près de la cité ; et nous trouvâmes que les Sarrasins qui étaient dans la ville avaient déconfit les sergents du roi, et les avaient chassés de la ville. Quand je vis cela, je vins aux prud'hommes qui étaient avec le comte d'Eu, et leur dis : « Seigneurs, si vous n'allez là où on nous l'a commandé, entre la ville et le château, les Sarrasins nous occiront nos gens qui sont entrés dans la ville. » Il était très-périlleux d'y aller ; car le lieu là où nous devions aller était le plus périlleux ; car il y avait trois paires de murs secs à passer, et la côte était si roide qu'à peine un cheval y pouvait tenir pied ; et le tertre là où nous devions aller était garni de Turcs en grande foison à cheval. Tandis que je leur parlais, je vis que nos sergents à pied défaisaient les murs. Quand je vis cela, je dis à ceux à qui je parlais qu'on avait ordonné que le corps de bataille du roi irait là où les Turcs étaient, et que puisqu'on l'avait commandé j'irais. Je me dirigeai moi et deux de mes chevaliers vers ceux qui défaisaient les murs, et vis qu'un sergent à cheval croyait passer le mur, et que son cheval lui tomba sur le

corps. Quand je vis cela, je descendis à pied et pris mon cheval par le frein. Quand les Turcs nous virent venir, ainsi que Dieu le voulut, ils nous laissèrent la place là où nous devions aller. De cette place, là où les Turcs étaient, descendait une roche à pic dans la cité. Quand nous fûmes là et que les Turcs en furent partis, les Sarrasins qui étaient dans la cité se déconfirent, et laissèrent la ville à nos gens sans débat. Tandis que j'étais là, le maréchal du Temple ouït dire que j'étais en péril; alors il s'en vint en haut vers moi. Tandis que j'étais là en haut, les Allemands qui étaient dans le corps de bataille du comte d'Eu, vinrent après moi; et quand ils virent les Turcs à cheval qui s'enfuyaient vers le château, ils se mirent en mouvement pour aller après eux. Et je leur dis : « Seigneurs, vous ne faites pas bien; car nous sommes là où on nous a commandé, et vous allez outre le commandement. »

CXII. — Danger que court Joinville.

Le château qui est au-dessus de la cité a nom Subeite, et il est bien à une demi-lieue en haut dans les montagnes du Liban; et le tertre qui monte au château est semé de roches aussi grosses que

des huches. Quand les Allemands virent qu'ils poursuivaient follement, ils s'en revinrent en arrière. Quand les Sarrasins virent cela, ils leur coururent sus à pied, et leur donnaient de dessus les roches de grands coups de leurs masses, et leur arrachaient les couvertures de leurs chevaux. Quand nos sergents qui étaient avec nous, virent le mal, ils commencèrent à s'effrayer; et je leur dis que s'ils s'en allaient, je les ferais retrancher des gages du roi à tout jamais. Et ils me dirent : « Sire, le jeu n'est pas égal entre nous; car vous êtes à cheval, et vous vous enfuirez; et nous, nous sommes à pied, et les Sarrasins nous occiront. » Et je leur dis : « Seigneurs, je vous assure que je ne m'enfuirai pas; car je demeurerai à pied avec vous. » Je descendis et envoyai mon cheval avec les Templiers, qui étaient bien à une portée d'arbalète derrière. Pendant la retraite que les Allemands faisaient, les Sarrasins atteignirent d'un carreau à la gorge un mien chevalier, qui avait nom monseigneur Jean de Bussey; et il tomba tout devant moi. Monseigneur Hugues d'Escoz, dont il était neveu, qui se montra très-bien dans la terre sainte, me dit : « Sire, venez nous aider pour reporter mon neveu en bas. — Malheur, fis-je, à qui vous aidera! car vous êtes allé là-haut sans mon commandement; s'il vous en est mal arrivé, c'est à bon droit; reportez-le en bas dans la voirie;

car je ne partirai pas d'ici jusques à tant que l'on me renvoie querir. »

Quand monseigneur Jean de Valenciennes ouït le péril là où nous étions, il vint à monseigneur Olivier de Termes et aux autres chefs du Languedoc, et leur dit : « Seigneurs, je vous prie et vous commande, de par le roi, que vous m'aidiez à querir le sénéchal. » Tandis qu'il s'en inquiétait ainsi, monseigneur Guillaume de Beaumont vint à lui, et lui dit : « Vous vous travaillez pour rien, car le sénéchal est mort. » Et il répondit : « Ou de sa mort ou de sa vie, je dirai des nouvelles au roi. » Alors il se mit en marche, et vint vers nous là où nous étions montés dans la montagne ; et dès qu'il fut venu à nous, il me manda que je vinsse à lui ; et ainsi fis-je.

Alors Olivier de Termes me dit que nous étions là en grand péril ; car si nous descendions par où nous étions montés, nous ne le pourrions faire sans grand péril, parce que la côte était trop mauvaise et que les Sarrasins nous descendraient sur le corps ; « mais si vous me voulez croire, je vous délivrerai sans perte. » Je lui dis qu'il expliquât ce qu'il voulait, et que je le ferais. « Je vous dirai, fit-il, comment nous échapperons. Nous nous en irons, fit-il, tout le long de cette pente comme si nous devions aller vers Damas ; et les Sarrasins qui sont là croiront que nous les voulons

prendre par derrière ; et quand nous serons en ces plaines, nous piquerons des éperons autour de la cité ; et nous aurons passé le ruisseau avant qu'ils puissent venir vers nous ; et cependant nous leur ferons un grand dommage ; car nous leur mettrons le feu en ces froments battus qui sont au milieu de ces champs. » Nous fîmes ainsi qu'il nous expliqua ; et il fit prendre des cannes de quoi on fait des flûtes, et fit mettre des charbons dedans, et dit de les ficher dans les froments battus. Et ainsi Dieu nous ramena en sauveté, grâce au conseil d'Olivier de Termes. Et sachez que quand nous vînmes au camp là où nos gens étaient, nous les trouvâmes tous désarmés ; car il n'y en avait aucun qui eût pris garde à nous. Nous revînmes ainsi le lendemain à Sayette, là où le roi était.

CXIII. — Saint Louis ensevelit les cadavres des chrétiens de Sayette. Amitié de Joinville et du comte d'Eu.

Nous trouvâmes que le roi en personne avait fait enfouir les corps des chrétiens que les Sarrasins avaient occis, ainsi qu'il est dit plus haut ; et lui-même en personne portait les corps pourris et tout puants pour les mettre en terre dans des fosses, sans qu'il se bouchât les narines ; et les

autres se les bouchaient. Il fit venir des ouvriers de toutes parts; et se remit à fortifier la cité de gros murs et de grandes tours; et quand nous vînmes au camp, nous trouvâmes qu'il nous avait mesuré nos places, lui-même en personne, là où nous devions loger. Ma place il la prit près la place du comte d'Eu, parce qu'il savait que le comte d'Eu aimait ma compagnie.

Je vous conterai des tours que le comte d'Eu nous jouait. J'avais fait une maison là où je mangeais, moi et mes chevaliers, à la clarté de la porte; or la porte était du côté du comte d'Eu; et lui qui était adroit, fit une petite baliste avec quoi il tirait dans ma maison; et il faisait épier quand nous étions assis à manger, et dressait sa baliste suivant la longueur de notre table, et nous brisait nos pots et nos verres.

Je m'étais approvisionné de poules et de chapons; et je ne sais qui lui avait donné une jeune oie, laquelle il laissait aller avec mes poules; et elle en avait tué une douzaine avant qu'on ne vînt là; et la femme qui les gardait battait l'oie avec son jupon.

CXIV. — Prise de Bagdad par les Tartares.

Tandis que le roi fortifiait Sayette, il vint des marchands dans le camp qui nous dirent et contèrent que le roi des Tartares avait pris la cité de Bagdad et le pape des Sarrasins, qui était seigneur de la ville, lequel on appelait le calife de Bagdad[1]. Les marchands nous contèrent la manière dont ils prirent la cité de Bagdad et le calife; et la manière fut telle, que quand ils eurent assiégé la cité du calife, le roi manda au calife qu'il ferait volontiers un mariage entre ses enfants et les siens; et les conseillers du calife furent d'avis qu'il consentît au mariage. Et le roi des Tartares lui manda qu'il lui envoyât jusques à quarante personnes de son conseil et des plus grands personnages pour jurer le mariage; et le calife le fit. Le roi des Tartares lui manda encore qu'il lui envoyât quarante des plus riches et des meilleurs hommes qu'il eût; et le calife le fit. A la troisième fois, il lui manda qu'il lui envoyât quarante des meil-

1. En 1253, la nouvelle de la prise de Bagdad par les Tartares était prématurée; cet événement n'eut lieu qu'en 1258; mais il pouvait être dès lors prévu ou redouté, et donner lieu à des bruits du genre de ceux que rapporte ici Joinville.

leurs qu'il eût; et il le fit. Quand le roi des Tartares vit qu'il avait tous les principaux de la ville, il pensa que le menu peuple ne se pourrait pas défendre sans chef. Il fit couper la tête à tous les cent vingt hommes, et puis fit assaillir la ville et la prit, et le calife aussi.

Pour couvrir sa déloyauté et pour jeter sur le calife le blâme de la prise de la ville, qu'il avait faite, il fit prendre le calife et le fit mettre en une cage de fer, et le fit jeûner tant que l'on peut faire jeûner un homme sans qu'il en meure; et puis il lui demanda s'il avait faim. Et le calife dit que oui; car ce n'était pas merveille. Alors le roi des Tartares lui fit apporter un grand plat d'or chargé de joyaux avec des pierres précieuses, et lui dit : « Connais-tu ces joyaux? » Et le calife lui répondit : « Oui, ils furent à moi. » Et il lui demanda s'il les aimait bien; et il répondit que oui. « Puisque tu les aimais tant, fit le roi des Tartares, or prends de cette quantité ce que tu voudras, et mange. » Le calife lui répondit qu'il ne pourrait, car ce n'était pas une nourriture que l'on pût manger. Alors le roi des Tartares lui dit : « Or tu peux voir dans ce vase tes moyens de défense; car si tu eusses donné ton trésor d'or, tu te fusses bien défendu contre nous en dépensant ce trésor, qui te fait défaut dans le plus grand besoin que tu eusses jamais. »

CXV. — D'un clerc que Joinville prend pour un Assassin.

Tandis que le roi fortifiait Sayette, j'allai une fois à la messe au point du jour, et il me dit que je l'attendisse, parce qu'il voulait chevaucher; et ainsi fis-je. Quand nous fûmes aux champs, nous vînmes par devant une petite église, et vîmes, étant à cheval, un prêtre qui chantait la messe. Le roi me dit que cette église était faite en l'honneur du miracle que Dieu fit du diable qu'il chassa hors du corps de la fille de la femme veuve; et il me dit que si je voulais, il y entendrait la messe que le prêtre avait commencée; et je lui dis que cela me semblait bon à faire. Quand on en vint à donner la paix, je vis que le clerc qui aidait à chanter la messe était grand, noir, maigre et hérissé; et j'eus la crainte, s'il portait la paix au roi, que peut-être c'était un Assassin, un mauvais homme, et qu'il pourrait occire le roi. J'allai prendre la paix au clerc et la portai au roi. Quand la messe fut chantée et que nous fûmes montés sur nos chevaux, nous trouvâmes le légat dans les champs, et le roi s'approcha de lui, et m'appela, et dit au légat : « Je me plains à vous du sénéchal, qui m'apporta la paix, et ne voulut pas que le

pauvre clerc me l'apportât. » Et je dis au légat la raison pourquoi je l'avais fait; et le légat dit que j'avais très-bien fait. Et le roi répondit : « Vraiment, non ! » Il y eut grande discussion entre eux deux, et par là je demeurai en paix. Et je vous ai conté cette histoire pour que vous voyiez sa grande humilité.

Ce miracle que Dieu fit à la fille de la femme veuve est rapporté par l'Évangile qui dit que Dieu était, quand il fit le miracle, *in parte Tyri et Sidonis;* car alors, la cité que j'ai appelée Sur était Tyr, et la cité que je vous ai nommée ci-devant Sayette, était Sidon.

CXVI. — Envoyés du seigneur de Trébisonde; arrivée de la reine à Sayette.

Tandis que le roi fortifiait Sayette, vinrent à lui les messagers d'un grand Seigneur du fond de la Grèce, lequel se faisait appeler le grand Comnène et sire de Trébisonde. Ils apportèrent au roi divers joyaux en présent; entre autres ils lui apportèrent des arcs de cormier, dont les coches entraient au moyen de vis dans les arcs, et quand on les en tirait, on trouvait qu'elles étaient dehors très-bien tranchantes et très-bien faites. Ils demandèrent au

roi qu'il envoyât une princesse de son palais à leur seigneur, qui la prendrait pour femme. Et le roi répondit qu'il n'en avait amené aucune d'outre-mer, et il leur conseilla d'aller à Constantinople vers l'empereur, qui était cousin du roi, et de lui demander qu'il leur baillât pour leur seigneur une femme qui fût du lignage du roi et du sien. Et le roi fit cela pour que l'empereur eût alliance avec ce grand et riche seigneur contre Vatace, qui alors était empereur des Grecs.

La reine, qui était nouvellement relevée après la naissance de madame Blanche dont elle était accouchée à Jaffa, arriva à Sayette; car elle était venue par mer. Quand j'ouïs dire qu'elle était venue, je me levai de devant le roi et allai à sa rencontre, et l'amenai jusques au château. Et quand je revins au roi, qui était en sa chapelle, il me demanda si la reine et les enfants étaient bien portants; et je lui dis que oui. Et il me dit : « Je savais bien, quand vous vous levâtes de devant moi, que vous alliez au devant de la reine, et pour cela j'ai fait attendre après vous pour le sermon. » Et je vous rappelle ces choses parce que j'avais déjà été cinq ans auprès de lui qu'il n'avait encore, que je susse, parlé de la reine ni des enfants, à moi ni à d'autres; et ce n'était pas une bonne manière, ainsi qu'il me semble, d'être étranger à sa femme et à ses enfants.

CXVII. — D'un pauvre chevalier et de ses quatre fils.

Le jour de la Toussaint[1], j'invitai tous les riches hommes du camp à mon hôtel, qui était sur la mer; et alors un pauvre chevalier arriva dans une barque, avec sa femme et quatre fils qu'ils avaient. Je les fis venir manger à mon hôtel. Quand nous eûmes mangé, j'appelai les riches hommes qui étaient céans et leur dis : « Faisons une grande aumône, et déchargeons ce pauvre homme de ses enfants; et que chacun prenne le sien, et j'en prendrai un. » Chacun en prit un, et ils se disputaient pour l'avoir. Quand le pauvre chevalier vit cela, lui et sa femme commencèrent à pleurer de joie. Or il advint ainsi, que quand le comte d'Eu revint de l'hôtel du roi où il avait mangé, il vint voir les riches hommes qui étaient en mon hôtel, et me prit mon enfant, qui était de l'âge de douze ans, lequel servit le comte si bien et si loyalement que quand nous revînmes en France, le comte le maria et le fit chevalier; et toutes les fois que j'étais là où le comte était, il se pouvait à peine séparer de moi, et me disait : « Sire, Dieu vous le rende! car

1. Le 1er novembre 1253.

l'honneur où je suis, vous m'y avez mis. » Quant aux trois autres frères, je ne sais ce qu'ils devinrent.

CXVIII. — Pèlerinage de Joinville; méprise de la reine; pierre merveilleuse.

Je priai le roi qu'il me laissât aller en pèlerinage à Notre-Dame de Tortose, là où il y avait un très-grand pèlerinage, parce que c'est le premier autel qui jamais fût fait en l'honneur de la Mère de Dieu sur terre. Et Notre-Dame y faisait de bien grands miracles; et entre autres il y avait un forcené qui avait le diable au corps. Au moment où ses amis, qui l'avaient amené là, priaient la Mère de Dieu qu'elle lui donnât la santé, l'ennemi qui était au dedans de lui leur répondit : « Notre-Dame n'est pas ici, mais elle est en Égypte pour aider le roi de France et les chrétiens qui aujourd'hui aborderont à terre, à pied contre les mécréants à cheval. » Le jour fut mis en écrit et fut apporté au légat; car Monseigneur me le dit de sa propre bouche. Et soyez certain qu'elle nous aida; et elle nous eût plus aidés, si nous ne l'eussions offensée, elle et son Fils, ainsi que je l'ai dit avant.

Le roi me donna congé d'aller là, et me dit en plein conseil que je lui achetasse cent came-

lins[1] de diverses couleurs pour donner aux Cordeliers quand nous viendrions en France. Alors mon cœur se calma, car je pensai bien qu'il n'y demeurerait guères. Quand nous vînmes à Tripoli, mes chevaliers me demandèrent ce que je voulais faire des camelins, priant que je le leur disse : « Peut-être, faisais-je, les ai-je dérobés pour gagner? »

Le prince de Tripoli[2] (que Dieu absolve!) nous fit aussi grande fête et aussi grand honneur qu'il put; et il eût fait à moi et à mes chevaliers de grands dons si nous les eussions voulu prendre. Nous ne voulûmes rien prendre, excepté de ses reliques, desquelles j'apportai au roi avec les camelins que je lui avais achetés.

De plus j'envoyai à Madame la reine quatre camelins. Le chevalier qui les porta, les porta entortillés dans une toile blanche. Quand la reine le vit entrer dans la chambre où elle était, elle s'agenouilla devant lui, et le chevalier s'agenouilla à son tour devant elle; et la reine lui dit : « Levez-vous, sire chevalier; vous ne vous devez pas agenouiller vous qui portez des reliques. » Mais le chevalier dit : « Madame, ce ne sont pas des reliques, mais des camelins que mon seigneur vous envoie. » Quand la reine ouït cela, elle et ses demoi-

1. On a vu plus haut (chap. VI) que le roi portait du camelin.
2. Boémond VI, prince d'Antioche et comte de Tripoli (voy. chap. CI).

selles, elles commencèrent à rire; et la reine dit à mon chevalier : « Dites à votre seigneur que je lui souhaite le mauvais jour pour m'avoir fait agenouiller devant ses camelins. »

Tandis que le roi était à Sayette, on lui apporta une pierre qui se levait par écailles, la plus merveilleuse du monde; car quand on levait une écaille, on trouvait entre les deux pierres la forme d'un poisson de mer. Le poisson était de pierre, mais il ne manquait rien à sa forme, ni yeux, ni arêtes, ni couleur, ni autre chose qui empêchât qu'il ne fût tel que s'il fût vivant. Le roi demanda une pierre, et trouva une tanche dedans, de couleur brune, et de telle façon qu'une tanche doit être.

CXIX. — Le roi apprend la mort de sa mère; duretés de la reine Blanche pour la reine Marguerite.

A Sayette arriva au roi la nouvelle que sa mère était morte[1]. Il en montra si grand deuil que de deux jours on ne put jamais lui parler. Après cela, il m'envoya querir par un valet de chambre. Quand je vins devant lui en sa chambre, là où il était seul, et qu'il me vit, il étendit les bras et me

1. Blanche de Castille mourut au mois de novembre 1252.

dit : « Ah ! sénéchal, j'ai perdu ma mère ! — Sire, je ne m'en étonne pas, fis-je ; car elle devait mourir ; mais je m'étonne que vous, qui êtes un homme sage, ayez montré si grand deuil ; car vous savez que le sage dit, que quelque chagrin que l'homme ait au cœur, rien ne lui en doit paraître sur son visage ; car celui qui le fait, en rend ses ennemis joyeux, et en chagrine ses amis. » Il lui fit faire beaucoup de beaux services outre-mer ; et après il envoya en France un sommier chargé de lettres de prières pour les églises, afin qu'elles priassent pour elle.

Madame Marie de Vertus, très-bonne dame et très-sainte femme, me vint dire que la reine montrait un très-grand deuil ; et me pria que j'allasse vers elle pour la reconforter. Et quand je vins là, je trouvai qu'elle pleurait, et je lui dis qu'il disait vrai celui qui dit que l'on ne doit pas croire aux femmes ; « car c'était la femme que vous haïssiez le plus, et vous en montrez un tel deuil ! » Et elle me dit que ce n'était pas pour la reine qu'elle pleurait, mais pour la peine que le roi avait du deuil qu'il montrait, et pour sa fille (qui depuis fut reine de Navarre), qui était demeurée à la garde des hommes.

Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, que la reine Blanche ne voulait pas souffrir, autant qu'elle le pouvait, que

son fils fût en la compagnie de sa femme, si ce n'est le soir quand il allait coucher avec elle. Les logis là où il plaisait le plus de demeurer, pour le roi et la reine, c'était à Pontoise, parce que la chambre du roi était au-dessus et la chambre de la reine au-dessous. Et ils avaient si bien accordé leurs affaires qu'ils tenaient leur parlement dans un escalier tournant, qui descendait d'une chambre dans l'autre ; et ils avaient leurs affaires si bien arrangées, que quand les huissiers voyaient venir la reine dans la chambre du roi son fils, ils frappaient la porte de leurs verges, et le roi s'en venait courant dans sa chambre, pour que sa mère l'y trouvât ; et ainsi faisaient à leur tour les huissiers de la chambre de la reine Marguerite quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois le roi était auprès de la reine sa femme, et elle était en très-grand péril de mort, parce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avait eu. La reine Blanche vint là, et prit son fils par la main, et lui dit : « Venez vous-en, vous ne faites rien ici. » Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria : « Hélas ! vous ne me laisserez voir mon seigneur ni morte ni vive. » Et alors elle se pâma, et l'on crut qu'elle était morte ; et le roi, qui crut qu'elle se mourait, revint, et à grand peine on la remit en état.

CXX. — Le roi décide son retour en France ; entretien de Joinville et du légat.

Au moment où la cité de Sayette était déjà presque toute fortifiée, le roi fit faire plusieurs processions dans le camp, et à la fin des processions il demandait au légat de prier que Dieu ordonnât les affaires du roi selon sa volonté, afin que le roi fît ce qui serait le meilleur au gré de Dieu, ou de retourner en France, ou de demeurer là.

Après que les processions furent faites, le roi, en un moment où j'étais assis avec les riches hommes du pays, m'appela dans un préau et me fit tourner le dos de leur côté. Alors le légat me dit : « Sénéchal, le roi se loue beaucoup de vos services, et bien volontiers vous procurerait profit et honneur ; et pour mettre, me dit-il, votre cœur à l'aise, il m'a dit que je vous disse qu'il a arrangé ses affaires pour aller en France à la Pâque qui vient[1]. » Et je lui répondis : « Que Dieu lui en laisse faire sa volonté ! »

Alors le légat me dit que je l'accompagnasse jusques à son hôtel. Alors il s'enferma dans sa garde-

1. A la Pâque de l'an 1254.

robe, lui et moi, sans plus, et me mit mes deux mains entre les siennes, et commença à pleurer très-fort ; et quand il put parler, il me dit : « Sénéchal, je suis très-joyeux, et j'en rends grâces à Dieu, de ce que le roi et les autres pèlerins échappent du grand péril là où vous avez été en cette terre ; et je suis en grand chagrin de cœur de ce qu'il me faudra laisser votre sainte compagnie, et aller à la cour de Rome au milieu de ces déloyales gens qui y sont. Mais je vous dirai ce que je pense à faire : je pense encore à tant faire que je demeure un an après vous ; et je désire dépenser tous mes deniers à fortifier le faubourg d'Acre, de sorte que je leur montrerai tout clair que je n'emporte point d'argent ; alors ils ne courront pas après des mains vides. »

Je racontais une fois au légat deux péchés qu'un mien prêtre m'avait racontés ; et il me répondit en telle manière : « Nul ne sait autant que moi les péchés déloyaux que l'on fait en Acre ; c'est pourquoi il faut que Dieu les venge de telle manière que la cité d'Acre soit lavée dans le sang de ses habitants, et qu'il y vienne après d'autres gens qui y habiteront[1]. » La prophétie du prud'homme est avérée en partie ; car la cité est bien lavée dans le sang de ses habitants ; mais ceux-là n'y sont pas

1. Les Sarrasins s'emparèrent d'Acre en 1291 et en massacrèrent les habitants.

encore venus, qui y doivent habiter ; et que Dieu les y envoie bons, selon sa volonté !

CXXI. — Joinville conduit la reine à Sur. Embarquement du roi.

Après ces choses, le roi me manda que je m'allasse armer, moi et mes chevaliers. Je lui demandai pourquoi, et il me dit que c'était pour mener la reine et ses enfants jusques à Sur, qui était bien à sept lieues de là. Je ne lui répliquai pas une parole; et pourtant le commandement était très-périlleux, car nous n'avions alors ni paix ni trêves avec ceux d'Égypte, ni avec ceux de Damas. Par la miséricorde de Dieu, nous y arrivâmes tout en paix, sans nul empêchement et à la tombée de la nuit, alors qu'il nous avait fallu deux fois descendre de cheval sur la terre de nos ennemis pour faire du feu et cuire des aliments, pour nourrir et allaiter les enfants.

Quand le roi partit de la cité de Sayette, qu'il avait fortifiée de grands murs et de grandes tours, et de grands fossés curés dehors et dedans, le patriarche et les barons du pays vinrent à lui et lui parlèrent en telle manière. « Sire, vous avez fortifié la cité de Sayette, et celle de Césarée, et le bourg

de Jaffa, ce qui est un grand profit pour la Terre sainte; et vous avez beaucoup renforcé la cité d'Acre par les murs et les tours que vous y avez faits. Sire, nous avons considéré entre nous, et nous ne voyons pas que votre séjour puisse apporter de profit au royaume de Jérusalem; c'est pourquoi nous vous donnons avis et conseil d'aller en Acre au carême qui vient, et de préparer votre passage, afin que vous puissiez vous en aller en France après Pâques. » Par le conseil du patriarche et des barons, le roi partit de Sayette et vint à Sur, là où la reine était; et de là nous vînmes à Acre à l'entrée du carême[1].

Pendant tout le carême, le roi fit préparer ses vaisseaux pour revenir en France; il y en avait treize, tant vaisseaux que galères. Les vaisseaux et les galères furent préparés en telle manière, que le roi et la reine s'embarquèrent sur leurs vaisseaux la veille[2] de saint Marc, après Pâques, et nous eûmes bon vent au départ. Le jour de la saint Marc, le roi me dit qu'à pareil jour il était né ; et je lui dis qu'il pouvait bien dire aussi qu'il était rené, quand il échappait de cette périlleuse terre.

1. En 1254, le carême commença le 25 février.
2. Le 24 avril 1254.

CXXII. — Le vaisseau du roi heurte contre un banc de sable.

Le samedi, nous vîmes l'île de Chypre, et une montagne qui est en Chypre, qu'on appelle la montagne de la Croix. Ce samedi, il s'éleva une brume et elle descendit de la terre sur la mer ; et pour cela nos mariniers crurent que nous étions plus loin de l'île de Chypre que nous n'étions, parce qu'ils voyaient la montagne par-dessus la brume ; et pour cela ils firent avancer hardiment : d'où il advint ainsi que notre vaisseau heurta contre un banc de sable qui était sous l'eau[1]. Or il advint que si nous n'eussions rencontré ce peu de sable là où nous heurtâmes, nous eussions heurté contre tout plein de roches qui étaient couvertes, là où notre vaisseau eût été tout brisé, et nous tous naufragés et noyés. Aussitôt le cri s'éleva sur le vaisseau, si grand que chacun criait hélas ! et les mariniers et les autres frappaient des mains, parce que chacun avait peur de se noyer. Quand j'ouïs cela, je me levai de mon lit, où j'étais couché, et allai au château, avec les mariniers. Quand je vins là, frère Rémon qui était templier et maître des mariniers,

1. Voy. chap. II et chap. VII.

dit à un de ses valets : « Jette la sonde ; » et ainsi fit-il. Et dès qu'il l'eut jetée, il s'écria et dit : « Hélas! nous sommes à terre. » Quand frère Rémon ouït cela, il déchira sa robe jusques à la ceinture, et se prit à s'arracher la barbe, et à crier : « Hélas! hélas! » En ce moment, un mien chevalier, qui avait nom monseigneur Jean de Monson, père de l'abbé Guillaume de Saint-Michel, eut pour moi une grande bonté qui fut telle, qu'il m'apporta sans mot dire un mien surcot[1] fourré, et me le jeta sur le dos, parce que je n'avais que ma cotte. Et je lui criai et lui dis : « Qu'ai-je à faire de votre surcot que vous m'apportez, quand nous nous noyons? » Et il me dit : « Sur mon âme, Sire, j'aimerais mieux que nous fussions tous noyés que s'il vous prenait par le froid une maladie dont vous dussiez mourir. »

Les mariniers s'écrièrent : « Çà! la galère, pour recueillir le roi. » Mais de quatre galères que le roi avait là, il n'y eut pas de galère qui s'approchât; en quoi ils firent très-sagement; car il y avait bien huit cents personnes dans le vaisseau, qui toutes eussent sauté dans les galères pour sauver leur vie, et ainsi les eussent coulées à ond.

Celui qui avait la sonde la jeta une seconde

1. Voy. p. 15, n. 2.

fois, et revint à frère Rémon et lui dit que le vaisseau n'était plus sur le fond. Et alors frère Rémon l'alla dire au roi, qui était étendu en croix sur le pont du vaisseau, tout déchaussé, vêtu d'une simple cotte et tout échevelé (devant le corps de Notre-Seigneur qui était sur le vaisseau), comme un homme qui s'attendait bien à être noyé.

Sitôt qu'il fut jour, nous vîmes devant nous la roche là où nous eussions heurté, si le vaisseau n'eût heurté contre le banc de sable.

CXXIII. — Le roi refuse de quitter son vaisseau[1].

Le matin, le roi envoya querir le maître nautonier des vaisseaux, lequel envoya quatre plongeurs au fond de la mer. Et ils plongèrent dans la mer; et quand ils revenaient, le roi et le maître nautonier les entendaient l'un après l'autre, de sorte que l'un des plongeurs ne savait pas ce que l'autre avait dit : toutefois, on trouva par les quatre plongeurs que notre vaisseau, en frottant sur le sable, avait bien perdu trois toises de la quille sur quoi le vaisseau était construit.

Alors le roi appela les maîtres nautoniers de-

1. Voy. chap. II.

vant nous, et leur demanda quel conseil ils donneraient pour le coup que son vaisseau avait reçu. Ils se consultèrent ensemble, et conseillèrent au roi de descendre du vaisseau là où il était, et d'entrer dans un autre. « Et nous vous donnons ce conseil, car nous croyons certainement que tous les ais de votre vaisseau sont tout disloqués; c'est pourquoi nous craignons que, quand votre vaisseau viendra en haute mer, il ne puisse soutenir le choc des vagues et qu'il ne se mette en pièces. Car il advint de même quand vous vîntes de France, qu'un vaisseau heurta aussi; et quand il vint en haute mer, il ne put soutenir le choc des vagues, mais il se rompit; et tous ceux qui étaient sur le vaisseau périrent, excepté une femme et son enfant qui échappèrent sur un débris du vaisseau. » Et je vous suis témoin qu'ils disaient vrai, car je vis à l'hôtel du comte de Joigny, dans la cité de Baffe, la femme et l'enfant que le comte nourrissait.

Alors le roi demanda à monseigneur Pierre le chambellan, à monseigneur Gilles le Brun, connétable de France, à monseigneur Gervais d'Escraines[1], qui était maître-queu du roi, à l'archidiacre de Nicosie, qui portait son sceau et qui depuis fut

1. Je substitue *d'Escraines* à la leçon *Desoraînes* qui est évidemment mauvaise puisqu'on trouve plus loin *Descranges* (chap. CXXXVII), et que le même personnage est appelé en latin *de Escriniis.*

cardinal[1], et à moi, ce que nous lui conseillions sur ces choses. Et nous lui répondîmes que sur toutes les choses de ce monde, on devait croire ceux qui en savaient le plus : « Nous vous conseillons donc, quant à nous, de faire ce que les nautoniers vous conseillent. »

Alors le roi dit aux nautoniers : « Je vous demande sur votre honneur, au cas que le vaisseau fût vôtre et qu'il fût chargé de marchandises à vous, si vous en descendriez? » Et ils répondirent tous ensemble que non, parce qu'ils aimeraient mieux mettre leur personne en aventure de se noyer, que d'acheter un vaisseau quatre mille livres et plus. « Et pourquoi me conseillez-vous donc de descendre? — Parce que, firent-ils, le jeu n'est pas égal; car ni or ni argent ne peut valoir le prix de votre personne, de votre femme et de vos enfants qui sont céans; et pour cela nous ne vous conseillons pas de vous mettre, ni vous ni eux, en aventure. »

Le roi dit alors : « Seigneurs, j'ai ouï votre avis et l'avis de mes gens; or, je vous dirai à mon tour le mien, qui est tel, que si je descends du vaisseau,

1. Cet archidiacre de Nicosie se nommait Raoul; il revint en France avec saint Louis et fut un des membres du parlement. C'était donc un Français; or le seul Français du nom de Raoul qui soit alors devenu cardinal, est Raoul Grosparmi, qui après avoir été garde du sceau ou chancelier, fut nommé évêque d'Évreux en 1259, et cardinal évêque d'Albano en 1261.

il y a céans cinq cents personnes et plus qui demeureront dans l'île de Chypre, par peur du péril de leur corps (car il n'y en a pas un qui n'aime autant sa vie que je fais la mienne), et qui jamais, par aventure, ne rentreront dans leur pays. C'est pourquoi j'aime mieux mettre en la main de Dieu ma personne, et ma femme et mes enfants, que de causer tel dommage à un aussi grand nombre de gens qu'il y a céans. »

Le grand dommage que le roi eût causé aux gens qui étaient en son vaisseau, on peut le voir par Olivier de Termes, qui était sur le vaisseau du roi; lequel était un des hommes les plus hardis que j'eusse jamais vus, et qui s'était le mieux montré dans la Terre sainte : il n'osa demeurer avec nous par peur de se noyer; mais il demeura en Chypre; et il se passa un an et demi avant qu'il revînt près du roi; et pourtant c'était un grand et riche homme, et qui pouvait bien payer son passage. Or, regardez ce qu'eussent fait de petites gens qui n'eussent pas eu de quoi payer, quand un tel homme eut si grand empêchement.

CXXIV. — Tempête sur les côtes de Chypre. Vœu de la reine et de Joinville.

De ce péril, dont Dieu nous avait réchappés, nous tombâmes dans un autre; car le vent qui nous avait poussés sur Chypre, là où nous dûmes être noyés, s'éleva si fort et si horrible qu'il nous lançait avec force sur l'île de Chypre; car les mariniers jetèrent leurs ancres contre le vent, et ne purent jamais arrêter le vaisseau jusques à tant qu'ils en eussent apporté cinq. Il fallut abattre les parois de la chambre du roi; et il n'y avait personne dedans qui y osât demeurer, de peur que le vent ne les emportât à la mer. En ce moment, le connétable de France, monseigneur Gilles le Brun, et moi, nous étions couchés dans la chambre du roi; et en ce moment, la reine ouvrit la porte de la chambre, et crut trouver le roi dans la sienne. Et je lui demandai ce qu'elle était venue querir : elle dit qu'elle était venue parler au roi, pour qu'il promît à Dieu ou à ses saints quelque pèlerinage, par quoi Dieu nous délivrât de ce péril là où nous étions; car les mariniers avaient dit que nous étions en péril de nous noyer. Et je lui dis : « Madame, promettez le voyage à monseigneur

Saint Nicolas de Varangéville[1], et je vous suis garant pour lui que Dieu vous ramènera en France, vous et le roi et vos enfants. — Sénéchal, fit-elle, vraiment je le ferais volontiers, mais le roi est si bizarre que s'il savait que je l'eusse promis sans lui, il ne me laisserait jamais aller. — Vous ferez une chose, c'est que si Dieu vous ramène en France, vous lui promettrez un vaisseau d'argent de cinq marcs, pour le roi, pour vous et pour vos trois enfants ; et je vous suis garant que Dieu vous ramènera en France ; car je promis à Saint Nicolas que s'il nous réchappait de ce péril, là où nous avions été la nuit, je l'irais prier de Joinville à pied et déchaussé. » Et elle me dit que pour le vaisseau d'argent de cinq marcs elle le promettait à Saint Nicolas, et me dit que je lui en fusse garant ; et je lui dis que je le serais bien volontiers. Elle partit de là, et ne tarda qu'un peu ; puis elle revint à nous et me dit : « Saint Nicolas nous a garantis de ce péril ; car le vent est tombé. »

Quand la reine (que Dieu absolve !) fut revenue en France, elle fit faire le vaisseau d'argent à Paris ; et sur le vaisseau étaient le roi, la reine et les trois enfants tout d'argent ; le marinier, le mât, le gouvernail et les cordages, tout d'argent ; et les voiles toutes d'argent ; et la reine me dit que

1. Saint-Nicolas-du-Port (département de la Meurthe).

la façon avait coûté cent livres. Quand le vaisseau fut fait, la reine me l'envoya à Joinville pour le faire conduire jusques à Saint Nicolas, et ainsi fis-je ; et je le vis encore à Saint Nicolas quand nous menâmes la sœur du roi à Haguenau, au roi d'Allemagne[1].

CXXV. — Profit à tirer des menaces de Dieu[2].

Or, revenons à notre matière, et disons ainsi, qu'après que nous fûmes échappés de ces deux périls, le roi s'assit sur le banc du vaisseau et me fit asseoir à ses pieds, et me dit ainsi : « Sénéchal, notre Dieu nous a bien montré son grand pouvoir ; car un de ces petits vents (non pas le maître des quatre vents) faillit noyer le roi de France, sa femme et ses enfants, et toute sa compagnie ; or, nous lui devons savoir gré et rendre grâces pour le péril dont il nous a délivrés. »

« Sénéchal, fit le roi, quand de telles tribulations ou de grandes maladies, ou d'autres persécutions adviennent aux gens, les saints disent que ce sont les menaces de Notre-Seigneur ; car de même que

1. Albert, roi ou empereur d'Allemagne, dont le fils Rodolphe épousa en 1300 Blanche, sœur de Philippe le Bel, morte en 1305.
2. Voy. chap. VII.

Dieu dit à ceux qui réchappent de grandes maladies : Or, vous voyez bien que je vous eusse fait mourir, si j'eusse voulu ; ainsi peut-il nous dire : Vous voyez bien que je vous eusse noyés, si j'eusse voulu. Or, nous devons, fit le roi, regarder à nous pour qu'il n'y ait rien qui lui déplaise, que nous ne mettions dehors ; car si nous faisions autrement après cette menace qu'il nous a faite, il frappera sur nous par la mort ou par quelque autre grand malheur, au dommage de nos corps et de nos âmes. »

Le roi dit : « Senéchal, le saint dit : Seigneur Dieu, pourquoi nous menaces-tu ? Car si tu nous avais tous perdus, tu n'en serais déjà pas pour cela plus pauvre ; et si tu nous avais tous gagnés, tu n'en serais déjà pas plus riche pour cela. D'où nous pouvons voir, fait le saint, que ces menaces que Dieu nous fait, ne sont pas pour accroître son profit ou pour détourner son dommage ; mais seulement à cause du grand amour qu'il a pour nous, il nous éveille par ses menaces, pour que nous voyions clair à nos défauts, et que nous ôtions ce qui lui déplaît. Or, faisons-le ainsi, fit le roi, et nous ferons sagement. »

CXXVI. — De l'île de Lampedouse.

Nous partîmes de l'île de Chypre après que nous eûmes pris dans l'île de l'eau fraîche et autres choses dont nous avions besoin. Nous vînmes à une île qu'on appelle Lampedouse, là où nous prîmes tout plein de lapins ; et nous trouvâmes un hermitage ancien dans les roches, et trouvâmes les jardins qu'y avaient fait les hermites qui y moururent anciennement : il y avait des oliviers, des figuiers, des ceps de vigne et d'autres arbres. Le ruisseau de la fontaine courait parmi le jardin. Le roi et nous, nous allâmes jusques au bout du jardin, et trouvâmes sous une première voûte un oratoire blanchi à la chaux et une croix vermeille de terre. Nous entrâmes sous la seconde voûte, et trouvâmes deux corps de gens morts dont la chair était toute pourrie ; les côtes se tenaient encore toutes ensemble, et les os des mains étaient sur leurs poitrines ; et ils étaient couchés vers l'orient, de la manière que l'on met les corps en terre. Au moment de nous rembarquer dans notre vaisseau, il nous manqua un de nos mariniers ; à cause de quoi le maître de la nef crut qu'il était demeuré là pour être hermite ; et pour cela, Nicolas de Soisi,

qui était maître-sergent du roi, laissa trois sacs de biscuits sur le rivage, pour que celui-là les trouvât et en vécût.

CXXVII. — De l'île de Pantalarée ; sévérité de saint Louis.

Quand nous fûmes partis de là, nous vîmes une grande île en mer qui avait nom Pantalarée, et était peuplée de Sarrasins qui étaient sous la sujétion du roi de Sicile[1] et du roi de Tunis. La reine pria le roi qu'il y envoyât trois galères pour prendre du fruit pour ses enfants; et le roi le lui octroya, et commanda aux galères que quand le vaisseau du roi passerait par devant l'île, elles fussent toutes prêtes à venir à lui. Les galères entrèrent dans l'île par un port qui y était, et il advint que quand le vaisseau du roi passa par devant le port nous n'ouïmes aucunes nouvelles de nos galères. Alors les mariniers commencèrent à murmurer l'un à l'autre. Le roi les fit appeler, et leur demanda ce qu'il leur semblait de cette aventure ; et les mariniers lui dirent que les Sarrasins avaient pris ses gens et les galères. « Mais nous vous donnons l'avis et le conseil, Sire, de ne pas les attendre ; car vous êtes entre le royaume de Sicile et le royaume de Tunis,

1. Conrad II, petit-fils de l'empereur Frédéric II.

qui ne vous aiment guère ni l'un ni l'autre, et si vous nous laissez naviguer, nous vous aurons encore cette nuit délivré du péril ; car nous aurons passé ce détroit. — Vraiment, fit le roi, je ne vous en croirai pas jusques à laisser mes gens entre les mains des Sarrasins sans que je fasse au moins tout mon possible pour les délivrer. Et je vous commande que vous tourniez vos voiles et que nous leur allions courir sus. » Et quand la reine ouït cela, elle commença à montrer un très-grand deuil et dit : « Hélas ! c'est moi qui ai fait tout cela. »

Tandis que l'on tournait les voiles du vaisseau du roi et des autres, nous vîmes les galères sortir de l'île. Quand elles vinrent près du roi, le roi demanda aux mariniers pourquoi ils avaient fait cela ; et ils répondirent qu'ils n'en pouvaient mais, que ceux qui le firent, c'étaient des fils de bourgeois de Paris, dont il y en avait six, qui mangeaient les fruits des jardins ; c'est pourquoi les mariniers ne les pouvaient avoir, et ils ne les voulaient pas laisser. Alors le roi commanda qu'on les mît dans la chaloupe ; et alors ils commencèrent à crier et à braire : « Sire, pour Dieu, rançonnez-nous de tout ce que nous avons, pourvu que vous ne nous mettiez pas là où l'on met les meurtriers et les larrons ; car cela nous serait à jamais reproché. » La reine et nous tous fîmes notre possible pour que le roi

se voulût désister; mais jamais le roi ne voulut écouter personne ; ils y furent mis et y demeurèrent jusques à tant que nous fûmes à terre. Ils y furent en tel danger, que quand la mer devenait grosse, les vagues leur volaient par-dessus la tête, et ils devaient s'asseoir de peur que le vent ne les emportât dans la mer. Et ce fut à bon droit, car leur gloutonnerie nous fit tel dommage que nous en fûmes retardés de huit bonnes journées, parce que le roi fit tourner les vaisseaux devant derrière.

CXXVIII. — Le feu prend dans la chambre de la reine.

Avant que nous vinssions à terre, une autre aventure nous advint en mer qui fut telle, qu'une des béguines de la reine, quand elle eut couché la reine, ne prit pas garde, et jeta l'étoffe de quoi elle lui avait entortillé la tête, auprès de la poêle de fer où la chandelle de la reine brûlait; et quand elle fut allée coucher dans la chambre au-dessous de la chambre de la reine, là où les femmes couchaient, la chandelle brûla tant que le feu prit à l'étoffe, et de l'étoffe il prit aux toiles dont les draps de la reine étaient couverts. Quand la reine s'éveilla, elle vit la chambre toute embrasée de feu, et sauta du lit toute nue et prit l'étoffe et la jeta à la mer, et

prit les toiles et les éteignit. Ceux qui étaient dans la chaloupe, crièrent à demi-voix, « Le feu ! le feu ! » Je levai la tête et vit que l'étoffe brûlait encore avec une flamme claire sur la mer, qui était très-calme. Je revêtis ma cotte au plus tôt que je pus, et allai m'asseoir avec les mariniers. Tandis que j'étais assis là, mon écuyer, qui couchait devant moi, vint à moi et me dit que le roi était éveillé, et qu'il avait demandé là où j'étais. « Et je lui avais répondu, dit-il, que vous étiez dans les chambres; et le roi me dit : « Tu mens. » Tandis que nous parlions là, voilà maître Geoffroy, le clerc de la reine, qui me dit : « Ne vous effrayez pas, car il est ainsi advenu. » Et je lui dis : « Maître Geoffroy, allez dire à la reine que le roi est éveillé, et qu'elle aille vers lui pour l'apaiser. » Le lendemain, le connétable de France et monseigneur Pierre le chambellan et monseigneur Gervaise dirent au roi : « Qu'y a-t-il eu cette nuit que nous ouïmes parler du feu ?» Et je ne dis mot. Et alors le roi dit : « Il faut que cela se trouve bien mal que le sénéchal soit plus caché que je ne suis ; et je vous conterai, dit le roi, ce que c'est, et comment nous faillîmes être tous brûlés cette nuit. » Et il leur conta comment ce fut, et me dit : « Sénéchal, je vous commande que vous ne vous couchiez pas dorénavant jusques à tant que vous ayez éteint tous les feux de céans, excepté le grand feu qui est dans la soute du vaisseau. Et

sachez que je ne me coucherai pas jusques à tant que vous reveniez à moi. » Et ainsi fis-je tant que nous fûmes en mer; et quand je revenais, alors le roi se couchait.

CXXIX. — D'un miracle de la sainte Vierge.

Une autre aventure nous advint en mer; car monseigneur Dragonet, riche homme de Provence, dormait le matin dans son vaisseau, qui était bien une lieue en avant du nôtre; et il appela un sien écuyer et lui dit : « Va boucher cette ouverture, car le soleil me frappe au visage. » Celui-ci vit qu'il ne pouvait boucher cette ouverture s'il ne sortait du vaisseau : il sortit du vaisseau. Tandis qu'il allait boucher l'ouverture, le pied lui faillit, et il tomba dans l'eau; et ce vaisseau n'avait pas de chaloupe, car le vaisseau était petit : bientôt le vaisseau fut loin. Nous qui étions sur le vaisseau du roi, nous croyions que c'était un paquet ou une barrique, parce que celui qui était tombé à l'eau n'y mettait pas de résolution. Une des galères du roi le recueillit et l'apporta sur notre vaisseau, là où il nous conta comment cela lui était advenu. Je lui demandai comment il se faisait qu'il n'y mettait pas de résolution pour se sauver, ni en

nageant ni d'autre manière. Il me répondit qu'il n'était nulle nécessité ni besoin qu'il y mît de la résolution; car sitôt qu'il commença à tomber, il se recommanda à Notre-Dame, et elle le soutint par les épaules dès qu'il tomba jusques à tant que la galère du roi le recueillit. En l'honneur de ce miracle, je l'ai fait peindre à Joinville en ma chapelle et sur les verrières de Blécourt[1].

CXXX. — Le roi se décide avec peine à débarquer à Hyères.

Après que nous eûmes été dix semaines en mer, nous abordâmes à un port qui était à deux lieues du château appelé Hyères, qui était au comte de Provence, qui depuis fut roi de Sicile. La reine et tout le conseil furent d'accord que le roi descendît là, parce que la terre était à son frère. Le roi nous répondit qu'il ne descendrait pas de son vaisseau jusques à tant qu'il viendrait à Aigues-Mortes, qui était en sa terre. Le roi nous tint de la sorte le mercredi et le jeudi, que nous ne pûmes jamais le vaincre. Dans ces vaisseaux de Marseille il y a deux gouvernails, qui sont attachés à deux arres si merveilleusement, qu'aussi vite

1. Blécourt, canton de Joinville (Haute-Marne).

que l'on aurait tourné un roussin, l'on peut tourner le vaisseau à droite et à gauche. Le roi était assis le vendredi sur l'une des barres des gouvernails, et il m'appela et me dit : « Sénéchal, que vous semble de cette affaire ? » Et je lui dis : « Sire, il serait bien juste qu'il vous en advînt comme il fit à madame de Bourbon qui ne voulut pas descendre en ce port, mais se remit en mer pour aller à Aigues-Mortes, et demeura depuis sept semaines sur mer. » Alors le roi appela son conseil et leur dit ce que je lui avais dit, et leur demanda ce qu'ils conseillaient de faire, et tous furent d'avis qu'il descendît; car il n'agirait pas sagement s'il mettait sa personne, sa femme et ses enfants en aventure sur mer après qu'il en était hors. Le roi se rendit au conseil que nous lui donnâmes, de quoi la reine fut très-joyeuse.

CXXXI. — Conseil donné à saint Louis par Joinville.

Le roi débarqua au château d'Hyères, ainsi que la reine et ses enfants. Tandis que le roi séjournait à Hyères afin de se procurer des chevaux pour venir en France, l'abbé de Cluny, qui depuis fut évêque d'Olive[1], lui fit présent de deux palefrois qui vau-

1. Guillaume de Pontoise, successivement prieur de la Charité, abbé de Cluny et évêque d'Olive en Morée.

draient bien aujourd'hui cinq cents livres, un pour lui et l'autre pour la reine. Quand il lui eut fait ce présent, alors il dit au roi : « Sire, je viendrai demain vous parler de mes affaires. » Quand vint le lendemain, l'abbé revint; le roi l'ouït très-attentivement et très-longuement. Quand l'abbé fut parti, je vins au roi et lui dis : « Je vous veux demander, s'il vous plaît, si vous avez ouï plus débonnairement l'abbé de Cluny, parce qu'il vous donna hier ces deux palefrois. » Le roi pensa longuement, et me dit : « Vraiment oui. — Sire, fis-je, savez-vous pourquoi je vous ai fait cette demande? — Pourquoi? fit-il. — Sire, fis-je, c'est parce que je vous donne avis et conseil que vous défendiez à tous vos conseillers jurés, quand vous viendrez en France, de rien prendre de ceux qui auront affaire par-devant vous; car soyez certain que s'ils prennent, ils en écouteront plus volontiers et plus attentivement ceux qui leur donneront, ainsi que vous avez fait pour l'abbé de Cluny. » Alors le roi appela tout son conseil, et leur rapporta aussitôt ce que je lui avais dit; et ils lui dirent que je lui avais donné un bon conseil.

CXXXII. — Du frère Hugues, Cordelier[1].

Le roi ouït parler d'un Cordelier qui avait nom frère Hugues; et pour le grand renom qu'il avait, le roi envoya querir ce Cordelier pour l'ouïr parler. Le jour qu'il vint à Hyères, nous regardâmes au chemin par où il venait, et vîmes qu'une très-grande foule d'hommes et de femmes le suivait. Le roi le fit prêcher. Le commencement du sermon fut sur les religieux, et il dit ainsi : « Seigneurs, fit-il, je vois beaucoup de religieux à la cour du roi, en sa compagnie. » Et sur ces paroles il ajouta : « Moi tout le premier; et je dis qu'ils ne sont pas en état de se sauver, ou les saintes Écritures nous mentent, ce qui ne peut être. Car les saintes Écritures nous disent que le moine ne peut vivre hors de son cloître sans péché mortel, pas plus que le poisson ne peut vivre sans eau. Et si les religieux qui sont avec le roi disent que ce soit un cloître, je leur dis que c'est le plus large que j'aie jamais vu, car il s'étend en deçà de la mer et au delà. S'ils disent qu'en ce cloître on peut mener une vie âpre pour sauver son âme, sur cela je ne les crois pas, surtout quand j'ai mangé

1. Voy. chap. XI.

avec eux une grande foison de divers mets de viande, et bu de bons vins forts. A cause de quoi je suis certain que s'ils eussent été en leur cloître, ils n'eussent pas été si à l'aise qu'ils sont avec le roi. »

Il enseigna au roi en son sermon comment il se devait conduire au gré de son peuple ; et à la fin de son sermon il dit ainsi qu'il avait lu la Bible et les livres qui vont à côté de la Bible, et qu'il n'avait jamais vu, ni au livre des croyants, ni aux livres des mécréants, que nul royaume, ou nulle seigneurie, fût jamais perdu ou passé d'une seigneurie à une autre ou d'un roi à un autre, excepté par défaut de justice. « Or, que le roi prenne garde, fit-il, puisqu'il s'en va en France, à faire si bien justice à son peuple qu'il en conserve l'amour de Dieu, de telle manière que Dieu ne lui ôte pas le royaume de France durant sa vie. »

Je dis au roi qu'il ne lui laissât pas quitter sa compagnie, tant qu'il pourrait; mais frère Hugues n'en voulait rien faire à cause du roi. Alors le roi me prit par la main, et me dit : « Allons encore le prier. » Nous vînmes à lui, et je lui dis : « Sire, faites ce que mon Seigneur vous demande, de demeurer avec lui tant qu'il sera en Provence. » Et il me répondit très en colère : « Certes, Sire, je ne le ferai pas, mais j'irai en tel lieu là où Dieu m'aimera mieux voir qu'il ne ferait en la compagnie du roi. » Il demeura un jour avec nous, et le len-

demain s'en alla. Or, l'on m'a dit depuis qu'il gît en la cité de Marseille, là où il fait beaucoup de beaux miracles.

CXXXIII. — Conseils de Philippe-Auguste à saint Louis.

Le jour que le roi partit d'Hyères, il descendit à pied du château parce que la côte était trop roide, et il alla tant à pied que (parce qu'il ne put avoir son palefroi) il lui fallut monter sur le mien. Et quand son palefroi fut venu, il courut sus très-irrité à Ponce l'écuyer, et quand il l'eut bien tancé, je lui dis : « Sire, vous devez beaucoup passer à Ponce l'écuyer, car il a servi votre aïeul et votre père, et vous. — Sénéchal, fit-il, il ne nous a pas servis; c'est nous qui l'avons servi quand nous l'avons souffert près de nous avec les mauvaises qualités qu'il a. Car le roi Philippe, mon aïeul, me dit qu'on devait récompenser ses gens, l'un plus, l'autre moins, selon qu'ils servent; et il disait encore que nul ne pouvait être bon gouverneur de terre, s'il ne savait aussi hardiment refuser qu'il saurait donner. Et je vous apprends ces choses, fit le roi, parce que le siècle est si avide de demander qu'il y a peu de gens qui regardent au salut de leurs âmes ou à l'hon-

neur de leurs personnes, pourvu qu'ils puissent attirer le bien d'autrui par devers eux, soit à tort, soit à raison. »

CXXXIV. — Joinville se sépare du roi; il le retrouve plus tard à Soissons; mariage d'Isabelle de France avec Thibaut II, roi de Navarre.

Le roi s'en vint par le comté de Provence jusques à une cité qu'on appelle Aix en Provence, là où l'on disait que gisait le corps de la Magdeleine; et nous fûmes sous une voûte de roches très-haute, là où l'on disait que la Magdeleine avait été en hermitage dix-sept ans. Quand le roi vint à Beaucaire, et que je le vis sur sa terre et en son domaine, je pris congé de lui, et m'en vins par chez la Dauphine de Viennois, ma nièce[1], et par chez le comte de Châlon, mon oncle, et par chez le comte de Bourgogne, son fils[2]; et quand j'eus demeuré quelque temps à Joinville et que j'eus fait mes affaires, je me rendis vers le roi, lequel je trouvai à Soissons; et il me fit si grande fête que tous ceux qui étaient là s'en émerveillè-

1. Béatrix de Savoie, fille de Pierre, comte de Savoie, et d'Agnès de Faucigny.

2. Hugues, fils de Jean de Châlon, avait épousé Alix de Méranie, héritière du comté de Bourgogne.

rent. Je trouvai là le comte Jean de Bretagne et la fille du roi Thibaut, sa femme[1], qui offrit de faire hommage au roi de tous les droits qu'elle devait avoir en Champagne; et le roi l'ajourna, ainsi que le roi Thibaut de Navarre, deuxième du nom, au parlement qui se tenait à Paris, pour ouïr les parties et leur faire droit.

Le roi de Navarre vint au parlement avec son conseil, et le comte de Bretagne aussi. A ce parlement, le roi Thibaut demanda pour en faire sa femme, Madame Isabelle, la fille du roi. Malgré les paroles que nos gens de Champagne débitaient par derrière moi, pour l'amour qu'ils avaient vu que le roi m'avait montré à Soissons, je ne laissai pas pour cela de venir au roi de France pour parler dudit mariage. « Allez, dit le roi, faites la paix avec le comte de Bretagne, et puis nous ferons notre mariage. » Et je lui dis qu'il ne devait pas pour cela le laisser. Et il me répondit qu'à aucun prix il ne ferait le mariage jusques à tant que la paix fût faite, pour que l'on ne dît pas qu'il mariait ses enfants en déshéritant ses barons.

Je rapportai ces paroles à la reine Marguerite de Navarre et au roi, son fils, et à leurs autres conseillers; et quand ils ouïrent cela, ils se hâtèrent de faire la paix. Et après que la paix fut faite, le

1. Blanche, fille de Thibaut Ier, roi de Navarre.

roi de France donna au roi Thibaut sa fille; et les noces se firent à Melun[1], grandes et magnifiques; et de là le roi Thibaut l'amena à Provins, où l'entrée se fit avec grande foison de barons.

CXXXV. — Habitudes et caractère de saint Louis; il repousse une demande injuste des évêques.

Après que le roi fut revenu d'outre-mer, il vécut si dévotement, que jamais depuis il ne porta ni fourrures de vair ou de petit-gris, ni écarlate, ni étriers ni éperons dorés : ses vêtements étaient de camelin et de pers[2]; les fourrures de ses couvertures et de ses vêtements étaient de daims ou de jambes de lièvres.

Quand les ménétriers des riches hommes entraient et apportaient leurs vielles après le repas, il attendait pour ouïr ses grâces que le ménétrier eût fini son chant; alors il se levait, et les prêtres qui disaient les grâces se tenaient debout devant lui. Quand nous étions privément à sa cour, il s'asseyait au pied de son lit, et quand les Prêcheurs et les Cordeliers qui étaient là lui parlaient

1. Le 6 avril 1255.
2. Drap bleu foncé.

d'un livre qu'il entendrait volontiers, il leur disait : « Vous ne me lirez pas ; car il n'est si bon livre après manger que propos *ad libitum,* » c'est-à-dire que chacun dise ce qu'il veut. Quand quelques riches hommes mangeaient avec lui, il leur tenait bonne compagnie.

Je vous parlerai de sa sagesse. Il fut telle occasion où l'on déclarait qu'il n'y avait personne à son conseil d'aussi sage qu'il était. Et il y parut à ce que seul, sans conseil, tout de suite, comme je l'ai ouï dire, il répondit à tous les prélats du royaume de France sur une requête qu'ils lui firent, et qui fut telle[1].

L'évêque Gui d'Auxerre lui parla pour eux tous : « Sire, fit-il, ces archevêques et ces évêques qui sont ici, m'ont chargé de vous dire que la chrétienté déchoit et se perd entre vos mains, et qu'elle décherra encore plus si vous n'y avisez ; parce que nul ne craint aujourd'hui une excommunication. Nous vous requérons donc, Sire, de commander à vos baillis et à vos sergents qu'ils contraignent les excommuniés depuis un an et un jour, afin qu'ils fassent satisfaction à l'Église. » Et le roi leur répondit seul, sans conseil, qu'il commanderait volontiers à ses baillis et à ses sergents de contraindre les excommuniés ainsi qu'ils le requéraient,

1. Voy. chap. XIII.

pourvu qu'on lui donnât la connaissance de la sentence pour juger si elle était juste ou non. Et ils se consultèrent et répondirent au roi qu'ils ne lui donneraient pas la connaissance de ce qui appartenait au for ecclésiastique. Et le roi leur répondit à son tour qu'il ne leur donnerait pas la connaissance de ce qui lui appartenait, et ne commanderait point à ses sergents de contraindre les excommuniés à se faire absoudre qu'ils eussent tort ou raison. « Car si je le faisais, j'agirais contre Dieu et contre le droit. Et je vous en montrerai un exemple qui est tel, que les évêques de Bretagne ont tenu bien pendant sept ans le comte de Bretagne en excommunication, et puis il a eu l'absolution par la cour de Rome; et si je l'eusse contraint dès la première année, je l'eusse contraint à tort. »

CXXXVI. — Autres exemples de la fermeté et de la justice de saint Louis.

Il advint depuis que nous fûmes revenus d'outremer que les moines de Saint-Urbain élurent deux abbés ; l'évêque Pierre de Châlons (que Dieu absolve !) les chassa tous deux, et bénit pour abbé monseigneur Jean de Mymeri, et lui donna la

crosse. Je ne le voulus pas recevoir parce qu'il avait fait tort à l'abbé Geoffroy, qui avait appelé contre lui et était allé à Rome. Je tins tant l'abbaye en mes mains que ledit Geoffroy emporta la crosse, et que celui-là la perdit à qui l'évêque l'avait donnée; et tandis que la contestation durait, l'évêque me fit excommunier. C'est pourquoi il y eut, à un parlement qui se tint à Paris, grande querelle entre moi et l'évêque Pierre de Flandre et la comtesse Marguerite de Flandre et l'archevêque de Reims, qu'elle démentit. A l'autre parlement qui vint après, tous les prélats prièrent le roi qu'il vînt leur parler tout seul. Quand il revint de parler aux prélats, il vint à nous, qui l'attendions dans la chambre du palais, et nous dit tout en riant le tourment qu'il avait eu avec les prélats, dont le premier fut tel, que l'archevêque de Reims avait dit au roi : « Sire, que me ferez-vous pour la garde de Saint-Remi de Reims que vous m'enlevez ? Car je ne voudrais pas avoir [sur la conscience] un péché tel que vous l'avez, pour tout le royaume de France. — Par les reliques qui sont céans[1], fit le roi, vous en feriez autant pour Compiègne, à cause de la convoitise qui est en vous. Or, y a-t-il là un parjure? — L'évêque de Chartres me requit,

1. Il s'agit des reliques de la Passion qui étaient à la Sainte-Chapelle.

fit le roi, que je lui fisse rendre ce que je retenais du sien. Et je lui dis que je ne le ferais pas jusques à tant que mon dû fût payé. Et je lui dis qu'il m'avait fait hommage ses mains dans les miennes, et qu'il ne se conduisait ni bien ni loyalement envers moi quand il me voulait déshériter. — L'évêque de Châlons me dit, fit le roi : Sire, que me ferez-vous au sujet du seigneur de Joinville qui enlève à ce pauvre moine l'abbaye de Saint-Urbain ? — Sire évêque, fit le roi, vous avez établi entre vous qu'on ne doit entendre en cour laïque aucun excommunié ; et j'ai vu par une lettre scellée de trente-deux sceaux que vous êtes excommunié. C'est pourquoi je ne vous écouterai pas jusques à tant que vous soyez absous. » Et je vous montre ces choses parce qu'il se délivra tout seul par son bon sens de ce qu'il avait à faire.

L'abbé Geoffroy de Saint-Urbain, après que je lui eus fait sa besogne, me rendit le mal pour le bien, et appela contre moi. Il fit entendre à notre saint roi qu'il était en sa garde. Je demandai au roi qu'il fît savoir la vérité sur ce point, si la garde était sienne ou mienne. « Sire, fit l'abbé, vous ne ferez pas cela, s'il plaît à Dieu; mais retenez-nous en ordonnant qu'il soit plaidé entre nous et le seigneur de Joinville ; car nous aimons mieux avoir notre abbaye en votre garde qu'en la garde de celu à qui est l'héritage. » Alors le roi me dit : « Disent-

ils vrai, que la garde de l'abbaye est mienne? — Certes, Sire, fis-je, elle ne l'est pas, mais elle est mienne. » Alors le roi dit: « Il peut bien être que l'héritage soit vôtre, mais que vous n'ayez aucun droit à la garde de cette abbaye. Mais il faudra si vous le voulez [dit-il à l'abbé], et selon ce que vous dites et selon ce que dit le sénéchal, qu'elle demeure ou à moi ou à lui. Je ne laisserai pas, pour ce que vous en dites, d'en faire savoir la vérité; car si je le mettais dans l'obligation de plaider, je lui ferais tort à lui qui est mon homme[1], en mettant son droit en plaidoierie, duquel droit il m'offre de faire savoir la vérité clairement. » Il fit savoir la vérité, et la vérité sue, il me délivra la garde de l'abbaye et m'en bailla ses lettres.

CXXXVII. — Amour de saint Louis pour la paix.

Il advint que le saint roi négocia tant que le roi d'Angleterre, sa femme et ses enfants vinrent en France pour traiter de la paix entre lui et eux. Les gens de son conseil furent très-contraires à

1. Ce passage prouve que Joinville était devenu l'homme ou le vassal de saint Louis, ce qu'il n'était pas avant la croisade (voy. chap. XXVI).

cette paix[1], et ils lui disaient ainsi : « Sire, nous nous émerveillons beaucoup que votre volonté soit telle, que vous vouliez donner au roi d'Angleterre une si grande partie de votre terre, que vous et vos devanciers avez conquise sur lui, et à cause de leur forfaiture. D'où il nous semble que si vous croyez que vous n'y ayez pas droit, vous ne faites pas bonne restitution au roi d'Angleterre quand vous ne lui rendez pas toute la conquête que vous et vos devanciers avez faite ; et si vous croyez que vous y ayez droit, il nous semble que vous perdez tout ce que vous lui rendez. » A cela le saint roi répondit en telle manière : « Seigneurs, je suis certain que les devanciers du roi d'Angleterre ont perdu tout à fait justement la conquête que je tiens; et la terre que je lui donne, je ne la donne pas comme chose dont je sois tenu à lui ou à ses héritiers, mais pour mettre amour entre mes enfants et les siens, qui sont cousins germains. Et il me semble que ce que je lui donne je l'emploie bien, parce qu'il n'était pas mon homme, et qu'il entre par là en mon hommage. »

Ce fut l'homme du monde qui se travailla le plus pour mettre la paix entre ses sujets, et spécialement entre les riches hommes voisins et les princes du royaume, par exemple entre le comte

1. Voy. chap. XIV. Ce traité de paix fut conclu en 1258 et ratifié en 1259.

de Châlon, oncle du seigneur de Joinville, et son fils le comte de Bourgogne[1], qui avaient grande guerre quand nous revînmes d'outre-mer. Et pour faire la paix entre le père et le fils, il envoya des gens de son conseil en Bourgogne, et à ses dépens; et par ses soins la paix se fit entre le père et le fils. Depuis, il y eut une grande guerre entre le roi Thibaut de Champagne deuxième du nom, et le comte Jean de Châlon, et le comte de Bourgogne, son fils, pour l'abbaye de Luxeuil. Pour apaiser cette guerre, monseigneur le roi y envoya monseigneur Gervaise d'Escraines[2], qui alors était maitre queux de France; et par ses soins il les réconcilia.

Après cette guerre, que le roi apaisa, survint une autre grande guerre entre le comte Thibaut de Bar et le comte Henri de Luxembourg, qui avait pour femme la sœur de Thibaut; et il advint ainsi qu'ils combattirent l'un contre l'autre près de Piney, et le comte Thibaut de Bar fit prisonnier le comte Henri de Luxembourg, et prit le château de Linay, qui était au comte de Luxembourg de par sa femme. Pour apaiser cette guerre, le roi envoya monseigneur Pierre le chambellan, l'homme du

1. Voy. chap. CXXXIV.

2. Le manuscrit donne ici *Descranges* ou *d'Escranges*; j'ai expliqué plus haut (chap. CXXIII) pourquoi j'ai adopté la forme *d'Escraines*.

monde qu'il croyait le plus, et ce fut aux dépens du roi; et le roi fit tant qu'ils furent réconciliés.

Au sujet de ces étrangers que le roi avait réconciliés, aucuns de son conseil lui disaient qu'il ne faisait pas bien de ne pas les laisser guerroyer; car s'il les laissait bien s'appauvrir, ils ne lui courraient pas sus aussitôt que s'ils étaient bien riches. Et à cela le roi répondait et disait qu'ils ne parlaient pas bien : « Car si les princes voisins voyaient que je les laissasse guerroyer, ils se pourraient aviser entre eux et dire : c'est par méchanceté que le roi nous laisse guerroyer. Alors il en adviendrait qu'à cause de la haine qu'ils auraient contre moi, ils me viendraient courir sus et j'y pourrais bien perdre, sans compter que j'y gagnerais la haine de Dieu, qui dit : « Bénis soient tous « les pacifiques. » D'où il advint ainsi, que les Bourguignons et les Lorrains, qu'il avait pacifiés, l'aimaient et lui obéissaient tant que je les vis venir plaider par-devant le roi, pour des procès qu'ils avaient entre eux, à la cour du roi à Reims, à Paris et à Orléans.

CXXXVIII. — **Horreur de saint Louis et de Joinville pour les blasphèmes.**

Le roi aimait tant Dieu et sa douce Mère que tous ceux qu'il pouvait convaincre d'avoir dit sur Dieu ou sa Mère chose déshonnête ou vilain jurement, il les faisait punir grièvement. Ainsi je vis qu'il fit mettre un orfèvre à l'échelle à Césarée, en caleçon et en chemise, les boyaux et la fressure d'un porc autour du cou, et en si grande foison qu'ils lui arrivaient jusqu'au nez. J'ai ouï dire que depuis que je revins d'outre-mer il fit brûler pour cela le nez et la lèvre à un bourgeois de Paris; mais je ne le vis pas. Et le saint roi dit : « Je voudrais être marqué d'un fer chaud à condition que tous vilains jurements fussent ôtés de mon royaume[1] »

Je fus bien vingt-deux ans en sa compagnie sans que jamais je l'aie ouï jurer par Dieu, sa Mère ou ses saints; et quand il voulait affirmer quelque chose, il disait : « Vraiment, cela fut ainsi, ou vraiment cela sera ainsi. »

Jamais je ne lui ai ouï nommer le diable, si ce

1. Ce fait est rapporté dans plusieurs chroniques, notamment dans le chapitre xxxiii de la Vie de saint Louis, par Geoffroy de Beaulieu, son confesseur.

n'est en quelque livre là où il convenait de le nommer, ou en la vie des saints de quoi le livre parlait. Et c'est grande honte au royaume de France[1] et au roi quand il le souffre, qu'à peine on puisse parler qu'on ne dise : « Que le diable y ait part! » Et c'est un grand péché de langage, quand on approprie au diable l'homme ou la femme qui sont donnés à Dieu dès qu'ils furent baptisés. En l'hôtel de Joinville, qui dit une telle parole reçoit un soufflet ou une tape, et ce mauvais langage y est presque tout supprimé.

CXXXIX. — Amour de saint Louis pour les pauvres; comment il instruisait ses enfants; de ses aumônes et de ses fondations; de ses scrupules dans la collation des bénéfices.

Il me demanda si je lavais les pieds aux pauvres le jeudi saint[2]; et je lui répondis que non, car cela ne me semblait pas bien. Et il me dit que je ne le devais pas avoir en dédain, car Dieu l'avait fait. « Car alors vous feriez bien malgré vous ce que fait le roi d'Angleterre, qui lave les pieds aux lépreux et les baise. »

Avant qu'il se couchât en son lit, il faisait venir

1. Voy. chap. III.
2. Voy. chap. IV.

ses enfants devant lui et leur rapportait les faits des bons rois et des bons empereurs, et leur disait qu'ils devaient prendre exemple sur de tels hommes. Et il leur rapportait aussi les faits des mauvais princes qui, par leur luxure et par leurs rapines et par leur avarice, avaient perdu leurs royaumes. « Et je vous rappelle ces choses, faisait-il, pour que vous vous en gardiez, afin que Dieu ne se courrouce pas contre vous. » Il leur faisait apprendre leurs heures de Notre-Dame, et leur faisait dire leurs heures du jour, pour les accoutumer à ouïr leurs heures quand ils gouverneraient leurs terres.

Le roi fut si large aumônier, que partout là où il allait en son royaume il faisait donner aux pauvres églises, aux maladreries, aux hôtels-dieu, aux hôpitaux, et aux pauvres gentilshommes et gentilles femmes. Tous les jours il donnait à manger à une grande foison de pauvres, sans compter ceux qui mangeaient en sa chambre; et maintes fois je vis qu'il leur taillait leur pain et leur donnait à boire.

De son temps furent édifiées plusieurs abbayes, c'est à savoir Royaumont, l'abbaye de Saint-Antoine lez Paris, l'abbaye du Lys, l'abbaye de Maubuisson, et plusieurs autres couvents de Prêcheurs et de Cordeliers. Il fit l'hôtel-dieu de Pontoise, l'hôtel-dieu de Vernon, la maison des aveugles de

Paris, l'abbaye des Cordelières de Saint-Cloud, que sa sœur madame Isabelle fonda par son octroi.

Quand quelques bénéfices de la sainte Église venaient à lui échoir, avant qu'il les donnât il consultait de bonnes personnes religieuses ou autres; et quand il avait pris conseil, il donnait les bénéfices de la sainte Église en bonne conscience, loyalement et selon Dieu [1]. Il ne voulait jamais donner nul bénéfice à nul clerc s'il ne renonçait aux autres bénéfices d'église qu'il avait déjà. Dans toutes les villes de son royaume où il n'avait jamais été, il allait aux Prêcheurs et aux Cordeliers, s'il y en avait, pour requérir leurs oraisons.

CXL. — Comment le roi corrigea ses baillis, ses prévôts, ses maires ; comment il établit de nouveaux établissements ; et et comment Étienne Boileau fut son prévôt de Paris [2].

Après que le roi Louis fut revenu d'outre-mer en France, il se conduisit très-dévotement envers Notre-Seigneur, et très-justement envers ses sujets;

1. Ce passage sur la collation des bénéfices se trouve dans le chapitre xx de la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu.

2. Ce titre (le seul qui se rencontre dans les manuscrits de Joinville) se rapporte à un chapitre emprunté en entier à la Vie de saint Louis par Guillaume de Nangis, et dont les éléments se retrouvent d'ailleurs dans un grand nombre de compilations.

c'est pourquoi il considéra et pensa que c'était très-belle chose d'amender le royaume de France. Premièrement, il établit un établissement général sur ses sujets par tout le royaume de France, en la manière qui s'ensuit.

« Nous Louis, par la grâce de Dieu roi de France, établissons que tous nos baillis, vicomtes, prévôts, maires et tous autres, en quelque affaire que ce soit ou en quelque office qu'ils soient, fassent serment que, tant qu'ils seront en offices ou en fonctions de baillis, ils feront droit à chacun, sans acception de personnes, aussi bien aux pauvres qu'aux riches, et à l'étranger qu'à l'homme du pays; et ils garderont les us et coutumes qui sont bons et éprouvés. Et s'il advient que les baillis, ou les vicomtes ou autres, comme sergents ou forestiers, fassent rien contre leurs serments, et qu'ils en soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens, et en leurs personnes si le méfait le requiert; et les baillis seront punis par nous, et les autres par les baillis.

« Derechef, les autres prévôts, les baillis et les sergents jureront qu'ils garderont loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront pas que nos droits soient soustraits, supprimés ni diminués. Et avec cela ils jureront qu'ils ne prendront ou ne recevront par eux ou par autrui, ni or, ni argent, ni bénéfices par voie indirecte, ni autres choses, si ce n'est du fruit, du pain, du vin ou autre présent jusques à la somme de dix sous, et que ladite somme ne sera pas dépassée. Avec cela ils jureront qu'ils ne feront prendre nul don, quel qu'il soit, à leurs femmes, ni à leurs enfants, ni à leurs frères, ni à leurs sœurs, ni à autres personnes qui soient de leur entourage; et sitôt qu'ils sau-

ront que de tels dons seront reçus, ils les feront rendre au plus tôt qu'ils pourront. Et avec cela ils jureront qu'ils ne retiendront nul don, quel qu'il soit, d'homme qui soit de leur bailliage.

« Derechef, ils jureront qu'ils ne donneront ni n'enverront nul don à homme qui soit de notre conseil, ni aux femmes, ni aux enfants, ni à personne qui leur appartienne, ni à ceux qui examineront leurs comptes de par nous, ni à nuls enquêteurs que nous envoyions dans leurs bailliages ou dans leurs prévôtés pour s'enquérir de leurs faits. Et avec cela ils jureront qu'ils ne prendront part à nulle vente de nos rentes ou de notre monnaie, ni à autres choses qui nous appartiennent.

« Et ils jureront et promettront que s'ils savent, sous eux, nul officier, sergent ou prévôt déloyal, faiseur de rapines, usurier ou plein d'autres vices, pour lesquels ils doivent sortir de notre service, ils ne les soutiendront ni pour don, ni pour promesse, ni pour affection, ni pour autres choses; mais les puniront, et jugeront de bonne foi.

« Derechef, nos prévôts, nos vicomtes, nos maires, nos forestiers et nos autres sergents à pied ou à cheval, jureront qu'ils ne donneront nuls dons à leurs supérieurs, ni à leurs femmes ni à leurs enfants.

« Et parce que nous voulons que ces serments soient fermement établis, nous voulons qu'ils soient prêtés en pleine assise, devant tous, par clercs et laïques, chevaliers et sergents, quoiqu'ils aient déjà juré devant nous, afin qu'ils craignent d'encourir le vice de parjure, non pas seulement par peur de Dieu et de nous, mais par honte du monde.

« Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et nos baillis s'abstiennent de prononcer nulle parole qui

tourne au mépris de Dieu, de Notre-Dame et de tous les saints, et qu'ils se gardent du jeu de dés et des tavernes. Nous voulons que la fabrication des dés soit défendue par tout notre royaume, et que les femmes de mauvaise vie soient mises hors des maisons; et quiconque louera une maison à une femme de mauvaise vie, il rendra au prévôt ou au bailli le loyer de la maison pendant un an.

« Après, nous défendons que nos baillis n'achètent frauduleusement ou ne fassent acheter, par eux ou par autres, possessions ou terres qui soient dans leur bailliage ou dans un autre, tant qu'ils seront à notre service; ou qu'ils marient leurs fils, leurs filles ni autre personne qui leur appartienne, à nulle autre personne de leur bailliage, sans notre congé spécial; et avec cela qu'ils ne les mettent en religion dans leur bailliage, ni qu'ils leur acquièrent nul bénéfice de la sainte Église ou nulle possession; et avec cela qu'ils ne prennent ni vivres ni droits de gîte en maison de religion ou auprès, aux dépens des religieux. Cette défense des mariages et d'acquérir des possessions, ainsi que nous l'avons dit, nous ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts, ni aux maires, ni aux autres de moindre rang.

« Nous commandons que les baillis, ni les prévôts, ni autres, ne tiennent pas une trop grande quantité de sergents ou de bedeaux, de peur que le peuple ne soit grevé; et nous voulons que les bedeaux soient nommés en pleine assise, ou autrement qu'ils ne soient pas tenus pour bedeaux. Quand nos sergents sont envoyés en quelque lieu éloigné ou en pays étranger, nous voulons qu'ils ne soient pas crus sans lettres de leurs supérieurs.

« Nous commandons que ni bailli ni prévôt qui soit à notre service ne grève les bonnes gens de leur ressort contre le droit, et que nul de ceux qui sont nos sujets ne

soit mis en prison pour dette qu'il doive, si ce n'est pour la nôtre seulement.

« Nous établissons que nul de nos baillis ne lève d'amende pour une dette que nos sujets doivent, ni pour méfait, si ce n'est en pleine audience, où cette amende soit jugée et estimée, et par conseil de bonnes gens, quand même elle aurait été consignée par-devant eux. Et s'il advient que celui qui sera accusé de quelque chose ne veuille pas attendre le jugement de la cour qui lui est offert, mais qu'il offre une certaine somme de deniers pour l'amende, ainsi qu'on l'a communément reçu, nous voulons que la cour reçoive la somme de deniers si elle est raisonnable et convenable, ou sinon nous voulons que l'amende soit jugée, selon ce qui est dit ci-dessus, quoique le coupable s'en remette à la volonté de la cour. Nous défendons que les baillis ou les maires ou les prévôts ne contraignent secrètement ou publiquement, par menace, par peur ou par chicane, nos sujets à payer une amende.

« Et nous établissons que ceux qui tiendront les prévôtés, vicomtés et autres charges, ne les puissent vendre à autrui sans notre congé; et si plusieurs achètent ensemble les offices susnommés, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour tous les autres, et use seul de la franchise en ce qui concerne les chevauchées, les tailles et les communes charges, ainsi qu'il est accoutumé. Et nous défendons qu'ils ne vendent lesdits offices à leurs frères, neveux et cousins, après qu'ils les auront achetés de nous, et qu'ils ne réclament par eux-mêmes les dettes qu'on leur doit, si ce ne sont des dettes qui appartiennent à leur office; mais que pour leurs propres dettes ils les réclament par l'autorité du bailli, tout comme s'ils n'étaient pas à notre service.

« Nous défendons que les baillis et les prévôts ne fati-

guent nos sujets, dans les causes poursuivies devant eux, en transportant leurs assises de lieu en lieu; mais nous voulons qu'ils entendent les affaires que l'on a par-devant eux au lieu là où ils ont eu coutume de les entendre, en sorte que nos sujets ne renoncent pas à poursuivre leur droit pour cause de fatigues et de dépenses.

« Derechef, nous commandons qu'ils ne dessaisissent personne de la saisine qu'il tient, sans connaissance de cause ou sans notre commandement spécial ; et qu'ils ne grèvent pas nos gens de nouvelles exactions, de tailles ou d'impositions nouvelles ; et aussi qu'ils ne les citent pas à faire une chevauchée pour avoir de leur argent ; car nous voulons que nul de ceux qui doivent chevauchée ne soit sommé d'aller à l'armée sans cause nécessaire ; et que ceux qui voudront aller à l'armée en propre personne ne soient pas contraints à racheter leur voyage à prix d'argent.

« Après, nous défendons que baillis ni prévôts ne fassent défendre de porter blé ni vin, ni autres marchandises, hors de notre royaume, sans cause nécessaire ; et quand il conviendra que défense en soit faite, nous voulons qu'elle soit faite en commun, en conseil de prud'hommes, sans soupçon de fraude ni de tromperie.

« De même, nous voulons que tous anciens baillis, vicomtes, prévôts et maires restent, après qu'ils seront hors de leurs offices, par l'espace de quarante jours, au pays où ils ont tenu leurs offices, en leurs propres personnes ou par procureur, pour répondre de leurs torts envers ceux qui se voudraient plaindre d'eux. »

Par cet établissement, il amenda beaucoup le royaume.

CXLI. — Réforme de la prévôté de Paris[1].

La prévôté de Paris était alors vendue aux bourgeois de Paris ou à d'autres; et quand il advenait que d'aucuns l'avaient achetée, ils soutenaient leurs enfants et leurs neveux en leurs méfaits; car les jeunes gens se fiaient en leurs parents et en leurs amis qui tenaient la prévôté. C'est pourquoi le menu peuple était fort foulé, et ne pouvait avoir raison des gens riches, à cause des grands présents et des dons qu'ils faisaient aux prévôts. Celui qui, en ce temps-là, disait la vérité devant le prévôt, ou qui voulait garder son serment pour n'être point parjure, au sujet de quelque dette ou de quelque chose sur quoi il était tenu de répondre, le prévôt levait sur lui l'amende et il était puni. A cause des grandes injustices et des grandes rapines qui étaient faites dans la prévôté, le menu peuple n'osait demeurer en la terre du roi, mais allait demeurer en d'autres prévôtés et en d'autres seigneuries. Et la terre du roi était si déserte que quand il tenait

1. Ce chapitre se trouve dans certains manuscrits des Chroniques de Saint-Denis, notamment dans le manuscrit français 2813 de la Bibliothèque impériale, qui reproduit le manuscrit plus ancien de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

ses plaids, il n'y venait pas plus de dix personnes ou de douze. Avec cela il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et en dehors que tout le pays en était plein. Le roi, qui mettait grand soin à faire que le menu peuple fût gardé, sut toute la vérité; alors il ne voulut plus que la prévôté de Paris fût vendue, mais il donna grands et bons gages à ceux qui dorénavant la garderaient. Et il abolit toutes les mauvaises impositions dont le peuple pouvait être grevé, et fit enquérir par tout le royaume et par tout le pays où il pourrait trouver un homme qui fît bonne et roide justice, et qui n'épargnât pas plus l'homme riche que le pauvre. Alors lui fût indiqué Étienne Boileau, lequel maintint et garda si bien la prévôté que nul malfaiteur, larron ni meurtrier n'osa demeurer à Paris qui ne fût tantôt pendu ou exterminé : ni parenté, ni lignage, ni or, ni argent ne le purent garantir. La terre du roi commença à s'amender, et le peuple y vint pour le bon droit qu'on y faisait. Alors elle se peupla tant et s'amenda que les ventes, les saisines, les achats et les autres choses valaient le double de ce que le roi y recevait auparavant.

« En toutes ces choses que nous avons ordonnées pour le profit de nos sujets et de notre royaume, nous nous réservons le pouvoir d'éclaircir, d'amender, d'ajouter et de diminuer, selon que nous aviserons. »

Par cet établissement, il amenda beaucoup le

royaume de France, ainsi que plusieurs personnes sages et âgées en témoignent.

CXLII. — Amour de saint Louis pour les pauvres; de ses aumônes et de ses fondations [1].

Dès le temps de son enfance, le roi eut pitié des pauvres et des souffrants; et la coutume était que partout où le roi allait, cent vingt pauvres fussent toujours repus, en sa maison, de pain, de vin, de viande ou de poisson, chaque jour. En carême et en Avent le nombre des pauvres croissait; et plusieurs fois il advint que le roi les servait, et leur mettait la nourriture devant eux, et leur tranchait la viande devant eux, et leur donnait, au départ, des deniers de sa propre main. Particulièrement aux grandes vigiles des fêtes solennelles, il servait ces pauvres, en toutes les choses dessusdites, avant qu'il ne mangeât ni ne bût. Avec tout cela, il avait chaque jour à dîner et à souper près de lui, des hommes vieux et estropiés, et il leur faisait donner la nourriture dont il mangeait; et quand ils avaient mangé, ils emportaient une cer-

1. Ce chapitre est tiré de la Vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu (chap. XIX).

taine somme d'argent. Par-dessus tout cela, le roi donnait chaque jour de si grandes et si larges aumônes aux pauvres religieux, aux pauvres hôpitaux, aux pauvres malades, et aux autres pauvres communautés, et aux gentilshommes et aux dames et aux demoiselles pauvres, aux femmes déchues, aux pauvres femmes veuves, et à celles qui étaient en couches, et aux pauvres qui par vieillesse ou par maladie ne pouvaient travailler ni conserver leur métier, qu'à peine pourrait-on en raconter le nombre. Aussi pouvons-nous bien dire qu'il fut plus heureux que Titus, l'empereur de Rome, dont les anciens écrits racontent qu'il s'affligea fort et fut déconforté pour un jour où il n'avait accordé nul bienfait. Dès le premier temps qu'il en vint à tenir son royaume et qu'il se sut connaître, il commença à édifier des églises et plusieurs maisons religieuses, entre lesquelles l'abbaye de Royaumont l'emporte en beauté et en grandeur. Il fit édifier plusieurs hôtels-Dieu, l'hôtel-Dieu de Paris, celui de Pontoise, celui de Compiègne et de Vernon, et leur donna de grandes rentes. Il fonda l'abbaye de Saint-Mathieu de Rouen, où il mit des femmes de l'ordre des frères Prêcheurs; et fonda celle de Longchamp, où il mit des femmes de l'ordre des frères Mineurs, et leur donna de grandes rentes. Et il octroya à sa mère de fonder l'abbaye du Lys lez Melun-sur-Seine, et celle qui est lez

Pontoise, que l'on nomme Maubuisson. Et il fit faire la maison des Aveugles lez Paris, pour y mettre les aveugles de la cité de Paris, et leur fit faire une chapelle pour ouïr le service de Dieu. Le bon roi fit faire la maison des Chartreux au dehors de Paris, et assigna des rentes suffisantes aux moines qui étaient là, qui servaient Notre-Seigneur. Assez tôt après, il fit faire une autre maison au dehors de Paris, sur le chemin de Saint-Denis, qui fut appelée la maison des Filles-Dieu; et fit mettre dans le logis une grande multitude de femmes qui, par pauvreté, s'étaient mises en péché de luxure; et leur donna quatre cents livres de rente[1] pour les soutenir. Et il fit en plusieurs lieux de son royaume des maisons de béguines, et leur donna des rentes pour elles vivre, et commanda qu'on y reçût celles qui voudraient se tenir à vivre chastement. Aucuns de ses familiers murmuraient de ce qu'il faisait de si larges aumônes, et de ce qu'il y dépensait beaucoup; et il disait : « J'aime mieux que l'excès des grandes dépenses que je fais soit fait en aumônes pour l'amour de Dieu qu'en faste ou en vaine gloire. » Cependant malgré les grandes dépenses que le roi faisait en aumônes, il ne laissait pas de faire de grandes dépenses en son hôtel chaque jour. Le roi

1. Le texte de Geoffroy de Beaulieu prouve qu'il s'agit ici de monnaie parisis; ces 400 livres valaient environ 10 131 francs.

se comportait largement et libéralement dans les parlements et les assemblées des barons et des chevaliers; et il faisait servir à sa cour très-courtoisement, et largement, et sans épargne, et plus qu'il n'y avait eu depuis longtemps à la cour de ses devanciers.

CXLIII. — Des ordres religieux qu'il établit en France[1].

Le roi aimait toutes gens qui se mettaient à servir Dieu et qui portaient l'habit religieux; nul ne venait à lui qui manquât d'avoir de quoi vivre. Il pourvut les frères Carmes, et leur acheta une place sur la Seine vers Charenton, et leur fit faire une maison, et leur acheta vêtements, calices et telles choses qu'il convient pour faire le service de Notre-Seigneur. Et après, il pourvut les frères de Saint-Augustin, et leur acheta la grange d'un bourgeois de Paris et toutes les dépendances, et leur fit faire une église hors la porte Montmartre. Il pourvut les frères du Saz, et leur donna une place sur la Seine par devers Saint-Germain-des-Prés, où ils se logèrent; mais ils n'y ont guère demeuré,

1. Ce chapitre se retrouve encore dans certains manuscrits des Chroniques de Saint-Denis, notamment dans celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

car ils furent supprimés assez tôt. Après que les frères du Saz furent logés, il vint encore une autre espèce de frères que l'on appelle l'ordre des Blancs-Manteaux; et ils requirent au roi qu'il les aidât pour qu'il pussent demeurer à Paris. Le roi leur acheta une maison et de vieilles places à l'entour pour les loger, près la vieille porte du Temple à Paris, assez près des Tisserands. Ces Blancs-Manteaux furent supprimés au concile de Lyon que tint Grégoire X. Après il vint encore une autre espèce de frères qui se faisaient appeler frères de Sainte-Croix, et qui portent la croix devant leur poitrine; et ils requirent au roi qu'il les aidât. Le roi le fit volontiers, et les logea dans une rue qui était appelée le Carrefour du Temple et qui maintenant est appelée la rue Sainte-Croix. C'est ainsi que le bon roi environna de gens de religion la ville de Paris.

CXLIV. — Saint Louis se croise pour la seconde

Après ces choses dessus dites, il advint que le roi manda tous ses barons à Paris pendant un carême[1]. Je m'excusai près de lui pour une

1. En 1267.

fièvre quarte que j'avais alors, et le priai qu'il me voulût bien dispenser. Et il me manda qu'il voulait absolument que j'y allasse ; car il avait là de bons médecins qui savaient bien guérir de la fièvre quarte. Je m'en allai à Paris. Quand je vins le soir de la vigile de Notre-Dame en mars, je ne trouvai ni roi ni autre qui me sût dire pourquoi le roi m'avait mandé. Or il advint, ainsi que Dieu le voulut, que je m'endormis à matines, et il me fut avis en dormant que je voyais le roi devant un autel à genoux, et il m'était avis que plusieurs prélats en habits d'église le revêtaient d'une chasuble vermeille en serge de Reims. J'appelai après cette vision monseigneur Guillaume, mon prêtre, qui était très-savant, et lui contai la vision. Et il me dit ainsi : « Sire, vous verrez que le roi se croisera demain. » Je lui demandai pourquoi il le croyait ; et il me dit qu'il le croyait à cause du songe que j'avais songé ; car la chasuble de serge vermeille signifiait la croix, laquelle fut vermeille du sang que Dieu y répandit de son côté, et de ses mains et de ses pieds. « Quant à ce que la chasuble était en serge de Reims, cela signifie que la croisade sera de petit profit, ainsi que vous verrez si Dieu vous donne vie. »

Quand j'eus ouï la messe à la Magdeleine à Paris, j'allai à la chapelle du roi, et je trouvai le roi qui était monté sur l'échafaud des reliques, et fai-

sait apporter la vraie Croix en bas. Pendant que le roi venait en bas, deux chevaliers qui étaient de son conseil commencèrent à parler l'un à l'autre, et l'un dit : « Ne me croyez jamais, si le roi ne se croise ici. » Et l'autre répondit : « Si le roi se croise, ce sera une des douloureuses journées qui jamais fût en France. Car si nous ne nous croisons pas, nous perdrons l'affection du roi; et si nous nous croisons, nous perdrons celle de Dieu, parce que ce ne sera pas pour lui que nous nous croiserons. »

Or il advint ainsi que le roi se croisa le lendemain, et ses trois fils avec lui ; et depuis il est advenu que la croisade fut de petit profit, selon la prophétie de mon prêtre. Je fus beaucoup pressé par le roi de France et le roi de Navarre de me croiser. A cela je répondis que, tandis que j'avais été au service de Dieu et du roi outre-mer, et depuis que j'en revins, les sergents du roi de France et du roi de Navarre m'avaient détruit et appauvri mes gens, tellement qu'il ne serait jamais un temps où moi et eux n'en vaudrions pas pis; et je leur disais ainsi que si je voulais agir au gré de Dieu, je demeurerais ici pour aider et défendre mon peuple; car si je mettais mon corps dans les aventures du pèlerinage de la croix, là où je verrais tout clair que ce serait pour le mal et le dommage de mes gens, je courroucerais par là Dieu, qui mit son corps pour sauver son peuple.

Je pensai que tous ceux-là firent un péché mortel qui lui conseillèrent le voyage, parce que au point où il était en France, tout le royaume était en bonne paix à l'intérieur et avec tous ses voisins; et depuis qu'il partit l'état du royaume ne fit jamais qu'empirer. Ils firent un grand péché ceux qui lui conseillèrent le voyage, dans la grande faiblesse là où son corps était; car il ne pouvait supporter d'aller en char ni de chevaucher. Sa faiblesse était si grande, qu'il souffrit que je le portasse dans mes bras depuis l'hôtel du comte d'Auxerre, là où je pris congé de lui, jusques aux Cordeliers. Et pourtant faible comme il était, s'il fût demeuré en France, il eût pu encore vivre assez et faire beaucoup de bien.

CXLV. — Saint Louis tombe malade; ses enseignements à son fils.

Du voyage qu'il fit à Tunis, je ne veux rien conter ni dire, parce que je n'y fus pas, Dieu merci! et je ne veux rien dire ni mettre en mon livre de quoi je ne sois certain. Nous parlerons donc de notre saint roi, sans plus, et nous dirons ainsi, qu'après qu'il eut abordé à Tunis devant le château de Carthage, une maladie le prit (un flux de ventre) pour

laquelle il se mit au lit; et il sentit bien qu'il devait en peu de temps passer de ce siècle à l'autre. Alors il appela monseigneur Philippe, son fils, et lui commanda de garder, ainsi que par testament, tous les enseignements qu'il lui laissa, qui sont ci-après écrits en français, lesquels enseignements[1] le roi écrivit de sa sainte main, ainsi qu'on le dit.

« Beau fils, la première chose que je t'enseigne c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu; car sans cela nul ne peut être sauvé. Garde-toi de faire rien qui déplaise à Dieu, c'est à savoir le péché mortel; au contraire, tu devrais souffrir toutes sortes de vilenies, de tourments, plutôt que de faire un péché mortel. Si Dieu t'envoie l'adversité, alors reçois-la en patience, et rends en grâces à Notre-Seigneur, et pense que tu l'as méritée et qu'il te tournera tout à profit. S'il te donne la prospérité, alors remercie l'en humblement, de sorte que tu ne sois pas pire par orgueil ou d'une autre manière, quand tu en devrais mieux valoir; car on ne doit pas guerroyer contre Dieu avec ses dons. Confesse-toi souvent, et choisis un confesseur prud'homme, qui te sache enseigner ce que tu dois

1. Geoffroy de Beaulieu, qui les rapporte en latin dans son chapitre xv, atteste que saint Louis les avait écrits de sa main en français. Beaucoup de manuscrits fournissent un texte à peu près semblable à celui que Joinville fit transcrire.

faire et de quoi tu te dois garder. Et tu te dois maintenir et comporter de telle manière que ton confesseur et tes amis t'osent reprendre de tes méfaits. Assiste au service de la sainte Église dévotement et de cœur et de bouche, spécialement à la messe, quand se fait la consécration. Aie le cœur doux et compatissant aux pauvres, aux malheureux et aux affligés, et les conforte et aide selon que tu le pourras. Maintiens les bonnes coutumes de ton royaume, et abats les mauvaises. Ne convoite pas contre ton peuple, et ne charge pas ta conscience d'impôts et de tailles. Si tu as quelque peine de cœur, dis-le tantôt à ton confesseur ou à quelque prud'homme qui ne soit pas plein de vaines paroles; alors tu la porteras plus facilement. Veille à avoir en ta compagnie des gens prud'hommes et loyaux, soit religieux soit séculiers, qui ne soient pas pleins de convoitise, et parle souvent avec eux; et fuis et évite la compagnie des mauvais. Écoute volontiers la parole de Dieu et la retiens en ton cœur; et recherche volontiers prières et indulgences. Aime ce qui est profitable et bon; hais tout ce qui est mal où que ce soit. Que nul ne soit si hardi que de dire devant toi une parole qui attire et excite au péché, ni de médire d'autrui par derrière par ses détractions; ne souffre pas non plus que nulle vilenie soit dite de Dieu devant toi. Rends souvent grâce à Dieu de tous les biens qu'il

t'a faits, de sorte que tu sois digne d'en avoir davantage. Pour rendre la justice et faire droit à tes sujets, sois loyal et roide, sans tourner à droite ni à gauche; mais aide au droit, et soutiens la plainte du pauvre jusques à tant que la vérité soit déclarée. Et si quelqu'un a une action contre toi, ne crois rien jusques à tant que tu en saches la vérité; car alors tes conseillers jugeront plus hardiment selon la vérité pour toi ou contre toi. Si tu tiens rien qui soit à autrui, ou par toi, ou par tes devanciers, et que la chose soit certaine, rends-le sans tarder; et si c'est chose douteuse, fais-en faire une enquête, par gens sages, promptement et diligemment. Tu dois mettre ton attention à ce que tes gens et tes sujets vivent sous toi en paix et en droiture. Surtout garde les bonnes villes et les coutumes de ton royaume dans l'état et dans la franchise où tes devanciers les ont gardées; et s'il y a quelque chose à amender, amende-le et redresse-le, et tiens-les en faveur et en amour; car, à cause de la force et des richesses des grandes villes, tes sujets et les étrangers redouteront de rien faire contre toi, spécialement tes pairs et tes barons. Honore et aime toutes les personnes de la sainte Église, et prends garde qu'on ne leur enlève ni diminue les dons et les aumônes que tes devanciers leur auront donnés. On raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'une fois un de ses conseillers

lui dit que ceux de la sainte Église lui faisaient beaucoup de torts, en ce qu'ils lui enlevaient ses droits et diminuaient ses justices; et c'était bien grande merveille qu'il le souffrît; et le bon roi répondit qu'il le croyait bien; mais il considérait les bontés et les courtoisies que Dieu lui avait faites; alors il aimait mieux laisser aller de son droit que d'avoir contention avec les gens de la sainte Église. A ton père et à ta mère porte honneur et respect, et garde leurs commandements. Donne les bénéfices de la sainte Église à des personnes de bien et de vie nette; et fais-le par le conseil de prud'hommes et d'honnêtes gens. Garde-toi d'entreprendre la guerre sans grande délibération contre un prince chrétien; et s'il te le faut faire, alors garde la sainte Église et ceux qui ne t'ont fait aucun tort. Si des guerres et des contentions s'élèvent entre tes sujets, apaise-les au plus tôt que tu pourras. Sois soigneux d'avoir de bons prévôts et de bons baillis, et enquière-toi souvent d'eux et de ceux de ton hôtel : comme ils se maintiennent, et s'il y a en eux aucun vice de trop grande convoitise, ou de fausseté ou de tromperie. Travaille à ôter de ton royaume tout vilain péché; spécialement fais tomber de tout ton pouvoir les vilains serments et l'hérésie. Prends garde que les dépenses de ton hôtel soient raisonnables. Et enfin, très-doux fils, fais chanter des

messes pour mon âme et dire des oraisons par tout ton royaume; et octroie-moi une part spéciale et entière en tout le bien que tu feras. Beau cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à un fils. Et que la bénite Trinité et tous les saints te gardent et défendent de tous maux; et que Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté, de sorte qu'il soit honoré par toi, et que toi et moi nous puissions, après cette vie mortelle, être ensemble avec lui, et le louer sans fin. Amen. »

CXLVI. — Mort de saint Louis.

Quand le bon roi eut enseigné son fils monseigneur Philippe, la maladie qu'il avait commença à croître fortement; et il demanda les sacrements de la sainte Église, et les reçut avec l'esprit sain et en pleine connaissance, ainsi qu'il y parut; car pendant qu'on l'oignait des saintes huiles et qu'on disait les sept psaumes, il disait les versets à son tour. Et j'ai ouï conter à monseigneur le comte d'Alençon, son fils, que quand il approchait de la mort, il appela les saints pour l'aider et le secourir, et spécialement monseigneur saint Jacques, en disant son oraison qui commence par *Esto*, *Do-*

mine, c'est-à-dire, « Dieu, soyez sanctificateur et gardien de votre peuple. » Il appela alors à son aide monseigneur saint Denis de France, en disant son oraison qui veut dire : « Sire Dieu, donnez-nous que nous puissions mépriser la prospérité de ce monde, de sorte que nous ne redoutions nulle adversité. » Et j'ai ouï dire alors à monseigneur d'Alençon que son père invoquait sainte Geneviève. Après, le saint roi se fit coucher en un lit couvert de cendre, et mit ses mains sur sa poitrine, et en regardant vers le ciel, rendit à notre Créateur son esprit en cette heure même que le Fils de Dieu mourut sur la croix.

C'est une précieuse et digne chose de pleurer le trépas de ce saint prince, qui garda son royaume si saintement et si loyalement, et qui y fit tant de belles aumônes, et qui y mit tant de beaux établissements. Et ainsi que l'écrivain qui a fait son livre et qui l'enlumine d'or et d'azur, ledit roi enlumina son royaume de belles abbayes qu'il y fit, d'hôtels-Dieu, de couvents de Prêcheurs, de Cordeliers et d'autres ordres religieux qui sont ci-devant nommés.

Le lendemain de la fête de saint Barthelemi l'apôtre, trépassa de ce siècle le bon roi Louis, en l'an de l'incarnation de Notre-Seigneur, l'an de grâce 1270[1]; et ses os furent gardés dans un coffre

1. Le 25 août.

et enfouis à Saint-Denis en France, là où il avait élu sa sépulture, auquel lieu il fut enterré, là où Dieu a fait maint beau miracle pour lui et par ses mérites.

CXLVII. — Canonisation de saint Louis; son corps est levé de terre.

Après cela, à la poursuite du roi de France et par le commandement du pape, l'archevêque de Rouen[1] et frère Jean de Samois, qui depuis fut évêque[2], vinrent à Saint-Denis en France, et là ils demeurèrent longtemps pour faire l'enquête sur la vie, les œuvres et les miracles du saint roi; et on me manda que j'allasse à eux, et ils me tinrent deux jours. Et après qu'ils se furent enquis près de moi et d'autres, ce qu'ils eurent trouvé fut porté à la cour de Rome; et le pape et les cardinaux virent soigneusement ce qu'on leur porta; et selon ce qu'ils virent, ils lui firent droit et le mirent au nombre des martyrs confesseurs[3]. De là fut et doit être grande joie à tout le royaume de France, et

1. Guillaume II de Flavacourt.

2. Il fut nommé évêque de Lisieux en 1299. L'enquête à laquelle il prit part se fit en 1282.

3. En 1297.

grand honneur à tous ceux de sa lignée qui lui voudront ressembler en faisant le bien; oui grand honneur à tous ceux de son lignage qui par leurs bonnes œuvres le voudront imiter; grand déshonneur à ceux de son lignage qui voudront mal faire; car on les montrera au doigt, et l'on dira que le saint roi dont ils sont descendus n'eût pas voulu faire une si mauvaise action.

Après que ces bonnes nouvelles furent venues de Rome, le roi assigna une journée au lendemain de la Saint-Barthelemi, à laquelle journée le saint corps fut levé[1]. Quand le saint corps fut levé, l'archevêque de Reims qui était alors (que Dieu absolve!), et monseigneur Henri de Villers, mon neveu, qui était alors archevêque de Lyon, le portèrent devant, ainsi que plusieurs archevêques et évêques que je ne saurais nommer: il fut porté sur l'échafaud que l'on avait établi.

Là prêcha frère Jean de Samois; et entre autres grandes actions que notre saint roi avait faites, il rappela quelques-unes des grandes actions dont j'avais témoigné sous serment, et que j'avais vues, et il dit ainsi : « Pour que vous puissiez voir que c'était l'homme le plus loyal qui jamais fût de son temps, je vous veux dire qu'il fut si loyal qu'envers les Sarrasins il voulut tenir une convention

1. Le 25 août 1298.

de ce qu'il leur avait promis sur sa simple parole; et en supposant qu'il ne leur eût pas tenu promesse, il eût gagné dix mille livres et plus. » Et il leur raconta tout le fait ainsi qu'il est écrit ci-devant[1]. Et quand il leur eut conté le fait, alors il dit ainsi : « Ne croyez pas que je vous mente, car je vois tel homme ici qui m'a témoigné de cette chose sous serment. »

Après que le sermon fut fini, le roi et ses frères reportèrent de là le saint corps dans l'église avec l'aide de leur lignage, à qui ils durent faire cet honneur; car un grand honneur leur est fait, si eux n'y mettent obstacle, ainsi que je vous ai dit ci-devant. Prions-le qu'il veuille prier Dieu de nous donner ce qui nous sera nécessaire pour nos âmes et nos corps. Amen!

CXLVIII. — Joinville voit saint Louis en songe, et lui élève un autel.

Je veux encore dire de notre saint roi des choses qui seront à son honneur, c'est à savoir qu'il me semblait en songe que je le voyais devant ma chapelle à Joinville; et il était, ainsi qu'il me sem-

1. Voy. chap. LXXVI.

blait, merveilleusement joyeux et aise de cœur; et moi-même j'étais bien aise parce que je le voyais en mon château, et je lui disais : « Sire, quand vous partirez d'ici, je vous hébergerai en une mienne maison sise en un mien village qui a nom Chevillon. » Et il me répondit en riant, et me dit : « Sire de Joinville, sur la foi que je vous dois, je ne désire point si tôt partir d'ici. »

Quand je m'éveillai, je me mis à penser, et il me semblait qu'il plaisait à Dieu et à lui que je l'hébergeasse en ma chapelle : et ainsi ai-je fait; car je lui ai établi un autel en l'honneur de Dieu et de lui; et il y a une rente à perpétuité, établie pour ce faire. Et j'ai raconté ces choses à monseigneur le roi Louis, qui est héritier de son nom, et il me semble qu'il ferait au gré de Dieu et au gré de notre saint roi Louis, s'il se procurait des reliques du vrai corps saint, et les envoyait à ladite chapelle de Saint-Laurent à Joinville, pour que ceux qui viendront à son autel y eussent plus grande dévotion.

CXLIX. — Conclusion.

Je fais savoir à tous que j'ai mis ici une grande partie des faits de notre saint roi devant dit, que j'ai vus et ouïs, et une grande partie de ses faits

que j'ai trouvés dans une histoire en français, lesquels j'ai fait écrire en ce livre[1]. Et je vous rappelle ces choses pour que ceux qui entendront ce livre croient fermement en ce que le livre dit, que j'ai vraiment vu et ouï.

Ce fut écrit en l'an de grâce 1309, au mois d'octobre.

1. Ce sont sans doute les passages qui ont été signalés plus haut, du chap. CXXXVIII au chap. CXLIII, et en dernier lieu dans le chap. CXLV.

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

7933. — Imprimerie générale de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris

JOINVILLE, Jean
Histoire de Saint
Louis.

